TRENTE-HUITIÈME ANNÉE N° 11 396 — DERNIÈRE ÉDITION — SAMEDI 19 SEPTEMBRE 1981



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 16

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Les attentats meurtriers se multiplient au Liban

Plus de trente morts

LIRE PAGE 6

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

M. Reagan et le front social

M. Ronald Reagan, à qui tout semblait avoir réussi depuis son entrée à la Maison Blanche, va être confronté, samedi 19 septembre, à la première manifestation syndicale de grande ampleur contre sa politique sociale et économique. L'événement est d'importance dans la mesure où la centrale A.F.L.-C.I.O. entend mettre fin, en rassemblant des troupes suffisamment nombreuses sous sa bannière dans les rues de Washington, à la lune de miel entre M. Reagan et le pays.

Le « Wall Street Journal » n'a pas tort de qualifier la « journée de solidarité » décidée par les syndicats de « pari politique ». Un adhérent sur deux de l'A.F.L.-C.I.O. avait refusé, en novembre 1980, de suivre la consigne de vote qu'elle avait donnée en faveur de M. Carter. Traumatisé par la victoire de M. Reagan et l'élection d'un Congrès conservateur, comme par la persistance de la popularité du président chez les « cols bleus », le monde syndical n'avait guère fait parler de lui depuis le début de l'année. L'A.F.L.-C.I.O. juge le moment venu de relever la tête.

Les syndicats ont quelque raison de s'inquiéter. Le nouveau pouvoir les ignore superbement et n'a pas jugé bon de les consulter comme il était d'usage avant de nommer le ministre du travail, M. Raymond Donovan, dont la partialité en faveur du patronat est de notoriété publique. D'autre part, répétant la tactique qui s'est révélée si efficace pendant la campagne électorale, M. Reagan passe régulièrement par-dessus la tête des directions syndicales pour s'adresser directement à la « base ».

La chance a souri au président puisque le premier conflit social d'importance auquel il ait dû faire face a touché une catégorie de « privilégiés », les contrôleurs aériens. La Maison Blanche a ainsi pu faire accepter sans trop de difficulté à l'opinion un précédent très dangereux pour l'action syndicale : le licenciement de douze mille « aiguilleurs du ciel » en grève.

Les réajustements budgétaires que projette M. Reagan devraient enfin, estime l'A.F.L.-C.I.O., réveiller le monde du travail. Le président a tenu les promesses du candidat et a effectué des coupes massives dans les dépenses sociales, afin de maintenir autour de 7 % par an l'accroissement en termes réels de l'enveloppe consacrée à la défense. Les calculs du jeune directeur du budget, M. David Stockman, étaient cependant exagérément optimistes et, puisque l'objectif reste l'équilibre en 1984, il faudra en bonne logique amputer de nouveau l'aide sociale. Ce sont les programmes destinés aux indigents, aux jeunes chômeurs et aux minorités raciales qui risquent de faire encore les frais de l'opération. Les indications récemment fournies par la Maison Blanche vont dans ce sens. Il est en particulier question de retarder de plusieurs mois le rattrapage des pensions de retraite. Une des conquêtes syndicales les plus importantes, qui date du New Deal, est ainsi insidieusement remise en cause.

Bien que ces menaces commencent à émouvoir l'opinion, et que la méfiance de Wall Street, due à la persistance de taux d'intérêt très élevés, puisse obliger M. Reagan à se battre sur deux fronts, l'initiative de l'A.F.L.-C.I.O. est cependant risquée. Un échec de la manifestation de samedi apparaîtrait en effet comme un signe du déclin de la puissance syndicale que certains annoncent depuis plusieurs années. Un succès massif gênerait certes M. Reagan, mais ne lui serait pas aussi dommageable.

Une mise en demeure de l'U.R.S.S.

Moscou reproche à Varsovie de tolérer une campagne « en contradiction avec ses engagements en tant qu'allié »

Moscou a lancé jeudi 17 septembre un nouvel et très énergique avertissement à Varsovie. Dans un texte signé par le comité central et remis par M. Aristov, l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Varsovie, à M. Kania, le Kremlin reproche notamment aux autorités polonaises de tolérer « une propagande anti-soviétique malveillante et des actions hostiles à l'U.R.S.S. » *Ce fait, estime le Kremlin, est* « en contradiction directe avec les engagements de la Pologne en tant qu'alliée » *et il doit* « immédiatement » *y être mis un terme.*

Alors que l'avertissement soviétique était lu vendredi matin à la radio polonaise, le gouvernement de Varsovie faisait savoir une nouvelle fois que, au cas où la situation ne s'apaiserait pas, il aurait recours « à tous les moyens que lui donnent les prérogatives d'État ».

De notre correspondant

Varsovie. — Moins de vingt-quatre heures après que le bureau politique polonais eut lancé son tir d'avertissement contre Solidarité, Moscou vient tout à fait officiellement de demander qu'on passe maintenant aux actes. Reçu à sa demande par le premier secrétaire, M. Kania, et le premier ministre, M. Jaruzelski, l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Varsovie a protesté jeudi 17 septembre auprès d'eux contre la « *montée de l'anti-soviétisme* » en ologne, qui aurait atteint des « *limites dangereuses* ». Parlant, a-t-il précisé, au nom du gouvernement et du parti communiste soviétiques, M. Aristov a dénoncé une « *campagne déchaînée contre l'U.R.S.S.* », « *menée à grande échelle et impunément* », « *coordonnée par des ennemis du socialisme ayant une orientation politique bien déterminée* », et visant « *à arracher la Pologne de la communauté socialiste et à liquider le socialisme en Pologne* ».

C'est par la radio que les Polonais ont pris connaissance, ce vendredi matin seulement, de ces déclarations. *Elles risquent de peser lourd* sur l'avenir du pays et, dans l'immédiat, sur l'attitude de sa direction, *dont les possibilités politiques* ont rarement paru aussi limitées qu'aujourd'hui. Car, sommée mercredi, *sous peine de « tragédie nationale »*, de condamner l'« *aventurisme politique* » de Solidarité, la Pologne est *restée muette : pas un seul de ces* habituels meetings d'approbation auxquels on aurait pu s'attendre, *malgré la perte d'autorité du parti*, n'a été réuni ; on ne signale pas la moindre motion de soutien : pas *une seule résolution d'une quelconque association* ; pas même une réunion de cellule du POUP.

Tout cela peut encore s'organiser, mais le moins qu'on puisse dire est qu'aujourd'hui la *machine* ne se met plus aussi facilement en branle qu'hier, et, en attendant, le journal télévisé de jeudi soir a eu du mal à meubler le silence.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 4.)

La politique fiscale

Les modalités de l'imposition de l'outil de travail pourraient être revues

M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget, a reçu jeudi 17 septembre une délégation du C.N.P.F. conduite par M. François Ceyrac. *L'entretien a essentiellement porté sur* le projet gouvernemental d'imposition sur la fortune. Il semble, après la déclaration de M. Mauroy à l'Assemblée nationale, que des aménagements *au projet pourraient* être apportés *visant* à alléger l'imposition de l'outil de travail.

Impôt sur la fortune, impôt foncier, taxation exceptionnelle des revenus, impôt sur les bénéfices des banques et des compagnies pétrolières, les projets fiscaux du gouvernement Mauroy se succèdent et rebondissent à une *telle cadence qu'il devient difficile* d'en distinguer les lignes directrices et les objectifs prioritaires : supplément de recettes fiscales, amélioration de la justice sociale, meilleure efficacité économique.

Au moment même où M. Mauroy laissait entendre à l'Assemblée nationale que des aménagements pourraient être apportés à l'impôt sur la fortune, au moment même où M. Fabius, ministre du budget, recevait — pour en discuter — les représentants du patronat — *M. Ceyrac en tête*, — le ministre de l'urbanisme et du logement, M. Quilliot, annonçait le dépôt en 1982 d'un projet de loi d'impôt foncier annuel.

M. Mitterrand avait certes inscrit à son programme, pour les élections présidentielles, la création d'un tel impôt. Mais, outre *que ce projet n'est pas à l'étude* actuellement au ministère de l'économie et des finances et qu'il posera lui aussi de très difficiles problèmes techniques, le moment semble inopportun pour relancer pareille idée. Les réactions très peu amènes de certains milieux gouvernementaux sont significatives à cet égard.

Double gêne

En fait, les déclarations de M. Quilliot vont gêner les efforts que déploient depuis quelques jours Matignon et la Rue de Rivoli pour, d'une part, rassurer les milieux d'affaires qui hésitent à investir, d'autre part, convaincre les Français que d'une façon générale les réformes fiscales *actuellement à l'étude ne les* concernent pas puisqu'elles toucheront seulement une petite poignée de contribuables très fortunés.

La volonté de rassurer les chefs d'entreprise est évidente. Les réactions très hostiles — et souvent argumentées — du Conseil national du patronat français, des petites et moyennes entreprises, des chambres de commerce, au *projet d'imposition de l'outil de* travail incitent maintenant le gouvernement à repenser son projet.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 32.)

POINT

Après l'abolition

Dans quelques semaines, la peine capitale aura vécu. Mais par quoi la remplacer ? Les partisans de la guillotine, certains d'être battus, proposent la prison à vie, sans rémission. Ni M. Badinter ni la majorité de l'Assemblée ne veulent en entendre parler. Mais un certain flottement est perceptible chez des socialistes sur la manière de répondre aux inquiétudes d'une partie de l'opinion.

Jeudi, après une interruption de séance, le président de la commission des lois, M. Forni, a annoncé que le groupe socialiste déposerait une proposition de loi obligeant le gouvernement à hâter la réforme du code pénal. M. Badinter estime que cette réforme prendra deux ans « environ ». Les députés socialistes souhaitent réduire ce délai de moitié.

L'abolition de la peine de mort inquiète quelques députés de la majorité et de nombreux élus de l'opposition qui, bien qu'abolitionnistes, ne veulent pas encourir le reproche de laxisme. Réformer rapidement le code pénal, c'est, le cas échéant, allonger le délai au-delà duquel un criminel peut bénéficier d'une libération. Actuellement les cours d'assises peuvent prononcer des peines « incompressibles » de dix-huit ans, ce qui est beaucoup. Mais on peut très bien imaginer, tout en réduisant ce délai, d'étendre la liste des crimes punissables de peines de ce genre.

La révision du code pénal est un travail de marqueterie dont la complexité tient à l'accumulation, depuis 1810, de textes d'inspirations différentes. M. Badinter souhaite à la fois abroger le dernier de ces textes — la loi Peyrefitte — mais aussi procéder à une refonte complète du code pénal, qui n'a que trop attendu. L'abrogation de la loi « sécurité et liberté » est prévue en deux étapes, en novembre et en avril. Mais, aux yeux du ministre, la « grande réforme » du code doit être précédée d'une large concertation et d'études minutieuses. Jeudi, les députés socialistes ont rappelé au juriste qu'il est que la politique compte aussi.

(Lire pages 8 à 10, 14 et 15.)

AUTRICHE : la concertation à l'épreuve

Nous commençons, page 5, une série de deux articles de nos envoyés spéciaux, Bernard Brigouleix et Michel Boyer, sur l'Autriche, dont M. Mauroy avait évoqué l'expérience dans son discours de politique générale le 15 septembre à l'Assemblée nationale.

AU JOUR LE JOUR

Radio libre

Article 3-1 de la loi n° 27 452, modifiée B 19 : les titulaires assermentés des dérogations au monopole de la Radiodiffusion-télévision française pourront, dans les limites des articles 3-4 du cahier des charges, ajoutés à l'alinéa... x de l'appendice à l'article 36-bis de la loi n° 74 698 du 8 août 1978, après avis de la commission instituée à l'article C 12 du rectificatif, créer gaiement des radios libres, sous le signe de la fantaisie et de l'imagination.

HENRI MONTANT.

Point de vue

Dans quel pays vivons-nous ?

par JEAN ANDRIEUX (*)

Une calanque de l'Esterel au petit matin : *transparence des eaux calmes* et, oh l'miracle, encore pures, beauté des rocs nus et bruns... « *Close to paradise* », aurait dit un de ces lointains cousins d'Angleterre « inventeurs » de la Côte d'Azur...

Hélas *un chris-craft* arrive, *tourne* et tourne, on hésite manifestement, on a mal appris à jeter l'ancre, *l'odeur du mazout pénètre* à travers mon masque de plongée... Adieu bain. Retour au rocher, les voix grasses *vous poursuivent*, bientôt couvertes par un transistor en pleine puissance. On « petit déjeune » joyeusement *là-bas à une encablure*, et on ne vous laisse rien ignorer du menu, car les restes, même les plastiques non dégradables, suivent le courant jusqu'à vos pieds.

Les « nouveaux bourgeois » sont là : adieu *paradis. Enfonçons-nous* dans l'Esterel, par quelque mauvais chemin, pour que cette engeance toujours motorisée ne nous y suive pas. Retour au calme, réfléchissons. *Dans quel pays vivons-nous* ? Car, enfin, cet incident est exemplaire, et au sens fort du terme.

Ce bateau, au nom d'une héroïne nordique, doit représenter un capital d'environ 300 000 francs : il sera utilisé *douze jours par an*, selon la moyenne statistique des capitaineries des innombrables ports de plaisance *qui viennent de pousser, comme une* éruption de boutons, sur la Côte de Béton, ex-Côte d'Azur. Ce bateau *est, probablement*, assorti de quelque résidence secondaire de 1,5 ou 2 millions de francs, une de celles qui mitent toutes les ex-pinèdes du littoral. Elle sera occupée moins de deux mois par an.

Le jour n'est-il pas venu de recenser enfin le total des investissements stérilisés pour permettre à *quelques* milliers de privilégiés d'assassiner le paysage côtier et d'en polluer les *eaux pour quelques semaines de* plaisir par an ?

Les nouveaux bourgeois sont là. *Car, enfin, elle est presque morte*, cette bourgeoisie de nos grands-pères, celle qui exploitait ses salariés mais s'exténuait elle-même pour amasser ; avide non pas tant d'argent que de la puissance qu'il confère ; s'acharnant, par là-même, à développer l'outil de production. Cette classe fonctionnait comme une caisse d'épargne pour le pays : son avidité était l'instrument de croissant du P.N.B. *Ses fils, aujourd'hui* ne songent qu'à étaler leurs privilèges et à en jouir au plus vite, sûrs *qu'ils sont de voir des lendemains* qui déchantent. Vacanciers, ils polluent par leur seule présence. Construisent-ils ? Ils le font sans respect pour la nature, le matériau ou le style local. Se déplacent-ils ? On peut les suivre à la trace...

(Lire la suite page 2.)

(*) Ancien journaliste.

AU FESTIVAL DE BESANÇON

Délires et sagesse du baroque

Au Musée des beaux-arts de Besançon, où se tient jusqu'au 27 septembre la belle exposition, très vivante et documentée, sur les instruments anciens, réalisée en particulier par Philippe Suzanne, l'excellent flûtiste de la chapelle royale, Philippe Beaussant a débrouillé bien des idées sur le baroque en musique, fort à la mode actuellement et l'un des grands thèmes du Festival. Il faudrait écrire à l'allemande : « barock », *car c'est outre-Rhin qu'on a pris l'habitude de désigner tout simplement ainsi une période artistique d'un siècle et demi (1580-1750), avec tous les problèmes de frontières que cela suscite, pour définir ce que l'on nommait* « classicisme » *(Bach, Lully ou Racine)... On s'en tirera avec la belle définition de Francis Ponge :* « Le classicisme n'est que la corde la plus tendue du baroque. »

Celui-ci se comprend mieux, par contraste, avec l'époque précédente où l'art (tel Palestrina) cherchait à traduire l'harmonie universelle des sphères. A la fin de la Renaissance, s'introduisent des préoccupations plus subjectives, plus temporelles ; le mouvement l'emporte sur la stabilité et la rigueur, l'instantané sur l'éternel, la voix soliste (et l'opéra) sur la polyphonie ; la vitesse, la hâte, cachent ce qui est au cœur du baroque. Il faut changer, bouger, on improvise, on enchaîne des formes contrastées, on cache et détruit la ligne pure sous des fioritures, une ornementation abondante, des variations ; le théâtre adore les métamorphoses, les changements à vue, les poèmes sont pleins de fontaines et d'eaux miroitantes, la danse devient un art majeur qui informe une société toute en représentation, etc.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 23.)

UN SUPPLÉMENT DU « MONDE » SUR LE T.G.V.

« Le *Monde* » publiera, dans ses éditions datées 20-21 *septembre, un supplément* de dix pages sur le T.G.V.

Demain

LE MONDE DIMANCHE

L'INCESTE, DERNIER TABOU ?

par ALAIN WOODROW

Le Monde

idées

NOTRE FRANCE

La France n'est plus ce qu'elle était. Même les dîners du Rendez-vous des camionneurs, dont Gabriel Matzneff a la nostalgie. Les « nouveaux bourgeois », éclaboussants et destructeurs, sont là, que dénonce Jean Andrieux, en demandant au pouvoir socialiste de mettre fin à la pollution et au gaspillage. Et Philippe de Saint-Robert redoute que le débraillé général et la sous-culture dont souffre le pays n'épargnent pas plus la gauche que la droite.

Dans quel pays vivons-nous ?

(Suite de la première page.)

Continuons à nous conduire en barbares, et les barbares seront bientôt là. N'entendez vous pas déjà ces rumeurs aux portes de nos grandes villes ? Nos cousins anglais n'ont-ils pas déjà goûté cet été aux fruits amers du choc en retour de la décolonisation ? Il serait intéressant de faire, dans tout le monde occidental, une étude comparée des suites de la chute des empires coloniaux : cet effet boomerang ou les ex-colonies à la conquête démographique de leur ex-métropole. Qu'attendons-nous ? Que Vénissieux ressemble à Liverpool ?

La France bourgeoise peut-elle continuer à se vautrer dans une économie de gaspillage ?

Enfin, oui ou non, avons-nous un gouvernement qui se veut socialiste ? Oui ou non, avons-nous plus d'un million huit cent mille « demandeurs d'emploi » officiels, ce qui fait beaucoup plus de deux millions de chômeurs réels en comptant tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent fréquenter l'A.N.P.E. ?

Oui ou non, avons-nous un pays presque sans ressources minières, un pays aux très faibles moyens énergétiques, un pays où des pans entiers de l'industrie (sidérurgie, textile, chimie...) sont en voie d'effondrement ?

Oui ou non, notre commerce extérieur est-il en déficit croissant, *avec toutes les chances d'être bien* davantage si le gouvernement se décide à être fidèle à ce qui est le plus socialiste dans son programme ? Par exemple : porter notre aide au tiers-monde au seuil de 0,7 % du P.N.B. annoncé par le président de la République devant les « P.M.A. » ; ou encore, moraliser notre commerce des armes en cessant d'armer tous les traîneurs de sabre, et les bourreaux d'enfants d'Afrique ou d'Amérique du Sud ?

Cessons cette énumération catastrophique. La reconversion industrielle, le doublement des crédits de recherche, les mesures de promotion sociale, sont rentables, mais à long terme. L'urgence nécessite une quête tous azimuts de ressources nouvelles et une mobilisation générale contre le gaspillage. Faisons appel à l'imagination de tous. Et, pour inaugurer notre « boîte à idées nationale », lançons quelques propositions concrètes. Elles doivent être efficaces puisqu'elles font hurler.

Partons d'une évidence trop méconnue ; notre principale richesse est notre Hexagone, apys béni des dieux pour son harmonie et sa diversité. Parmi les dividendes de cette rente *de situation, le tourisme devrait être* notre pétrole. Or il n'est que peu bénéficiaire, et cela malgré nous. Osez faire un référendum parmi les étrangers quittant le territoire : le leitmotiv de leurs reproches, c'est le manque d'hospitalité. Les nouveaux bourgeois n'ont gardé du patriotisme que sa forme la plus dégradée : le chauvinisme.

Parmi les mille façons de rendre la France plus accueillante, en voici quelques-unes. Commençons à gommer quelque peu les frontières. Pourquoi ne pas signer avec tous nos voisins un accord prévoyant de rendre bilingue une zone de, mettons 100 kilomètres, de part et d'autre de la frontière ? Pourquoi ne pas demander à toutes les municipalités des lieux de passage ou de séjour touristiques d'inciter vigoureusement les citoyens qui le peuvent à afficher leurs connaissances en langues étrangères ? Pourquoi ne pas distribuer à tous ces jeunes *imbéciles*, ravis de se transformer en hommes-sandwichs pour Coca-Cola, des badges, par exemple : « *English speaking ?* »

Pourquoi limiter à ce point nos capacités d'accueil dans l'espace et dans le temps ? Nous forçons nos *industriels du tourisme à gagner leur* année en un peu plus de deux mois... Depuis combien d'années l'état libéral avancé joue-t-il à étaler les vacances ? Combien de milliards gaspillés chaque année ? Et si c'était facile de changer ? Qui empêche l'éducation nationale de diviser nos académies en deux zones, l'une prenant ses vacances en juin-juillet, l'autre en août-septembre ? Qui empêche le fisc d'obliger les entreprises à augmenter de quelques jours les vacances de ceux qui partent hors de la grande saison (juillet-août) et à les diminuer de même dans le cas inverse ? Pourquoi ne pas agir dans le même esprit sur les tarifs des voyages et des séjours ?

Autre royaume des velléités administratives, autre gouffre pour nos finances : la sécurité routière. Douze mille cinq cents morts, plus de trois cent mille blessés. Jusqu'à quand nos routes seront-elles parmi les moins sûres du monde civilisé ? Osez chiffrer ce que cela coûte à *la communauté nationale (en soins*, rééducation, invalidité permanente, millions d'heures de travail perdues...). Osez. Demandez-vous quel pourcentage est imputable aux fautes de conduite et combien ont été commises sous l'effet de l'alcool ? Vous aurez le coût national de l'al*cool au volant. Ajoutez-y l'encombre*ment des hôpitaux par les cirrhoses du foie. Combien de milliards gaspillés chaque année ? Plus que pour Concorde ? Plus que pour la force de frappe ? Faites le total. Est-ce à la communauté nationale à le payer ou à ceux qui vivent de l'alcool ? *Alors ayez le courage de taxer*, en prenant soin d'oublier le prix payé par Mendès France pour avoir préféré le lait à notre poison national.

Une économie à deux vitesses

Et si l'on partait à la reconquête du « désert français » ? Un cinquième de notre Hexagone est montagneux et se dégrade, faute d'hommes. Que de communes où seuls les vieillards... Nos forêts sont les plus étendues du Marché commun ; *qu'en faisons-nous ? Le déficit* annuel de notre balance commerciale en cellulose n'est-il pas de l'ordre de quelques milliards ? Evidences aussi méconnues : celles de nos banlieues surpeuplées de jeunes marginaux inassimilables à une civilisation productiviste. De quoi rê*vent-ils ? Lisez les annonces gra*tuites de *Libération* : d'écologie, de retour à la nature... Rêves, direz-vous ! Il faut investir davantage dans l'industrie de pointe ! Voire. Ces dix dernières années, la modernisation a supprimé plus d'un million de postes de travail dans l'industrie.

Alors ne faut-il pas se demander, à l'exemple de certaines expériences italiennes ou japonaises, si le temps n'est pas venu de se tourner vers le modèle d'une économie à deux vitesses, offrant à tous ceux qui ne veulent pas sacrifier aux dieux de la *productivité et de la consommation*, le moyen de vivre autrement, sur un autre rythme, tout en étant utiles au patrimoine national ?

Et en coûtant moins cher à la communauté. Additionnons ce que coûte chaque année le chômage payé à ceux qui refusent le « métro, *boulot, dodo », sans oublier son* cortège de délinquance. Ajoutons la valeur de notre patrimoine forestier parti en fumée chaque été... Investissons le tout dans toutes les activités que permettrait le repeuplement du désert.

Déjà à Vénissieux... Mais passons. *Passons à un autre domaine de* notre lutte anti-gaspi, une vraie mine d'or : la récupération. Puisque nous en sommes au bilan du régime précédent, comparez, « camarades gouvernants », le pourcentage de matières premières industrielles récupérées en Allemagne de l'Ouest *et en France : effarant, et normal à* la fois. L'équation du libéralisme avancé n'est-elle pas : injustice sociale = gaspillage + pollution ?

Chaque tonne de ciment dont Lafarge gratifie nos poumons, c'est autant de perdu pour ses livraisons. Et pourtant, après l'expérience de *Montpellier, nul ne peut ignorer que* l'usine la plus propre est la plus compétitive du groupe. Scandaleux, direz-vous, mais il y a pire. La récupération du nitrate d'argent contenu dans les fixateurs et pellicules photographiques est obligatoire en Allemagne. Et les sanctions sont lourdes. Résultat, une seule firme, près de Hambourg, sort, chaque année, plusieurs centaines de tonnes d'argent récupéré. Regardez le cours de l'argent, vous comprendrez l'impact sur la balance commerciale. En France, la majeure partie va dans nos rivières assassinant nos poissons ; et pas seulement eux. Amateurs d'histoire, ne savons-nous pas que l'une des causes non négligeable de la décadence du Bas-Empire romain fut l'empoisonnement par le plomb — le saturnisme — quand l'emploi de ce métal fut généralisé dans les canalisations d'eau ?

Là encore qu'attendons-nous ? La récupération n'est-elle pas une grande utilisatrice de main-d'œuvre peu qualifiée ?

Des idées de cet ordre, vous, moi, *tous, en avons à revendre*. Bien sûr, direz-vous, que d'obstacles ! Dont un de taille : le financement. Là encore, l'imagination n'est pas au pouvoir.

En lieu et place de ce monstre du Loch Ness fiscal, l'impôt sur la fortune, insignifiant parce que de deux choses l'une : ou il ne rapporte presque rien, ou il fait émigrer l'argent. Pourquoi ne pas établir un véritable impôt révolutionnaire : l'impôt sur le capital stérile ? J'entends par là aussi bien la terre arable en friche, la forêt non entretenue, non exploitée, la résidence *secondaire presque jamais occupée*, jamais louée, le bateau qui pourrit dans le port...

Il y a deux mille ans déjà que le Christ nous y invite dans sa parabole des talents enfouis...

Agissez, le temps de grâce est terminé. Agissez, sinon nos jeunes *futurs anciens combattants du socialisme* n'auront plus qu'à se réfugier dans l'oubli de notre chère drogue nationale, cherchant, comme leurs cousins de l'Est « *si le socialisme est soluble dans l'alcool* ».

JEAN ANDRIEUX.

Les formes et les modes

par PHILIPPE DE SAINT-ROBERT

UNE sorte de débraillé général de la pensée et de l'action, de la réflexion et du comportement, nous engage vivement à rentrer en philosophie. Chaque changement de régime, ou de pouvoir, en France, est décidément, et avant tout, l'occasion de nouvelles modes. Le pays le plus conservateur du monde est en *effet* le pays le plus changeant, le plus mobile, dans ses apparences. Les modes comme les idées y font trois petits tours, et puis s'en vont, et puis reviennent, ce qui ne lasse que quelques trop bonnes mémoires, vite retirées tout au fond d'elles-mêmes, enfin parvenues à *l'indifférence* ou à la tristesse.

Entre le giscardisme d'hier et le socialisme d'aujourd'hui, il y a des chemins de traverse qui seront très vite banalisés et balisés par le temps, voire transformés en autoroutes. Pier Paulo Pasolini, dans ses *admirables Ecrits corsaires* (1), avait annoncé : « *La droite et la gauche ont physiquement fusionné.* » Il ajoutait : « *Le cycle s'est accompli ; la sous-culture du pouvoir a absorbé la sous-culture de l'opposition et l'a faite sienne.* » Vous transposez, et cette vision prémonitoire est aussi vraie dans la France d'hier que dans la France d'aujourd'hui. De même que la sous-culture giscardienne véhiculait hier les modèles d'une gauche dont elle caricaturait les intentions politiques pour garder le pouvoir, de même à présent *la sous-culture de gauche*, aussi toquée que l'était la précédente d'« audio-visuel » et de *mass media*, ne tardera pas à montrer qu'elle poursuit son entreprise en la popularisant. C'est que ce qu'il restait d'aristocratie *naturelle dans le peuple de ce* pays, c'est-à-dire de culture profonde et de délicatesse instinctive, sera exécuté à son tour — puisque la société de consommation aura enfin reçu ses lettres de démocratie.

Dans mon enfance, mon père *m'avait donné* une *devise que je* trouvais bizarre. Il me disait toujours : « *Quoi qu'il arrive, du vice mais de la tenue.* » J'affectais d'y voir une plaisanterie. Mais je pense que la plaisanterie n'était que l'apparence d'une idée très sage : puisque nous avons des faiblesses, *ce n'est pas la* peine d'en faire des idéologies, c'est-à-dire des morales retournées. La tenue ici n'est pas l'apparence ou la mode chère à nos contemporains, mais la forme qui fait corps avec la pensée, qui la tient droite dans ses doutes et ses abandons. « *Sommes-nous suffisamment attentifs au langage ?* se demande Roland Jaccard dans *les Chemins de la désillusion* (2). *Avons-nous vraiment conscience que le mépris de la forme s'accompagne du mépris de la pensée et que le respect de la langue est d'abord une question de morale ?* »

Les deux piliers de la tenue

Les deux piliers de la *tenue* sont le langage et le vêtement, ou plutôt : l'expression spirituelle et l'expression physique, qui ne se limite pas au seul habillement. Le texte de Pasolini, que je citais tout à l'heure, s'appelle *le Discours des cheveux*, et parut en 1973 sous le titre : *Contre les cheveux longs*. Il concluait amèrement : « *Les masques répugnants que les jeunes se mettent sur le visage, et qui les rendent aussi horribles que les vieilles putains d'une iconographie injuste, recréent objectivement dans leur physionomie ce qu'ils ont condamné à jamais — mais uniquement en paroles (...). Le moment est plutôt venu de dire aux jeunes que leur façon de se coiffer est horrible, parce que servile et vulgaire.* » Sénèque, témoin lui aussi de la fin d'un monde, écrivait à Lucilius, dans sa cinquième Epître : « *Fuyez tout ce qui conduit à l'ambition par des voies obliques, comme un extérieur désagréable, des cheveux trop longs, une barbe négligée, l'aversion contre l'argent, un lit posé par terre...* » Cette observation, qui allait loin, nous rejoint. Sait-on que la sentence célèbre sur les cheveux longs et les jugements courts est de Baudelaire, et non de Michel Droit ?

A mesure que s'uniformise le laisser-aller général, qui n'est que l'effet vestimentaire et corporel de l'américanisation universelle, on a peu à peu supprimé partout ce que Barrès appelait l'uniforme des hautes préoccupations, parce qu'il était un ultime signe de vocation et de solitude. A tel point qu'à Lisieux, le 2 juin 1980, Jean-Paul II devait rappeler au clergé régulier : « *Veillez à ce que la vie religieuse soit une épiphanie du Christ. Le monde moderne a besoin de signes. La nuit privée d'étoiles est source d'angoisse.* » Il ne s'agit pas là du port de la soutane, dont l'usage ne s'est introduit dans le clergé séculier qu'au dix-neuvième siècle, et qui ne nourrit que les phantasmes de quelques intégristes, mais de tout autre chose : la *marque distinctive*, car le Christ a dit : « *Je vous ai choisis et séparés du monde.* » Ce qu'on veut aujourd'hui, c'est confondre ce qui est séparé, et singulariser ce qui est confusion.

Bref, mettre le monde à l'envers. Or, comme vient justement de le rappeler le Père Bruckberger, « *au fond, le socialisme n'a jamais réussi qu'à l'intérieur de la société monastique* ». D'abord, parce que « *la condition nécessaire de la vie monastique, ce sont les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, qui ne se conçoivent que s'ils sont volontaires : un vœu forcé est un vœu nul* ». Ensuite, parce que, « *dans la vie monastique, les privations entraînées par les trois vœux sont compensées, et amplement, par le culte collectif des valeurs métaphysiques et spirituelles (3)* ». Un socialisme qui à la fois se réfère à des valeurs de privation et de consommation, sans les concilier par quoi que ce soit qui les dépasse, sera très vite aussi égaré qu'un giscardisme qui prétendait se réclamer des « valeurs traditionnelles » de la France tout en vendant une à une tant d'entreprises de la nation à des puissances étrangères, au nom d'une morale exclusive de l'argent.

Le giscardisme avait entrepris d'imposer à la France une forme de rigueur que sa frivolité démentait tous les jours, et dont la seule expression était une politique monétariste débilitée par un système monétaire international détruit depuis dix ans par les Américains. Là encore, c'est la querelle de la forme et du fond qui ressort. Le néo-socialisme *s'aventure déjà dans la voie d'un* puritanisme qui n'est pas moins contradictoire. Au chœur depuis longtemps éteint des chaisières et des grenouilles de bénitier, succède déjà la vindicte des ligues féministes qui caviardent les affiches. Non pas, disent-elles, au *nom de la vertu mais de la dignité*, comme si l'on pouvait avoir de la dignité sans courage — commettant la même erreur que ceux qui pensent que la justice et la charité, c'est-à-dire l'amour, ne sont pas la même chose. Tout cela n'est, justement, qu'un signe de plus de la dépréciation du langage, du mépris où on le tient.

Les mauvais rapports d'une société avec l'argent sont le signe le plus sûr de sa rupture profonde. Le giscardisme a parfaitement illustré une avarice *de classe, dans ce qu'elle a de plus* révoltant. La France a maintes fois supporté, et peut parfaitement supporter encore, une politique de droite. Ce qu'elle ne supporte pas, c'est une politique de droite doublée d'une politique de caste. Trop, c'est trop. Mais *lorsqu'en 1981 un premier ministre* français se permet de déclarer que le peuple est heureux parce que les gens du château sont partis, il est difficile de dire qu'il élève le débat et rend à la France une meilleure image d'elle-même. On ne change décidément pas de niveau. Nous pourrions, là encore, citer l'Epître V[e] de notre cher Sénèque : « *En vérité, c'est une imbécillité d'esprit de ne pouvoir supporter les richesses.* » Il est aussi méprisable d'aimer l'argent pour lui-même que de le détester pour ce qu'il est : dans les deux cas, on le divinise et l'on se réifie soi-même devant lui.

Les socialistes croient évidemment faire de l'histoire quand ils font de la morale. L'idée de péché originel les exaspère, et pourtant ils la réinventent tous les jours. Ils pensent qu'on peut supprimer le fumier du monde, et cela n'a jamais eu d'autre effet que de faire reculer les rendements de l'agriculture. On pourrait aussi bien proposer de supprimer l'art en renonçant aux passions. Mais le fait politique, disait Malraux, est comme le fait pictural : il exprime l'inexprimable, il métamorphose l'impardonnable, il considère que les moyens et les fins ne sont pas dissociables. Malraux n'est pas de saison aujourd'hui plus qu'hier : il a encore quelques dizaines d'années d'avance *sur ceux* qui comptent leurs sous et sur ceux qui épèlent leurs discours. De toutes les formes bousculées, de toutes les modes toujours recommencées, la rhétorique seule en France est immuable et les rhéteurs seuls sont sûrs de s'entendre quand ils branchent leurs appareils.

(1) Flammarion éd., 1976.
(2) Grasset éd., 1979.
(3) *Le Figaro magazine*, 12 septembre 1981.

Au Rendez-vous des camionneurs

par GABRIEL MATZNEFF

SUR un quai de la Seine, ne cherchez pas lequel, vous ne trouveriez pas, sur un quai de la Seine donc, se dresse un petit restaurant à l'enseigne du Rendez-vous des camionneurs. Pour quelques amis et moi-même, ces camionneurs jouent, depuis vingt ans, dans notre vie, le rôle que jouent, dans celle d'Athos, de Porthos, d'Aramis et de d'Artagnan, la Pomme-du-Pin ou le Parpaillot, ces sympathiques auberges où, dans les Trois Mousquetaires, Alexandre Dumas les fait se rencontrer.

Vingt ans après ! Oui, en octobre, il y aura vingt ans que, quittant nos familles et la rive droite, pour nous impatroniser au quartier Latin, nous avons notre table au Rendez-vous des camionneurs ; voilà vingt ans que nous y traitons nos copains, nos petites amies et même, parfois, des popes majestueux qui semblent surgir tout droit du mont Athos ;

En vingt ans, les Camionneurs ont bien changé, et M. Jean ne trône plus derrière le comptoir, le visage en partie caché par son béret basque et sa grosse moustache blanche ; mais, nous aussi, nous avons changé, et les banquettes des Camionneurs demeurent sous l'actuel règne de Mme Jacqueline et de M. Guy, une place idéale pour observer les modifications que le temps opère sur nos visages, sur nos âmes et sur la société qui nous entoure.

En 1981, à midi, la clientèle des Camionneurs est, comme il y a vingt ans, composée d'employés des boutiques du voisinage, de fonctionnaires, d'avocats et de jolies étrangères venues à Paris s'initier aux joies de la poule au pot et du lapin à la moutarde. En revanche, le soir, et cela est fort instructif en ce qui touche l'évolution des mœurs parisiennes, la métamorphose est totale. Il y a vingt ans, nous n'étions qu'une poignée d'habitués à dîner chez M. Jean : nous y dînions à 7 heures.

Aujourd'hui, nos chers Camionneurs sont devenus un haut lieu du noctambulisme parisien et les gens s'y pressent jusqu'à une heure avancée de la nuit, sauf nous, les vieux habitués, qui venons dîner dès l'ouverture pour nous enfuir avant l'arrivée de cette nouvelle clientèle à la mode.

D'Artagnan, Aramis, Porthos, chers compagnons, il est inutile de nous le dissimuler : nous avons vieilli. Sur un cadran solaire qui s'élève sur le même quai que les Camionneurs, on lit : « Hora fugit, stat jus. » Oui, les heures s'enfuient, et la mort approche, sans faire de bruit. C'est une raison supplémentaire de rester fidèles à notre jeunesse. Envers et contre tous, demeurons des mousquetaires.

Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

États-Unis

En organisant une manifestation le 19 septembre à Washington contre la politique de M. Reagan

Les syndicats tentent de retrouver cohésion et dynamisme

De notre correspondant

Washington. — Défiés par M. Reagan, les syndicats américains ont décidé de frapper un grand coup. Ils défileront dans les rues de Washington, le samedi 19 septembre, aux côtés de nombreux groupes contestataires : libéraux, minorités raciales, pacifistes, écologistes...

Cette manifestation unitaire est censée impressionner le pouvoir, voire le faire renoncer à ses projets. Mais elle a aussi un objectif interne : mobiliser un mouvement syndical affaibli, en profond désarroi, qui ne sait affronter ni la crise économique ni le conservatisme politique ambiant.

La journée du 19 septembre a été baptisée « Solidarity Day », une allusion évidente à la situation polonaise, une manière de dire au monde politique et au patronat : vous ne pouvez pas applaudir les ouvriers de Varsovie et attaquer ceux de votre propre pays.

L'élection présidentielle de novembre 1980 avait enchanté des syndicalistes de droite, comme les Teamsters (camionneurs), qui s'étaient prononcés pour M. Reagan. Elle fut considérée comme une catastrophe, en revanche, par les dirigeants de l'A.F.L.-C.I.O. et de l'Union des travailleurs de l'automobile (U.A.W.), qui avaient appelé à voter pour M. Carter : un syndiqué sur deux ne suivit pas la consigne. Refus de reconduire le président sortant que les leaders syndicaux eux-mêmes ne soutenaient que du bout des lèvres ? Ou attirance pour les idées du candidat républicain qui promettait moins d'impôts, une défense nationale plus forte et un budget en équilibre ? Les deux explications ne s'excluent pas.

L'A.F.L.-C.I.O. affirme aujourd'hui qu'un certain nombre de travailleurs ont été trompés par de fausses promesses et que la vérité commence à apparaître. M. Reagan ne veut-il pas « démolir des programmes sociaux que nous avons mis quarante ans à obtenir, faire payer aux pauvres et à la middle class une hypothétique relance » ? « C'est du darwinisme économique : la survie des plus riches », a déclaré, dans une formule lapidaire, M. Lane Kirkland, président de cette puissante fédération de syndicats, qui regroupe 13,5 millions de membres.

Alors que l'A.F.L.-C.I.O. fête cette année son centième anniversaire, le climat n'est guère favorable au syndicalisme. Les industries les plus touchées par la stagnation (automobile, sidérurgie ou transports) sont celles où les syndicats avaient la meilleure implantation. Tout chômeur supplémentaire est un cotisant de moins. Depuis 1979, l'U.A.W. (automobile) a perdu ainsi trois cent mille membres.

Ni le chômage ni l'inflation ne poussent les ouvriers américains à la combativité. En 1970, on avait enregistré 3,7 jours de grève pour 1 000 jours de travail. La proportion est tombée à 1,5 pour 1 000 l'an dernier. L'inquiétude l'emporte sur la révolte et les élections professionnelles reflètent cette paralysie : les syndicats n'en ont gagné que 45,4 % en 1980, contre 60,2 % en 1965.

Dans certains secteurs, il a fallu accepter des baisses de salaires pour sauver des emplois, notamment dans l'automobile. L'U.A.W. est contrainte de s'adapter à la situation de Chrysler, puis à négocier un autre accord avec Ford, et un autre encore avec General Motors. L'unité syndicale en souffre. Cette conjoncture catastrophique se double de changements structurels tout aussi graves. Le Nord-Est (bastion des organisations ouvrières) se dépeuple au profit du Sud-Ouest, traditionnellement peu syndiqué, les secteur industriels rétrécissent au profit des activités tertiaires ou des technologies nouvelles. Cela renforce peut-être les syndicats de cols blancs. Mais pas assez pour compenser les pertes : 20,9 % seulement de la population active américaine est syndiquée, contre 22,6 % en 1977, 24,7 % en 1970 et 28 % à la fin de la seconde guerre mondiale.

Le syndicalisme américain porte évidemment une bonne part de responsabilité dans ce qui lui arrive. Il suffit de constater la coupure entre les dirigeants et leurs bases. A la tête des organisations, on trouve souvent des notables, très bureaucratisés, et qui ont des salaires confortables. M. Lloyd McBride, président des métallos, gagne environ 7 500 dollars (plus de 40 000 F) par mois. Le traitement de l'ex-président des camionneurs, M. Frank Fitzsimmons, récemment décédé, s'élevait presque au double de cette somme. Cela n'empêche pas les leaders d'être parfois plus progressistes que leurs troupes, comme on l'a vu à la dernière élection présidentielle.

Les organisations syndicales perdent beaucoup d'énergie à se faire concurrence ou à se neutraliser. La taille de l'A.F.L.-C.I.O. et son apparente unité ne doivent pas faire illusion. Cette centrale a dû se séparer de ses deux membres les plus importants : les travailleurs de l'automobile (jugés trop à gauche) et les camionneurs (impliqués dans des affaire de racket). Il n'y a pas grand-chose de commun entre les ouvriers du bâtiment, qui admirent M. Reagan, et les « mécanos », qui se proclament volontiers socialistes. Mais le retour au bercail du Syndicat de l'automobile peut donner à l'A.F.L.-C.I.O. l'un des stimulants qui lui manquent.

Malgré ses difficultés, malgré sa mauvaise image dans l'opinion, le syndicalisme américain reste une force politique importante, ne serait-ce qu'en raison du nombre total de ses adhérents (22,4 millions) et de sa richesse. L'A.F.L.-C.I.O. entend d'ailleurs jouer un rôle plus actif aux prochaines élections : elle se prononcera dès les « primaires » pour les candidats de son choix, au lieu d'avaliser mécaniquement les décisions du parti démocrate.

Si son plan économique réussit, M. Reagan accentuera le désarroi du mouvement syndical. Dans le cas contraire, il aura servi d'épouvantail utile et de catalyseur. Mais cela ne suffirait pas à faire de l'A.F.L.-C.I.O. une force unie et efficace. Il lui manquerait encore l'essentiel : un programme cohérent, suffisamment crédible pour s'opposer aux idées du camp conservateur. Jusqu'à présent, la plupart des syndicats n'ont fait que réfuter les moyens employés par M. Reagan, sans rien proposer en échange.

ROBERT SOLÉ.

Selon le « Washington Post »

LA C.I.A. AURAIT LIMOGÉ EN 1977 DE NOMBREUX AGENTS COMPROMIS AVEC DES TERRORISTES LIBYENS

Une véritable « purge » de la C.I.A. a été déclenchée en 1977 après la découverte de la collaboration de plusieurs de ses agents avec des terroristes en Libye, a révélé mercredi 16 septembre le *Washington Post*. Selon des responsables anonymes des services de renseignements cités par le quotidien, ce que la C.I.A. avait, en 1977, qualifié de simple « réduction de personnel » dans la section des opérations clandestines fut en réalité un « réaménagement » de plus de huit cents postes.

Les premières de ces sanctions, précise le *Washington Post*, furent prises lorsque le directeur de l'agence, à cette époque l'amiral Stransfield Turner, qui venait de succéder à M. George Bush, l'actuel vice-président, découvrit que certains de ses agents avaient collaboré, avec deux anciens employés de la C.I.A., à l'entraînement et à l'équipement de terroristes en Libye. Ces deux anciens employés, MM. Edwin Wilson et Francis Terpil, ont été inculpés en 1980 d'intelligence avec des terroristes » et de complot pour assassiner un opposant du colonel Kadhafi (*le Monde* du 1er juillet). — (A.F.P.)

M. GISCARD D'ESTAING S'EST ENTRETENU AVEC LE PRÉSIDENT AMÉRICAIN DE LA SITUATION INTERNATIONALE.

Grand-Rapids (Michigan). (A.F.P.). — M. Giscard d'Estaing a parlé de la situation internationale, mais n'a pas évoqué la situation politique française, le jeudi 17 septembre à Grand-Rapids (Michigan) avec M. Reagan, a-t-on indiqué dans l'entourage de l'ancien président français. L'entretien « particulièrement cordial a duré plus longtemps que prévu et a dépassé la demi-heure », a-t-on ajouté de même source, alors que, du côté américain, on a indiqué que l'entretien avait duré une quinzaine de minutes, en présence du secrétaire d'État, M. Alexander Haig.

M. Reagan et l'ancien chef de l'État français ont en particulier discuté des relations Est-Ouest et de la situation en Europe, en Afrique et au Proche-Orient. C'était la première apparition publique dans une cérémonie officielle de M. Giscard d'Estaing cinq mois après sa défaite à l'élection présidentielle.

M. Giscard d'Estaing avait été invité par l'ancien président Gerald Ford pour l'inauguration de la bibliothèque qui porte le nom de ce dernier et qui regroupe les archives de sa présidence. Le premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, et le président mexicain, M. Jose Lopez Portillo, étaient également présents aux cérémonies, et se sont entretenus séparément avec M. Reagan. M. Giscard d'Estaing devait regagner Paris ce vendredi via Chicago.

Guatemala

QUARANTE-SIX VICTIMES DE LA VIOLENCE POLITIQUE EN VINGT-QUATRE HEURES

Guatemala (Reuter, A.F.P.). — Quarante-six personnes ont été assassinées et deux attentats à la bombe ont été commis en vingt-quatre heures au Guatemala, a annoncé jeudi 17 septembre, la police. Trente-deux cadavres ont été trouvés le long d'une route, et quatorze autres dans une province du nord, où l'on assiste à une recrudescence des actions des guérilleros.

Dans la capitale, l'une des bombes a explosé au siège de la Société financière nationale, appartenant à l'État, causant des dégâts considérables. La seconde explosion a eu lieu au domicile d'un Nicaraguayen.

Selon les organisations de défense des droits de l'homme, trois mille personnes sont mortes à cause de la violence politique au Guatemala l'année dernière.

D'autre part, un missionnaire américain, M. John David Troyer, de l'ordre mennonite, a été assassiné dans le département de Chimaltenango, a annoncé, jeudi, le quotidien « El Grafico ».

Le cadavre du prêtre, qui était depuis plusieurs années conseiller des coopératives agricoles de l'ouest du pays, a été retrouvé près de véhicules complètement brûlés. Selon le quotidien, les personnes qui accompagnaient le missionnaire auraient été enlevées par les assassins, dont on ignore l'identité.

M. Troyer est le second religieux américain assassiné au Guatemala depuis deux mois. Le prêtre catholique Stanley Rotter a été tué dans son presbytère de Santiago-Atitlan par un commando d'extrême droite.

DIPLOMATIE

Le parti libéral britannique se prononce contre l'installation de missiles américains en Grande-Bretagne

M. Gromyko est arrivé jeudi 17 septembre, à New-York, pour participer à la session annuelle de l'Assemblée générale de l'ONU, devant laquelle il prendra la parole mardi 22. Le ministre soviétique des affaires étrangères rencontrera le lendemain son homologue américain, le général Haig, pour un premier entretien qui devrait être suivi d'un autre le lundi suivant.

Ces discussions seront dominées par le problème des armes eurostratégiques, à propos desquelles le parti libéral britannique vient de prendre une position inattendue, comme l'explique ci-dessous Daniel Vernet. Pour sa part M. Michael Foot, chef du parti travailliste britannique, lui aussi hostile à l'installation des missiles américains, a eu jeudi 17 septembre un entretien avec M. Brejnev à Moscou. Il a considéré comme « un développement important » et une « ouverture majeure » l'indication donnée par le président soviétique selon laquelle l'U.R.S.S. « n'a pas l'intention d'insister sur le maintien de toute la quantité de fusées déployées dans ses régions occidentales et peut consentir à leur réduction » si les Américains renoncent à installer leurs propres engins. Il s'agit là d'une confirmation, nous indique notre correspondant Thomas Ferenczi, d'une position exprimée par Moscou dès 1979. Pour sa part M. Healey, chef adjoint du parti travailliste, a reconnu que les propos de M. Brejnev n'apportaient pas d'éléments nouveaux, mais il a jugé important que celui-ci ait « clarifié » ses positions.

A Bonn, nous signale Jean Wetz, l'opposition chrétienne-démocrate a lancé au Parlement une vive attaque contre le chancelier Schmidt, que M. Kohl, chef de la C.D.U., a jugé « trop faible ou trop lâche » pour s'opposer à la vague d'anti-américanisme en R.F.A. M. Kohl a notamment déploré qu'une « grande partie du S.P.D. et une frange du F.D.P. » se soient mêlées à la récente manifestation de la « racaille berlinoise » contre M. Haig, et a affirmé qu'on assiste aujourdhui à la création d'un « front populaire anti-américain ». M. Schmidt n'a pas répondu lorsque M. Kohl lui a demandé si le chancelier maintenait son attitude de 1978, lorsqu'il avait approuvé l'installation de la bombe à neutrons en République fédérale.

De notre correspondant

Londres. — Moins de vingt-quatre heures après avoir été conclue dans l'enthousiasme, l'alliance entre les libéraux et les sociaux-démocrates connaît déjà ses premières difficultés politiques. Au lendemain d'un vote historique qui était aussi un succès personnel, M. David Steel, leader des libéraux, a en effet subi, le jeudi 17 septembre, un important revers au congrès de son parti, réuni à Llandudno, à propos de la politique de défense. Les délégués ont approuvé, à une forte majorité et contre l'avis de la direction, une motion condamnant l'installation de missiles de croisière américains en Grande-Bretagne et demandant la création d'une zone dénucléarisée en Europe. Les sociaux-démocrates du S.D.P., pour leur part, soutiennent la double décision de l'OTAN de décembre 1979 : implantation des eurofusées et négociations avec les Soviétiques.

Le congrès libéral « *estime que la Grande-Bretagne devrait prendre l'initiative en appelant à la création d'une zone dénucléarisée en Europe et en s'opposant au déploiement des missiles de croisière* », déclare la motion. « *Il mandate le parti libéral pour que, comme premier pas, il rejette la présence des missiles de croisière en Grande-Bretagne, et fasse campagne contre leur installation.* » Après avoir repoussé une motion de compromis qui demandait simplement de surseoir à l'installation des missiles en attendant l'ouverture de négociations avec Moscou, les délégués ont condamné la décision de M. Reagan de poursuivre la fabrication de la bombe à neutrons.

Sans aller aussi loin que les syndicats, qui lors de leur récent congrès ont voté pour un désarmement nucléaire unilatéral, la décision des libéraux montre qu'en Grande-Bretagne comme dans d'autres pays d'Europe occidentale la tentation du neutralisme dépasse les frontières de la gauche traditionnelle. Toutes les sensibilités se sont exprimées à Llandudno parmi les adversaires des fusées à moyenne portée ; les arguments allaient du pacifisme classique à un anti-américanisme ravivé par la politique de l'administration Reagan, en passant par la peur que l'Europe occidentale ne devienne la cible privilégiée de la puissance militaire soviétique.

Le vote du congrès de Llandudno est important dans la mesure où les libéraux, alliés au nouveau parti social-démocrate, pourraient gagner une influence décisive dans la vie politique britannique au cours des prochaines années. Si le porte-parole du parti pour les affaires militaires a estimé que « *la motion ne pouvait servir de base à une politique de défense crédible pour un parti de gouvernement* », M. Steel s'est, pour sa part efforcé d'en limiter la portée. Il a estimé que le vote était significatif d'un état d'esprit, mais que le programme électoral libéral pouvait ne pas suivre exactement la décision du congrès.

La plate-forme que le parti proposera aux électeurs sera discutée avec les sociaux-démocrates. Pour M. William Rodgers, porte-parole du S.D.P. pour la défense, il n'est pas possible de gouverner sur la base définie par le congrès libéral. Les deux formations ont certes le temps d'ici aux prochaines élections, de définir une attitude commune, mais les premiers grincements dans un domaine aussi sensible que la politique militaire risquent d'entamer la crédibilité de la nouvelle alliance. Mme Shirley William, un des quatre leaders du S.D.P., a minimisé les divergences en affirmant que libéraux et sociaux-démocrates sont d'accord sur l'essentiel : ils condamnent l'« *obscénité de la course aux armements* ».

DANIEL VERNET.

M. SCHMIDT RENCONTRERA M. MITTERRAND LES 7 ET 8 OCTOBRE A LATCHE

Bonn (A.F.P.). — Le chancelier Schmidt rencontrera M. Mitterrand les 7 et 8 octobre dans la propriété du chef de l'État à Latche (Landes), a indiqué, vendredi 18 septembre, à l'A.F.P., le porte-parole du gouvernement ouest-allemand.

Le chancelier a réaffirmé, vendredi, devant le Bundestag, « la très grande importance qu'il attachait toujours à la coopération franco-allemande ». Selon M. Becker, « l'espace social européen » sera un des grands thèmes des entretiens.

Dans son intervention devant le Bundestag, le chancelier a également déclaré qu'il avait invité M. Reagan à se rendre en visite officielle en R.F.A. Il n'a pas donné d'indication sur la date de cette visite.

DIPLOMATIE

LE SORT DES « PEUPLES AUTOCHTONES »

Une conférence très orientée...

De notre correspondante

Genève. — Une conférence sur les peuples autochtones de la terre s'est ouverte le 15 septembre au Palais des nations pour étudier les problèmes de ces peuples et plus spécifiquement des Indiens d'Amérique dans le contexte de la lutte contre le racisme et la discrimination. Cette réunion, mise sur pied par les Organisations non gouvernementales (ONG), reconnues par les Nations unies, est présidée par M. Romesh Chandra, dirigeant du Conseil mondial de la paix, qui, dès son discours d'ouverture, a annoncé la couleur : c'est la bombe à neutrons, l'impérialisme américain et les sociétés transnationales qu'il convient avant tout *de dénoncer*.

En outre, les délégués à la conférence ont trouvé à leurs places une série de brochures éditées à Tripoli et portant notamment pour titres : « Le Fonds national juif, instrument de la discrimination », « Sionisme et terres de Palestine », ou encore « L'utilisation des eaux palestiniennes et le droit international. »

Les autres textes officiels s'inspirent sans détour des thèses soviétiques. On peut y lire notamment que « *le Conseil international des traités indiens et les peuples autochtones de l'hémisphère occidental sont d'avis que toute survie sur cette planète dépend de la réalisation par les Etats-Unis du désarmement nucléaire total et immédiat. Au milieu de l'année 1980, les Etats-Unis disposaient de dix mille armes thermonucléaires prêtes à attaquer l'Union soviétique* ». Par conséquent, « *le Conseil international des traités indiens demande au gouvernement des Nations unies d'entamer unilatéralement un processus de désarmement nucléaire* ».

On comprend mal cet excès de zèle : le seul fait de chasser des Indiens de leurs terres pour procéder à des essais atomiques ou pour rechercher de l'uranium constitue une violation des droits de l'homme tellement évidente que la vérité aurait suffi à dénoncer le scandale.

D'autre part, dans le document présenté par le mouvement des Indiens de Bolivie, Tupak Katari Mitka, on peut lire sous la rubrique « Première dénonciation : immigration des racistes en territoire kollasuya » qu'il y aurait eu un « *déplacement de cent cinquante mille familles racistes de l'ex-Rhodésie* » à la suite d'un accord entre l'ancien président Hugo Banzer et le CIME (Comité intergouvernemental pour les migrations européennes). Cette accusation a été catégoriquement démentie par le CIME, celui-ci n'ayant jamais rien signé de ce genre et *n'ayant jamais procédé à des* déplacements de populations sud-africaines vers l'Amérique *latine. On lit également dans* le même paragraphe : « *Nous voyons par exemple des juifs venus en tant que « techniciens » agricoles » et vivant actuellement dans les centres urbains du commerce, accaparé au détriment du peuple bolivien.* »

Cette conférence orientée de façon si visible laisse la pénible impression que les injustices dont souffrent les Indiens sont utilisées à des fins politiques qui la détourne de ses objectifs déclarés. Inutile d'ajouter qu'il n'est question, à aucun moment, du moins dans les documents officiels de la conférence, des peuples autochtones d'Asie et d'Afrique — exception faite de l'Afrique du Sud — ni des minorités nationales d'U.R.S.S. ou de Chine.

ISABELLE VICHNIAC.

LES ÉTATS-UNIS VONT FOURNIR AU BANGLADESH UN RÉACTEUR DE RECHERCHE NUCLÉAIRE

Dacca (*A.F.P.*). — Les Etats-Unis vont fournir au Bangladesh un réacteur nucléaire de recherche, selon les termes d'un accord de coopération bilatérale pour l'utilisation pacifique de l'atome, signé, jeudi 17 septembre, à Dacca.

La centrale de recherche nucléaire, d'une puissance de 3 mégawatts, devrait entrer en service dans la première moitié de 1983, a indiqué M. Ankari Hossein, secrétaire du ministère de la science, qui a signé l'accord avec l'ambassadeur des Etats-Unis à Dacca, Mme Jane Abell. D'un coût estimé à 4,2 millions de dollars, la centrale sera installée à Savar, à environ 40 kilomètres de la capitale. D'une durée de dix ans, mais renouvelable, l'accord prévoit également des échanges d'équipements techniques et de technologie. Le Bangladesh a signé le traité de non-prolifération nucléaire.

[L'accord intergouvernemental signé jeudi complète, au plan politique, un accord commercial signé en 1980 entre la Commission de l'énergie atomique bengalie et la société américaine General Atomic. Notons que, depuis plusieurs années, des contracts ont été établis, dans le domaine nucléaire, entre Paris et Dacca (un accord-cadre de coopération nucléaire a été signé en août 1980) et qu'un projet de construction au Bangladesh d'un réacteur électronucléaire de 300 mégawatts, qu'aurait éventuellement cofinancé l'Arabie Saoudite, a été examiné par des experts français. Ce projet est pour l'instant au point mort.]

LA MAJORITÉ DES SÉNATEURS AMÉRICAINS DÉSAPPROUVENT LA VENTE DES AWACS A L'ARABIE SAOUDITE

Washington — Cinquante et un sénateurs, dont vingt et un républicains, ont présenté jeudi 17 septembre une résolution désapprouvant la vente d'avions-radars AWACS à l'Arabie Saoudite. Six autres sénateurs, qui n'ont pas cosigné la résolution, se sont aussi déclarés hostiles à cette vente.

Le gouvernement américain, qui aura besoin d'une majorité des votes au Congrès pour livrer à l'Arabie Saoudite l'ensemble d'un contrat d'armement d'un montant de 8,5 milliards de dollars, s'est d'ores et déjà vu refuser le soutien de la Chambre des représentants. Deux cent cinquante-trois membres de cette Chambre — soit trente-cinq de plus que la majorité — s'opposeront à ce contrat.

Le vote devant intervenir le 30 octobre prochain au plus tard, la la commission des affaires étrangères, qui commence ses auditions le 1er octobre, entendra le secrétaire à la défense, M. Caspar Weinberger, et le secrétaire d'Etat, M. Alexander Haig. Ce dernier a notamment déclaré : « L'enjeu dans cette affaire est la capacité des Etats-Unis de développer une stratégie qui puisse faire progresser le processus de paix et protéger nos intérêts vitaux dans une région instable sujette non seulement aux rivalités israélo-arabes, mais aussi aux menaces croissantes de l'U.R.S.S. »

La conférence de l'Union interparlementaire mondiale

M. FIDEL CASTRO A REÇU M. CLAUDE ESTIER

La Havane (A.F.P.). — M. Fidel Castro a reçu, jeudi 17 septembre, M. Claude Estier, vice-président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, qui dirige la délégation française à la conférence de l'Union interparlementaire mondiale qui se déroule à La Havane. L'entretien entre M. Fidel Castro et M. Estier a duré deux heures. Le dirigeant cubain s'était auparavant rendu à l'ambassade de France, pour la première fois depuis cinq ans, afin de participer à un déjeuner offert par la délégation française. L'atmosphère a été particulièrement cordiale, et les observateurs estiment que cette démarche illustre l'intérêt que M. Fidel Castro porte au nouveau gouvernement socialiste français.

EUROPE

Pologne

Une mise en demeure de l'U.R.S.S.

(Suite de la première page.)

Après une nouvelle lecture de la déclaration du bureau politique du POUP et une interview de quatre ouvriers s'en félicitant sans excès, la parole a été donnée aux mouvements dont la présence au Parlement assure un pluralisme de façade. Mme Koziej-Zukowa, député du parti démocrate, s'est contentée (*« nous sommes aux limites des possibilités d'une solution sans conflit »*) de reprendre une déclaration faite lundi par son groupe. Un député paysan a dit que la campagne était inquiète et annoncé que le présidium de son parti allait se réunir pour prendre position.

Il y avait là de la modération dans la hâte, à laquelle allait succéder l'insubordination courtoise, mais caractérisée, des représentants des groupes catholiques. M. Zablocki, du néo-Znak (un de ces groupes), a fait comprendre que la responsabilité de la tension était partagée ; il a estimé qu'il était prématuré de tirer une conclusion définitive de la première session du congrès de Solidarité sans en attendre la seconde ; et s'est « solidarisé » avec l'appel lancé mercredi par la conférence épiscopale « *à retrouver le chemin de la table des débats et à chercher des solutions rencontrant l'acceptation de la nation* ». En clair, loin d'excommunier les dirigeants de Solidarité, il faut négocier avec eux.

Nouvel acte d'accusation

Avec plus de prudence, M. Moranski, du Mouvement chrétien-social, s'est abrité derrière la même citation épiscopale. M. Reiff, enfin, de Pax (dont l'interview n'a été diffusée que dans la toute dernière édition du journal), a déclaré carrément que le jugement porté sur Solidarité par le bureau politique était « *trop sévère* » ; que l'Eglise et le parti tiraient des « *conclusions différentes* » de la situation, et qu'il partageait, lui, celles des évêques. Il faut, a dit M. Reiff, en prenant l'exact contrepied du bureau politique, que « *les trois forces sociales dominantes que sont l'Eglise, le parti et Solidarité coopèrent* ». Quant à la réponse du présidium du syndicat (*le Monde* du 18 septembre), la télévision s'est contenté d'en signaler l'existence sans dire un mot de son contenu.

Au bout du compte, l'unique écho rencontré par la déclaration du bureau politique sera venu... du gouvernement, dont un communiqué, diffusé ce vendredi 18 septembre à une heure du matin, dresse un second acte d'accusation contre le syndicat. Mais, si le réquisitoire ne s'est pas nuancé depuis mercredi, son ton s'est fait, en une trentaine d'heures, légèrement moins violent, comme si l'on avait réalisé qu'à trop crier on ne s'était pas donné le beau rôle. « *Les passages forts, francs, parfois même brutaux, de la déclaration* (du bureau politique) *peuvent provoquer la réserve de nombreux citoyens, mais le parti a le droit et le devoir d'appeler les choses par leur nom* », a ainsi laissé échapper jeudi M. Rakowski, au cours d'une réunion du parti dans la banlieue ouvrière de Cracovie. On ne dit donc plus que les accords de Gdansk ont été « *unilatéralement rompus* » mais que Solidarité a, « de facto *refusé l'offre d'une coopération constructive* ». On ne parle plus d' « *écoulement du sang* » mais d'un « *danger de confrontation qui peut s'avérer lourd de conséquences* ». Enfin, on ne brandit plus directement la menace des armes, abandonnée au profit d'une mise en garde moins exaltée, si ce n'est moins inquiétante. « *Le gouvernement,* déclare le communiqué, *ne manquera pas, en cas d'impératif suprême, d'utiliser tous les moyens que lui donnent les prérogatives de l'Etat. (...) Le gouvernement a examiné les mesures concrètes dont l'application pourrait être indispensable pour la défense du socialisme et des intérêts fondamentaux de l'Etat et de la nation polonaise.* »

Mais si, deux jours après sa déclaration de guerre, le pouvoir n'est toujours pas passé aux actes, on voit mal comment l'engrenage enclenché pourrait s'arrêter. La Diète doit être réunie au milieu de la semaine prochaine avec pour ordre du jour, malgré l'opposition du groupe Pax, l'examen du projet gouvernemental sur l'autogestion. Sauf recul spectaculaire de la direction, ce projet sera donc adopté à la veille de la seconde session du congrès syndical.

Le ton des débats de Gdansk en sera immanquablement durci. Une fois faite la démonstration que le parti peut imposer sa loi à ce Parlement-là, sans se soucier de l'opinion publique, la revendication — uniquement programmatique pour l'instant — d'élections libres risque, sous la poussée de la base, de se transformer en mot d'ordre d'élections anticipées et libres. Les syndicalistes, au minimum, décideront d'organiser eux-mêmes le référendum national sur l'autogestion auquel ils avaient demandé à la Diète de procéder.

Vers l'état d'urgence ?

L'affrontement, dans ces conditions, *paraît presque programmé* et d'autant plus difficile à éviter qu'on sait maintenant qu'une part importante *de l'appareil et de la direction* souhaite l'engager au plus vite. Lundi, le bureau politique *était résolu à faire adopter par les députés* l'état d'urgence (que la Constitution polonaise appelle « *état de guerre* »), et ce n'est que devant le refus catégorique des partis paysan et démocrate que ce projet a été mis entre parenthèses.

Les débats du bureau politique ont été ensuite extrêmement durs entre les partisans d'une mise hors la loi de Solidarité (M. Siwak et M. Milewski, *ministre de l'intérieur*) et les hommes, comme MM. Barcikowski et Kubiak, qui prônaient la poursuite du *dialogue. Le premier secrétaire* et le premier ministre se sont peu fait entendre dans cette bataille, et l'artisan du compromis réalisé par la déclaration de mercredi a été M. Olszowski, qui s'attache, depuis mai dernier, à se placer au centre, après avoir été jusque-là le chef de file des durs.

Mardi et jeudi, enfin, au cours d'une réunion des premiers secrétaires de *voïvodie tenue* au siège du comité central, une majorité d'entre eux se seraient prononcés, après avoir entendu MM. Olszowski, Barcikowski et Milewski, en faveur des thèses défendues par le ministre de l'intérieur.

La démarche de l'ambassadeur soviétique ne peut, évidemment, que renforcer ce courant. La tentative de médiation que Mgr Glemp, le *nouveau primat, aurait l'intention d'entre*prendre incessamment, sera plus que difficile.

BERNARD GUETTA.

● *Un appareil de la compagnie aérienne polonaise Lot,* qui assurait la liaison intérieure Katowicz-Varsovie, avec quarante-neuf personnes à son bord, a été détourné, vendredi matin 18 septembre, vers Berlin-Ouest, par une dizaine de personnes armées de coktails Molotov. L'avion a atterri sur l'aéroport militaire américain de Tempelhof. Il s'agit du cinquième détournement d'un avion de ligne polonais vers l'Ouest depuis juillet. — *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

Le texte de l'avertissement soviétique

Varsovie (*Reuter.*). — Voici les principaux extraits de l'avertissement soviétique remis jeudi 17 septembre à M. Kania par M. Aristov, l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Varsovie, et lu ce vendredi à la radio polonaise. Ce texte est signé par le comité central du parti communiste soviétique et par le gouvernement.

« *Nous attendons de la direction du POUP et du gouvernement qu'ils prennent immédiatement des mesures énergiques et radicales afin de mettre un terme à la propagande antisoviétique malveillante et aux actions hostiles à l'Union soviétique* », indique-t-il. L'antisoviétisme en Pologne a atteint des « *limites dangereuses* » poursuit-il.

« *Une vive campagne est actuellement menée de manière incontrôlée et en toute impunité dans le pays contre l'Union soviétique et ses politiques intérieure et étrangère.*

» *Il ne s'agit pas d'excès irresponsables et isolés de voyous, mais d'actions conduites par des ennemis du socialisme sur une ligne politique bien définie.*

» *Son principal objectif est d'avilir et de calomnier le premier Etat socialiste du monde et l'idée même de socialisme, et d'encourager chez les Polonais l'hostilité et la haine vis-à-vis de l'Union soviétique et du peuple soviétique, de rompre les liens de l'amitié fraternelle (...) et de liquider le socialisme en Pologne.* »

Le message ajoute : « *Cette propagande féroce contre l'Union soviétique émane des pages de nombreuses publications, apparaît sur les écrans de cinéma, sur les scènes de théâtre.*

La première phase du congrès de ce « syndicat » s'est en fait transformée en tribune permanente d'où ont été lancées calomnies et insultes contre notre Etat. »

Evoquant le message adressé par solidarité aux travailleurs d'Europe de l'Est pour les encourager à former eux aussi des syndicats libres, le texte le qualifie de « *provocation révoltante* ».

Il affirme qu'il y a eu des exemples de menaces proférées contre des soldats soviétiques stationnés en Pologne et assimile « *l'hystérie antisoviétique qui fait rage en Pologne à celle si chère à certains Etats impérialistes* ».

Il demande enfin pourquoi les autorités de Varsovie n'ont rien fait pour arrêter cette campagne antisoviétique et fait remarquer qu'aucun des responsables n'a été sévèrement puni.

« *Au contraire,* ajoute-t-il, *ils utilisent des locaux officiels pour organiser leurs réunions, on leur donne accès aux grands moyens d'information et on met de l'équipement technique à leur disposition. Nous ne cachons pas que tout cela suscite une profonde indignation du peuple soviétique.*

« *Le comité central du P.C.U.S. et le gouvernement soviétique estiment que toute indulgence supplémentaire vis-à-vis des manifestations d'antisoviétisme cause un tort immense aux relations soviéto-polonaises et se trouve en contradiction directe avec les engagements de la Pologne en tant qu'alliée et avec les intérêts vitaux de la nation polonaise* », conclut le texte.

Belgique

LA CRISE DE LA SIDÉRURGIE WALLONNE POURRAIT DONNER LE COUP DE GRACE A LA COALITION GOUVERNEMENTALE.

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — Totalement paralysée par une querelle sur le budget de 1982, la coalition gouvernementale social-chrétienne et socialiste de M. Mark Eyskens paraît sur le point de recevoir le coup de grâce : depuis ce vendredi 18 septembre, son mal s'est aggravé par des complications dans la sidérurgie. Le parti socialiste de M. Guy Spitaels a lancé un ultimatum sommant le gouvernement de trouver une solution pour sauver l'acier wallon avant la fin de la semaine.

Le problème remonte à plusieurs mois, lorsque les aciéries de Liège et de Charleroi ont fusionné. La nouvelle entreprise Cockerill-Sambre ne peut être relancée qu'avec de nouveaux crédits. Les banques privées, sceptiques, posent des conditions très dures à leur participation et exigent une garantie solide du gouvernement. Les sociaux-chrétiens flamands, de leur côté, refusent que « *la France prenne en charge la faillite de la Wallonie* ».

Les socialistes wallons considèrent en revanche que la solidarité nationale doit jouer, et que l'avenir de leur région est en jeu. Un élément nouveau a ravivé la querelle jeudi : le parti populaire européen (P.P.E.), qui regroupe les formations démocrates-chrétiennes de la Communauté, s'est prononcé pour un abandon pur et simple des unités sidérurgiques trop vieilles. Or, son président n'est autre que M. Tindemans, chef des sociaux-chrétiens flamands.

Quant au chômage, il a franchi un nouveau cap historique ce vendredi. Il y a maintenant quatre cent mille demandeurs d'emploi dans le pays (soit 9,7 % de la population active), selon les chiffres officiels, et beaucoup plus selon le calcul des économistes. — P. de V.

Yougoslavie

LE POÈTE GOJKO DJOGO A ÉTÉ CONDAMNÉ A DEUX ANS DE PRISON

(De notre correspondant.)

Belgrade. — Le poète serbe Gojko Djogo a été condamné, le 17 septembre, par le tribunal départemental de Belgrade, à deux ans de détention pour avoir, dans un recueil de poésies, présenté d'une façon « *malveillante et inexacte* » la situation en Yougoslavie, affirmé qu' « *il n'y avait pas de liberté ni de démocratie* » et « *offensé* », la mémoire du président Tito. Gojko Djogo avait été arrêté le 29 mai. Il avait été élargi le 8 juillet après une interruption de son procès et comparaissait en prévenu.

Le défenseur du poète, Me Tapouchkovitch, président de la chambre des avocats de la capitale, a affirmé, à l'inverse du procureur, qu'aucune preuve n'avait été apportée à l'appui des griefs retenus contre son client, et qu'aucun des témoins entendus, à une exception près, ne s'était rangé aux côtés de l'accusation. « *Nous nous trouvons donc,* a-t-il dit, *devant la seule opinion du procureur qui n'avance aucun argument concret.*

Dans un plaidoyer de près de deux heures, Gojko Djogo, après avoir déclaré que ce genre de procès ne contribuait pas à la justice, que la poésie n'était pas du ressort des tribunaux, et qu'aucun procureur n'avait le droit de s'ériger en « *arbitre suprême* » dans les questions littéraires, a ajouté : « *Ma poésie est orientée contre le mal, et j'ai un peu le sentiment que l'acte d'accusation a été élaboré il y a quarante ans, dans un autre pays slave* (allusion à l'U.R.S.S.) *et n'arrive que maintenant chez nous. Je m'oppose à la société qui a recours à un paragraphe du code pénal pour combattre la poésie.* »

L'avocat de Djogo a annoncé qu'il ferait appel à la Cour suprême de la République fédérée de Serbie. En attendant sa décision son client restera en liberté.

PAUL YANKOVITCH.

A TRAVERS LE MONDE

Irlande du Nord

● M. OWEN CARRON, récemment élu député d'Irlande du Nord aux Communes en remplacement de Bobby Sands, est arrivé jeudi 17 septembre à Londres, accompagné de quatre-vingt-dix membres des familles des prisonniers républicains irlandais (notamment des grévistes de la faim de la prison de Maze), afin de plaider leur cause auprès des autorités britanniques. Le même jour, le nouveau secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, M. James Prior, s'est rendu à Belfast pour y visiter le pénitencier durant trois heures. Il a rencontré les sept détenus qui font la grève de la faim. *M. Prior devait ensuite s'entretenir avec les dirigeants de la communauté protestante.* — *(A.F.P.)*

Italie

● *M. LUIGI PETROSELLI*, communiste, a été réélu le 17 septembre, maire de Rome, à une majorité relative (39 voix sur 80). M. Petroselli dirigeait depuis deux ans l'administration locale avec l'appui des socialistes et des sociaux-démocrates. Mais, ces derniers, sous la pression de la démocratie chrétienne, lui ont retiré leur soutien, l'empêchant d'obtenir la majorité absolue. — *(A.F.P.)*

Liban

● LIVRAISON DE CHARS FRANÇAIS AU LIBAN. — *Treize chars AMX-13, offerts* par le gouvernement français à l'armée libanaise, ont été débarqués mercredi 16 septembre dans le port de Beyrouth. Premier lot d'un don de la France en matériel militaire, ils ont été remis au commandant en chef de l'armée libanaise, le général Victor Khoury. — *(A.F.P.)*

Libye

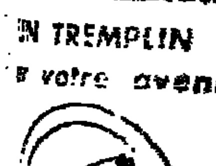
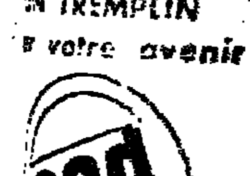
● UN JOURNALISTE BRITANNIQUE EXPULSE DE LIBYE. — M. Norman Kirkham, correspondant diplomatique de l'hebdomadaire britannique *Sunday Telegraph*, a été prié de quitter la Libye, mardi 15 septembre, à la suite d'un *article qu'il a écrit sur* le financement, par Tripoli, de publications de l'extrême-gauche britannique, annonce jeudi 17 septembre le *Daily Telegraph*. — *(A.F.P.)*

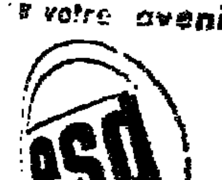
Sénégal

● UNE QUINZAINE DE MILITANTS du parti démocratique sénégalais (P.S.D.-Opposition légale de tendance « *travailliste* ») ont été interpellés au cours des six derniers jours, a indiqué jeudi 17 septembre, M. Boubacar Sall, *député et* dirigeant de ce parti. Après l'interpellation de cinq employés de Me Abdoulaye Wade, secrétaire général du P.S.D., une dizaine de dirigeants ont été interpellés dans les régions de Tambacunda (à l'est), de Diourbel (au centre-nord) et du fleuve (au nord), a-t-il précisé, *ajoutant que*, selon lui, les opérations de la gendarmerie ont pour objectif de rechercher des caches d'armes. Aucune explication n'a encore été fournie de source officielle sur ces opérations de gendarmerie. — *(A.F.P.)*

U.R.S.S.

● MM. GEORGES SEGUY, secrétaire général de la C.G.T., et Alexis Chibalev, président du conseil central des syndicats de l'U.R.S.S., ont signé, le jeudi 17 septembre à Moscou, un accord de coopération entre leurs deux organisations. Le texte affirme que « *la lutte pour la paix et contre la course aux armements, est le problème capital qui se pose au mouvement syndical* ». Les deux organisations s'engagent à « *œuvrer avec persévérance pour des négociations à tous les échelons, avant tout entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis* ». Aucune allusion à la Pologne n'est faite dans le communiqué commun. — *(Corresp.)*




هكذا من الاصل

AUTRICHE : la concertation à l'épreuve

I. — La grogne des jeunes

De notre envoyé spécial BERNARD BRIGOULEIX

Vienne. — *Les réfugiés des pays* de l'Est qui, les oreilles encore pleines des déclarations de leurs dirigeants sur la « crise du capitalisme », arrivent à Vienne pour la première fois doivent éprouver un choc. Car jamais la prospérité ne s'y est étalée aussi insolemment que sous le soleil de cet été 1981. Par *cars entiers, d'innombrables touristes* américains découvrent que le souvenir des rudes années de l'après-guerre, de l'occupation et de la reconstruction est bien loin, et que, crise du pétrole ou pas, la taille des voitures de ces « vieux » Européens par excellence commence à dépasser celle en honneur outre-Atlantique.

En crise, le « modèle » autrichien ? Le mot serait, de toute façon, excessif. Il cache bien son jeu, ce pays de démocratie avancée, que les aléas de l'histoire ont ramené à la *portion congrue, mais* qui s'applique avec tant de succès à être encore *après avoir été.* Des résultats économiques brillants dans plusieurs secteurs essentiels ; des institutions politiques qui fonctionnent sans à-coups et assurent, parmi d'autres mérites, une démocratie locale très poussée ; une concertation sociale qui fait l'envie de l'Europe occidentale ; une diplomatie de « neutralité *active* » *qui lui permet de jouer sur* la scène internationale un rôle plus *important que sa taille ne l'y autoriserait* — oui, vraiment, que pourrait-il manquer à l'Autriche pour être heureuse ?

Pourtant, il n'est pas difficile de percevoir l'amorce d'un malaise que la plupart des responsables politiques et économiques ne nient pas, même s'ils ne formulent pas tous le même diagnostic.

Ce malaise *frappe d'abord* la classe politique, et tout particulièrement la grande formation au pouvoir depuis onze ans, le parti socialiste (S.P.Oe.) du chancelier Kreisky. Jadis porteur d'une idée neuve — on pouvait gérer ce pays « à gauche » sans remettre en cause *ses structures* économiques, qui assuraient le retour à *la prospérité, et sans risque diplomatique* malgré le voisinage des pays du pacte de Varsovie, — il affronte l'usure du pouvoir. La décentralisa*tion très poussée a certes évité* la constitution d'un véritable « Etat S.P.Oe », grâce aux importants contre-pouvoirs aux différents niveaux. Mais l'implantation des socialistes dans les administrations, la nécessité d'appartenir au parti gouvernemental pour réussir certaines ascensions rapides, tout un réseau *d'amitiés un peu trop actives et* voyantes, ont fini par ternir l'image de la formation du chancelier.

Certains, *à l'intérieur* même du S.P.Oe., notamment chez les jeunes, vont jusqu'à parler, non sans courage, d'« *un certain climat de corruption* ». Outre le scandale retentissant de la construction de l'hôpital général de Vienne (A.K.H.), qui a, *de fil en aiguille*, provoqué la démission de M. Androsch, alors ministre *des finances, impliqué dans l'affaire*, plusieurs autres compromissions ou *complaisances monnayées*, même si elles ne sont pas toutes imputables au parti socialiste, commencent à faire dire à nombre d'Autrichiens, même de gauche, que le règne sans partage du S.P.Oe. présente désormais plus de risques que d'avantages. « *Nous étions jusqu'à présent non seulement une solution de rechange politique, mais aussi morale,* explique par exemple M. Andreas Rudas, ancien secrétaire des Jeunesses socialistes. *Cela risque d'être bel et bien terminé, notamment parce que nous n'avons pas su endiguer le flot des gens qui sont venus à nous par intérêt, ni contrôler ensuite leurs activités.* »

La succession de M. Kreisky

Second problème majeur des socialistes : la succession de M. Kreisky. Le chancelier laisse périodiquement entendre qu'il ne se représentera pas aux élections de 1983, ou que, pour le moins, il ne briguera plus *la direction du gouvernement. Or il* n'a guère, jusqu'à présent, trouvé *de dauphin qui s'impose. Celui qui* semblait le mieux placé était précisément... M. Androsch lui-même, que le chancelier a d'ailleurs longtemps tenté de « sauver ». L'affaire de l'A.K.H. l'a, en principe, écarté de la succession.

Encore n'est-il pas sûr que l'ancien ministre des finances, que ses compétences étendues et son entregent avaient fait estimer de milieux dont les socialistes appréciaient la bienveillance, ne tente un retour en force. Il est resté très populaire parmi certaines fractions du S.P.Oe., *et à l'oreille, paradoxalement,* de dirigeants syndicalistes importants *et influents. Mais un autre secteur* de la formation gouvernementale ne tolérerait probablement pas qu'il fût de nouveau appelé à jouer un rôle de premier plan. Son côté grand bourgeois, peut-être plus encore que son implication *dans l'affaire de l'hôpital,* exaspère *les* « purs et durs » du parti, en particulier les jeunes. « *C'était peut-être un grand ministre des finances,* explique l'un d'eux, *mais certainement pas un socialiste au sens où nous l'entendons.* »

Une des personnalités les plus estimées du cabinet, M. Willibald Pahr, ministre des affaires étrangères, n'est pas membre du S.P.Oe. D'autres, sans avoir démérité, ne se sont acquis, dans le meilleur des cas, qu'une réputation de bon technicien. *Or tout le monde est au* moins d'accord, chez les socialistes, *pour estimer qu'un chef de file* prestigieux est nécessaire (sans être suffisant) pour gagner les prochaines élections.

On en est bien conscient aussi du côté de l'opposition, qu'il s'agisse des populistes de l'Oe.V.P. ou des libéraux du F.P.Oe. M. Aloïs Mock chez les premiers, M. Norbert Steger chez les seconds, n'ont pas, semble-t-il, une « image » nationale qui leur *permette de faire face de manière* convaincante à une nouvelle candi*dature de M. Kreisky.* La tâche leur serait facilitée, naturellement, si le chancelier ne se représentait pas. Les populistes sont puissants au niveau national, et tiennent solidement certains bastions. Les amis de M. Steger, dont la formation très composite fait cohabiter d'authentiques libéraux de centre gauche, *des conservateurs aux nuances imprécises* et de vieux militants d'ex*trême droite* que leur engagement a poussés fort loin voilà une quarantaine d'années, ne peuvent guère s'interroger que sur le partenaire auquel ils seraient susceptibles d'apporter, en cas de besoin, l'appoint parlementaire nécessaire. Irait-on, si le S.P.Oe. perdait la majorité absolue, vers une « petite coalition » *socialiste et libérale, ou vers une* « grande coalition » rassemblant les trois principaux partis autrichiens ? Les populistes, naturellement, préféreraient la seconde hypothèse, mais différents signes leur laissent plutôt croire à la première.

En tout cas, assure le professeur Andreas Khol, directeur de l'académie politique de l'Oe.V.P., *nous sommes prêts à des élections anticipées, notamment dans l'hypothèse où M. Kreisky voudrait conduire encore une législature sans attendre d'être trop âgé.* » « *Tous nos plans sont prêts* », ajoute-t-il en tapotant sur son bureau un dossier « *très secret* » intitulé : « *Wahlkampfkonzeption* » (« *Conception de la campagne électorale* »).

La grande formation de droite n'échappe pas, elle non plus, aux divisions. Du moins assume-t-elle sans complexe ses relations avec ce *que l'on nommerait ailleurs les « forces du grand capital »*. Quand *on lui demande de préciser les liens* des populistes avec le patronat, M. Khol ne s'embarrasse pas de fausses pudeurs : « *Le patronat, c'est nous.* » Avant d'ajouter, il est vrai : « *Nous avons chez nous, également, l'immense majorité des agriculteurs, et beaucoup de petits employés. Les ouvriers sont aussi les bienvenus. Nous sommes un parti chrétien-démocrate interclassiste.* »

Cette ambition de vouloir représenter un peu tout le monde est une *des caractéristiques des trois principales* formations politiques, et elle est d'ailleurs au moins partiellement réalisée. Cette volonté n'est peut-être pas étrangère à un aspect du malaise d'un pays où, malgré le durcissement récent de certaines polémiques, la controverse entre majorité et opposition reste étonnam*ment courtoise.*

Vienne a connu, au début de l'été, des *manifestations* dont la violence était sans commune mesure avec les démonstrations habituelles, même si elle ne touchait que quelques centaines de jeunes gens. Mais il y a plus grave : les nouveaux électeurs désertent massivement les urnes (*45 % seulement* d'entre eux ont voté aux dernières élections locales, par *exemple*). *La contestation s'exerce* de plus en plus en dehors du cadre que les institutions prétendent organiser. Les circuits politiques traditionnels semblent, à tort ou à raison, inadaptés à beaucoup de jeunes pour s'exprimer. C'est là un phénomène *qui touche toutes les démocraties,* peu ou prou, mais qui est ressenti *comme une nouveauté un peu dangereuse* en Autriche.

D'autant plus qu'il s'agit aussi, semble-t-il, d'un rejet croissant de certaines valeurs par une partie de la jeune génération. Ce n'est pas une situation spécifiquement *autrichienne.* Mais elle prend, ici, un sens parti*culier. Les Autrichiens les plus âgés* ont en effet deux fois déjà dans leur vie dû tout reconquérir après avoir *tout perdu.* Depuis la *seconde guerre* mondiale, beaucoup ont grandi dans le culte de la reconstruction du pays, du retour à son indépendance politique, à la démocratie libérale, puis à la prospérité. Avoir une situation stable, un toit dont on puisse être *propriétaire, s'offrir une belle voiture* et des vacances au soleil, retrouver *dans un certain* conformisme bourgeois les usages d'une époque où l'Autriche était grande, tout cela n'était ni méprisable ni même seulement matérialiste : c'était une ambition qui appelait un effort *justifié.*

Leurs enfants n'adhèrent pas à *cette conception, dont ils ne perçoivent* que les aspects les plus terre à terre : « *Le culte de la Mercedes et du chalet de sports d'hiver, ça ne remplit pas une vie,* explique l'un d'eux. *En tout cas, pas la mienne. Or les gens de la génération précédente ne pensent plus qu'à* ça. » A ces considérations *s'ajoute une remise en question de* l'armée et de *ce qui* s'y rattache, *notamment* les ventes et les achats d'armes par l'Autriche, et du recours à l'énergie nucléaire.

L'essoufflement de la concertation sociale

Il n'est jusqu'à la fameuse « *Sozialpartnerschaft* », instance de concertation assurant depuis des années à l'Autriche une paix sociale inégalée, qui ne donne des signes d'essoufflement. *Plusieurs raisons à cela :* d'abord la volonté, de la part des « *durs* » du *patronat* et des syndicats, de ne pas poursuivre une collaboration de classes jugée « malsaine » aux deux extrêmes du spectre politique et social. Ensuite, on note un certain malaise chez les syndicalistes même modérés à l'idée de se trouver en permanence (en raison de l'appartenance de certains *d'entre eux au gouvernement)* des deux côtés à la fois, en fait de plus *en plus du côté des dirigeants* et de moins en moins de la base ouvrière. La concertation sociale fait que plus de 99 % des salariés ne se sont jamais trouvés impliqués dans une action revendicative.

Peut-être aussi l'opposition populiste, en partie expression politique du patronat et des agriculteurs, ne *veut-elle pas laisser s'accréditer trop* durablement dans les esprits cette idée : « *Parti socialiste au pouvoir = paix sociale.* » Certains dirigeants de droite commencent à se *demander si, en jouant le jeu d'une* opposition raisonnable et coopérative, ils ne favorisent pas bien davantage la majorité socialiste que leur propre image de marque.

Il est vrai que le « dialogue républicain » entre gouvernement et opposition et la concertation entre grandes *formations* et *partenaires* sociaux constituent l'une des traditions de la *nouvelle Autriche, même* si le ton monte à l'approche d'échéances politiques importantes. Le « modèle » n'est pas vraiment en crise. Il connaît pourtant un malaise auquel n'échappe pas non plus tout à fait son économie.

Prochain article :

LE SYSTÈME PERTURBÉ

AFRIQUE

Namibie

Pretoria reconnaît que des « progrès importants » ont été réalisés dans la négociation avec Washington

De notre correspondant

Johannesburg. — Sur la base d'une confiance mutuelle retrouvée, les négociations sur la Namibie ont *« enregistré des progrès importants »*. C'est, en substance, ce qu'a déclaré, jeudi 17 septembre, M. Pik Botha, ministre sud-africain des affaires étrangères, se référant ainsi pour la première fois aux propos optimistes tenus récemment par le général Haig (*le Monde* du 8 septembre). Il n'a fourni aucun détail sur les pourparlers, mais des sources américaines indiquent que l'Afrique du Sud aurait finalement accepté plusieurs points importants de la résolution 435 des Nations unies, dont la présence de « casques bleus » *durant la période des élections.* Pretoria revenant dans le même temps sur ses exigences concernant la garantie de droits constitutionnels pour la minorité blanche (environ 10 % de la population). Des droits pour les *« minorités »* resteraient cependant au programme de Pretoria et du « gouvernement » intérimaire de Windhoek.

M. Dirk Mudge, président de la Democratic Turnhall Alliance (D.T.A.), parti au pouvoir à Windhoek, en accord avec M. Botha, aurait chargé en échange les Américains de négocier avec Luanda le départ des troupes cubaines d'Angola avant des élections, et l'ouverture de discussions avec l'UNITA, le mouvement dissident angolais. Il est cependant douteux que cette dernière condition ait quelque chance d'être remplie. Luanda a, d'autre part, toujours affirmé que la présence cubaine sur son territoire n'avait rien à voir avec le problème namibien.

Bien que les Sud-Africains ne fassent pas de ces deux conditions des *« préalables »*, on estime dans les milieux diplomatiques que Pretoria se réserve ainsi la possibilité de remettre à plus tard le règlement du dossier. Pour la première fois, M. Botha a rendu succinctement compte de ses conversations avec Washington. *« Je n'ai fait aucune promesse »*, a-t-il dit. *« J'ai simplement fait état de notre désir de changement* (de la situation interne sud-africaine) *et averti que de trop rapides changements risquaient de provoquer des réactions dans la population blanche qui profiteraient surtout au H.N.P »* (principal parti d'extrême droite). M. « Pik » Botha a aussi négocié avec le secrétaire d'État américain la régularisation des relations militaires entre les deux pays et, notamment, le retour à Pretoria de deux attachés militaires américains pour remplacer ceux expulsés en 1979 après l'affaire de l'avion espion américain. L'Afrique du Sud enverra, de son côté, à Washington deux militaires.

PATRICE CLAUDE.

● *La commission des affaires étrangères de la Chambre américaine des représentants a* approuvé jeudi 17 septembre une résolution condamnant la récente incursion militaire en Angola des forces sud-africaines. *« La récente attaque par terre et par air contre l'Angola, avec la destruction de stations radar et de structures économiques civiles proprement angolaises, représente une augmentation substantielle de l'engagement de l'Afrique du Sud en Angola »*, déclare la résolution. — *(A.F.P.)*

Lesotho

LES ATTENTATS SE MULTIPLIENT APRÈS L'ANNONCE D'ÉLECTIONS GÉNÉRALES

(De notre correspondant.)

Johannesburg. — Cinq attentats, des dégâts considérables, une dizaine de blessés, dont deux très graves. La voiture de l'ambassadeur ouest-allemand plastiquée, cinq personnes mystérieusement disparues, dont trois — le rédacteur en chef d'un quotidien chrétien et deux employés — ont été retrouvées mortes non loin de Maseru, la capitale (*le Monde* du 12 septembre). Le tout en moins d'une semaine... Depuis que le premier ministre, M. Leabua Jonathan, a laissé espérer que des élections auraient enfin lieu au début de l'an prochain, rien ne va plus au Lesotho, petit royaume de 30 000 kilomètres carrés et d'un million et demi de sujets.

Les attentats ont été revendiqués par l'« Armée de libération du Lesotho » (L.L.A.), branche militaire du *Basutholand Congress Party (B.C.P.)*, exilé depuis 1974, et qui tente périodiquement de reprendre pied sur ce territoire complètement enclavé en Afrique du Sud. Son chef, M. Ntsu Mokhele, serait d'ailleurs rentré clandestinement dans son pays depuis quelques semaines.

Le B.C.P., qui fut longtemps le principal parti d'opposition, avait failli remporter les élections générales de 1970 — les premières organisées depuis l'indépendance accordée en 1966 par la Grande-Bretagne. Mais, au moment du verdict des urnes, M. Jonathan, dont le propre parti (*Basutholand National Party*) semblait perdant, avait, alors que le décompte des voix n'était pas encore achevé, déclaré la consultation irrégulière et, dans la foulée, suspendu la Constitution. Depuis, le B.C.P. se manifeste de temps à autre par des attentats. Mais, cette fois, leur fréquence devient inquiétante pour les autorités.

Le gouvernement sud-africain est rendu responsable de l'armement et de l'entraînement des hommes de la L.L.A. afin, dit-on à Maseru, de déstabiliser le royaume. Pretoria nie, mais le chef de la police de sécurité sud-africaine, le lieutenant-général Coetzee, a récemment admis que ses hommes n'étaient guère vigilants dans l'interception des combattants de la L.L.A. dont bon nombre sont réfugiés en Afrique du Sud. Un diplomate américain a d'ailleurs confié que la Maison Blanche avait *« calmement mais fermement »* invité Pretoria à ne pas se mêler des affaires du Lesotho.

Maseru accueille sur son territoire des réfugiés politiques noirs sud-africains et a même récemment refusé d'extrader des membres présumés du Congrès national africain (A.N.C.) réclamés par Pretoria.

P. C.

Tchad

PARIS SE DÉCLARE PRÊT A PARTICIPER A LA RECONSTRUCTION DU PAYS

« La France est prête à aider à la reconstruction d'un Tchad unitaire et totalement indépendant », a déclaré, jeudi 17 septembre, M. Cheysson à l'issue d'un entretien avec le président Ahidjo du Cameroun, lequel est l'hôte ce vendredi de l'Elysée. De son côté, M. Goukouni Oueddei, président du GUNT (Gouvernement d'union nationale de transition du Tchad), a eu, jeudi après-midi, un entretien d'une heure trente avec le chef de l'État français, à l'issue duquel M. Mitterrand s'est déclaré *« heureux d'avoir reçu, au nom de la France, un président qui a devant lui de lourdes tâches, notamment pour la reconstruction et l'unité du Tchad et l'exercice normal de sa souveraineté »*.

Les FAN subissent de lourdes pertes

« Nous avons beaucoup progressé sur le plan de la compréhension et, je l'espère, des entreprises communes », a-t-il également déclaré, confirmant ainsi la volonté française de reprendre son aide économique au Tchad.

D'autre part, à N'Djaména, de source proche du GUNT, on affirme que les Forces armées du Nord (FAN) de M. Hissène Habré ont eu cinq cents tués et trois cents prisonniers lors de la récente bataille de Gueréda, dans l'est du pays. Les mêmes sources indiquent que cette localité a été reprise mardi après avoir été occupée pendant une semaine par les FAN.

PROCHE-ORIENT

Liban

TROIS ATTENTATS ONT FAIT UNE TRENTAINE DE MORTS

(De notre correspondant.)

Beyrouth. — Il n'existe apparemment aucun lien entre les trois attentats qui ont fait jeudi et vendredi une trentaine de morts et plus de cent blessés. Même s'ils ont été revendiqués *par une même organisation*, le Front pour la libération du Liban des étrangers, dont l'existence paraît douteuse.

Le plus grave des attentats, celui de Saïda (*le Monde* du 18 septembre), visait le siège du commandement des forces communes palestino-progressistes, qui s'est effondré en partie, à la suite de l'explosion d'une charge de 12 kilos de T.N.T. Vingt-cinq morts et cent huit blessés ont été retirés des décombres. Parmi les victimes figurent deux responsables militaires palestiniens, mais surtout, comme toujours, beaucoup de civils libanais. Les palestino-progressistes ont accusé Israël d'être à l'origine de l'attentat.

Le second attentat s'est produit à Chekka, dans un secteur contrôlé par les troupes syriennes de la FAD (Force arabe de dissuasion) et la milice de l'ex-président Frangié. Il a fait quatre morts et huit blessés et ferait suite à un règlement de comptes local. Le troisième s'est déroulé ce vendredi matin dans la grande banlieue sud-ouest de Beyrouth à Hay el Souloum où une voiture piégée a fait deux tués.

Malgré leurs gravités et la tension qu'ils ont provoquée, ces attentats ne semblent pas devoir remettre en cause la trêve actuelle.

LUCIEN GEORGE.

Iran

DIX-NEUF NOUVELLES EXÉCUTIONS D'OPPOSANTS DE GAUCHE

Téhéran *(A.F.P.)*. — Un *« centre d'opérations militaro-terroristes des Moudjahidin Khalq »* est tombé sous le contrôle des gardiens de la révolution, à l'issue de près de cinq heures d'affrontements qui ont fait deux morts, jeudi matin 17 septembre à Téhéran, annonce le quotidien *Ettelaat*.

Sur les quatre Moudjahidin qui se trouvaient dans ce centre, un homme et une femme ont été tués, précise le journal, qui ajoute qu'à l'intérieur du centre des plans prévoyant des attentats contre le comité central des gardiens de la révolution et plusieurs personnalités du pays ont été découverts.

Par ailleurs, la radio a annoncé l'exécution de dix-neuf opposants de gauche appartenant aux Peykar, aux fedayin minoritaires et aux Moudjahidin, mercredi, à la prison d'Evin. Ils étaient accusés *« d'avoir organisé des manifestations armées »*.

Enfin, l'organe du parti gouvernemental, *République islamique*, est revenu sur les manifestations organisées par les Moudjahidin mardi dans les rues de Téhéran. Il a affirmé qu'il y a eu sept rassemblements et soixante-cinq arrestations. Mardi soir, la radio avait fait état de deux manifestations et de trente-cinq arrestations. Le bilan officiel de trois morts est resté, quant à lui, inchangé.



(Dessin de KONK.)

Égypte

Après l'expulsion de l'ambassadeur d'U.R.S.S.

L'ATTACHÉ MILITAIRE ÉGYPTIEN A ÉTÉ PRIÉ DE QUITTER MOSCOU

Moscou (Reuter.). — L'Union soviétique a ordonné jeudi 17 septembre à l'attaché militaire égyptien à Moscou et à son personnel de quitter le pays dans un délai d'une semaine en représailles à l'expulsion de l'ambassadeur d'U.R.S.S. au Caire. Selon Radio-Moscou, le chargé d'affaires égyptien, M. Hassan Kandil, a été convoqué au ministère des affaires étrangères où la mesure d'expulsion frappant le lieutenant-colonel Abdel-Hamid Khalifa et ses dix collaborateurs lui a été notifiée.

Le diplomate a également pris connaissance d'une déclaration officielle condamnant les mesures prises par Le Caire. Dans ce texte, le Kremlin dit se réserver le droit de prendre éventuellement d'*« autres mesures nécessaires pour sauvegarder ses intérêts »*, sans donner d'autres précisions.

Moscou qualifie de *« mensonges flagrants »* les accusations égyptiennes selon lesquelles les diplomates soviétiques se livraient à de l'agitation en Égypte. *« Les dirigeants égyptiens ont à l'évidence besoin de cette stupide opération antisoviétique pour essayer de détourner l'attention du fait que leur politique intérieure et étrangère est une source de mécontentement ouvert et de protestation au sein même du peuple égyptien. »*

La décision soviétique intervient alors que l'Égypte a déjà ordonné à son attaché militaire en poste à Moscou de quitter l'U.R.S.S. L'officier avait annoncé mercredi à l'Agence Reuter qu'il entendait partir d'ici à vendredi.



COMMUNICATION

AVANT LE SOMMET DE CANCUN

Le comité de l'information de l'O N U recommande de soutenir le supplément « Un seul monde »

En conclusion de sa deuxième et dernière session annuelle, le 27 août à New-York, le comité de l'information des Nations unies, ou comité des 66, a adopté *définitivement* et à l'unanimité, et donc avec l'approbation des Américains qui en sont membres, une *recommandation stipulant « qu'un soutien nécessaire* et additionnel soit recherché sur une base volontaire pour le supplément *mondial de presse, afin d'assurer une information* objective, vérifiable et efficace sur les questions économiques internationales et les problèmes de développement, y compris sur un nouvel ordre économique international ».

***Sur la base d'une telle recommandation de caractère assez* exceptionnel, l'Assemblée de l'ONU votera normalement, en novembre ou décembre, une résolution dans le même sens.**

Le supplément mondial de presse « Un seul monde », rappelons-le, est *publié depuis plus* de deux ans tous les trois mois par une quinzaine de grands journaux de l'Est, de l'Ouest et du Sud. Son but est d'instaurer entre ces journaux et en coopération avec les organisations du système de l'ONU un dialogue sur les problèmes relatifs à un nouvel ordre économique et social international, cet ordre qui a fait l'objet d'une déclaration solennelle adoptée le 1er mai 1974, par consensus, par la sixième Assemblée spéciale des Nations unies.

C'est ce supplément qui, le 27 mai dernier, a été brutalement *attaqué par le correspondant* à l'ONU du *New York Times*, M. Nossiter. Ce dernier a accusé les journaux participant à ce supplément — dont *le Monde* — d'être à la *solde de l'ONU*, qui leur consentait des subventions pour qu'ils parlent favorablement du nouvel ordre économique international. L'ONU était elle-*même accusée de gaspiller* l'argent des Etats membres en faveur d'une cause dont elle n'avait pas à s'occuper puisqu'elle restait controversée parmi ses membres. *Tous les journaux associés et* l'ONU elle-même ont démontré et dénoncé la fausseté de ces allégations.

L'idée du supplément « Un seul monde » nous est venue après l'échec de la Conférence économique internationale de Paris dont nous assurions la couverture en tant que *rédacteur* diplomatique du *Monde*. L'une des causes principales de cet échec était la profonde ignorance des opinions publiques, notamment à l'Ouest, à l'égard des problèmes Nord-Sud. Nous avons donc exposé le projet en 1978 à plusieurs directeurs de grands journaux et aux responsables de grandes organisations internationales tels que M. Waldheim, *secrétaire général* de l'ONU, et M. M'Bow, directeur général de l'UNESCO, mais aussi MM. McNamara, Blanchard et Saouma, respectivement directeurs de la Banque mondiale, de l'Organisation internationale du travail et de l'Organisation mondiale de l'alimentation.

Les uns et les autres accueillirent *favorablement l'idée. C'est* ainsi qu'en 1970 seize grands journaux (1) de tous les continents sauf l'*Amérique* du Nord ont accepté d'engager entre eux un dialogue *visant à clarifier* leurs vues réciproques sur ce fameux nouvel ordre économique international que le tiers-monde réclame à cor et à cri, et que le *Nord accepte, mais avec des réserves* qui l'ont jusqu'ici empêché d'aboutir et même seulement de progresser. Ils ont corrélativement accepté de mettre plusieurs colonnes de ce *supplément* à la disposition des organisations du système de l'ONU afin qu'elles puissent exposer elles-mêmes les activités qu'elles déploient sur le plan économique et social en vue d'exécuter les nombreuses recommandations qui sont votées à ce sujet par les assemblées de leurs membres (2)

Le coût élevé d'un tel supplément préoccupe évidemment des journaux que la concurrence croissante et implacable des moyens audiovisuels rend de plus en plus vulnérables. C'est pourquoi une aide extérieure a *été* recherchée pour alléger leurs charges et particulièrement la plus lourde d'entre elles, celle que constitue le papier utilisé. Le don de 1 million de dollars qu'a fait alors une *fondation* japonaise au département de l'information de l'ONU pour ses diverses activités a permis pendant un an à un fonds spécial de couvrir ces dépenses de *papier* et les frais de fonctionnement du supplément.

Ensuite les journaux ont dû payer eux-mêmes leur papier sans cesser pour autant de publier *dans chaque numéro du supplément* trois articles des organisations du système de l'ONU. Si bien qu'on peut se demander si c'est l'ONU qui a subventionné les journaux avec des fonds qui ne venaient d'ailleurs pas de ses membres, ou si ce ne sont pas plutôt les journaux qui ont subventionné l'ONU. Que reste-t-il des accusations stupides qui ont été lancées contre *le Monde* et d'autres journaux par certains de leurs confrères à la suite de l'article du *New York Times*?

Une recommandation novatrice

Le poids du supplément « Un seul monde » est même devenu si lourd pour ceux qui le réalisent que plusieurs d'entre eux envisagent *de s'en décharger* à *la* fin de l'année si un système d'aide internationale à la presse n'était pas instauré. Exactement comme il existe dans les pays les plus démocratiques, et même aux Etats-Unis, des aides nationales à la presse (tarifs privilégiés de transports et de communications, exemptions fiscales, etc.), la presse remplissant un service d'intérêt général, avec des charges industrielles *et commerciales* qui l'exposent *sans* cesse au déficit.

C'est dire l'importance novatrice, à cet égard, de la recommandation que vient d'adopter le comité de l'information de l'ONU en dépit des attaques du *New York Times. C'est dire* également l'importance du ralliement des Américains à cette recommandation, ralliement dans lequel la diplomatie française a joué un grand rôle. Nous avons le souci, ont dit les Américains, de ne pas offenser nos amis français et japonais qui soutiennent le supplément ; *nous voulons* démontrer que nous ne sommes pas rigides à l'égard du *tiers-monde*.

Certes M. Nositter ne pardonne pas à l'ONU d'avoir une majorité tiers-monde passionnément attachée à l'objectif d'un ordre économique international ni aux journaux occidentaux du supplément de se refuser à un affrontement manichéen avec leurs confrères du Sud et de l'Est sur la question de la liberté de la presse. Il affirme que la délégation américaine, malgré son vote au comité de l'ONU, reste *entièrement* hostile au supplément et veillera à ce que la recommandation de ce comité n'ait pas de suite. Autant dire que, pour lui, l'attitude américaine relève de la pure duplicité. Nous lui laissons la responsabilité de ce jugement implicite que nous ne partageons pas.

Mais il importe désormais que la recommandation du comité de l'information de l'ONU, comme la résolution qu'adoptera probablement l'Assemblée, ne reste pas *lettre morte comme tant d'autres* résolutions de cet organisme. Son application va dépendre en vérité de la fermeté des pays du tiers-monde et de la sincérité des *déclarations que font en leur faveur* les pays industrialisés. Contrairement en tout cas à ce qu'a récemment affirmé encore M. Nossiter, le supplément « Un seul monde » n'est pas mort. Aucun de ses membres ne l'a quitté à la suite de l'attaque du *New York Times*.

Il garde la volonté de vivre et tiendra les 22 et 23 septembre à Mexico la réunion trimestrielle habituelle, celle de son comité directeur dont le journal mexicain *Excelsior* sera l'hôte. A cette occasion, sera mis au point son dixième numéro qui sera publié quelques jours avant le sommet Nord-Sud, puis il mettra en chantier le onzième numéro sur les problèmes monétaires. Enfin il *étudiera les moyens de résister* le mieux possible à la tempête qui souffle sur un monde dominé par l'égoïsme sacré des grandes nations. Bref, il tentera de tenir le temps suffisant pour que s'établisse, conformément à l'appel du Comité des 66, l'aide nécessaire à ceux de ses participants pour qui la charge du *supplément* est devenue insupportable.

En tant que promoteur et coordonnateur du supplément, et avec l'approbation de tous les participants au supplément, nous avons en effet cette année saisi du problème, outre le comité de l'information de l'ONU, des personnalités appartenant à diverses organisations et institutions internationales et particulièrement à deux d'entre elles : l'OPEP, qui réunit les pays pétroliers, et la C.E.E., qui *réunit* les pays industrialisés d'Europe. N'ont-elles pas l'une et l'autre un intérêt capital à ce que le dialogue Nord-Sud progresse et *donc le devoir d'y contribuer* avec leurs moyens qui sont importants ? Plusieurs de ces personnalités ont compris le problème et formulé des promesses. *Il est urgent que celles-ci* soient honorées, comme il revient aux Etats sincèrement acquis au dialogue Nord-Sud de se conformer aux recommandations de l'ONU et de l'UNESCO.

Un sommet Nord-Sud va prochainement se réunir à Cancun (Mexique). Il va dépendre de *ses vingt-deux participants* que le dialogue Nord-Sud sorte enfin de l'impasse et qu'à cet égard le problème d'une information des opinions publiques sur les problèmes économiques et sociaux internationaux soit enfin considéré de façon sérieuse. Ce qui nous amène à souhaiter que non seulement le Mexique, très sensible à ce problème, mais aussi la France, qui a l'ambition *et la capacité de jouer* à l'Ouest en faveur du tiers-monde un rôle d'animatrice, répondent les premiers à la recommandation du comité de l'information de l'ONU et lancent à cette occasion le mouvement.

A cet égard, la France dispose de nombreuses possibilités auprès des Nations unies ; elle peut également *faciliter la création à* Paris d'une fondation ou d'une association internationale (3) dont l'indépendance serait assurée par les directeurs de journaux du supplément eux-mêmes, qui contrôleraient d'autre part, avec les donateurs éventuels, la répartition des sommes destinées à alléger la charge que représente le papier *dans la fabrication* du supplément.

L'exemple de la France serait suivi et la cause serait gagnée : sous la forme d'une extension possible et rapide du réseau de journaux disposés dans le monde *entier à coopérer* entre eux pour déterminer les besoins mondiaux de solidarité économique et sociale et suggérer les compromis réalistes susceptibles de mieux les satisfaire. Ce serait l'une des meilleures façons sans doute de résister à la vague de peur et d'intolérance qui déferle actuellement sur le monde.

JEAN SCHWŒBEL.

coordonnateur du supplément mondial de presse.

(1) *Asahi Shimbun* (Tokyo), *Dawn* (Karachi), *Die Presse* (Vienne), *El Pais* (Madrid), *El Moudjahid* (Alger), *Excelsior* (Mexico), *Forum du développement* (ONU, Genève), *Frankfurter Rundschau* (Francfort), *Indian Express* (New-Delhi), *Jornal do Brasil* (Rio-de-Janeiro), *la Stampa* (Turin), *le Monde* (Paris), *le Soleil* (Dakar), *Magyar Nemzet* (Budapest), *Politika* (Belgrade) et *Zycie Warszawy* (Varsovie). *Frankfurter Rundschau* et *Die Presse* ont quitté le supplément en 1980 pour des raisons intellectuelles et financières. Le journal grec *To Vima*, qui avait rejoint le supplément au printemps 1980, a renoncé à sa participation au *printemps* 1981.

(2) La presse occidentale a tendance, en effet, à privilégier les *débats des organismes politiques de* l'ONU (Assemblée générale du Conseil de sécurité).

(3) Nouveau type d'association qui vient d'être créé par le conseil des ministres.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'abolition de la peine de mort ouvre le débat

La passion serait-elle si indécente, si révolutionnaire? Piètre attitude que d'opposer la grandiloquence à l'éloquence, dérisoire querelle celle qui conduit à ratiociner sur la forme au détriment du fond lorsqu'il s'agit de cette essentielle question : la peine de mort. Comment croire qu'un avocat qui a consacré sa vie à tenter de faire comprendre l'horreur du châtiment suprême pourrait, lorsqu'il devient ministre, gommer dans ses propos une certaine emphase, superflu obligé de l'éloquence des prétoires, éteindre son feu intérieur?

Deux siècles d'atermoiements n'expliquent-ils pas, ne justifient-ils pas une certaine propension à prêter l'oreille à ses propres déclarations, justement parce que celles-ci devraient avoir une résonance historique ? Tous ceux qui, dans l'opposition, ont cru voir Me Badinter à la tribune de l'Assemblée nationale et non le ministre de *la justice ne se plaignaient-ils pas*, naguère, de la disparition des « grands débats », des tribuns, de l'éloquence ? Le tribun est-il un homme sec ?

La résonance historique... Le fait que la plupart des députés du R.P.R. et de l'U.D.F. aient axé leurs commentaires *sur l'aspect « plaidoirie »* de l'intervention du garde des sceaux est significatif. Quels arguments nouveaux pouvait-on apporter après le « débat d'orientation » de juin 1979 ? Dès lors, on ne peut s'étonner que l'histoire n'ait pas semblé être au rendez-vous. Faute de ce souffle, les efforts de M. Badinter pour dramatiser le débat, pour relancer l'écho des paroles de Jaurès et de tous les autres étaient un peu vains. Curieusement, les abolitionnistes les plus convaincus et les plus persévérants, notamment MM. Séguin (R.P.R.), Stasi (U.D.F.), Bas (R.P.R.), Forni (P.S.), ont paru éteints, comme épuisés par la victoire toute proche.

On eut même l'impression, fugitive, que ceux de l'opposition retenaient l'expression de leur satisfaction pour des motifs qui avaient peu à voir avec la question posée, mais beaucoup avec ce que d'autres orateurs ont cru — abusivement — pouvoir présenter comme la *victoire du socialisme*. Les regrets exprimés par MM. Séguin et Stasi quant à l'opportunité manquée par les précédents gouvernements *n'étaient pas feints*. Pourtant, quelle importance ?

Même si l'histoire ne les retiendra pas, force *est de relever les péripéties du débat*, puisque celles-ci ont semblé, par moments, prendre le pas sur les questions de fond. Ah, la « discipline de vote » des partis de gauche ! « Abolitionniste parce que socialiste », a expliqué M. Goux. Est-ce votre « conviction intime » ou votre « sens de la discipline » qui l'emportera ? a demandé M. Clément (U.D.F.).

La multiplication des critiques en ce sens émises par les représentants de l'opposition a illustré leur sincère incompréhension d'une règle interne aux partis de gauche. Et il est vrai qu'il leur a fallu attendre l'intervention de M. Richard (P.S.) pour avoir une explication : à gauche, la « charge idéologique » est plus forte, la « théorie politique » plus unifiée que dans les partis conservateurs ou libéraux dont les références idéologiques peuvent être plus diverses. Il ne s'agit donc pas d'une affaire d'administration : tout adhérent à une formation de gauche adhère à un certain nombre d'idées-forces sur les rapports entre l'individu et la société, notamment le refus de la peine capitale.

Ce raisonnement, apparemment, ne convainc pas tous les socialistes. Et la suspension de séance demandée par le président du groupe socialiste, M. Joxe, était sans doute consacrée à la décision de déposer une proposition de loi portant réforme du code pénal, mais aussi au problème posé par quelques cas de députés qui ont fait état de leurs réticences à supprimer la peine capitale.

Plusieurs députés de l'opposition ont vu, d'autre part, dans cette suspension de séance une intention « maligne » : les socialistes se seraient arrangés pour que les partisans du maintien de la peine de mort ne parlent qu'en séance de nuit...

Convient-il enfin de s'attarder sur les outrances de quelques-uns, sur l'intolérance verbale manifestée par M. Brochard (app. U.D.F.) tout au long du discours de M. Badinter, sur les propos de M. Micaux (U.D.F.), pour qui le 17 septembre restera « la fête des assassins »...

La peine de mort est donc abolie en France, mais cette issue n'est qu'un *commencement*. Il reste, en effet, à rendre l'abolition irréversible, en apportant de vraies réponses à la violence, sans s'en *tenir* pour autant à la répression. La réforme du code pénal, annoncée par le garde des sceaux, devra y pourvoir.

LAURENT ZECCHINI.

Jeudi 17 septembre, l'Assemblée nationale examine le projet de loi portant abolition de la peine de mort (le Monde du 18 septembre).

M. Forni (P.S.), rapporteur de la commission des lois, souligne que la France *« va sortir de cette période qui l'avait mise au banc des grandes nations civilisées »*. Chacun, déclare-t-il, va avoir l'occasion *« d'ouvrir son cœur, de laisser parler sa conscience »*. Le président de la commission des lois note que ce projet *« transcende les clivages politiques traditionnels »* et parle des hésitations du gouvernement précédent et, singulièrement, de son garde des sceaux, M. Peyrefitte. M. Forni refuse l'idée selon laquelle la *diminution de la criminalité est liée à la mort de quelques hommes.*

Evoquant le dépôt du projet « sécurité et liberté » devant l'Assemblée, le député du Territoire de Belfort indique : *« Beaucoup comprirent alors que c'en était fini de l'aversion profonde de M. Giscard d'Estaing et de l'horreur que suscitait la peine de mort, ce crime légal, à M. Peyrefitte lorsqu'il évoquait « le mythe de Pénélope »*. M. Forni rappelle notamment que M. Chirac s'est prononcé pour l'abolition de la peine de mort et salue le *« courage »* du maire de Paris. Il s'agit *« d'aligner le droit avec la tradition humaniste »*, assure-t-il.

M. Forni reconnaît ensuite qu'aujourd'hui le peuple français est opposé, dans sa majorité à l'abolition. *« Un récent sondage*, précise-t-il, *en est la démonstration. »* L'opinion publique, dit-il, *« est sensible à la moindre brise, au moindre courant, à la moindre sollicitation, au rythme des sondages ou des consultations, aux prises avec des faits divers dont l'horrible s'ajoute à l'odieux »*.

Evoquant le problème de la peine de substitution, il déclare : *« Toute précipitation, toute hâte, toute adoption d'un dispositif qui n'entrerait pas dans le cadre d'une conception générale où s'harmoniseraient prévention et répression, protection de la société et dangerosité de quelques-uns, où sera cerné l'homme, ses limites et ses contraintes, toute démarche ainsi menée peut conduire à l'échec. »* Il ajoute : *« Poser le problème de la peine de remplacement ou de substitution aujourd'hui c'est laisser croire à l'efficacité de la sanction que nous voulons abolir. »* Il déclare en conclusion : *« Ce n'est pas un acte de courage qui vous est demandé, c'est un acte de foi, un acte de foi dans l'homme. »*

LE GARDE DES SCEAUX : contraire à la fois à l'esprit du christianisme et à l'esprit de la Révolution

M. Robert Badinter, ministre de la justice, prend ensuite la parole : *« J'ai l'honneur* déclare-t-il, *au nom du gouvernement de la République, de demander à l'Assemblée nationale d'abolir la peine de mort en France. »* Rappelant que la France a été *le* premier pays à abolir la torture et l'esclavage (1), le garde des sceaux souligne qu'elle aura été presque le dernier pays d'Europe occidentale à supprimer la peine capitale. S'interrogeant sur ce retard, il estime que l'explication est d'ordre politique : *« La cause abolitionniste*, déclare-t-il, *a toujours été l'une des grandes causes soutenues par la gauche française et lorsque je dis « la gauche », j'entends les forces du changement, du progrès, parfois les forces révolutionnaires, bref celles qui font avancer l'histoire. »* Après avoir rappelé l'action de Hugo, Camus, Gambetta, Clemenceau et Barrès, M. Badinter cite Jaurès : *« La peine de mort est contraire à ce que l'humanité, depuis deux mille ans, a pensé de plus haut et a rêvé de plus noble. Elle est contraire à la fois à l'esprit du christianisme et à l'esprit de la Révolution. »* Le garde des sceaux ajoute : *« Depuis soixante-quinze ans, jamais une Assemblée parlementaire ne fut saisie d'une demande de suppression de la peine de mort. J'ai certainement moins d'éloquence mais vous aurez plus de courage. »*

Le garde des sceaux indique que le gouvernement précédent estimait qu'en la matière il était urgent d'attendre. *« Attendre*, souligne-t-il *en raison des craintes de l'opinion publique dont certains ne manquent pas de faire état ? Mais, comme l'a dit un grand Anglais, le Parlement est un phare qui éclaire, pour le pays, la voie restée dans l'ombre. »* Evoquant la possibilité d'un référendum, il rappelle que le général de Gaulle, *« fondateur de la Ve République, n'a pas voulu que les questions de société, de morale, soient débattues dans le cadre de la procédure référendaire »*. Le ministre explique que rien n'a été fait pour éclairer l'opinion, ajoutant : *« On a mis le phare sur l'accroissement indiscutable et douloureux, lié à certaines conjonctures sociales, de la petite et moyenne délinquance, celle qui n'a jamais relevé de la peine de mort, mais sur le fait patent sur lequel tous les esprits loyaux s'accordent, à savoir que la criminalité sanglante tendait en France à stagner, on s'est tu. »*

Abordant la question de la valeur dissuasive de la peine de mort, le ministre de la justice déclare : *« Sachez que dans la foule qui, à Troyes, criait : « A mort Buffet », se trouvait un jeune homme appelé Patrick Henry ! A ma stupéfaction, j'ai alors compris ce que pouvait signifier la valeur dissuasive de la peine de mort ! »*

M. Badinter note qu'il y a corrélation entre dictature et peine de mort — et que celle-ci, loin de réduire le terrorisme, le nourrit. Il ajoute : *« Utiliser la peine de mort contre les terroristes, c'est, pour une démocratie, faire siennes les valeurs des terroristes. »* Il indique d'autre part : *« Depuis 1965, sur neuf condamnés à mort exécutés, quatre étaient étrangers, trois étaient maghrébins. Est-ce que leur crime était plus odieux que les autres ? Ou était-il plus grave parce qu'eux-mêmes, à cet instant, faisaient horreur ? Ce n'est qu'une interrogation mais elle est si pressante, si lancinante, que seule l'abolition pourrait nous en libérer »*. Il ajoute : *« Pour ceux d'entre nous qui croient en Dieu, lui seul a le pouvoir de choisir l'heure de notre mort. »*

Après avoir indiqué qu'il demandera le rejet des amendements tendant à exclure différentes catégories de *crimes* du champ de l'abolition et notamment ceux perpétrés contre des policiers ou des membres du personnel pénitentiaire le garde des sceaux ajoute que le projet ne comporte aucune disposition relative à une quelconque peine de remplacement. Il précise que *« d'ici deux ans environ »*, le gouvernement soumettra à l'Assemblée un projet de nouveau code pénal. *« C'est à ce moment là*, déclare-t-il, *qu'il conviendra de définir, d'établir, de peser ce que doit être le système de peine dans la société française d'aujourd'hui et de demain »*. De même, ajoute le garde des sceaux, le texte ne comporte pas de disposition relative au temps de guerre. *« Ce sera au législateur, au gouvernement en place au moment de l'épreuve, d'y pourvoir »*, note-t-il.

M. Badinter déclare en conclusion : *« Demain, grâce à vous, la justice française ne sera plus une justice qui tue ; demain, grâce à vous, il n'y aura plus dans les prisons, pour notre honte commune, d'exécution furtive, à l'aube, sous un dais noir ; demain, grâce à vous, les pages sanglantes de notre justice auront été tournées. »*

Le garde des sceaux est longuement applaudi par les députés socialistes et communistes, qui se mettent debout.

M. CLÉMENT (U.D.F.) : Un acte de soumission au gouvernement

Défendant une question préalable *« dont l'objet est de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer »*, M. Pascal Clément (U.D.F., Loire) déclare que le vote *« va n'être qu'un vote de parti, un symbole politique, un acte de soumission au gouvernement »*. S'adressant à l'opposition, il indique : *« Est-ce votre conviction intime ou votre sens de la discipline politique qui l'emportera au moment du vote ? »* Selon lui, le problème de l'abolition ne peut être ramené au rang d'une *« promesse électorale »*. M. Clément défend l'idée d'une modification de la Constitution afin qu'un référendum puisse avoir lieu et ajoute : *« Pourquoi tant de précipitation à déposer ce projet de loi puisque le candidat François Mitterrand avait courageusement dit, lors de sa campagne électorale, qu'il exercerait systématiquement son droit de grâce s'il était élu ? »* Le député de la Loire plaide ensuite pour une refonte globale du code pénal et un réexamen de l'échelle des peines, assurant qu'on ne peut réduire le débat à un *« aspect unilatéralement moral »*. Il assure qu'il convient de résoudre le problème de la peine de remplacement et indique : *« Nous ne vous signerons pas un chèque en blanc. Nous n'abolirons pas la peine de mort sans être sûrs que nous possédons les moyens de décourager le crime, d'empêcher les récidives. »*

M. SÉGUIN (R.P.R.) : créer une situation irréversible

S'exprimant contre la question préalable, M. Séguin (R.P.R., Vosges) déclare que celle-ci a le mérite de poser la question suivante : *« Devons-nous subordonner notre décision à une autre, qui consisterait en la création d'une peine nouvelle applicable aux criminels qui, sans notre vote, auraient été passibles de la peine capitale ? »*

Répondant par la négative, il souligne que la controverse sur la peine de mort dure depuis des siècles et qu'elle se poursuivra après le verdict de l'Assemblée. Il indique que *« nul n'a le droit de mettre en cause la sincérité et le sérieux d'une conviction exprimée »* et, après avoir mis en lumière le dépérissement progressif de la peine capitale, le député des Vosges affirme : *« Quel que soit le talent des uns et des autres, ce serait bloquer le débat que de le ramener au niveau de nos émotions. A l'horreur de l'échafaud répondra toujours celle des crimes qui en sont passibles. La querelle sur l'abolition doit se situer sur le terrain pratique de la politique pénale ou bien elle ne sera qu'un faux débat. »*

M. Séguin déclare que la peine de mort ne *« sert à rien »*. Mais, ajoute-t-il, *« elle paraît désormais un alibi qui justifie toutes les réticences devant toute perspective de révision des conditions d'exécution des peines »*. En vérité, poursuit-il, le seul débat est de savoir s'il faut ou non une peine de remplacement. Il estime, pour sa part, qu'il vaut mieux parler des conditions d'exécution des peines, notamment des conditions d'exécution de la réclusion à perpétuité, et ajoute que cette question devrait être résolue concomitamment à l'abolition.

S'adressant au garde des sceaux, M. Séguin déclare en conclusion : *« C'est un grand honneur qui vous revient. Il sera d'autant plus grand que vous aurez su contribuer à créer une situation irréversible. N'oubliez pas, je vous en conjure, que si le débat entamé depuis 1789 a toujours finalement tourné au désavantage des abolitionnistes, c'est parce qu'ils n'avaient pas su apporter d'arguments convaincants sur les conséquences à escompter de l'abolition. »*

Après une suspension de séance demandée par M. Joxe, président du groupe socialiste, M. Forni déclare que la majorité de la commission des lois a repoussé la question préalable. Il indique, d'autre part, que le groupe socialiste *« ne peut être d'accord »* avec le garde des sceaux lorsque celui-ci annonce un délai de deux à trois ans pour la réforme du Code pénal. *« C'est trop long »*, ajoute-t-il. M. Forni indique que son groupe a décidé, à l'unanimité, de déposer une proposition de loi portant réforme du code pénal dans un délai n'excédant pas le début de la session d'automne de 1982. Mise aux voix, la question préalable est repoussée à main levée.

(1) Cette affirmation n'est pas exacte. L'interdiction de l'esclavage date de 1807 en Angleterre et de 1815 en France. L'abolition de la torture, en deux étapes, date de 1734 et 1772 en Suède et de 1788 en France. Source : *Larousse* en dix volumes.

M. MARCHAND (P.S.) : notre lutte se valorise par son caractère historique d'initiative collective

Dans la discussion générale, M. Marchand (P.S., Charente-Maritime) observe : *« Enfin, la raison et le droit vont l'emporter sur la peur, enfin va disparaître cette forme suprême du mépris de la vengeance, loi du talion qui, après avoir traversé les siècles, n'en finissait pas d'agoniser dans notre pays. »* Il se déclare convaincu que, sans *« la victoire du socialisme »*, la peine capitale n'aurait pas été supprimée, ajoutant : *« Fierté pour le socialisme, mais aussi fierté pour la France qui va pouvoir enfin se débarrasser d'une indigne et abominable tare qui lui interdisait de figurer en tête des nations civilisées. »* *« Notre lutte*, précise-t-il, *se valorise par son caractère historique d'initiative collective. »*

Après avoir souligné que l'exemplarité de la peine de mort est absurde, *« parce que la société honteuse se cache pour exécuter »*, le député de la Charente-Maritime déclare notamment : *« Est-il supportable de penser que, récemment, un jeune homme de vingt-deux ans, accusé d'un crime abominable, a été exécuté, alors que maintenant se pose la question de savoir s'il était coupable ? »* M. Marchand affirme que l'abolition n'est pas un aboutissement mais un engagement et un point de départ pour accomplir *« l'indispensable et immense tâche attendue depuis tant d'années, la réforme totale de la législation*

«Quelque chose m'en empêche»

M. Maurice Faure n'a pas le moindre regret. Le premier garde des sceaux, éphémère, du septennat de M. Mitterrand préfère son banc de député à celui du gouvernement, en ce jour historique où l'Assemblée va se prononcer pour l'abolition de la peine de mort. M. Faure n'est pas un abolitionniste fanatique. Il votera sans problème le projet préparé par son successeur, M. Badinter, dont il estime qu'il est « *heureux* » qu'il soit à sa place en la circonstance. « *Je crois que je n'aurais pas été un très bon avocat de cette cause* », dit-il.

Le député radical de gauche du Lot n'a pas de problème de conscience. Quelques-uns de ses collègues du groupe socialiste auquel il est apparenté en ont, ou en ont eu. C'est le cas, notamment, de M. Raoul Bayou (Hérault). Il s'est rallié à la position de son groupe « *par discipline* ». « *J'admire ceux pour qui le problème est simple*, dit-il. *Pour moi, il ne l'est pas.* » Partisan de la suppression de la peine de mort, M. Bayou a été ébranlé dans ses convictions par l'assassinat, à Béziers, le 22 décembre 1979, de trois employées d'un supermarché. L'homme qui est accusé d'avoir commis ce triple meurtre, Joseph-Thomas Recco, avait tué un garde maritime le 28 octobre 1960. Condamné à la réclusion perpétuelle, il avait été libéré le 7 novembre 1977. « *Il n'est pas possible que l'on puisse remettre dans le circuit quelqu'un qui, ayant tué, peut récidiver* », dit-il.

Avant l'ouverture des débats, Mme Nelly Commergnat (Creuse), suppléante de M. Chandernagor, hésitait encore. Il n'était pas question pour elle de se prononcer contre le projet, mais elle songeait à s'abstenir. Voter l'abolition ? « *Il y a quelque chose qui m'en empêche*, disait-elle. *Je crains bien d'avoir la réaction viscérale d'une mère de famille.* » Mme Commergnat pense aux rapts et aux assassinats d'enfants.

Jeudi soir, deux députés socialistes affirmaient que rien ne les contraindrait à modifier leur position hostile au texte gouvernemental. M. Arthur Notebart (Nord), est contre, « *résolument* ». M. Gérard Houteer (Haute-Garonne) déclarait pour sa part : « *Ma conviction intime est formée depuis longtemps. Je n'en changerai pas.* » M. Houteer souhaitait l'exprimer à la tribune. Il avait demandé, dit-il, cinq minutes pour s'expliquer. Il ne les a pas obtenues. Le député de Haute-Garonne n'en éprouve pas pour autant de la rancœur envers ses amis. Il ne veut pas les gêner.

Ces deux-là mesuraient le risque pris. M. Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée, a été clair : « *Nul n'est obligé d'adhérer au groupe socialiste. Nul n'est obligé de se présenter aux élections législatives avec l'étiquette socialiste. Le problème, pour certains, est de savoir s'ils veulent quitter le groupe ou s'ils peuvent le convaincre.* »

MM. Notebart et Houteer, *ultra minoritaires, n'ont pas pu* convaincre...

La discipline de vote, cela existe. La suppression de la peine de mort n'est pas seulement un problème de conscience, c'est un acte politique, remarquent les socialistes. — J.-Y. L.

Faut-il la remplacer ?

L'idée d'abolir la peine de mort en l'échangeant contre une peine dite de remplacement a été rejetée sans équivoque par le gouvernement qui propose la suppression sans contrepartie de ce châtiment : « *On ne remplace pas un supplice par un autre supplice* », a précisé le garde des sceaux. Dans le code pénal, là où figurent les mots « peine de mort », il sera substitué : « Réclusion criminelle à perpétuité. »

Si une réflexion sur l'échelle des peines et leur exécution doit s'engager, ce ne peut être, selon M. Badinter, au cours d'un débat sur l'abolition de la peine capitale, mais plus tard, lorsque l'on s'attachera à réformer le code pénal dans son ensemble, « *d'ici deux ou trois ans* » — délai jugé beaucoup trop long par le groupe socialiste, qui réclame ce débat avant la fin de 1982.

Pour *M. Peyrefitte*, seule l'institution d'une peine de remplacement pouvait permettre *d'engager le débat sur* l'abolition de la peine de mort. « *Ce serait une peine incompressible, peut-être à vie* », déclarait M. Peyrefitte en janvier 1979. « *Quoique*, ajoutait-il, *vingt ou vingt-cinq ans soient suffisants pour casser l'agressivité d'un homme* » (*le Monde* daté 21-22 janvier 1979). Cette peine incompressible (susceptible d'aucune remise de peine ou libération conditionnelle) existe depuis la loi du 22 novembre 1978 sur l'exécution des peines : elle est au maximum de dix-huit ans. Cette peine, dite « *de sûreté* », peut être prononcée — si elles le jugent utile — par les cours d'assises. C'est pourquoi on comprend mal la proposition de loi déposée par M. Pierre Bas, député (R.P.R.) abolitionniste, *réclamant* une peine de remplacement de vingt années, soit seulement deux ans *de plus, dont il n'explique pas la* signification dans son exposé des motifs.

En 1979, un autre abolitionniste, M. Michel Aurillac, alors député (R.P.R.) de l'Indre, avait suggéré que soit substituée à la peine de mort « *la détention criminelle à perpétuité assortie d'une transportation pénale* » qui s'exécuterait en un lieu inhabité des terres australes françaises au nord du 60° parallèle. Cet établissement pénitentiaire devait être situé à l'île Saint-Paul, à l'île d'Amsterdam ou dans les deux archipels Crozet et Kerguelen, territoires ne comportant aucun habitant permanent et dont, précisait M. Aurillac, « *le climat s'apparente à celui de la Norvège* ».

Dans le débat actuel, M. Séguin, député (R.P.R.) des Vosges, s'opposant à M. Clément, député (U.D.F.) de la Loire, sur la question préalable, a, comme le garde des sceaux, demandé un « *vote sans contrepartie* ». Il a toutefois ajouté : « *Le débat est bien de savoir s'il faut oui ou non une peine de remplacement.* »

Quant à ceux qui ont jusqu'alors pris la parole contre l'abolition, ils ont tous fait valoir que la *réclusion criminelle* à perpétuité ne leur paraissait pas une garantie suffisante « *pour faire reculer le crime* », certains affirmant même que les condamnés à perpétuité *sortaient généralement au bout de quinze ans* (la durée moyenne de détention est, en fait, de *vingt années*).

M. Badinter avait déjà répondu en précisant dans son *intervention* que l'idée d'une peine réellement perpétuelle n'était pas plus que l'idée de la mort, capable d'arrêter une pulsion criminelle. De même, M. Séguin s'est demandé comment résoudre la contradiction entre « *la possibilité de garder à vie un criminel dangereux* » et la nécessité de ne pas supprimer l'espoir pour « *garantir la sécurité dans les prisons* ».

J.-L. S.



sur la définition d'une peine de substitution

pénale ». « *C'est pour cela,* ajoute-t-il, *qu'il est bon que notre projet ne prévoie que l'abolition, rien que l'abolition.* »

A l'occasion d'un rappel au règlement, M. Nungesser (R.P.R., Val-de-Marne) estime « *indécent* » que l'on ait « *enserré les temps de parole dans des limites aussi étroites* ». Il indique que, à la suite de la suspension de séance demandée par le groupe socialiste, un orateur du groupe R.P.R. ne pourra pas s'exprimer avant la séance de nuit. M. Joxe (P.S., Saône-et-Loire) répond que M. Séguin (R.P.R.) s'est exprimé dans l'après-midi, et M. Ducoloné (P.C., Hauts-de-Seine) regrette « *la tactique que les groupes de l'opposition semblent vouloir adopter et qui tendrait à faire croire qu'ils sont les brimés de l'Assemblée* ».

M. STASI (U.D.F.) : presque au terme d'un long combat

« *Nous voici donc parvenus au terme, presque au terme, d'un long, d'un difficile et d'un grand combat !* », déclare M. Stasi (U.D.F., Marne). Parlant de « *la tache que constitue cette survivance des temps barbares sur le visage de notre justice comme sur l'image de notre pays* », le vice-président du C.D.S. rend hommage à l'action des militants d'Amnesty International, du Comité pour l'abolition de la peine de mort et de la Ligue des droits de l'homme. Il regrette que l'ancienne majorité n'ait pas permis au Parlement de se prononcer, ajoutant : « *Je regrette aussi qu'un certain nombre de porte-parole de l'actuelle majorité paraissent davantage soucieux d'utiliser ce débat comme une arme dans le combat politique que d'éclairer les Français sur la portée et l'intérêt de cette réforme.* »

Le député de la Marne déclare ensuite : « *Il n'est pas vrai que les partisans du maintien de la peine soient des affreux réactionnaires et des horribles sanguinaires ; il n'est pas vrai non plus que ceux qui luttent pour l'abolition soient des laxistes et des irresponsables.* » M. Stasi souligne que l'abolition ne constitue qu'une étape, car, poursuit-il, il faudra tout d'abord « *rassurer les Français* ». Il ajoute : « *Il nous appartiendra donc de les informer, de les éclairer, de les aider à se libérer de leurs préjugés, de leurs fantasmes, de leurs idées fausses.* »

Mme Goeuriot (P.C., Meurthe-et-Moselle) se félicite de l'aboutissement d'une « *lutte séculaire* » et indique que chaque député communiste a fait « *en conscience* » un choix « *politique et personnel* ». Après avoir rappelé l'action du parti communiste en faveur de l'abolition et souligné que les députés ne sont « *ni les avocats des criminels ni les avocats de la partie civile* », Mme Goeuriot déclare : « *Il n'existe aucune commune mesure entre la mort de la victime innocente et celle du coupable. La justice rendue n'a aucune vertu pour rendre la vie à la première ou pour éviter le crime.* » Rappelant que la justice est rendue « *au nom du peuple français* », le député de Meurthe-et-Moselle déclare : « *Pour ce qui me concerne, pas seulement comme député, mais comme individu, je ne peux pas admettre l'idée qu'un être humain puisse être guillotiné au nom de la société dont je suis membre, c'est-à-dire que ce châtiment barbare soit infligé en mon propre nom. Pour moi, pour nous communistes, le peuple français, porteur d'un héritage humaniste, a pour vocation de le prolonger, de le porter plus haut et plus loin.*

» *Nous ne pensons pas que la violence est inhérente à une nature humaine immuable, parce que celle-ci n'existe pas. Le comportement des individus, leur conscience, comme leur liberté, s'inscrivent dans une société marquée par des rapports sociaux qui conditionnent largement les conduites personnelles. L'histoire humaine est une progressive et contradictoire évolution vers des rapports sociaux plus justes et une création de la liberté des individus.* »

Mme Goeuriot conteste ensuite la valeur préventive de la peine de mort « *dans l'appréciation d'un individu qui va commettre un crime* », expliquant : « *C'est supposer chez le criminel, qu'il s'agisse d'une criminalité passionnelle ou crapuleuse, une capacité de réflexion, d'appréciation, de jugement sur ses actes et ses conséquences qu'il n'a pas dans la réalité. En tout état de cause, le criminel est persuadé qu'il échappe à la sanction pénale.* »

M. NUNGESSER (R.P.R.) : une menace pour les innocents

M. Nungesser (R.P.R.) réfute l'idée selon laquelle les Français ont tacitement admis l'abolition de la peine de mort en votant pour la gauche. Il déclare ensuite : « *La priorité est donnée à la clémence envers les assassins. N'apparaît-elle pas choquante alors qu'on ne semble guère se préoccuper des risques courus par ceux qui ont la charge d'assurer la sécurité publique ?* »

Le député du Val-de-Marne affirme qu'il n'est pas contestable que la peine de mort soit dissuasive à l'égard du grand banditisme et rappelle que M. Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, est l'auteur d'une proposition de loi prévoyant la peine de mort pour les trafiquants de drogue. Il déclare ensuite : « *Imprégnés de la pensée chrétienne et humaniste, nous sommes tous attachés au respect de la vie humaine. Mais, législateurs, nous ne pouvons nous réfugier dans des considérations abstraites et nous devons, avec réalisme et courage, prendre les mesures qui protégeront le plus de vie humaines. Dès lors, il faut nous demander en conscience si laisser la vie à un être qui n'a pas le respect du prochain ne constitue pas une menace permanente pour de nombreux innocents. Quelle responsabilité prennent ceux qui, pour sauver l'un, condamnent les autres.* »

Mme Gisèle Halimi (P.S., Isère) plaide pour la suppression d'un « *supplice dégradant* » et fait état notamment du risque d'erreurs judiciaires. « *Comment supporter,* dit-elle, *qu'un couperet tranche deux fois la même vie, celle d'un homme et celle d'un innocent ?* »

(Lire la suite page 10.)

VU

Où étaient les députés ?

La peine de mort, bon, d'accord, c'est fini, l'abolition ne fait pas un pli. Qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en inquiète, on l'avait compris. On n'est peut-être pas très instruit, on sait quand même compter jusqu'à 246, le nombre de voix nécessaires et assurées pour envoyer la guillotine au musée. Ça ne nous a pas empêchés de nous planter devant nos postes, jeudi dès 15 heures, pour assister au débat non stop retransmis en direct depuis l'Assemblée nationale. A notre seule intention. Pour notre seule éducation.

Nos représentants, eux, n'ont pas jugé utile de se déplacer. Ils connaissent la question, pensez. Ils ne vont pas aller s'embêter à écouter tous ces discours inutiles, ils ont autre chose à faire.

Et le public, ce bon public dont vous citez si volontiers l'opinion, il n'a que ça à faire, lui, à piétiner devant les portes du Palais-Bourbon, dans l'espoir d'accéder à l'étroite galerie qui lui est réservée, là haut, sous les combles ? Il a dû être édifié en voyant ces travées clairsemées, où régnait cependant le désordre pinailleur, indigne, d'une séance qualifiée d'historique.

Vous n'aviez jamais entendu, vous non plus, Robert Badinter plaider aux assises, messieurs les députés. Si vous étiez venus, vous auriez pu prendre une belle leçon d'éloquence contemporaine, spontanée et réfléchie, précise et jaillie, merveilleusement accordée aux exigences des médias.

Mais non, vous êtes au-dessus de ça ! D'ailleurs ce n'est pas le style maison, apparemment. Certains ont protesté, sur les bancs de l'opposition, où est-ce qu'il se croyait le ministre, au prétoire ? Quelqu'un a même quitté l'hémicycle en guise de protestation. On en est resté soufflé. A la Chambre, apparemment, il faut ânonner un texte écrit sur ce ton scolaire, vaguement chantant, de la récitation, devenu insupportable à nos enfants. Dès qu'ils l'entendent, même de loin, ils prennent la fuite.

Un bon point, mieux que ça, le tableau d'honneur à Philippe Séguin (R.P.R.) partisan de l'abolition qui souhaitait cependant l'assortir d'une peine de remplacement. Il a été remarquable, convaincant, courtois. Il s'adressait directement au garde des sceaux, assis en face de lui, sur le banc du gouvernement, et le garde des sceaux lui répondait d'un hochement de tête ou d'une interrogation muette.

Et nous, on avait l'impression de voir s'établir un contact, une ébauche de discussion, un dialogue, bref, autre chose que les déclarations creuses devant une salle vide.

CLAUDE SARRAUTE.

POLITIQUE

Le débat sur l'abolition de la peine de mort

(Suite de la page 9.)

M. Brocard (U.D.F., Haute-Savoie) souhaite le maintien de la peine de mort pour certains crimes *« atroces »* et de la peine de réclusion à vie au sommet de l'échelle des peines criminelles. A ces deux conditions seulement il pourrait voter le projet de loi.

M. Julia (R.P.R., Seine-et-Marne) évoque le cas de meurtres commis par des récidivistes. *« Chaque fois qu'un criminel récidivera*, dit-il à M. Badinter, *vous pourrez vous dire que c'est vous qui aurez permis ce crime. »*

M. Alain Richard (P.S., Val-d'Oise) souligne que la République peut — en temps de paix — priver de la vie. *« C'est ce pouvoir exorbitant que nous avons le devoir de supprimer dans un Etat démocratique, dont les membres sont des citoyens et non des sujets*, explique-t-il. *Tant que la peine de mort existe, c'est un des éléments constitutifs du totalitarisme qui existe. »*

Répondant, d'autre part, au problème de la discipline de vote observée par les partis de la majorité, M. Richard indique : *« A gauche, on constate que la charge idéologique est beaucoup plus forte et la théorie politique plus unifiée, tandis que les références idéologiques des partis conservateurs et libéraux peuvent être assez diverses. » « Il ne s'agit donc pas d'une affaire d'administration*, poursuit-il : *tout homme ou toute femme adhérant à une formation de gauche adhère à un certain nombre d'idées-forces sur les rapports entre l'individu et la société et, parmi celles-ci, il y a le refus de la peine capitale. »*

Dans sa carrière (de général de corps d'armée), M. Bigeard (app. U.D.F., Meurthe-et-Moselle) a *« vu la mort de près »*. A Dien-Bien-Phu, il a été *« jugé par un tribunal populaire »*, *« condamné à mort »*, *« la nuit est longue, il n'y avait pas d'avocat : Ah ! si j'avais eu un Badinter ! »*. *« Bon ! »* il s'en est *« sorti »*. Mais *« on oublie trop les victimes : ce petit garçon massacré à Auriol, vous y pensez, qu'est-ce qu'il a dû ressentir ? Et ces vieillards étouffés ? »*

M. Chomat (P.C., Loire) pense qu'une *« mesure fondamentale »* serait *« d'éliminer le chômage, qui est souvent à l'origine de la délinquance »*.

M. Bas (R.P.R., Paris), après avoir fait l'historique de la peine de mort et du combat des abolitionnistes, déclare que l'abolition constitue un *« progrès »*. Il ajoute : *« A la condition que ce progrès ne reste pas isolé, que l'on réforme les prisons pourrissoirs, que l'on réforme profondément l'échelle et l'exécution des peines, de façon à permettre aux délinquants et aux criminels de s'instruire, de s'éduquer, de s'élever, de s'amender, et, peut-être un jour, d'être capables de se réinsérer dans la société. Cela est une œuvre de longue haleine. »*

M. Sergheraert (N.I., Nord) se déclare *« par principe et par conviction religieuse »* opposé à la peine de mort, mais souhaite son maintien dans l'échelle des peines *« en l'état actuel des choses »* et pour des cas *« tout à fait extrêmes »*.

M. Bouvard (U.D.F., Morbihan), abolitionniste, déclare qu'il votera le projet pour des raisons *« d'éthique, de morale et de foi en l'homme »*, et indique qu'en décidant la suppression de la peine de mort la France se montre conforme *« à son génie civilisateur »*.

M. Branger (N.I., Charente-Maritime), se déclare *« bouleversé et déchiré »*, et précise qu'il *« envie »* les députés qui ont pris leur décision. Favorable au référendum, il souligne que, aucune peine de substitution n'étant prévue, il votera contre l'abolition.

Mme Gaspard (P.S., Eure-et-Loir) exprime son *« aversion et [sa] stupeur à l'égard des partisans de la peine de mort »*. Elle déclare qu'il ne s'agit pas d'un problème de conscience mais d'un problème politique d'*« organisation de la cité »*.

Partisan de la peine de mort, M. Micaux (U.D.F., Aube) indique notamment : *« En réalité, tout le village de Patrick Henry fut convaincu de sa culpabilité dès qu'il fut suspecté : son passé valait preuve. » « Une fois de plus*, souligne-t-il, *vous voulez imposer votre idéologie. Tant mieux pour les assassins : ils auront leur fête le 17 septembre. »*

M. Odru (P.C., Seine-Saint-Denis) déclare qu'il ne votera pas l'abolition de la peine de mort *« pour obéir à je ne sais quelle injonction des pays d'Europe occidentale, où il y a des suicides suspects dans les prisons et des assassinats de rue dont les auteurs ne sont jamais retrouvés »*. Le législateur, indique-t-il, *« ne peut pas laisser se perpétuer cette situation malsaine dans laquelle nos concitoyens attendent certains verdicts des jurys d'assises comme des tests de portée nationale sur la question de la peine de mort »*.

M. Charles (R.P.R., Nord) soutient que le gouvernement aurait pu faire modifier l'article 11 de la Constitution pour que la question de l'abolition puisse être posée par référendum. Réserver sa compassion aux criminels, assure-t-il, est *« une victoire de la décadence sur la civilisation »*. L'adoption du projet, ajoute-t-il, va entraîner *« une remise en cause globale de l'échelle des peines dans le sens d'un plus grand laxisme »*.

M. Hory (N.I., Mayotte) déclare qu'il n'y a pas *« un argument valable »* en faveur de la peine de mort et M. Malvy (P.S., Lot) cite deux exemples pour démontrer le caractère illusoire de l'exemplarité de la peine capitale.

La séance est levée, vendredi 18 septembre, à 2 heures, *la suite du débat étant renvoyée à 10 heures.* — L. Z.

Pages 14 et 15
Lire notre dossier sur l'abolition de la peine de mort

Dissuasive ou pas ?

Pour ses partisans, la peine de mort est de nature à faire reculer les criminels. Pour ses adversaires, elle n'aurait aucun caractère dissuasif. Les tenants des deux thèses se sont à nouveau affrontés jeudi. Pour M. Badinter, il n'existe aucun lien entre la peine de mort et l'évolution de la criminalité sanglante. Partisan du châtiment définitif, M. Nungesser (R.P.R.) a été plus nuancé : si rien n'indique, selon lui, que la peine capitale fait hésiter les délinquants, rien ne prouve non plus le contraire. Dans l'ignorance, la peine de mort doit être maintenue, au bénéfice du doute.

Montaigne était du même avis : *« On ne corrige pas celui qu'on pend, on corrige les autres par lui. »* Le débat n'a pas cessé. En 1975, un économiste américain, M. Isaac Ehrlich, publiait dans l'*American Economic Review*, un article savant d'où *il ressortait que, selon ses calculs, l'exécution d'un meurtrier était de nature à prévenir huit* homicides. D'autres économètres, *tout aussi savants*, s'empressèrent de *réfuter* cette thèse, et *on en resta là.*

Les arguments en faveur du *caractère non dissuasif de la* peine capitale sont à la fois de *bon sens et statistiques.* Croit-on que le meurtrier passionnel *réfléchisse sur les risques qu'il* court ? Pense-t-on que la peine *de mort est de nature à dissuader* l'auteur d'un hold-up sur *le point d'être appréhendé et qui* tire ? Si cela était, il y aurait moins de crimes de sang en France que dans les pays qui *ont renoncé aux exécutions capitales.* Ce n'est pas le cas.

Le taux d'homicides volontaires, calculé pour mille habitants, *était de 0,04 en 1979 dans* notre pays, de 0,08 en 1977 aux Pays-Bas, 0,04 *en Allemagne fédérale* en 1979, 0,06 au Canada en 1978, 0,01 *au* Royaume-Uni en 1977 et 0,02 en 1979 en Autriche, cinq pays *qui ont aboli* la peine de mort (1). La conclusion est évidente : il n'existe aucune corrélation entre les crimes de sang et les peines qui leur sont appliquées.

Dans son *manuel de criminologie* publié en 1972 aux PUF, M. Jacques Léauté reproduit des courbes statistiques établies aux Etats-Unis sur la *criminalité* dans trois Etats voisins, le Maine, le Vermont et le New-Hampshire. La peine de mort n'existe pas dans le premier mais subsiste dans les deux autres (2). Les trois courbes ont le même profil.

Des études très sérieuses ont été menées par l'ONU, le Conseil de l'Europe ainsi que par les gouvernements du Canada et du Royaume-Uni sous forme de Livres blancs, que M. Badinter a cités jeudi. Toutes aboutissent à la conclusion à laquelle Beccaria, le fondateur de la criminologie moderne, était arrivé il y a deux siècles : la peine capitale n'est pas nécessaire parce qu'elle n'est pas utile. — B. L. G.

(1) Direction générale de la *police nationale, la Criminalité en France*, 1979.

(2) Depuis, la peine capitale a été déclarée inconstitutionnelle dans le Vermont.

● *Un dossier bibliographique et filmographique sur la peine de mort* vient d'être édité par le Centre national de documentation pédagogique (C.N.D.P.). Réalisé durant l'été, en prévision du débat parlementaire, il contient un recensement *exhaustif* et commenté des ouvrages, articles de périodiques, *films de cinéma* et de télévision consacrés à ce sujet. *Il est actuellement diffusé dans* les centres de documentation et *d'information* des lycées et collèges (service de diffusion du C.N.D.P., 29, rue d'Ulm, 75005 Paris, tél. : 329-21-64).

La commémoration de la fin de la guerre d'Algérie

Une « table ronde » aura lieu le 29 septembre

M. Jean Laurain, ministre des anciens combattants, présidera mardi 29 septembre, une « table ronde » *sur le problème de la* commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. Le communiqué précise : *« Associations de rapatriés, d'une part, et associations regroupant les anciens combattants d'Afrique du Nord, d'autre part, y participeront afin de réfléchir sur la date et les modalités d'une commémoration du souvenir des victimes civiles et militaires du conflit algérien. »*

Cette « table ronde » est organisée en étroite liaison avec le secrétariat d'Etat aux rapatriés. Elle aura lieu *« dans un esprit de dialogue et de concertation »*, souligne-t-on au ministère des anciens combattants.

La date envisagée du 19 mars continue de provoquer diverses réactions.

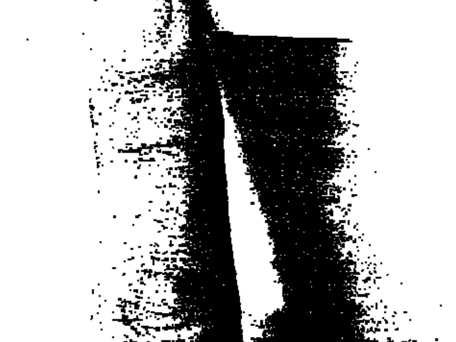
● *M. Ahmed Ben Bella*, ancien président algérien, estime pour sa part que l'idée de retenir la date du 19 mars est *« une bonne chose, non seulement pour l'Algérie, mais aussi pour la France »*. Dans une interview à TF 1, M. Ben Bella a également déclaré que cette date représentait *« une victoire pour la France »*, et non une défaite. Célébrer le 19 mars ne peut que démontrer *« une bonne santé politique »*, a-t-il ajouté. M. Ben Bella a rencontré dans les couloirs de la Maison de Radio-France M. Pierre Mauroy (invité d'Antenne 2) à qui il a serré la main.

● *Le RECOURS* a enregistré avec satisfaction l'annonce de l'organisation de la « table ronde ». Le RECOURS estime que *« cette affaire est à débattre et à régler entre Français qui n'ont aucune leçon à recevoir de l'étranger, fût-ce de M. Ben Bella dont l'intervention partisane et maladroite risque de raviver des passions inutiles au moment même où de nouvelles relations se nouent avec l'Algérie »*.

● *Les combattants d'Algérie* appartenant à la Fédération nationale des combattants, prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, expriment à ce propos *« leur vive surprise et leur émotion »* et souhaitent, *« avant toute décision définitive, une concertation permettant l'expression de tous ceux qui ont été directement concernés par cette période particulièrement douloureuse de notre histoire nationale »*.

● *L'Association des anciens internés de Saint-Maurice-l'Ardoise*, par la voix de son président, M. de Sancy, déclare : *« Pour nous tous, défenseurs de l'Algérie française, le 19 mars 1962 n'est pas plus une date à commémorer par la France que celle de l'armistice du 22 juin 1940. »*

● *L'Association des combattants de l'Union française* (anciens d'Indochine et d'Afrique du Nord) déclare avoir *« pris connaissance, avec une douloureuse surprise, de la proposition »* de faire du 19 mars 1962 une *« date nationale »* et qualifie ce choix d'*« immoral, mensonger, pernicieux, humiliant et maladroit »*.



Le congrès des présidents des conseils généraux

M. Defferre confirme que la carte cantonale sera révisée avant le renouvellement partiel, en 1982, des assemblées départementales

De notre envoyée spéciale

Tours. — Quatre-vingt-dix-sept départements — sur cent deux — représentés au cinquante-deuxième congrès des présidents de conseils généraux réunis à Tours, du 16 au 18 septembre : quelle « assemblée » que celle de ces futurs détenteurs de l'exécutif départemental ! Mais en même temps, quelle chambre d'écho des soucis que la future loi laisse augurer à ses « bénéficiaires » ! Bénéficiaires ? Sur ce point, chacun s'est accordé à reconnaître le mérite de dispositions qui font passer les *responsabilités du pouvoir étatique des mains du* préfet — futur commissaire de la République — à celles *du président* du conseil général, qui à défaut de s'appeler « conseil départemental », comme l'avait indiqué M. Defferre, pourrait devenir l'« assemblée départementale ».

Il était difficile aux élus de l'opposition — majoritaires au sein du congrès — de refuser un renforcement de leur rôle, sous prétexte que celui-ci est décidé par des adversaires politiques. Il n'empêche que des inquiétudes se sont manifestées. La principale est le risque que l'érection de la région en collectivité territoriale n'entraîne un amoindrissement du rôle du département.

Le discours prononcé, mercredi 16 septembre, par M. Rocard laissant à la région « le développement économique » et au département « l'animation », n'était pas de nature à apaiser ces craintes. A plus long terme — et c'est notamment le sentiment de M. Hoeffel (U.D.F.-C.D.S.), président du conseil général du Bas-Rhin, — nombre d'élus jugent que l'existence de deux échelons intermédiaires entre l'Etat et la commune (région et département) bloquera le système. La suppression de l'un ou l'autre deviendra inévitable, disent-ils.

Le message de M. Mitterrand, ancien président du conseil général de la Nièvre, n'a qu'à moitié convaincu les « départementalistes ». Certes, constatent-ils, M. Mitterrand voit, dans le département, une communauté « irremplaçable ». Mais ne demande-t-il pas aussi au département de surmonter passé et expérience pour « demeurer à sa place » ? Et la conclusion du chef de l'Etat, rappelant que le département avait su « franchir le Premier Empire, les monarchies, et le Second Empire » n'a pas levé le doute : l'institution départementale survivra-t-elle à la régionalisation ?

En affirmant que « la réforme n'a pas pour but de diminuer le rôle du département ou de la commune, mais bien de leur donner plus d'importance », M. Defferre s'est voulu rassurant. Mais il ne convaincra, relèvent les sceptiques, que lorsque seront connus les textes qui définiront notamment les compétences et les ressources du département. Pour l'instant, juge *M. Goetschy, sénateur centriste* et président du conseil général du Haut-Rhin, c'est « l'imperfection dans l'imprécision ». *Le ministre a profité de sa présence pour confirmer qu'un redécoupage des cantons interviendra avant le* renouvellement des assemblées départementales *prévu en mars 1982.*

M. Defferre ayant indiqué que les préfets continueront de disposer *d'un secrétaire général* — dont le rôle sera « important » — pour l'administration du département, et que les commissaires de la République resteront les *représentants* de l'Etat, *certains ont vu dans* ces remarques un infléchissement de la volonté décentralisatrice du ministre.

Solidaires, jusqu'à présent, pour contester ses pouvoirs au préfet et reprocher à l'Etat la mainmise sur les collectivités locales, les présidents de conseils généraux le sont encore pour se satisfaire de la fin de cette situation. Les élus de gauche sont manifestement les plus confiants dans les nouveaux pouvoirs qui leur seront accordés, même si certains, comme M. Josy Moinet (M.R.G.), sénateur et président du conseil général de la Charente-Maritime, craignent que les départements ne soient pas armés financièrement pour répondre à la situation économique. Ceux de l'opposition, en revanche, ne manquent pas de relever que trop d'interrogations subsistent encore quant aux moyens dont ils disposeront pour assumer leurs nouvelles responsabilités.

ANNE CHAUSSEBOURG.

En réponse aux questions des présidents des conseils généraux, M. Defferre a souligné que le découpage du territoire national en cantons doit répondre à un *souci de « justice » et d'« équilibre »*, en tenant compte de l'évolution démographique. Les préfets ont été chargés d'étudier un redécoupage cantonal qui tienne compte de la *« réalité »*, notamment du recensement de 1975 et *de l'évolution de la composition* des listes électorales (le découpage actuel date de 1973). Le nouveau découpage interviendra avant le renouvellement partiel des conseils généraux qui doit avoir lieu en mars 1982.

Le ministre a apporté diverses précisions sur la mise en œuvre *du projet de loi* portant réforme des collectivités locales et prévoyant l'élection des conseils régionaux au *suffrage universel* direct :

● Le groupe de travail auquel les élus participeront et dont la création avait été proposée par les présidents de conseils régionaux permettra d'établir une concertation avant l'adoption des textes relatifs à la répartition des compétences et *au* partage des ressources ;

● Le *projet de loi sur* les compétences sera arrêté d'ici à la fin de l'année et voté soit en session extraordinaire au début de 1982, soit à la session parlementaire du printemps ;

● Le projet de loi sur les transferts de crédits de l'Etat aux collectivités et sur la fiscalité *locale* ne sera rédigé qu'après concertation et simulation dans *plusieurs départements* (avec envoi de feuilles d'impôts de couleurs différentes) et le *vote* n'interviendra pas avant 1983 ;

● *Le* statut des élus nécessitera une texte *« qui ne sera pas abstrait »* ;

● La nouvelle dénomination du conseil général : M. Defferre, qui avait proposé de l'appeler *« conseil départemental »*, ne s'est pas opposé à la proposition des présidents de conseils généraux en faveur de la formule *« assemblée départementale »* ;

● Une circulaire sera adressée aux préfets pour qu'ils collaborent étroitement, dans la préparation des prochains budgets, avec les présidents de conseils généraux ;

● Quant à l'application de la loi sur les droits et responsabilités des collectivités locales, le ministre d'Etat a émis trois hypothèses : soit immédiate, après le vote définitif du texte ; soit retardée, après le renouvellement des conseils généraux, qui éliront, en 1982, de nouveaux bureaux, dont le projet de loi prévoit qu'ils seront l'exécutif du département ; soit scindée : application de certaines dispositions dès la *promulgation du texte et application* différée pour celles concernant les départements ;

● Après avoir jugé *« indispensable »* que les commissaires de la République gardent *« les signes extérieurs de la représentation de l'Etat »* (uniforme, bureaux et locaux), M. Defferre a *précisé* que la collégialité des responsabilités au sein des bureaux des conseils généraux et des conseils régionaux s'apparentera à celle qui prévaut dans les conseils municipaux.

Auparavant, M. Le Pors, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, s'était vu interrompre à deux *reprises* par les élus de l'ancienne majorité. D'abord quand il avait affirmé qu'*« à bien des égards les agents départementaux ont été traités comme les parents pauvres de la fonction publique »* et qu'il avait vu dans ce fait *« l'une des expressions du mépris dans lequel l'Etat avait jusqu'alors tenu le département »*. Ensuite quand il avait assuré qu'il y a deux interprétations possibles pour expliquer les différences de traitement entre fonctionnaires d'Etat et fonctionnaires locaux : *« Ou bien l'on affirme que ceux de l'Etat ont des privilèges exorbitants — c'était une thèse chère aux ci-devant gouvernants — ou bien l'on se réfère à la vérité historique, à savoir qu'ils ont arraché des droits de haute lutte, que ceux-ci ont été consolidés dans une période de changement démocratique, comme celle de la Libération, et que la seule chose qu'on puisse regretter c'est qu'en prenant ainsi de l'avance, les travailleurs de l'Etat n'aient pas été suivis par d'autres, à commencer par leurs collègues des collectivités locales. »*

RÉÉQUILIBRAGE

Le redécoupage cantonal qui est à l'étude a notamment pour objet de rééquilibrer la représentation politique locale au profit des zones urbaines dont les populations ont sensiblement augmenté depuis le découpage de 1973. Le recensement de la population intervenu en 1975 avait notamment confirmé l'existence d'importantes disparités.

C'est ainsi, par exemple, que, dans le département du Rhône, la population du cinquième canton de Lyon s'élève à 53 839 habitants alors que les dix communes du canton de Lamure-sur-Azergues ne totalisent que 5 147 habitants. De même dans le Nord où, par exemple, le canton ouest de Lille compte 65 971 habitants contre 21 161 dans le canton de La Bassée.

Dans les départements ruraux aussi la disparité entre la représentation politique des villes et celle des campagnes est très nette. En Lozère, le canton de Mende élit un conseiller général pour 13 167 habitants, et celui du Massegros un conseiller général pour 868 habitants (cinq communes).

Un « grand texte » pour les agents des collectivités

Après avoir rappelé que M. Mitterrand avait manifesté l'intention pendant la campagne électorale de doter les fonctionnaires des collectivités locales d'un statut « calqué » sur celui de la fonction publique d'Etat, M. Le Pors avait souligné qu'un « *grand texte* » devra préciser les droits et les garanties des fonctionnaires. En réponse à M. Voisin, président du conseil général d'Indre-et-Loire, ancien député apparenté R.P.R., M. Le Pors avait assuré que les « passages » entre fonction publique d'Etat et fonction publique locale seront *facilités*. Il avait indiqué à M. Saumade (P.S.), président du conseil général de l'Hérault, que la question des honoraires perçus par certains fonctionnaires entrerait dans le cadre de la nécessaire remise *en ordre* des traitements de la fonction publique. Répondant à M. Grandon (U.D.F.-C.D.S.), vice-président du conseil général de la Vienne, qui lui avait demandé si le recrutement des agents par les collectivités locales *s'effectuerait sur concours ou au* choix, *« comme celui du président de la R.A.T.P. »*, M. Le Pors avait indiqué que la désignation des hauts fonctionnaires — comme celle justement du président de la R.A.T.P. (M. Claude Quin, P.C.) *relève de la loi*. *« Le principe du concours est un principe démocratique »* avait, toutefois, ajouté le ministre.

« LE SUCCÈS DE LA DÉCENTRALISATION DÉPENDRA DE LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ET DES RESSOURCES » souligne la motion adoptée

L'assemblée des *présidents* des conseils généraux a adopté, vendredi matin 18 septembre, la motion élaborée par son bureau. Le texte fait état de l'approbation des présidents de conseils généraux sur *« le principe du transfert de l'exécutif du département au président du conseil général »*. La motion ajoute : *« Ce transfert ne deviendra effectif que dans la mesure où le conseil général disposera de l'ensemble des moyens administratifs et financiers nécessaires à la préparation et à l'exécution de ses délibérations. A cet effet, le président du conseil général et son bureau, dans les mêmes conditions que le maire et ses adjoints, devront assurer la totale mainmise des services, des locaux et du personnel affecté à des tâches départementales »*. L'assemblée souhaite plus particulièrement que *« la passation des pouvoirs, entre le préfet et le président du conseil général, s'organise sans retard, dans un esprit de concertation afin d'éviter toute rupture dans l'administration des affaires départementales »*.

Après avoir précisé que ce transfert de l'exécutif *« exige »* que le projet de loi *« soit complété par l'élaboration d'un statut de l'élu départemental »*, la motion souligne : *« Le succès de la décentralisation voulue par le gouvernement dépendra des lois ultérieures portant notamment sur la répartition des compétences et des ressources »*.

Les présidents de conseils généraux ont mis l'accent *« sur la nécessité d'accorder au personnel départemental un ensemble de garanties comparables à celles du statut général de la fonction publique d'état, ce qui permettrait d'offrir une « passerelle » entre les deux fonctions »*. Ils ont, enfin, rappelé que *« tant en métropole que dans les départements d'outre-mer la transformation de la région en collectivité locale doit se faire par transfert de compétences de l'Etat et non au détriment du département »*.







POLITIQUE

Les critiques suscitées par le discours de M. Mauroy n'entament pas la confiance du chef de l'État

Il faut faire vite. Tel est, plus que jamais, le mot d'ordre de l'action gouvernementale, tant il est vrai que personne n'ignore, à l'Elysée comme à l'hôtel Matignon, que le sort du nouveau pouvoir se joue sur un seul front : celui du chômage. Cela ne saurait surprendre. M. Mitterrand n'avait-il pas axé sa campagne sur un thème prioritaire : *« D'abord l'emploi ! »*

Dès le lendemain de l'exposé, par M. Mauroy, du plan de lutte contre le chômage, le président de la République a donc insisté pour que *« les mesures décidées soient rapidement et concrètement suivies d'effets »*, et pour que leur impact soit ressenti *« avant la fin de l'année »*. Dans le même temps, l'entourage du premier ministre souligne que le gouvernement dispose de peu de temps pour mettre en place le dispositif prévu *« car l'effet de mobilisation du discours disparaîtra très vite »*. *« Les Français sont devenus incrédules*, ajoute-t-on à l'hôtel Matignon ; *il leur faut du concret »*.

Il est toutefois permis de douter que *« l'effet de mobilisation »* ait été obtenu, au point qu'il faille l'empêcher de retomber. L'heure est plutôt à l'effort pour susciter un tel effet.

Plusieurs éléments peuvent susciter au sein du nouveau pouvoir, une certaine préoccupation. En premier lieu, les sondages d'opinion sont moins favorables, et laissent apparaître une relative déception au sein de l'électorat de gauche. Le P.C.F. n'a pas tardé à s'en saisir : son secrétaire général a pris date, dès mardi 15 septembre à l'Assemblée nationale, en préconisant des mesures plus radicales.

Cet avertissement des communistes va de pair avec un durcissement de l'opposition. Celui-ci s'explique autant par l'annonce de mesures telles que la nationalisation du crédit ou l'impôt sur la fortune que par l'idée que, faute précisément de *« concret »*, l'opinion peut se retourner rapidement.

Ce durcissement s'est manifesté, de façon spectaculaire, au Sénat, lorsque les représentants des groupes de l'ancienne *majorité* ont quitté l'hémicycle plutôt que de continuer d'entendre le discours du premier ministre. Jamais, souligne l'entourage du chef de l'Etat, *même dans les moments* où la gauche se montrait le plus critique, jamais communistes et socialistes n'ont agi de la sorte.

Outre la réaction généralement hostile du patronat, et la *résistance*, ou la réticence, d'une partie de l'administration, les commentaires critiques d'une partie de la presse parisienne sont analysés comme autant de signes de cette radicalisation.

Celle-ci n'a guère surpris le chef de l'Etat. Il sait en effet que, passé le temps des premières réformes qui relevaient d'actes juridiques, vient celui de l'action économique et sociale, qui exige l'adhésion, au moins tacite, des partenaires sociaux. S'agissant des relations avec le P.C.F., il sait que le P.S. doit continuer de se mesurer avec lui. *« A ceux qui s'interrogent sur ce que feront demain les dirigeants communistes*, expliquait récemment M. Jean Poperen, *je réponds qu'il feront ce que le rapport de forces leur permettra de faire. »* Enfin, en ce qui concerne l'opposition, M. Mitterrand s'attendait également à un réveil, passé le traumatisme de la défaite.

Cette radicalisation peut avoir pour conséquence — fâcheuse, au regard des objectifs que poursuit le gouvernement — un égal durcissement du pouvoir. Les maximalistes *du gouvernement ou du* groupe parlementaire socialiste, par opposition aux « modérés » incarnés notamment par *M.* Jacques Delors, peuvent être tentés de pousser leur avantage.

Ce serait le cas si le président de la République avait choisi une stratégie d'affrontement. Mais l'Elysée n'ignore pas que la lutte contre le chômage nécessite l'adhésion d'une partie non négligeable du patronat. C'est donc une tactique de division de l'adversaire que M. Mitterrand devrait être tenté de mettre en place, en s'appuyant notamment sur les P.M.E. et les P.M.I.

Le compromis nécessaire

C'est sans doute pourquoi la *motion à laquelle s'est rallié* récemment le comité directeur du P.S. (*le Monde* du 15 septembre) met en avant l'idée de *« compromis »* avec le patronat et précise notamment qu' *« il faut convaincre certains chefs d'entreprise que leur appui à la politique du gouvernement de la France est nécessaire »*.

Les discussions que les pouvoirs publics sont chargés de susciter, de même que la mise en place, dès la semaine prochaine, d'une commission nationale pour l'emploi, *s'inscrivent dans cette* perspective de compromis.

Les syndicalistes, les parlementaires et les fonctionnaires qui siégeront au sein de cette commission *devront se considérer* comme des *missi dominici*, chargés d'un rôle actif sur le terrain auprès des entreprises.

Le chef de l'État dispose également *d'autres moyens pour* surmonter les difficultés actuelles ou futures. En premier lieu, il ne devrait pas manquer de réutiliser à son profit le bilan du septennat de M. Giscard d'Estaing. La commission que préside M. François Bloch-Lainé, chargée précisément de dresser ce bilan, doit remettre son rapport le 21 septembre. Nul doute que les conclusions de ce rapport seront utilisées par le chef de l'Etat pour sa première conférence de presse élyséenne, le 24 septembre prochain. Y a-t-il pour l'heure meilleure manière de prolonger l'état de grâce que de rappeler les échecs de la politique de MM. Giscard d'Estaing et Barre ?

En second lieu, et à plus long terme, M. Mitterrand mise sans doute sur les évolutions internes de la nouvelle opposition. *Des* propos que lui tiennent certains des visiteurs qu'il reçoit, il tire la conclusion que, dans la mouvance gaulliste, aussi bien que chez les *centristes, il existe des personnalités* qui répugnent à une opposition systématique. Les déclarations publiques de tels ou tels élus modérés viennent renforcer cette conviction.

Dans l'immédiat, le chef de l'Etat compte, sans doute, porter le fer dans certaines sphères de l'administration. La motion de M. Jospin ne précise-t-elle pas que *« l'action du gouvernemt ne pourra pas être pleinement efficace sans un renouvellement des méthodes et une adhésion pleine et entière des cadres de la fonction publique »* ? Ce texte ne précise-t-il pas que *« c'est l'appareil de formation des cadres administratifs qui devra être réformé »* ? Il ressort clairement des débats du conseil des ministres, mercredi 16 septembre, que *c'est le corps* des inspecteurs des finances qui se trouve sur la sellette.

Cette multiplicité des possibilités d'action, explique, sans doute, que le président de la République conserve sa sérennité. Il sait qu'il n'est plus sur une mer d'huile même si, selon l'expression de M. Bertrand Delanoë, porte-parole du *P.S.*, *« le calme social est un atout considérable »*.

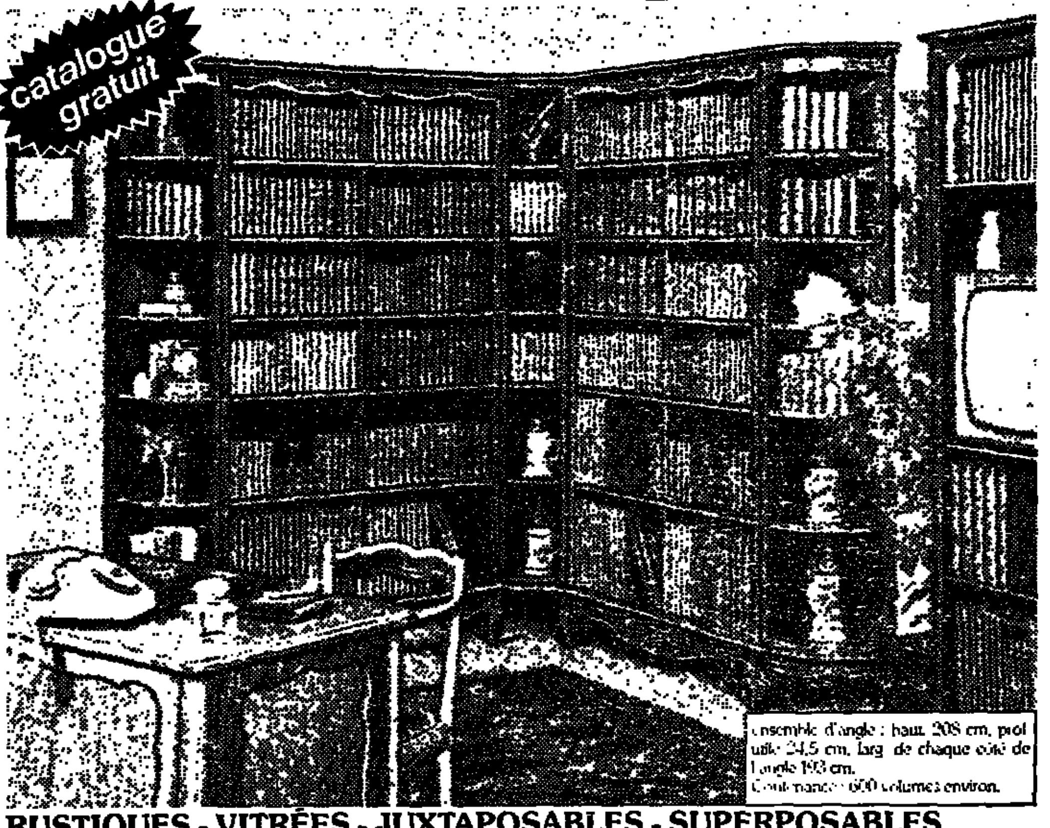
Le chef de l'Etat mise sur un effort d'information et d'explication, qu'il déclenchera lui-même par sa conférence de presse ; il estime également que l'opinion *ne sera pas tentée*, avant longtemps, de souhaiter le retour au pouvoir de la nouvelle opposition.

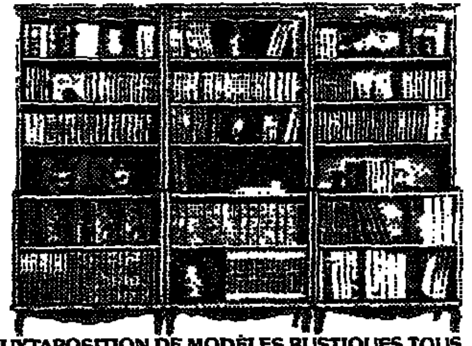
JEAN-MARIE COLOMBANI.

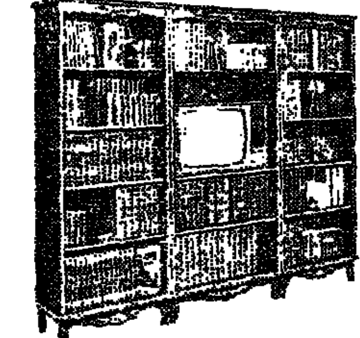
● *Le Conseil constitutionnel* a rejeté, jeudi 17 septembre, neuf requêtes relatives aux élections *législatives des 14 et 21 juin* derniers. Trois d'entre elles concernaient l'élection de M. Jacques Lafleur (R.P.R., Nouvelle-Calédonie), deux autres celle de *M. Jean-François Hory* (sénat. P.S., Mayotte), une autre M. Guy Vadepied (P.S., Oise) et trois autres celle de Mme Gisèle Halimi (app. P.S., Isère).













POLITIQUE

LA SITUATION DANS LES DOM

Une élection municipale partielle dans l'île de Marie-Galante

Une élection municipale partielle doit avoir lieu, le dimanche 20 septembre, à Grand-Bourg, chef-lieu de l'île de Marie-Galante, dépendance de la Guadeloupe, où, depuis près de vingt ans, la plupart des scrutins sont frappés d'annulation à la suite d'incidents divers. Deux clans s'affrontent : l'un conduit par un giscardien, M. Marcel Etzol, l'autre par le dirigeant local de la gauche, M. Jean Girard.

DUEL A GRAND-BOURG

De notre envoyé spécial

Grand-Bourg. — *« Marie-Galante, c'est la Corse de la Guadeloupe ! »*, nous explique notre voisin à bord du vieux DC-3 d'Air Guadeloupe reliant chaque jour Pointe-à-Pitre à Marie-Galante. Une comparaison que les Marie-Galantais ne désapprouvent pas. Découverte avant la Guadeloupe par Christophe Colomb, en 1493, Marie-Galante a vécu au rythme des péripéties coloniales de sa grande voisine. Et lorsque l'archipel guadeloupéen devint département français, en 1946, Marie-Galante y fut tout naturellement intégrée.

Avant-poste de la Guadeloupe, à une trentaine de kilomètres face à l'Atlantique, la « Grande Dépendance », comme l'a baptisée l'administration, est une petite île presque ronde de 142 kilomètres carrés, peuplée de seize mille habitants répartis dans trois communes : Saint-Louis, Capesterre et Grand-Bourg. Un petit paradis tropical si l'île n'était secouée régulièrement de convulsions économiques et politiques. Vouée à la monoculture de la canne à sucre, Marie-Galante subit les contrecoups de la crise de l'industrie sucrière dont est victime la Guadeloupe. Cultures vivrières à l'état embryonnaire et pêche par trop artisanale n'assurent pas de débouchés aux nombreux jeunes contraints à partir vers la Guadeloupe ou la métropole.

M. Marcel Etzol, lui, a décidé de revenir et de réussir au « pays ». Il y a bâti un « empire » économique en prenant aussi le pouvoir politique puisqu'il est maire de Grand-Bourg et conseiller général. Son ardeur au travail, la verdeur de son langage et ses réactions à l'emporte-pièce ont suscité l'admiration des uns et la haine des autres. Les 6 611 habitants de Grand-Bourg (4 249 électeurs) sont depuis près de vingt ans divisés en deux clans : les partisans et les adversaires de M. Etzol.

Et foin des étiquettes politiques ! Ici la personnalité des dirigeants prend le pas sur le débat d'idées. La violence aussi, comme si l'histoire se répétait. En juin 1849, les partisans de l'abolitionniste Victor Schoelcher, candidat aux élections législatives, se heurtaient aux troupes de l'administration coloniale : une centaine de morts, plusieurs dizaines d'emprisonnés.

En 1958, un mort et un blessé dans un bureau de vote de Grand-Bourg. En juin 1980, gendarmes mobiles et C.R.S. investissent la localité. Au lendemain d'une élection cantonale marquée par des violences, l'interpellation du principal adversaire de M. Etzol, M. Jean Girard, et de deux de ses partisans provoque un véritable affrontement. Les forces de l'ordre usent de grenades lacrymogènes et offensives ; les manifestants ripostent à coups de pierre et de conque de gambis (gros coquillage). Des fusils apparaissent aux fenêtres. *In extremis*, M. Girard calme ses troupes. Il n'y a pas de mort, comme en 1967 à la Guadeloupe, mais il s'en faut de peu. Au total plusieurs dizaines de personnes sont sérieusement blessées.

Dans les mois qui suivent, des journaux locaux sont poursuivis en diffamation par le ministre des armées pour leur description de ces événements. Des procès illustrent la condamnation de principe, et la justice perd un peu de son crédit, tandis que M. Girard, ses amis et les journaux qui les soutiennent renforcent *leur* image de marque, notamment auprès des jeunes.

Le 20 septembre, M. Girard sera encore l'adversaire le plus rude qu'ait eu à affronter *M. Etzol* depuis 1965, époque à laquelle celui-ci ravit le siège de maire de Grand-Bourg à M. Furcy Tyrollen (R.P.R.). *« Je m'étais présenté pour rire »*, raconte *M. Etzol*, quarante-six ans, mulâtre trapu au visage entouré d'un collier de barbe qui cache, dit-on, la cicatrice d'une blessure reçue lors d'une campagne électorale. *« On veut m'abattre car on jalouse ma réussite. Si j'ai une clinique, un avion, une fabrique de sérum et bientôt un bateau pour le transporter, c'est grâce à mon travail »*, ajoute-t-il, bien calé au creux d'un fauteuil du salon cossu de son appartement installé dans une aile de sa clinique.

Dans ce coquet bâtiment blanc comptant soixante et un lits, on se bouscule les jours de consultation. Une clientèle également électorale, car, ici, on fait crédit. *« C'est bien ce qui me ruine ! »*, proteste le docteur, des centaines de factures impayées à l'appui. *« Je ne peux pas abandonner mes électeurs et pourtant je suis las d'être traité de bandit et de voleur par mes adversaires »*.

« Mieux vaut être le boucher que le veau »

Innocent, M. Etzol ? *« Qui contrôle Grand-Bourg contrôle Marie-Galante »*, estime M. Girard. *« Quand on est maire, il est plus facile de réussir en affaires »*, ajoute un vieillard attablé devant un punch et à qui on n'en conte pas.

M. René Guillaume magistrat à la retraite, qui préside la délégation spéciale chargée d'administrer Grand-Bourg depuis l'annulation des dernières élections municipales par le Conseil d'Etat, le 29 juin 1981, est plus pondéré (1) : *« La gestion semble saine. On ne peut pas parler non plus de fraude électorale, mais il y a un climat de violence jamais vu dans une commune française. En cas d'incidents graves, dimanche prochain, je demanderai au préfet la nomination d'une délégation spéciale permanente. »*

Depuis quinze jours les deux candidats en lice battent la campagne à la tête de convois hétéroclites : taxis, fourgonnettes, bétaillères et voitures particulières, *sirènes et* avertisseurs déchirant la nuit tropicale. A la lumière de groupes électrogènes, ils tiennent des conférences en français et en créole devant un public qui est, le plus souvent, déjà déterminé. Une tradition où le rhum tient une place honorable.

« Si un membre de ma famille ou un de mes amis est blessé, j'irai tuer Girard comme un chien ! », s'écrie M. Etzol, dans une ambiance surchauffée. Et il précise en privé : *« Ici, tout le monde est armé. Les 22 long rifle sont en vente libre. Personnellement, je n'hésiterai pas à tirer si on m'attaque. Mieux vaut être le boucher que le veau ! »*

Trente-quatre ans, animateur socio-culturel, père de quatre enfants, M. Girard répond avec calme et détermination : *« Nous sommes prêts pour cette bataille, et rien ne peut être négligé. »*

Quand M. Etzol est élu maire en 1965, M. Girard est lycéen à Pointe-à-Pitre où il milite dans une association proche du parti communiste. En 1968 il est à Paris où il suit les événements de mai. Aujourd'hui, il se présente comme nationaliste et *« souhaite que la Guadeloupe accède à sa souveraineté »*.

Sous la véranda de sa maison créole traditionnelle, en bordure de mer, il s'insurge à peine quand on lui fait remarquer qu'il est un candidat attrape-tout suivi par des gaullistes, des centristes, des indépendantistes : *« Face à M. Etzol, l'opposition doit s'unir pour l'emporter ; en Guadeloupe et en France, on ne peut pas comprendre. Quel que soit le statut politique de la Guadeloupe de demain, nous voulons que soit reconnue l'authenticité des Marie-Galantais. Nous souhaitons que soit créée ici une structure regroupant syndicats, associations, responsables politiques et socio-économiques, et qui entamera le dialogue avec la Guadeloupe en faisant des propositions pour le développement de Marie-Galante. Nous pourrions même disposer d'une enveloppe budgétaire globale »*.

Ces jours-ci, à Grand-Bourg, on spécule sur la venue ou non de gendarmes mobiles. *« Aux yeux de tous en Caraïbes, la crédibilité du nouveau gouvernement français se joue dimanche 20 septembre à Grand-Bourg*, lance M. Girard. *La moindre tentative qui puisse paraître illégale dimanche, présence exagérée de forces armées ou d'autorités administratives ayant pris part aux événements de juin 1980, peut entraîner des affrontements graves, qui mettraient en cause toute possibilité de dialogue avec le nouveau pouvoir »*.

Pour sa part, M. Etzol souhaite la venue de renforts de police dimanche à Grand-Bourg. Il l'a demandé au préfet de région. *« Car, si les gens ne se sentent pas protégés, ils ne viendront pas voter*, dit-il. *C'est ce que cherchent mes adversaires, et sans doute également l'administration. »*

Le samedi 12 septembre, au soir, les faits semblent avoir donné raison à M. Etzol. De retour d'une conférence, le cortège de véhicules qu'il dirige tombe dans une embuscade : des troncs d'arbres obstruent la chaussée, une volée de pierres s'abat sur les voitures. Bilan : six blessés dont un enfant, une dizaine de voitures endommagées. *« S'il n'y a pas de renforts, nous ne pourrons rien faire »*, confie un des sept gendarmes de l'île. Prêt à toute éventualité, M. Marcel Etzol nous montre le gilet pare-balles qu'il a rapporté de son dernier voyage à Paris...

CHRISTIAN PIERRE.

(1) Les dernières élections municipales ont eu lieu le 26 novembre 1978. Ce jour-là, à l'heure de la fermeture des bureaux de vote, des manifestants avaient envahi deux des trois bureaux et détruit des documents électoraux. Le lendemain matin, le sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre s'était installé à la gendarmerie de Grand-Bourg, où il avait reconstitué une partie des procès-verbaux et proclamé l'élection de M. Etzol, malgré l'absence des délégués et assesseurs de la liste adverse conduite par M. Rousseau (R.P.R.). Après le tribunal administratif de Basse-Terre le Conseil d'Etat a annulé cette élection.

Les agriculteurs guyanais dénoncent l'« échec catastrophique » du « plan vert »

Poursuivant sa première tournée d'information outre-mer, M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, est arrivé mercredi soir 16 septembre à Cayenne pour une visite d'une semaine en Guyane. A l'occasion de sa venue, les deux parlementaires locaux, MM. Raymond Tarcy, sénateur, et Elie Castor, député, tous deux apparentés socialistes, demanderont la constitution d'une commission d'enquête parlementaire pour « déterminer les responsabilités, tant locales que parisiennes, de l'échec du plan vert lancé en 1976 ».

Les agriculteurs qui, il y a cinq ans, avaient répondu favorablement à la campagne gouvernementale pour le développement de la zone forestière guyanaise viennent, en effet, de constituer un groupement de défense placé sous la présidence d'un riziculteur de Sinnamary, M. Guy Poupart. Pour la plupart éleveurs et forestiers, ils soulignent que le bilan de ce « plan vert » — un plan spectaculairement annoncé par M. Olivier Stirn, alors secrétaire d'Etat aux DOM-TOM dans le gouvernement de M. Jacques Chirac, mais *« mal conçu et mal réalisé »* — est aujourd'hui trop *« catastrophique »* pour demeurer supportable.

« Les agriculteurs, tant guyanais que métropolitains, qui ont cru à ce projet et investi leurs capitaux sont en grande majorité ruinés et ne survivent aujourd'hui que très difficilement, dans des conditions souvent dramatiques, indiquent-ils. *La canne à sucre est un souvenir ; les céréales, faute d'organisation coopérative cohérente et de circuit de distribution adapté, un échec ; le maraîchage, marginal ; l'arboriculture fruitière, un rêve onéreux. Seul l'élevage a atteint partiellement ses objectifs par le doublement de sa production. Encore faut-il remarquer que les chiffres sont modestes et que seule une minorité d'éleveurs se trouve dans des conditions d'exploitation normales. »*

Sollicitant l'intervention du Parlement, le groupement souhaite que M. Emmanuelli *« puisse dresser un constat personnel des effets désastreux de la politique menée jusqu'à présent en Guyane »* et il s'en remet *« à la clairvoyance du nouveau gouvernement »*. — (Corresp.)

Le Monde

société

MÉDECINE

AUX TRENTE ET UNIÈMES JOURNÉES PHARMACEUTIQUES DE PARIS

Les multiples formes de l'insomnie appellent des traitements sélectifs

C'est sur le thème « Sommeil, activité, santé » que les trente et unièmes Journées pharmaceutiques internationales de Paris ont eu lieu jusqu'au 16 septembre au palais de Chaillot. On comprend de mieux en mieux la fonction et les structures du sommeil, ainsi que l'origine de ses principales perturbations ; pourtant, les remèdes que la *pharmacologie* apporte aux troubles du sommeil restent souvent imparfaits et parfois risqués. Aussi les congressistes ont-ils insisté sur la nécessité de mieux connaître le profil psychologique de l'insomniaque et d'éviter des prescriptions d'hypnotiques standardisées à l'excès, donc *insuffisamment* adaptées à chaque cas.

Les structures du sommeil sont de mieux en mieux élucidées par la neurophysiologie. On sait à présent que le sommeil « lent » — marqué, à l'électroencéphalographie, de grandes ondes lentes — succède immédiatement à l'endormissement et provoque un certain nombre de modifications organiques telles qu'un ralentissement des pulsations cardiaques, de la respiration, un relâchement musculaire, un abaissement de la tension artérielle et de la température, etc. Lui succède une phase de sommeil « paradoxal », que les spécialistes ont souvent comparé à un « orage » : l'électroencéphalogramme montre alors une succession de rythmes rapides, des mouvements oculaires apparaissent, la pression artérielle prend un rythme désordonné ; enfin, le dormeur rêve. Cette phase ne dure qu'une quinzaine de minutes, au terme desquelles le dormeur retombe dans le sommeil lent, profond.

Ce cycle — qui dure une heure et demie environ — se renouvelle plusieurs fois au cours de la nuit, et l'on estime à présent, comme l'a déclaré le docteur François Regnier (Paris) que « *la qualité récupératrice du sommeil semble directement liée à la quantité de sommeil paradoxal et non à la quantité totale de sommeil* ».

Il reste que peu de phénomènes physiologiques sont plus variables, d'un individu à l'autre, que le sommeil. Ainsi, a noté le docteur Emile-Jean Caille, maître de recherche au service de santé des armées (Toulon), un adulte en bonne santé peut se contenter d'un temps de sommeil très bref (moins de cinq heures) « *à condition toutefois que l'endormissement ait eu lieu à une heure « normale » pour le sujet* ». A l'inverse, un sommeil, même de longue durée, entrecoupé de multiples réveils, donc pauvre en sommeil paradoxal, peut n'être nullement « réparateur ».

Aussi importe-t-il de distinguer les divers types de troubles du sommeil avant de prescrire des hypnogènes. Si l'on excepte les causes liées à des affections organiques ou à des pertubations de l'environnement (bruits, lumière, chaleur, froid), les insomnies « endogènes », estiment les spécialistes, sont à classer en plusieurs catégories : retards d'endormissement, *surtout fréquents* chez les anxieux ; insomnies du *milieu* de la nuit, suivies de nouveaux endormissements et de nouveaux réveils, entre lesquels les phases de sommeil peuvent apparaître comme très brèves, même si elles ont eu une durée totale relativement satisfaisante ; réveils précoces enfin, surtout caractéristiques des déprimés. Existent enfin les insomnies « bipolaires », association des difficultés d'endormissement et des réveils précoces.

Des « réponses » multiples

A ce tableau varié, la médecine apporte des réponses multiples. Mais les pharmaciens et les médecins, réunis cette semaine à Paris, ont regretté que la réponse pharmacologique ne soit pas encore plus diversifiée. D'autant que les origines possibles des insomnies se sont multipliées *depuis quelques décennies* : aux sources classiques et permanentes des pertubations du sommeil (angoisse, dépression, troubles névrotiques divers, psychoses...), s'en sont rajoutées de nouvelles, telles que la multiplication des vols transcontinentaux, du travail posté, la détérioration de l'habitat, etc. Aussi, la réponse chimique à l'insomnie peut-elle n'apparaître que comme l'un des éléments du traitement. Encore faut-il la manier avec précaution.

Les barbituriques contestés

Pourtant, la *consommation* d'hypnotiques ne fait que croître. *Plus de trois millions de Français* et vingt-cinq millions d'Américains, a estimé le professeur Pierre Passouant (Montpellier), en absorbent *chaque soir*. Des produits qui appartiennent surtout à deux « familles » : les barbituriques et les benzodiazépines.

L'action des barbituriques, qu'ils soient d'assimilation rapide ou non, fait aujourd'hui l'objet d'une contestation croissante. Ainsi, aux Etats-Unis, leur utilisation a-t-elle chuté de 77 % depuis 1977 (1), au profit des tranquillisants les plus répandus. Il leur est surtout reproché d'induire une accoutumance, voire un comportement toxicomaniaque et d'inhiber l'action d'autres médicaments (anticoagulants, œstro-progestatifs, notamment). En outre, ils diminuent la durée du sommeil paradoxal.

Les benzodiazépines, seconde grande catégorie d'hypnotiques, sont moins critiqués. Cependant, elles *portent atteinte à la durée* du sommeil profond. S'ajoutent à *ces deux grandes catégories* certains neuroleptiques (à faibles doses), voire des antihistaminiques. Mais, en tout état de cause, a noté le professeur Passouant, « *le sommeil obtenu par les hypnotiques n'est pas physiologique* ». Ces produits sont certes « *utiles à l'insomniaque, mais ne le guérissent pas (...) Pris d'une manière désordonnée et à des doses élevées, ils entraînent des inconvénients et ne font qu'entretenir l'insomnie...* »

Les inconvénients, en effet, ne sont pas minces : outre les risques d'accidents et de suicides par les barbituriques, l'absorption continue d'hypnotiques peut provoquer *des réveils* pénibles, des somnolences diurnes parfois dangereuses, *diverses intolérances* et surtout l'accoutumance et le besoin d'une augmentation des doses.

L'insomnie, ont souligné les congressistes réunis à Paris, « *est une plainte* ». Une plainte qu'il faut entendre en évitant le piège d'une description par trop automatique. « *On ne traite pas avec la même posologie*, a déclaré le docteur Caille, *un anxieux « suractivé » et un malade « sous-activé », voire déprimé. Ecouter parler l'insomniaque afin d'établir l'historique de son trouble évitera au praticien de prescrire n'importe quel hypnotique à l'effet immédiat souvent douteux et aux effets à long terme déplorables. (...) Il est inconcevable de prescrire des psychotropes en ignorant les caractéristiques psychobiologiques du malade...* »

CLAIRE BRISSET.

(1) *Jama*, volume 3 numéro 29, 9 avril 1981.

MORT DU PROFESSEUR FLORIAN DELBARRE

Le professeur Florian Delbarre, président de l'université Paris-V, est mort, dans la nuit du 16 au 17 septembre, à l'hôpital Foch de Suresnes (Hauts-de-Seine).

Né à Paris le 7 septembre 1918, il fut, après des études à la Sorbonne et à la faculté de médecine de Paris, interne des hôpitaux de Paris, puis assistant de biochimie médicale. Après s'être spécialisé en rhumatologie, il fut nommé, en 1970, professeur de clinique rhumatologique et directeur du centre de recherche sur les rhumatismes de l'hôpital Cochin. Il dirigeait en outre, depuis 1961, une unité de recherche de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

De 1968 à 1970, il avait été conseiller technique du ministre de l'éducation nationale. Doyen de la faculté de médecine Cochin-Port-Royal de 1970 à 1976, il devint, en 1976, président de l'université René-Descartes (Paris-V). A ce poste, qu'il devait conserver jusqu'à sa mort, il s'était notamment attaché à développer les relations internationales, à organiser une université d'été pour le troisième âge et à faire collaborer les milieux universitaires et industriels. Il s'était révélé, à la tête de la faculté puis de l'université, comme un homme de dialogue et un excellent administrateur.

Il n'avait pas, pour autant, délaissé ses travaux médicaux et scientifiques qui avaient porté en particulier sur la goutte, les maladies métaboliques du squelette, les rhumatismes dégénératifs et inflammatoires, et les maladies de carence. Sur l'ensemble de ces sujets, il avait publié de nombreux ouvrages et avait participé à la mise au point d'une classification internationale des maladies rhumatismales.

Très proche du mouvement gaulliste, il avait été élu, en mars 1977, conseiller de Paris sur la liste de M. Jacques Chirac, dont il était devenu le conseiller pour les questions de santé. Il s'était notamment soucié de rationaliser l'organisation de la prise en charge des urgences à Paris, en constituant sur ce thème un actif groupe de travail.

Sa mort, survenue brutalement, aura interrompu une débordante activité. Par ses qualités de médecin comme par sa chaleur humaine, il aura marqué la communauté scientifique française pendant plusieurs décennies.

Florian Delbarre était membre de nombreuses sociétés savantes et avait été élu à l'Académie nationale de médecine en 1978.

C. B.

L'hommage de M. Chirac

M. Jacques Chirac a fait la déclaration suivante :

« *Je viens de perdre un ami et mon émotion est grande. Florian Delbarre, c'était avant tout la vie. Une activité débordante, dévorante, qui lui permettait de faire face tout à la fois à la direction du plus important service de rhumatologie de nos hôpitaux parisiens et de présider, avec quelle efficacité, l'université René Descartes, de nouer, à travers le monde, des liens étroits de coopération pour le plus grand rayonnement de notre médecine, enfin, comme conseiller de Paris de nous apporter sa compétence dans l'étude de problèmes très complexes comme celui des urgences médicales.*

» *Il y avait chez cet homme pétillant, souriant, toujours amical, une volonté et un courage comme j'en ai peu rencontrés. L'engagement chez lui était total, aussi bien sur le plan professionnel que politique. Membre du conseil national du R.P.R., il a toujours été à mes côtés aux moments les plus difficiles.*

» *C'est avec une grande peine que je vois disparaître cette silhouette toujours en mouvement, qui fut celle d'un être d'exception.* »

● *M. Jack Ralite, ministre de la santé*, a annoncé, le 17 septembre, à Sallaumines (Pas-de-Calais) que la « *fonction des médecins du travail, des médecins d'école et des médecins de protection maternelle et infantile allait être redéfinie. Il faut leur donner plus de responsabilités et plus d'indépendance, car je suis très sensible à l'indépendance quand il s'agit de la médecine* ».

M. Ralite a regretté d'avoir rencontré séparément, à l'usine Renault de Douai, la direction et les ouvriers. « *J'aimerais*, a-t-il dit, *que Renault soit pilote non seulement pour la R 9, mais aussi sur la santé de ses ouvriers, car il s'agit d'une entreprise bien portante avec des ouvriers qui ne le sont pas.* »

SCIENCES

LA MISSION D'INFORMATION PARLEMENTAIRE A LA HAGUE

M. Quilès regrette que les solutions de remplacement au retraitement nucléaire ne soient pas plus avancées

Cherbourg. — « *C'est un dossier très chaud qui nécessitait une visite sur place* », a déclaré, jeudi 17 septembre, M. Paul Quilès, secrétaire national du parti socialiste et président de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'énergie, en quittant Cherbourg après une matinée passée à l'usine de retraitement nucléaire de la Hague.

Les sept parlementaires de la mission (1) ont complété cette visite *effectuée en compagnie des* responsables de la COGEMA (Compagnie générale des matières nucléaires) par des contacts avec les syndicats de l'établissement, des élus, des associations de défense de l'environnement et des mouvements antinucléaires. Ils réservent leur rapport final aux députés qui débattront de l'avenir énergétique du pays les 6 et 7 octobre prochains, mais M. Quilès a indiqué que leur travail serait prolongé « *par la discussion du budget de l'énergie en novembre, celle du plan intérimaire en décembre et, dans les régions, par les procédures de consultation, d'information et de contrôle mises en place.* »

De notre correspondant

Interrogé sur les solutions de remplacement qui permettraient d'éviter le retraitement des combustibles irradiés — stockage en piscines — M. Quilès a déclaré : « *Nous regrettons toutefois que les études en France ne soient pas plus avancées dans ce domaine pour apporter une réponse.* »

Pressé de questions, M. Quilès a dû justifier les propos qu'il avait tenus il a quelques mois à Cherbourg au cours de la campagne engagée par les responsables socialistes locaux en faveur de l'actuel président de la République. « *J'avais dit que nous n'étions pas pour une extension de la Hague tant que les problèmes que connaît cette usine ne seraient pas réglés. Je n'ai pas tellement changé depuis* », a affirmé le président de la mission parlementaire en renvoyant ses interlocuteurs à la lecture d'une brochure qu'il a rédigée en collaboration avec d'autres responsables socialistes sous le titre « Energie, l'autre politique ». « *Nous avons fait des promesses et nous les tiendrons. Je vous rappelle qu'une des principales, à laquelle les Français sont très attachés, c'est qu'il y ait un débat démocratique et vous conviendrez qu'entre ce qui existait il y a quelques mois et aujourd'hui le changement d'atmosphère est considérable.* »

Une meilleure connaissance des fameux « contrats étrangers » passés par la France dans le domaine du retraitement peut-elle faire changer d'attitude la mission parlementaire ? « *C'est une question que je me pose depuis ce matin*, a répondu M. Quilès, *car j'ai pris connaissance d'un certain nombre de documents que nous ignorions lorsque nous étions dans l'opposition. Dans ce cas, en effet, on ne dispose pas des documents administratifs. Nous ne remettrons pas radicalement en cause nos positions, mais cela peut nous amener à certaines inflexions.* »

RENÉ MOIRAND.

(1) Il s'agit, outre M. Quilès, de MM. Claude Birraux (U.D.F.), Robert Chapuis (P.S.), Albert Chaubard (P.S.), Vincent Porelli (P.C.), Georges Sarre (P.S.) et Pierre Weisenhorn (R.P.R.).

ÉDUCATION

Le père Guiberteau est nommé secrétaire général de l'enseignement catholique

Le conseil permanent de l'épiscopat français a nommé, jeudi 17 septembre, le Père Paul Guiberteau *secrétaire général* de l'enseignement catholique. Il remplace le Père Victor Chopot.

Connu *comme un homme* de dialogue et d'ouverture, le nouveau secrétaire général devra participer aux négociations avec le gouvernement *pour l'intégration des établissements* privés sous contrat dans le service public d'éducation.

« Je reste ouvert à toute proposition »

Le Père Guiberteau a bien voulu *répondre à quelques questions* :

« *Votre prédécesseur n'a pas été renouvelé après son premier mandat, comme c'était la tradition. L'épiscopat voulait-il un homme nouveau à la tête de l'enseignement catholique pour engager les négociations avec le gouvernement ?*

— La tradition n'a pas toujours été le renouvellement automatique. Si le mandat du secrétaire général est limité à trois ans, c'est justement pour qu'on puisse changer les *hommes. Quant à moi, mon seul* objectif est de servir l'enseignement catholique.

— *Etes-vous prêt à négocier l'intégration des établissements catholiques dans le service public d'éducation ?*

— Je pense qu'on peut difficilement refuser de négocier. De toute façon, je ne suis pas le seul à négocier. Le rôle du secrétaire *général, c'est de coordonner l'action* de toutes les parties prenantes à *l'école catholique*, pas de mener seul des négociations. Je ne suis pas le P.-D. G. de l'enseignement catholique.

— *Dans quel état d'esprit arrivez-vous au secrétariat après les déclarations gouvernementales concernant le projet de « service unifié et laïc » de l'éducation ?*

— Je n'ai pas de position. J'ai vécu sous la loi Debré et je m'en trouvais fort bien. Je reste ouvert à toute proposition. »

Propos recueillis par ROGER CANS.

[Né le 15 juillet 1924 à Nantes, le Père Paul Guiberteau est licencié en *philosophie. Professeur de philosophie* au collège Saint-Stanislas, de Nantes, il en devient directeur en 1962. Il le restera jusqu'en 1967, date à laquelle il est nommé vicaire épiscopal chargé de la direction de l'enseignement catholique pour le diocèse de Nantes, qui compte environ cinq cents établissements (38 % de la population scolaire de l'académie). *Le* Père Guiberteau avait été élu par ses pairs comme représentant des directeurs diocésains au comité national de l'enseignement libre.]

● *Grève de stagiaires d'A.F.P.A.* — Des mouvements de grève ont affecté, le 9 septembre, divers centres de formation professionnelle pour adultes. A Besançon, quatre-vingts stagiaires des centres A.F.P.A. sur cent douze ont suivi cette grève. Ils demandent que leur rémunération, qui est calculée sur la base du SMIC au jour de leur entrée en stage (25, 90 ou 100 %), soit indexée au SMIC alors qu'actuellement elle reste bloquée pendant toute la durée du stage. Les stagiaires ont constitué un comité de coordination nationale qui doit se réunir ce week-end à Lyon. Parmi les revendications exprimées par les grévistes figure la reconnaissance des droits syndicaux. — (Corresp.)

JUSTICE

LE DÉBAT SUR L'ABOLITION

Les six

Il y a six condamnés à mort dans les prisons françaises.

JEAN-JACQUES NICOLAS, vingt-trois ans, condamné le 26 novembre 1980 à la peine capitale par la cour d'assises des Ardennes, après vingt-sept minutes de délibération. L'avocat général avait réclamé la réclusion criminelle à perpétuité. Jean-Jacques Nicolas, qui avait fait plusieurs séjours en hôpital psychiatrique, était jugé pour le meurtre d'un homme auquel l'opposait, pensait-il, une rivalité amoureuse.

BRUNO ALBERT, vingt-sept ans, condamné à mort le 28 janvier 1981 par la cour d'assises de Saône-et-Loire, comme son complice Paul Laplace, cinquante-huit ans, pour le meurtre d'un pompiste. Paul Laplace est décédé le 8 août à l'hôpital des prisons de Fresnes. Il est établi que Bruno Albert n'a pas tué. L'avocat général avait requis contre lui la réclusion criminelle à perpétuité.

YVES MAUPETIT, trente et un ans, condamné à mort le 25 février 1981 par la cour d'assises du Val-de-Marne, après sept jours de débat et sept heures et demie de délibération. Il était jugé pour trois meurtres, commis avec son amie Jeanine Terriel, qui a été condamnée à la réclusion criminelle à perpétuité.

ANDRE PAULETTO, quarante-quatre ans, condamné à mort le 21 mai 1981 par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône pour le meurtre et le viol de sa fille Yvonne, âgée de dix ans. Au moment des faits, le 20 octobre 1977, André Pauletto n'avait pas regagné, après une permission, la centrale de Muret, où il purgeait une peine de vingt ans de réclusion pour le meurtre de sa femme, commis le 23 août 1967.

JEAN-PIERRE DECLERCK, trente ans, condamné à mort le 22 mai 1981 par la cour d'assises du Pas-de-Calais. Il était accusé d'avoir violé puis assassiné une adolescente de quatorze ans.

PATRICK FRANÇOIS, vingt-six ans, condamné à mort le 22 mai 1981 par la cour d'assises des Ardennes. Il n'a jamais reconnu être l'auteur du meurtre d'un adolescent de quatorze ans, pour lequel il était jugé.

Ces six condamnés à la peine capitale se sont tous pourvus en cassation.

D'autre part, Jean-Luc Rivière, vingt-quatre ans, et Mohamed Chara, vingt et un ans, qui avaient été condamnés à mort le 18 octobre 1980, seront rejugés par les assises de la Somme à partir du 26 octobre. La Cour de cassation a annulé, le 7 mars 1981, l'arrêt de la cour d'assises du Pas-de-Calais.

Philippe Maurice, vingt-quatre ans, condamné à mort le 28 octobre 1980 par la cour d'assises de Paris et dont le pourvoi en cassation avait été rejeté le 19 mars 1981, a été gracié par M. Mitterrand, quatre jours après son entrée en fonctions, le 25 mai.

Vingt-

Pendant les premières années de la cinquième République, dans les soubresauts de la guerre d'Algérie, la question de l'abolition de la peine de mort n'était pas une priorité pour le pouvoir — tant législatif qu'exécutif — Elle n'était pas non plus, pour les mêmes raisons, au centre des débats d'opinion.

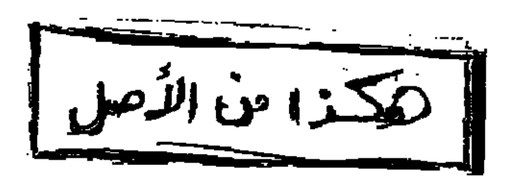
Le général de Gaulle accordait ou refusait sa grâce sans paraître accablé à l'excès de ce pouvoir de vie et de mort qui lui était conféré et sans jamais remettre en cause l'existence de la peine capitale dans le code pénal français. Trois mois après son arrivée à l'Elysée, en avril 1959, il décida, à cause du conflit algérien, que les mesures de grâce, *« prérogative personnelle du chef de l'Etat »*, ne seraient pas rendues publiques. Ainsi ignore-t-on le détail des exécutions et des grâces pendant cette guerre — que les condamnations lui aient ou non été liées. On sait cependant que le 13 janvier 1959, cinq jours après son installation, le général de Gaulle a gracié tous les condamnés à mort en instance d'exécution, soit cent quatre-vingts musulmans et un européen. En avril, une vingtaine de musulmans auraient été graciés et, l'année suivante, une dizaine.

En près de onze années de pouvoir, il a en outre signé dix-neuf grâces, sur les trente qui lui ont été demandées, pour des condamnés de droit commun. Onze personnes ont donc été exécutées sans que cela suscite de réactions violentes — favorables et défavorables — de la part de l'opinion.

Durant cette décennie, à l'Assemblée nationale, notamment à l'initiative de M. Eugène Claudius-Petit, député centriste de la Loire, des abolitionnistes de tous groupes parlementaires ont déposé, périodiquement, des propositions de loi en faveur de l'abolition (huit au total). Elles ne furent jamais discutées, quand elles n'étaient pas simplement retirées. Il s'agissait essentiellement, pour ces parlementaires, de ne pas laisser s'écouler une législature sans rappeler, par un texte, leur conviction.

L'élection de Georges Pompidou, en 1969, redonna espoir aux

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION



JUSTICE

DE LA PEINE DE MORT

trois ans d'atermoiements

abolitionnistes. Sa personnalité, son passé d'intellectuel, en faisaient, selon eux, l'un des leurs. Il n'a, au début de son septennat, jamais démenti cette opinion. A l'Assemblée, le 5 novembre 1969, un mois après la publication d'un sondage révélant que les Français étaient désormais en majorité (58 %) hostiles à la peine de mort, une intervention pour l'abolition fut faite, en vain, par un député gaulliste, M. Jacques Cressard, lors de la discussion du budget de la justice. En 1971, on fit de même, sans plus de résultat.

Malgré l'absence d'un vrai débat parlementaire sur ce sujet, les adversaires de la peine de mort croyaient voir le début de leur victoire dans l'usage systématique fait par Georges Pompidou de son droit de grâce. Ainsi avait-il, en deux ans, gracié les six condamnés dont le dossier lui avait été soumis.

C'est alors que survenait ce qui est devenu l'affaire Buffet-Bontems. En septembre 1971, ces deux détenus de la centrale de Clairvaux prenaient en otage un surveillant et une infirmière, qui furent tués la nuit suivante. Aussitôt les syndicats de surveillants demandaient *« que soit systématiquement appliquée la peine de mort pour tout meurtre commis en prison »*. Quelques jours plus tard, lors d'une conférence de presse, le chef de l'Etat refusait de donner son avis sur la peine de mort, mais soulignait que les peines perpétuelles ne l'étaient *« jamais réellement »* et qu'il ne faisait pas confiance aux psychiatres *« pour maintenir enfermé »* un homme dangereux. Il y avait désormais plus d'un doute sur les convictions abolitionnistes de Georges Pompidou.

Condamnés à mort par la cour d'assises de l'Aube le 29 juin 1972, Claude Buffet et Roger Bontems étaient guillotinés le 28 novembre 1972, après que le président de la République eut refusé sa grâce (Claude Buffet n'avait pas voulu former de pourvoi en cassation et celui de Roger Bontems avait été rejeté).

Trois jours avant l'exécution, alors qu'on attendait la décision de Georges Pompidou, *France-Soir* avait publié un sondage IFOP révélant que 63 % des Français étaient favorables à la peine de mort. En France comme à l'étranger les abolitionnistes reprochèrent au président d'avoir *cédé à l'opinion, à quatre mois* des élections législatives, sachant que la majorité des électeurs de la coalition gouvernementale étaient partisans de la peine capitale. *« Avec le oui à la guillotine, Pompidou a dévalué son titre à être un porte-parole des peuples européens »* commentait le journal allemand *Frankfurter Rundschau*.

La réalisation du sondage — en trois questions — fut l'objet de *critiques*, et l'IFOP accusa *France-Soir* d'en avoir fait une interprétation abusive (*le Monde* du 5 décembre 1972). On révéla alors qu'un autre sondage, fait en septembre et ne donnant que 53 % de réponses favorables à la peine de *mort*, n'avait pas été publié.

Georges Pompidou prenait pour la première fois position, le 29 novembre 1972, se déclarant *« opposé à la suppression de la « peine de mort »*, tout en rappelant qu'il n'aimait pas l'appliquer et en acceptant le principe d'un débat si le Parlement le souhaitait.

Depuis lors, les discussions sur la peine de mort n'ont plus cessé, dans une opinion publique divisée *comme parmi les gouvernants* non moins divisés et sommés de faire connaître leur sentiment, la France étant le seul pays de la Communauté européenne *où* l'on procédait encore à des exécutions capitales.

Pendant la campagne pour l'élection présidentielle de 1974, le candidat Valéry Giscard d'Estaing confiait son *« aversion profonde »* pour la peine capitale (la gauche, elle, avait dès 1972 inscrit l'abolition dans son programme commun de gouvernement). Elu, il se voulut résolument moderne, bousculant sinon les privilèges, du moins les tabous — abaissant la majorité à dix-huit ans, faisant voter, avec l'aide de la gauche, une loi sur l'avortement. On supposait donc qu'il prendrait l'initiative d'un débat sur la peine de mort.

En fait, M. Giscard d'Estaing, naguère célèbre par son *« oui mais »* au général de Gaulle, se *cantonna dans un « non mais »* à la peine de mort. Ainsi fit-il guillotiner trois personnes en deux ans (1976 et 1977), après avoir gracié en 1975 un garçon âgé de dix-sept ans. A cette occasion, un sondage avait révélé que *58 %* des Français n'étaient pas choqués par la condamnation à mort d'un mineur. (La peine de mort est aujourd'hui abolie pour les mineurs en raison de l'adhésion de la France au pacte des Nations unies pour les droits de l'homme (*le Monde* du 24 février).

De l'« enquête » du *Parisien libéré* en mars 1976 — affirmant que 99 % des Français étaient *pour la peine de mort* et 73,75 % contre le droit de grâce — à la campagne sur la sécurité de M. Alain Peyrefitte, M. Giscard d'Estaing et les gouvernements du précédent septennat se sont soumis, non sans quelque complaisance, à une opinion publique dont on aiguisait la peur. Après le meurtre d'un enfant *par son* ravisseur, Patrick Henry, MM. Michel Poniatowski, Jean Lecanuet et Robert Galley, respectivement ministres de l'intérieur, de la justice et de la coopération, réclamaient, alors que la procédure judiciaire était à peine engagée, la condamnation à mort de cet assassin. (Il fut condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.)

En 1977, M. Giscard d'Estaing choisissait comme garde des sceaux M. Alain Peyrefitte — *auteur d'un livre où il se disait* abolitionniste (1), — qui venait de présider le comité d'études sur la violence, créé en mars 1976. Ce comité recommandait l'abolition de la peine de mort. *« Le principe de la peine de mort m'a toujours fait horreur,* écrivait M. Peyrefitte dans *le Monde* du 25 août 1977. *Comment un pays évolué peut-il indéfiniment admettre la perpétuation légale de ce meurtre avec préméditation ? »*

M. Peyrefitte fut pourtant le plus fidèle allié des partisans de la guillotine. Il n'eut de cesse d'empêcher le débat parlementaire demandé non seulement *par la gauche*, mais *par de nombreux* députés de la majorité (notamment MM. Pierre Bas et Bernard Stasi, fondateurs d'un comité d'études parlementaires sur la peine de mort). Les abolitionnistes en furent réduits, tant *en 1978 qu'en 1979 et 1980*, à déposer en vain, lors du débat budgétaire, des amendements visant à supprimer les crédits du bourreau.

Toutefois, le 14 juin *1979*, la commission des lois de l'Assemblée *nationale adoptait, par treize* voix (R.P.R., P.S., P.C.) contre deux (U.D.F.), les conclusions du rapport de M. Philippe Séguin, député (R.P.R.) des Vosges, tendant à l'abolition et demandant un débat en séance pour le *25 juin* (*le Monde* du 15 *juin* 1979). Quelques jours plus tard, *le Figaro* publiait un sondage de la Sofres affirmant que 55 % des Français étaient pour la peine de mort et 37 % contre. Le 26 juin 1979 eut lieu à l'Assemblée un débat d'orientation, sans vote. Cependant, il était clair qu'une partie de la *majorité avait rejoint* la gauche, rendant possible l'abolition, que le gouvernement refusait, au nom du *« sentiment d'insécurité »* et de l'attachement du peuple à la guillotine.

Ce peuple, après avoir élu le 10 mai 1981 un président abolitionniste, a envoyé à l'Assemblée nationale une majorité de députés abolitionnistes, majorité si large que *rien, désormais,* ne saurait empêcher la France de rejoindre les autres nations d'Europe occidentale dans le renoncement aux exécutions capitales.

JOSYANE SAVIGNEAU.

(1) *Le Mythe de Pénélope* : Gallimard, 1949.

Paroles de victimes

« Ils peuvent toujours abolir la peine de mort ; pour moi, elle ne sera jamais abolie. » Dans son petit appartement, au dernier étage d'une H.L.M. de *Bagneux (Hauts-de-Seine),* Mme Crappier-Theureau, la *soixantaine, coquette, entretient* la flamme de la vengeance. Si *l'Etat faiblit, elle ne faiblira* pas. Comme elle n'a pas faibli *depuis près de quatre ans,* dans son combat pour l'application *de la peine de mort aux meurtriers* de son fils et de sa belle-fille. *Venger* les morts, ses morts, dont son fils unique, apaiser ses nuits d'angoisse, laver le sang par le sang, ce n'est pas un instinct mais un devoir. Cela ne se discute pas, *ne s'argumente pas*. Mme Crappier est chrétienne : *« Celui qui tue par le glaive, périra par le glaive : ils n'ont qu'à lire la Bible ! »*

Le 15 janvier 1978, à Sucy-en-Brie, *M. et Mme Theureau* sont assassinés par Yves Maupetit et Jeanine Terriel, venus pour les voler. Maupetit sera condamné à mort le 25 *février* 1981. Les deux enfants Theureau, âgés alors de seize et treize ans, ont assisté au meurtre de leur père. Frédéric, qui a aujourd'hui dix-sept ans, écoute sa grand-mère parler de vengeance. Il approuve son combat, mais est trop jeune pour s'y joindre. Pendant des mois et des mois, il a, chaque nuit, revécu la scène de la tuerie. Aujourd'hui ses nuits sont plus paisibles. Mais oublier ? *« Ça ne peut pas s'atténuer,* dit-il d'une voix douce. *Je suis et je serai toujours pour la peine de mort. »*

Mme Crappier a puisé dans ce drame une sorte de fureur sacrée tandis que son petit-fils a subi de longues périodes de détresse psychologique. Pour l'heure, il en émerge doucement. Elève de troisième dans un collège de banlieue, il ne songe pas à l'avenir et n'a pas de projet professionnel précis. Avant de préparer le futur il lui faut devenir capable de supporter le passé.

La grand-mère de Frédéric *espère que « les gens vont se ressaisir ».* Elle réclame *« un plébiscite ».* Elle *milite* à l'Association pour l'application de *la peine de mort* et à l'association Légitime Défense : *« S'il y avait cinquante organisations de ce genre, j'en ferais partie ! » Elle découpe dans les journaux* les articles sur la peine de mort *et les* classe dans un épais dossier. *« Tenez, regardez ! »* : elle brandit une page de *France-Soir* annonçant : *« Philippe Maurice gracié par Mitterrand. » « C'est bien dommage qu'on ait changé de président de la République. J'ai porté trois fois moi-même des lettres à l'Elysée depuis le 21 mai. Vous croyez qu'ils m'auraient répondu ? »*

La perpétuité ? *« C'est du cinq ans, et ils sortent pour tuer de nouveau. »* Une perpétuité *réelle* sans remise de peine ? *« D'accord,* dit Mme Crappier, *à condition qu'on les prive de tout plaisir,* par *exemple* de *celui de fumer. »* Mais à quoi bon nourrir des condamnés aux frais des contribuables, donc des victimes ? *« Je suis en train de faire calculer la part de mes impôts qui va aux prisons. Vous voudriez que j'entretienne les criminels ? »* Mme Crappier évoque l'exécution de Christian Ranucci à Marseille en 1976 : *« Ça été fait et bien fait. »* Mais, tout de même, la peine de mort va être abolie : *« S'ils ont peur d'exécuter, je le ferai moi-même. J'irai lui couper la tête. Ça ne me fera ni chaud ni froid. »*

Cet été, Frédéric a passé de bonnes vacances à la montagne et en Angleterre. Pendant ses loisirs, il va au cinéma et fait du volley-ball. *« C'est sûr,* dit-il, *s'il sort de prison, il recommencera. Il est irrécupérable. Ces gens-là, il faut les tuer, c'est tout. »* Mais Frédéric reprend *goût à la vie et,* en lui, l'idée d'une vengeance individuelle *s'atténue : « Si l'Etat ne le fait pas, ce n'est pas possible, bien sûr de le faire soi-même. »* Ce n'est pas tout à fait l'avis de sa *grand-mère.*

BRUNO FRAPPAT.

JUSTICE

Un membre de l'ex-FANE est condamné à un an de prison avec sursis

La quatorzième chambre correctionnelle de Paris, présidée par M Jean Garraue, a condamné, le jeudi 17 septembre, à un an d'emprisonnement avec sursis pour « transport d'armes », *et à 4 000 F d'amende pour* « outrage à magistrat ». *M. Jean-Yves Pellay, trente ans, ancien garde du corps de M. Marc Fredriksen, leader de l'ex-FANE — groupuscule néo-nazi dissous, — et des Faisceaux nationalistes européens.*

UN « AGENT DOUBLE »

Interpellé le 29 novembre 1980 au domicile de sa mère, à Lugny-lès-Mâcon (Saône-et-Loire), après l'attentat de la rue Copernic, M Pellay avait été inculpé, le 4 décembre, d'« *infraction à la législation sur les armes et les munitions* », les policiers ayant trouvé à cette adresse un pistolet mitrailleur Sten et cent vingt cartouches (*le Monde* des 1er, 2 et 6 décembre 1980). Incarcéré, M. Pellay avait été remis en liberté le 3 mars dernier, par décision du juge d'instruction, M. Guy Joly (*le Monde* du 6 mars).

Curieux personnage, cet ancien légionnaire aujourd'hui agent de protection, après avoir été le garde du corps de M. Marc Fredriksen, le leader de l'ex-FANE. Après avoir « revendiqué » au nom de la FANE, une demi-heure après l'explosion, l'attentat de la rue Copernic, il devait, deux mois plus tard, déclarer qu'il avait menti, voulant par ce mensonge placer l'organisation néo-nazie « *dans une situation difficile* ». Pourquoi ? Pour la raison que, sous couvert de son militantisme d'extrême droite, il n'était, affirme-t-il, qu'un agent double travaillant pour le compte de l'Organisation juive de défense (O.J.D.) et chargé par celle-ci d' « infiltrer » le mouvement néo-nazi. L'hebdomadaire *Tribune juive* devait d'ailleurs confirmer ces dires peu après.

Quant à l'arme, elle avait appartenu à son père, aujourd'hui décédé, qui fut résistant, déporté et compagnon de la Libération. Et si M. Pellay l'avait momentanément emportée à son domicile parisien, c'est parce que, dans une période critique, à *un moment où il commençait à craindre pour sa vie*, soupçonnant ses « amis » de l'ex-FANE d'avoir découvert son véritable jeu, cette arme « *lui apportait un peu de réconfort* », comme l'expliquera *Me Philippe Bocquillon, son conseil.*

M. Pellay ne cesse d'étonner. N'est-il pas allé jusqu'à simuler un attentat contre sa propre personne, en s'injectant dans la poitrine une forte dose de paraffine, de manière *à pouvoir déclarer aux militants* de l'ex-FANE, devenus soupçonneux à son égard, qu'il avait été la victime d'une agression qu'il impute à des « *Inconnus, mais, en tout cas, des juifs, puisqu'ils parlaient l'hébreu* » ! *Son acte le mènera* jusqu'à la table d'opération. Et c'était si convaincant que son amie d'alors, Mme Elisabeth Marguet, vraie militante, elle, témoignera auprès des dirigeants du mouvement... Poursuivie comme M. Pellay *pour « outrage à magistrat »*, mais absente à l'audience, elle a été condamnée par défaut à six mois d'emprisonnement avec sursis.

Agent double, M. Pellay l'a assurément été. Mais qui pourrait affirmer, *sans courir le risque de se* fourvoyer, savoir laquelle des deux causes qu'il a servies simultanément est celle qui répond à ses intimes convictions ?

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

Le parquet demande l'extradition de Mme Defries.

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a examiné, mercredi 16 septembre, la demande d'extradition formulée par les autorités d'Allemagne fédérale à l'encontre d'une de leurs ressortissantes, Mme Katharina Defries, quarante-sept ans, auteur présumé de deux vols à main armée commis à Berlin en août et *novembre* 1980 Mme Katharina Defries, mère de quatre enfants, réfugiée en France depuis février 1981, avait été interpellée et arrêtée le 6 juin dernier à Paris par la police française enquêtant sur le hold-up de Condé-sur-l'Escaut (Nord), *commis* en août 1979 par des militants d'extrême gauche.

Mise hors de cause par le juge d'instruction de la Cour de sûreté de l'Etat, chargé de cette affaire, Mme Defries avait cependant été maintenue en détention, après qu'on lui eut notifié le mandat d'arrêt international lancé contre elle par les autorités de son pays et la demande d'extradition qui s'ensuivit.

Trois fois remis, pour des questions de procédure, l'examen de cette demande s'est ouvert par les réquisitions très prudentes de l'avocat général, M. Paul Guest, qui a conclu à la recevabilité de cette demande d'extradition par le caractère purement pénal des délits commis — « *hold-up artisanaux* » — et du dossier présenté par les autorités ouest-allemandes, mais s'en est remis à la cour pour déterminer un éventuel caractère politique de l'affaire qui empêcherait l'extradition. Les défenseurs de Mme Defries, Mes Christine Martineau et Thierry Fagart, ont notamment insisté sur ce caractère politique, caractère établi tant par la personnalité même de Mme Defries, *écrivain connu, militante d'ex*trême gauche L'arrêt sera rendu de. délits, des hold-up commis non à son profit personnel mais au bénéfice d'un groupe d'extrême-gauche. L'arrêt sera rendu le 23 septembre.

FAITS ET JUGEMENTS

Hasard forcé au casino.

Nice. — Soupçonnés de détournements qui porteraient sur plusieurs millions de francs, M. Yves de Félix, administrateur, directeur général et directeur responsable de la société Cannes-Balnéaire, qui exploite le casino du Palm Beach de Cannes (le deuxième de France), et ses collaborateurs : MM. François Moraglia, directeur des jeux, et André Beraudo, directeur adjoint, devaient être présentés ce vendredi 18 septembre, après prolongation du délai de leur garde à vue, à M Robert, substitut du procureur de la République à Grasse (*le Monde* du 18 septembre).

Ils ont expliqué aux enquêteurs de la police des jeux qu'en « aidant » de gros joueurs traversant une mauvaise passe, en leur octroyant par exemple des gains auxquels ils n'avaient pas droit, ils n'avaient agi que par intérêt commercial : pour les retenir autour du tapis vert.

Cette pratique, qui fait partie de l'arsenal commercial des casinos, durait depuis plusieurs années. Mais c'est l'importance des sommes sur lesquelles elle porte qui a entraîné l'intervention de la police des jeux. Car même si MM. de Félix, Moraglia et Berando n'ont pas, comme ils l'affirment, tiré un bénéfice personnel de ces fraudes, il reste que ces opérations, couvertes par leur autorité, ont lourdement lésé les intérêts de l'Etat et ceux de la ville de Cannes, qui prélèvent respectivement 65 % et 15 % des recettes de l'établissement. — (*Corresp.*)

● *Un gardien de la prison milanaise* de San-Vittore, M. Francesco Rucci, a été tué de plusieurs balles de pistolet par des inconnus, ce vendredi matin 18 septembre, alors qu'il se rendait à son travail. — (*A.F.P.*)

Deux Basques français condamnés.

Bayonne. — Pierre Etchepare et Pierre Uhalde, deux Basques français inculpés de recel d'une partie de la rançon versée pour obtenir la libération de l'industriel espagnol Luis Suner, ont été condamnés, jeudi 17 septembre, à Bayonne, respectivement à neuf mois de prison ferme et neuf mois dont sept avec sursis. Les juges bayonnais, qui ont refusé dans cette affaire l'application de la loi d'amnistie du 4 août (1), ont estimé que, si l'enlèvement de *l'industriel* avait constitué un geste politique en Espagne, le fait de recel en France ne pouvait être considéré comme tel. Ils se sont cependant placés en retrait du ministère public, qui avait requis deux ans ferme pour *Etchepare et quinze mois dont* deux ferme pour Uhalde.

Le nom de Pierre Uhalde avait été donné par Pierre Etchepare aux policiers toulousains qui venaient de l'arrêter le 14 mai alors qu'il changeait 7 millions de pesetas à la banque. Mais Etchepare s'était ensuite rétracté. Le troisième homme qui aurait ainsi transmis une partie de la rançon pour la faire « blanchir » en France serait Mikel Ormaza Coral, militant présumé de l'ETA politico-militaire. Uhalde et Etchepare admettent le connaître de même que bien d'autres réfugiés à qui ils ont pu rendre ce genre de service que leur situation en France rend difficile. Mais, soulignent-ils, l'origine de l'argent pouvait être toute autre et en tout cas leur était inconnue. C'est précisément sur ces liens de solidarité entre Basques de part et d'autre de la frontière que la défense a mis l'accent. — (*Corresp.*)

(1) Comme dans le procès de quatorze militants au début de ce mois (*le Monde* du 5 septembre).

M. Foccart demande la mise sous séquestre d'une émission sur le SAC.

M. Jacques Foccart ancien secrétaire général à la présidence de la République pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches, a chargé son avocat, Me Lucien Sherro, d'introduire un référé demandant la mise sous séquestre de l'enregistrement de l'émission « Sept sur sept », diffusée le 8 septembre par TF 1.

Dans une séquence consacrée à l'affaire d'Auriol figurait l'interview d'un ancien membre du Service d'action civique, resté anonyme et montré de dos par la caméra. Il avait notamment déclaré que le SAC se livrait à diverses activités délictuelles et criminelles, mais n'était en réalité « *que la partie visible d'un iceberg dont la partie cachée était le "réseau Foccart"* ».

M. Jean-Claude Peyre, vice-président du tribunal de Paris, rendra une ordonnance de référé nommant TF 1 séquestre et chargeant un huissier de transcrire le texte des propos tenus durant l'émission.

● *Mlle Nathalie Ménigon*, membre présumée d'Action directe, a été libérée, sur ordonnance rendue jeudi 17 septembre, par M. Guy Joly, premier juge d'instruction à Paris, chargé de l'affaire depuis la suppression de la cour de sûreté de l'Etat. Le magistrat a fait droit ainsi à la demande présentée par les défenseurs de Mlle Ménigon, Mes Henri Leclerc et Jean-Pierre Mignard, alors qu'elle observait la grève de la faim depuis vingt jours à la prison de Fresnes.

Lundi 14 septembre, la chambre d'accusation avait refusé de la faire bénéficier de l'amnistie (*le Monde* du 16 septembre). Contrairement à M. Jean-Marc Rouillan, son compagnon, considéré comme l'un des chefs d'Action directe et libéré le 6 août, Mlle Ménigon a été exclue de l'amnistie, aux termes de la loi, parce qu'elle a tiré sur les policiers lors de son arrestation.

CARNET

Naissances.

— Annie et Jean MUSITELLI, Christophe et Fabien, ont la joie de faire part de la naissance de
Pierre et Raphaël,
le 17 juillet 1981.
91 bis, rue du Cherche-Midi,
75006 Paris.

— Chantal, Vincent et leur fille Camille ont la joie d'annoncer la naissance, le 11 septembre 1981, de
Martin TIANO.
1, place des Tilleuls,
38000 Grenoble.

Fiançailles

— On nous prie d'annoncer les fiançailles de
Mlle Sophie LAREDO,
fille de M et Mme Vivian Laredo, née Andrée Saler,
avec
M. Michel CICUREL,
beau-fils et fils du docteur et de Mme Robert de Cazaux, née Rosemary Naggar, et de Mme et M. Raymond Cicurel.
7, boulevard Flandrin,
75116 Paris.
156, rue de Longchamp,
75116 Paris.

Décès

— Nous apprenons le décès, survenu à Paris, à l'âge de quatre-vingts ans, de
Me Charles DELAUNEY.

[Né le 7 juillet 1901 à Paris, licencié en droit, Me Delauney était avocat au barreau de Paris depuis 1927 Il avait été, au début de sa carrière, le collaborateur de Me César Campinchi, qui fut ministre de la marine. Il fut président de l'Union des jeunes avocats en 1933 Après la Libération, il avait plaidé dans des affaires célèbres assurant notamment la défense de l'inspecteur Bony et celle de Joanovici. Il avait d'autre part une activité d'avocat civiliste, assistant notamment devant les tribunaux des artistes et des journalistes.]

— Mme Jean Descola,
Mme Anne Henry, Guillaume et Jérôme,
M. et Mme Philippe Descola,
Le docteur Paule Panthier-Descola et ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Jean DESCOLA,
chevalier de la Légion d'honneur, écrivain,
survenu le 12 septembre 1981, à Paris.
La cérémonie religieuse et l'inhumation dans le caveau familial ont eu lieu dans la plus stricte intimité, à Seix (Ariège).
Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris.
12, rue d'Alger,
75001 Paris.
[Le Monde *du 16 septembre.*]

— La Société archéologique et historique de l'Orléanais
a la grande tristesse d'annoncer le décès de son président,
François HAUCHECORNE,
survenu brutalement le 9 septembre 1981.

[Né à Bordeaux en 1924, élève de l'Ecole des chartes, François Hauchecorne avait commencé sa carrière comme conservateur adjoint à la Bibliothèque d'Alger de 1948 à 1962. Nommé conservateur de la bibliothèque municipale d'Orléans réputée pour sa collection de manuscrits, il sut donner à ce vénérable établissement un rayonnement considérable en créant des bibliothèques dans les principaux quartiers de l'agglomération en pleine croissance.
Entré à la Société archéologique et historique de l'Orléanais dès son arrivée, en 1962, il en fut aussitôt l'un des animateurs. Président de 1966 à 1972, puis de 1978 à sa mort, il participa activement à la vie culturelle de la cité et à la préservation de son patrimoine historique au sein du comité Orléans - Ville d'art.]



— Le président,
Le conseil d'administration, les membres de la Société des amis de Colette
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Colette de JOUVENEL,
survenu le 16 septembre 1981, à Paris.
Les obsèques auront lieu le lundi 21 septembre, à 10 h. 30, en l'église Saint-Roch, à Paris.
9, rue de Beaujolais,
75001 Paris.
Mairie de Saint-Sauveur-en-Puisaye,
89520 Saint-Sauveur.
(Colette de Jouvenel était la fille de l'écrivain Colette. Sous le nom de « Bel-Gazou », elle apparaît à maintes reprises dans l'œuvre de sa mère.)

— Mme Jean Lassale,
M. et Mme Etienne Frey,
leurs enfants et leur petite-fille,
Le recteur et Mme Jean-Pierre Lassale et leurs fils,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès du
docteur Jean LASSALE,
professeur agrégé du Val-de-Grâce,
officier de la Légion d'honneur,
survenu à Lunéville, le 7 septembre 1981.
9, place du Château,
54300 Lunéville.
44, rue du Jardin zoologique,
68100 Mulhouse.
22, avenue de Marbotte,
21000 Dijon.

— Marie-Louise Licari-Carémil,
Laurent Licari,
Et les amis de Bernard,
ont la douleur de faire part à tous ceux qui l'ont connu, du décès de
Bernard LICARI,
à l'âge de trente-quatre ans, le 14 septembre 1981.
4, rue Louis-Codet,
75007 Paris.

— M. Christian Magnaschi,
M. et Mme Jean Babaud,
Mme Henri Magnaschi,
M. et Mme Alexis Westermann, Sophie et Marc,
M. et Mme Laurent Babaud et *Magali,*
Mme Henri Bailloux,
Les familles Loubersac, Vergnaud, Suire, Queron, Magnaschi, Rasmussen et Massari,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
Mme Christian MAGNASCHI,
née Pierrette Bailloux,
le 16 septembre 1981.
La cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu à Courcôme (Charente), le samedi 19 septembre 1981, à 16 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.
25, parc de la Bérengère,
92210 Saint-Cloud.
23, rue Paul-Couderc,
92330 Sceaux.

— Les malades,
Le conseil d'administration,
Le corps médical et le personnel du Centre hospitalier spécialisé de La Roche-sur-Yon (Vendée),
ont la douleur de faire part du décès de
M. Georges MAZURELLE,
directeur du Centre hospitalier de La Roche-sur-Yon,
croix de guerre 1939-1945,
chevalier de l'ordre de la santé publique,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
survenu le 15 septembre 1981, à Nantes.
Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 18 septembre 1981, à 10 heures, en l'église Saint-Louis de La Roche-sur-Yon.
Hôpital Sud,
15 X 85021 La Roche-sur-Yon.

— M. et Mme Guy Raoul-Duval et leurs enfants,
M. et Mme Hubert Raoul-Duval et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Nicolas RAOUL-DUVAL,
née Adrienne Morin-Pons,
leur mère, belle-mère et grand-mère, survenu le 13 septembre 1981, dans sa quatre-vingt-cinquième année.
Le service religieux a été célébré *dans l'intimité, en l'église réformée* de Meudon, le 17 septembre.
27, rue Delabordère,
92200 Neuilly.
9, rue Escarpée,
76600 Le Havre.

— Nous apprenons la mort de
M. Emile-Ernest SEITZ,
ancien député
de la Meurthe-et-Moselle.

[Né le 11 juillet 1896 à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques), engagé volontaire en 1914, Emile Seitz avait été élu député *(radical) de la deuxième circonscription* de Nancy (Meurthe-et-Moselle) au second tour des élections législatives de 1932. Battu aux élections de 1936, il avait été nommé trésorier-payeur général dans les territoires français de l'Afrique occidentale. Redevenu avocat à la cour d'appel de Paris, il présidait le groupe des *anciens parlementaires.*]

— Mlle Nicole Tannery,
M. et Mme Claude Julien,
M. et Mme Charles de Fréminville,
M. et Mme Jean Tannery,
ses enfants,
Jean-Luc et Danielle Julien, Gilia, Kevin,
Bruno et Nicole Durel, Bazile, Juliette,
Christine, Marc-Etienne Julien,
Christophe et Hélène Deltombe, Blaise, Camille,
Jean-Michel et Edith Pécheux, Emilien,
Anne de Fréminville et Xavier Bonnafous,
Paul, Jérôme, Marie et Solange de Fréminville,
Marine, Emmanuelle Tannery,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Henri Mainié,
Mme Jacques Mainié,
ses belles-sœurs,
Les familles Tannery, Mainié, Baillaud,
ont la tristesse d'annoncer le décès de
Mme Jean TANNERY,
née Denise Mainié,
survenu à Rennes, le 17 septembre 1981, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.
Une messe sera célébrée à Saint-François-Xavier, sa paroisse, le mardi 22 septembre, à 16 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.
61, avenue de Ségur,
75007 Paris.
37, rue Henri-Barbusse,
75005 Paris.
12, rue Pointeau-du-Ronceray,
35000 Rennes.
12, rue des Marronniers,
75016 Paris.

Remerciements

— La famille de
Elie GABAI
remercie bien sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur grand chagrin.

Anniversaires

— Catherine Trabut
demande à tous ceux qui ont connu et aimé
Jean TRABUT
de penser à lui en ce septième anniversaire de sa mort.

Messes

— On nous prie d'annoncer qu'une messe à la mémoire de
Robert MIDY,
docteur en pharmacie
lauréat de la faculté,
vice-président honoraire
de la Chambre syndicale nationale de l'industrie pharmaceutique,
vice-président
du Comité national de biochimie,
conseiller
du commerce extérieur de la France,
décédé le 8 juillet 1981,
aura lieu le mercredi 23 septembre, à 11 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris.





Bienfaisance

— Le service V.E.H. (Volontaires pour enfants handicapés), qui fait partie de la *Fondation Claude-Pompidou*, apporte gratuitement aux mères d'handicapés physiques ou mentaux une possibilité de sortir de leur isolement et veut aider à la réinsertion sociale de leurs enfants.
Dans ce but, il lance un appel à tout bénévole, jeune (à partir de dix-huit ans) ou moins jeune, homme ou femme, disposant de trois heures hebdomadaires ou par quinzaine, matin, après-midi ou soir, en semaine ou pendant le week-end, pour garder un handicapé au domicile de sa *famille* ou l'accompagner dans un centre de rééducation.
Au début d'octobre, une session de formation (six conférences réparties sur un mois, l'après-midi ou en soirée) aidera les volontaires à prendre conscience des problèmes auxquels ils pourraient avoir à faire face.
Si vous êtes intéressés par notre appel à la solidarité, téléphonez à : 508-45-15.

Communications diverses

— Le 3 octobre à Grevillers (Pas-de-Calais) et le 4 octobre à Cambrai (Nord) auront lieu deux manifestations à l'occasion du centenaire du général Frère, fondateur de l'O.R.A., mort en déportation au Struthof.
Ces manifestations sont organisées par « La Fleurus », amicale du 1er régiment d'infanterie, dont il fut le *chef, avec la participation de l'Asso*ciation des membres de l'Organisation de résistance de l'armée (O.R.A.).
Le comité directeur de l'O.R.A. invite tous les camarades à se rassembler ces mêmes jours en vue de s'associer à l'hommage qui sera rendu, en présence des autorités civiles *et* militaires, au général Frère.
S'adresser d'urgence pour toutes informations utiles (horaires, déplacement, repas, hébergement) au secrétariat de l'O.R.A. (Tél. 551-51-81, après-midi).

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	256 F	417 F	579 F	740 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	486 F	837 F	1 200 F	1 540 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	296 F	497 F	655 F	900 F
II. — SUISSE, TUNISIE	368 F	642 F	918 F	1 190 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

LA GRANDE INQUIÉTUDE DES PROFESSIONNELS

Nous publions la lettre d'un délégué régional du tourisme à son ministre. Cette complainte, qui pourrait être reprise par bien des partenaires du tourisme national, se résume en peu de mots : « On ne prend pas au sérieux le tourisme et les professionnels qui s'en occupent. » M. François Abadie, secrétaire d'Etat au tourisme, auquel nous avons demandé une réponse, veut n'entendre qu'une revendication corporatiste. Pourtant n'existe-t-il pas un réel malaise dans l'administration du loisir ?

Lettre d'un délégué régional à son ministre

Ni considération ni moyens

Monsieur le ministre,

Un préfet de région disait, il y a quelque dix ans, à son délégué régional au tourisme : « *Après tout, vous êtes le chef de service le plus productif, celui qui dépense le moins et rapporte le plus...* ». S'il y avait, bien sûr, une part d'humour dans ces propos, il s'y affirmait une vérité trop *méconnue*, d'autant plus que, dans cette région, le chiffre d'affaires du tourisme talonnait *de près celui de l'agriculture.*

Mais qu'est-ce qu'un « délégué régional au tourisme », également *appelé directeur régional*, au même titre que ses collègues de l'équipement, de la jeunesse et des *sports*, et autres *grands* services de l'administration ? Que fait-il ? A quoi sert-il ?

En se référant aux textes définissant les attributions et les responsabilités d'un D.R.T., nous pouvons résumer ainsi :

Faire exécuter les directives de l'administration centrale en matière de politique du tourisme, d'équipements, d'actions de promotion en *France* et à l'étranger ; veiller à l'application des textes régissant le tourisme (classement des hôtels, des campings, des meublés, des gîtes, etc.) ; *répercuter dans toute la pyramide des organismes de tourisme*, vers la base (c'est-à-dire aux organismes départementaux, aux offices *de tourisme et syndicats d'initiative*) les initiatives nationales et régionales, et faire remonter vers l'administration nationale et régionale les idées et les suggestions de la base.

Etre la courroie de transmission entre la région où il exerce, les départements et les villes qui la composent, et les bureaux de tourisme français à l'étranger, avec *lesquels il bâtit la promotion* touristique : proposer au préfet de la région les engagements *budgétaires sur les opérations* d'équipement touristique, concernant les finances de l'Etat *et de la région. Le délégué régional* instruit les dossiers de construction d'hôtels, d'aménagement des *gîtes* ruraux, de chambres d'hôtes, de campings, de gîtes d'étape, sur lesquels des demandes de subventions *sont* formulées ; obtenir de l'administration centrale le maximum de crédits d'intervention, par exemple par le biais des services interministériels (services d'études et d'aménagements touristiques de l'espace rural et du littoral), des bureaux de l'hôtellerie, du tourisme social, etc.

Mais le délégué régional au tourisme, *agent* de *l'Etat*, n'a pas de pouvoir pour empêcher qui que ce *soit* de réaliser quoi *que ce soit*, *sauf* si c'est en marge de la loi. C'est au niveau des rapports personnels que le travail *peut être efficace.*

Des responsabilités mal définies

Les D.R.T. ont été créés en 1960, et ont survécu jusqu'ici à bien des épreuves, à *bien* des *tempêtes*. Chacun sait que, lorsqu'il existe, le secrétaire d'Etat au tourisme est *le* tout dernier sur la liste des ministres et sous-ministres ; et chacun sait que, depuis dix ans... *ne remontons* pas au-delà, les affaires du tourisme ont changé de mains si *souvent que, nul*, à *moins* d'être dans la « Maison », ne peut donner les noms de ceux qui en ont assuré la direction.

En juillet 1974, trois mois après son élection à la présidence de la République, M. Giscard d'Estaing, remerciait, brutalement, la meilleure équipe qu'aient jamais connue jusqu'à ce printemps 1981 les professionnels du tourisme, *M. Aimé Paquet, secrétaire* d'Etat, et M. J.-P. Dannaud, commissaire général. Et ce fut M. Gérard Ducray, secrétaire d'Etat, puis M. Jacques Médecin, avec le même titre — avec la même volonté de démolir, et de « changer », le plus souvent sans raison — puis le grand ministère jeunesse, sports et loisirs de M. Soisson, sans que le mot tourisme apparût. *Quel gâchis !* Quelle démobilisation des gens du tourisme, quel gaspillage d'énergies, de bonnes volontés... et d'argent, en quelques années !

Entre 1964 et 1974, les affaires *du tourisme relevaient des ministères* de l'équipement, des transports, et aussi directement de Matignon. Les *orientations* politiques, structurelles, étaient ainsi définies seulement pour la durée du *mandat de M. X. ou* de M. Y., secrétaires d'Etat ou commissaires généraux au tourisme, et pas au-delà ; les responsables à l'échelon du cabinet et des différentes *sous-directions* (équipement, promotion, professions du tourisme, etc.) balayaient les choix *définis* par leurs *prédécesseurs*, considérant leur politique comme inintelligente, *et affirmant, bien sûr, que* leur propre génie allait faire des miracles.

La position des D.R.T., dans nos régions vis-à-vis de leurs préfets, de l'administration, et des élus, devenait de plus en plus insupportable. A l'étranger, nos *chefs des représentations* du tourisme France étaient dans une situation identique face aux *tour-opérators*, agents de voyages, journalistes et responsables d'associations... La fiabilité des services du tourisme s'effritait de mois en mois, les décisions *prises, souverainement*, à *Paris* sans dialogue avec les gens du terrain, causaient bien des *surprises.*

Nous *sommes* devenus, peu à peu, des interlocuteurs occasionnels, aux responsabilités mal définies, siégeant ou non aux conférences administratives régionales (les importantes et nécessaires CAR, où se font les choix budgétaires en matière de crédits d'Etat et de région), chargés de tâches importantes ou écartés des affaires de la région.

La *vie des délégations s'est* déroulée en deçà des rares directives de l'administration centrale, et la « grande famille » qui aurait dû représenter les vingt-trois délégués de l'Hexagone (vingt-sept avec la Guyane, la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique) et leur personnel ne s'est pas affirmée, car les nominations aux postes vacants ont été *faites* en dehors du circuit normal : un délégué adjoint n'accédait pas forcément aux *fonctions de délégué*, même dans une autre région, la nomination intervenant à partir de critères politiques, de la *recommandation* d'un élu influent, ou simplement par le choix d'un fonctionnaire détaché de l'équipement, de l'agriculture, voire de l'armement, gens de valeur indiscutable, mais dont le recrutement fausse les données du problème.

Le résultat ? Aucune possibilité d'avancement, aucune chance d'accéder à un poste régional pour un adjoint, volontairement *oublié. Or les délégations ont* un personnel combien limité, certes... — quatre à cinq personnes *dans trois ou quatre régions privilégiées*, — mais d'excellente qualité, avec des individualités assez remarquables, dotées d'un sérieux bagage et d'une vive intelligence.

L'absence de statuts pour les D.R.T., en dépit de démarches multiples, de promesses non tenues depuis quinze ans... alors qu'ont été créés, depuis, les conservateurs régionaux des Monuments historiques et bâtiments de France, puis les directeurs *régionaux des affaires culturelles*, les délégués régionaux à l'environnement, etc., a démontré le peu de *considération manifestée* par l'Etat à ces chefs de service, simples contractuels, corvéables à *merci*, qu'un directeur du tourisme, en 1979, fit jouer aux quatre-coins pour « casser la baraque ».

Que d'argent gaspillé !

Evidemment, la structure même de l'organisation du tourisme en métropole est bancale, totalement inadaptée : le délégué, relevant de la fonction publique, aux ordres de son préfet de région, à la disposition des préfets de département, n'a aucun pouvoir sur les organismes de tourisme départementaux ou locaux, les associations départementales, comités départementaux, offices municipaux et syndicats d'initiative... *qui sont tous sous le* régime de la célèbre loi de 1901 : l'individualisme bien français qui *caractérise le tourisme, plus que* n'importe quelle autre activité, entraîne des situations compliquées, des *affrontements*, des cassures, parfois sans appel.

Que de temps perdu, que d'argent mal employé, gaspillé, dans les éditions, dans les actions de *promotion*, parce qu'un *département* ou un office du tourisme fait cavalier seul ! Le délégué régional, qui dispose pourtant et heureusement de l'appui de ses préfets et des élus régionaux, se heurte à des murs ou à des édredons : expliquer, essayer de convaincre, est, très souvent, complètement inutile.

Dans vingt et une délégations de *la* métropole sur vingt-trois, le délégué régional au tourisme fait fonction de secrétaire général du comité régional de tourisme, dont les statuts datent de 1942..., oui, de 1942 ! Ils ont été à peine modifiés depuis.

UN DELEGUE REGIONAL.

(Lire la suite page 18.)

LA RÉPONSE DE M. FRANÇOIS ABADIE

Laissez-moi faire...

JE commenterai cette lettre — anonyme... — de manière *courte, car en tant que ministre* d'un gouvernement, lancé comme tout le pays dans la bataille pour l'emploi, je n'ai pas à me laisser distraire par des intérêts seconds. Décentralisation et régionalisation, nationalisations, recherche d'un nouveau rapport travail-temps *libre : voilà des bouleversements* qui remodèleront profondément la vie des femmes et des hommes de *France. Cela ne saurait se faire* sans effets douloureux pour certains cas particuliers. Lutter contre le chômage, *priorité* absolue *définie* par le président de la République et rappelée tout dernièrement par le premier ministre, exige de chacun de ne pas considérer un exem*ple personnel* comme une donnée généralisée.

La *plus* élémentaire solidarité entraîne pour tout individu responsable de dépasser son propre horizon *et de ne pas se poser en victime* expiatoire, alors que un million huit cent mille femmes et hommes s'inquiètent et souffrent d'une situation qui leur a été imposée par un choix économique délibéré des anciens gouvernants.

Cela précisé, tout le monde sait, et notamment depuis que j'ai en *charge le secrétariat d'Etat au tourisme*, l'homme de dialogue que je suis. Discussion et concertation *sont pour moi les choses mêmes* de toute relation humaine.

Le problème soulevé par l'auteur — inconnu — de cette *lettre* a, depuis mon arrivée au tourisme, retenu toute mon attention. Bien certainement, comme *un certain* nombre de fonctionnaires de l'Etat, les délégués régionaux au tourisme, *de par leur position*, vont voir leurs activités modifiées. Il existe là un problème humain non négligeable, *car c'est avec tact et efficacité que* ces fonctionnaires ont rempli leurs délicates missions. Un changement fondamental tel *que la régionalisation* implique de profondes mutations. S'il est vrai que ce mouvement est *irréversible*, il *m'incombe* de suivre avec une vigilante attention le sort de ces hommes dévoués à la cause du tourisme que sont les délégués régionaux.

Mais que l'auteur de la lettre se rassure, je n'ai pas attendu d'être alerté par lui de cette manière insolite pour me préoccuper de leur *statut futur, et tout* récemment encore, comme il le sait vraisemblablement, j'ai reçu une *délégation de leurs représentants venue m'entretenir*, par les voies normales, de leurs préoccupations.

FRANÇOIS ABADIE.

Bilan de saison

FIÈVRE EN AOUT

LES vacances 1981 pourront être classées dans le même cru que celles de 1980 : hyperconcentration des départs en août, rattrapage en septembre d'un déficit important constaté en juillet, du fait d'une météo exécrable et de congés scolaires chaotiques. Ajoutons à cette description fade que les Français, comme l'an dernier, sont partis « moins loin, moins longtemps et pour moins cher ».

Les métiers de l'accueil ont eu vraiment très peur en juillet. Point de campeurs, pas de clients dans les hôtels, la Bretagne presque déserte, des automobilistes qui pique-niquent plutôt que de faire halte dans les restaurants, des voyageurs qui achètent dans les agences de voyages leur billet pour la Grèce ou les Etats-Unis au dernier moment, et la pluie qui n'en finissait pas !

Vinrent le 1er août et les plus fantastiques bouchons routiers jamais enregistrés en France. Tout rentrait dans l'ordre avec la cohue et le soleil. Certes, on dénombrait moins d'Allemands sur la côte aquitaine, puisque des bombes basques ne les avaient pas dissuadés, comme en 1980, de passer en Espagne. Mais Corse, Côte d'Azur et, même, gîtes ruraux : complet. Planches à voile et refuges de haute montagne : complet.

Les professionnels éprouvent quelques difficultés à reconnaître que, tous comptes faits, l'été 1981 a été satisfaisant. Les hôteliers se lamentent sur la hausse du SMIC et sur l'augmentation de la T.V.A. (17,6 %) qui frappera, à partir du 1er octobre, l'hôtellerie de luxe. Les agents de voyages n'osent quitter des yeux les fluctuations du cours du dollar et s'attendent que d'autres dépôts de bilan suivent ceux d'Air Alliance et de Celta Voyages. Les promoteurs immobiliers redoutent que les investisseurs et les ménages n'achètent plus de studios à la neige ou dans les « marinas », en raison de projets fiscaux un peu trop socialistes. Ribourel — le très dynamique groupe Ribourel — ne s'essouffle-t-il pas ?

Quelles leçons tirer de cette saison, sans éclat et sans drame ? Tout d'abord, l'éclatement des dates de vacances scolaires imaginées sous le précédent septennat a conduit à un renforcement des départs en août. Le gouvernement se penche sur cette anomalie et pourrait œuvrer de telle sorte que juillet soit, lui aussi, pleinement utilisé.

D'autre part, on voit mal comment l'usage des équipements, des immeubles et des installations touristiques pourrait être optimisé tant que les loueurs persisteront à vendre du mois complet. La location à la semaine s'est imposée par sa souplesse et sa rationalité dans tous les pays d'Europe. En France, elle est seulement de règle pour les séjours de neige et dans les villages de vacances. Combien de temps encore obligera-t-on les vacanciers, qui prennent désormais en moyenne trois semaines de congé d'été, à payer un mois de loyer? **ALAIN FAUJAS.**

Ni considération, ni moyens

(Suite de la page 17.)

Je rappelle que le comité régional est composé en majorité de conseillers généraux désignés par leurs départements, et de responsables d'activités proches du tourisme : hôtellerie, chambres de commerce, syndicats d'initiative — et, depuis quelques années, de conseillers régionaux et de membres du Comité économique et social.

La question a été souvent posée : la même personne peut-elle porter la casquette du délégué régional, aux ordres de l'administration, et la casquette de secrétaire général exécutif d'un organisme où les élus proposent et décident, les fonctions pouvant, de toute évidence, s'opposer ?

Existe-t-il plus de raisons de convergence que d'opposition ? En un mot, la coexistence en un même service d'une représentation de l'Etat et d'une représentation d'élus responsables est-elle justifiée ? Le délégué sait-il et peut-il, au bon moment, abandonner raisonnablement son rôle dans l'administration pour juger sainement l'action qu'il doit entreprendre pour le comité ? Je réponds aussitôt « *oui* », car jamais, porteur des deux casquettes, je n'ai vu de cas où il ait existé une opposition flagrante ; au délégué de bien connaître son affaire, de bien jouer le jeu avec son administration et ses élus.

Le délégué régional au tourisme doit être totalement indépendant sur le plan politique et doit travailler avec les élus de toutes tendances pour mieux développer le tourisme mainteneur et créateur d'emplois, en informant scrupuleusement le préfet de région des contacts pris, du travail accompli.

La séparation des tâches envisagée, le délégué régional n'étant plus l'exécutif du comité régional, est une décision hâtive dont les effets n'ont pas été suffisamment étudiés.

Le délégué régional au tourisme va peut-être se trouver confiné dans un bureau avec un adjoint (pas toujours) et une secrétaire, sous les ordres du directeur régional du temps libre (ex-jeunesse, sports et loisirs) avec des responsabilités limitées à la réglementation, n'ayant plus rien à faire avec les équipements en hébergements et de loisirs, exclu de la promotion et des éditions.

Il ne faudrait pourtant pas oublier que dans toutes les régions, le développement du tourisme, sous tous ses aspects, a été possible grâce au rôle imparti au délégué, à la très grande ouverture d'esprit qui lui a toujours été demandée, à sa connaissance des marchés français et étrangers, à ses contacts personnalisés, privilégiés, avec les investisseurs (hôtellerie, tourisme social), à la « souplesse » inhérente à ses fonctions si mal définies.

Que de dossiers traités, conclus, que d'affaires bénéfiques réalisées, parce que le délégué et le secrétaire général du C.R.T. étaient une même personne !

J'ai dit le manque d'intérêt permanent de l'Etat pour l'organisation du tourisme, pour les personnes qui y travaillent. C'est un choix délibéré qui s'est affirmé aussi bien par le refus de donner un statut aux délégués et à leur personnel, que... par l'absence d'un véhicule de fonction.

Mieux œuvrer, plutôt que changer

Au sujet du véhicule... le délégué parcourt son territoire avec sa propre voiture, bénéficiant seulement de l'indemnité kilométrique et frais de déplacements traditionnels... On assiste à ce spectacle ubuesque dans une ville de province : les bureaux de la délégation partagent une cour avec les services de l'équipement, dont les véhicules (voitures de tourisme) sont alignés, les conducteurs prêts à prendre le volant à la demande de toute personne du service. Il se passe des jours où des voitures ne bougent pas, et dont les conducteurs sont disponibles ; n'ayant rien à faire, ils lisent leurs journaux, bavardent, vont au bar voisin et traînent leur ennui. A quelques mètres, les gens de la délégation régionale sont obligés de prendre leur propre voiture (le délégué, son adjoint, ou la secrétaire administrative) pour aller parfois à 150 kilomètres de là, participer à une réunion en préfecture, ou pour toute autre raison de service. L'administration n'a jamais essayé de mettre au point un système intelligent, parfaitement légal, qui aurait bien arrangé les conditions de travail de la délégation.

Faut-il préciser qu'un délégué et le personnel de la délégation ne touchent aucune prime ni treizième mois, ne disposent d'aucun budget pour payer des heures supplémentaires, lesquelles se chiffrent par centaines chaque année... alors que l'administration dans son ensemble, et fort heureusement, a réglé ce genre de questions depuis bien longtemps au mieux des intérêts des fonctionnaires ou contractuels.

Lorsqu'un délégué se penche sur le chiffre d'affaires du tourisme pour la région dont il est responsable, et se dit que tant de milliards apparaissent pour une petite partie grâce à son travail, aux efforts qu'il déploie pour une meilleure organisation, une meilleure concertation entre les responsables, il peut être satisfait ; il est « *productif* » avant tout, et si il ne saurait être question qu'il soit « *intéressé* » aux sommes en jeu..., certaines études sérieuses donnent pourtant des motivations dans ce sens..., justice devrait lui être rendue.

Je souhaite, pour la réussite du tourisme sous toutes ses formes, dans ce pays privilégié qui est le nôtre, que les mesures attendues soient cohérentes, pratiques et n'appellent au changement que dans une certitude de mieux œuvrer et non pour changer.

Dans cet esprit, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, mes sentiments respectueux.

UN DELEGUE REGIONAL.

RANDONNÉES D'AUTOMNE

Dans la forêt « vierge » de la Bavière

ET pourquoi pas la marche ? Pratiquée de manière intelligente, elle peut constituer un excellent moyen de passer quelques jours de vacances « actives », sinon sportives.

La mode actuelle est à l'effort. Il faut se dépasser, se « reconstruire » un corps en fonction de nouveaux critères draconiens qui obligent l'adepte à tirer un trait sur quelques-uns des petits plaisirs innocents qui alourdissent la taille et encrassent les poumons. Entre deux excès il existe toujours une voie raisonnable, et, sans aller jusqu'à l'épuisement, on peut essayer de combiner la découverte d'un coin de nature préservé avec la redécouverte des fonctions essentielles de l'organisme. Bref, l'idéal pour ne pas « bronzer idiot ».

Pas besoin non plus d'aller très loin. L'Allemagne, avec ses forêts passées au peigne fin par les services d'entretien, offre des sites de promenade privilégiés. Et puis, l'arrière-saison réserve parfois quelques très belles journées... Le massif bavarois comprend plusieurs centaines de kilomètres de sentiers de randonnée impeccablement balisés. Mais le fin du fin, c'est le Parc national de la forêt bavaroise.

A deux heures de Munich en voiture, Grafenau est la dernière étape avant la forêt. Après Deggendorf, au bord du Danube, la route en lacets mène à la petite ville qui s'étire entre 600 et 700 mètres d'altitude, à flanc de colline. Au-dessus, c'est le parc national : 13 000 hectares boisés à 99 %, une multitude d'essences originales et une faune particulièrement riche. Un vrai paradis pour les amoureux de la nature. A l'imitation des grands parcs américains, et notamment de celui de Yellowstone qui existe depuis un siècle, les Allemands ont voulu faire de cette partie de la Bavière plus qu'un simple massif protégé. Tout un secteur de la forêt est laissé à l'abandon depuis la création du parc, il y a douze ans. Dans quelques décennies, la nature aura repris ses droits, avec d'autant plus de facilité que l'exploitation du bois remontait seulement à cent vingt ans. Cette forêt « vierge » qu'entendent recréer les spécialistes leur offrira un terrain idéal pour l'étude du milieu naturel.

Comme ses collègues américains, canadiens ou finlandais, le directeur du parc, M. Hans Bibelriether, voudrait que la forêt bavaroise apporte « *plaisir et éducation aux générations présentes et futures* ».

Les aménagements existants sont déjà susceptibles de contenter les écologistes les plus exigeants. Pourtant, dès la création du parc, ceux-ci se sont opposés aux responsables du tourisme qui entendaient bien faire profiter leurs éventuels clients d'un tel potentiel. Un compromis a finalement été trouvé. Les promenades sont autorisées (sur les chemins, bien sûr) dans certains endroits bien déterminés du massif, et les zones fragiles sont tenues à l'écart. Une telle décision s'imposait, car le parc national accueille aujourd'hui un million cinq cent mille visiteurs par an en moyenne. De quoi laminer n'importe quel sous-bois ou effrayer les animaux qui peuplent la forêt. Comme il n'est pas question d'interdiction pure et simple (sinon, on voit mal comment les visiteurs pourraient « prendre contact avec la nature », comme le suggèrent les responsables), des postes d'observation ont été montés en bordure de la réserve naturelle de 200 hectares où vivent les espèces d'animaux les plus variées. Loups, lynx, chevreuils, bisons et même ours voisinent dans ce coin de paradis.

Des circuits organisés, associant le bus et la marche proposent une découverte du parc en six jours. Mais on peut préférer, à cette forme un peu contraignante de mini-circuits organisés, une solution plus individualiste. Quoi qu'il en soit, il faut passer au moins deux jours dans la région pour apprécier pleinement la visite.

Après une halte indispensable dans l'un des centres d'accueil et d'information qui abritent des expositions et disposent d'une large documentation concernant la forêt, on s'élance sur les sentiers, canne en main et sac au dos, dans la fraîcheur d'un matin calme.

Un océan de verdure

Plus loin, à 2 ou 3 kilomètres, une barrière en travers du chemin et quelques panneaux indiquent que la Tchécoslovaquie est proche. En longeant la ligne-frontière, on arrive à un carrefour qui mène au Lusen, un imposant promontoir de 1 371 mètres. Enorme amoncellement rocheux surgissant de la cime des arbres, le Lusen est le seul sommet non boisé du parc naturel bavarois. C'est aussi l'un des meilleurs points de vue... à condition de consentir l'effort d'une petite escalade sans danger. De là-haut, la région se dévoile sous sa véritable apparence, celle d'un océan de verdure que rien ne semble pouvoir troubler, même pas le vent qui balaie en rafale le sommet de cette montagne de pierres.

A la belle saison, l'auberge située en contrebas, sur le chemin du retour, fait des affaires d'or. Sa terrasse ensoleillée et la Weissbier servie à profusion récompensent largement les marcheurs fatigués.

Mais la Bavière réserve d'autres surprises, et si, lors d'un pique-nique, il vous prend l'envie soudaine de bercer quelque rêve romantique des célèbres accords du « Troisième homme », faites appel à Peter, le joueur de cythare. C'est dans une somptueuse Mercedes qu'il arrivera, petit bonhomme rondouillard au teint rougeaud et à l'œil allumé. Les bocks de bière fraîche déposés devant lui l'inciteront sans doute à ne ménager ni ses cordes vocales ni celles de son instrument et, si vous n'exigez pas une version « classique » de votre morceau préféré, vous passerez un après-midi agréable... et folklorique.

Il n'est pas toujours facile de trouver à se loger à Guglöd, Waldhaüser et Altschönau, les trois villages situés dans l'enceinte du parc. Mais les petites agglomérations des alentours disposent d'une infrastructure hôtelière largement suffisante.

Pour les candidats aux plaisirs simples, pas de problème. L'hospitalité cordiale des auberges rurales devrait convenir ; quelques jours au régime gastronomique bavarois ne peuvent faire de mal à personne, et seuls les amateurs de dîners consistants seront surpris par la frugalité du repas du soir... Moins exotique, mais sans doute plus pratique, l'hôtel est recommandé à ceux que plusieurs heures de marche quotidiennes n'auront pas totalement épuisés. Après un match de tennis, la piscine et le sauna finiront de vous refaire une santé, sans parler des vertus reconstituantes des divers bains, massants ou aux herbes. La vogue du « fitness » peut avoir de bons côtés.

L'hiver qui empêche de goûter la saveur des fruits sauvages cultivés de manière naturelle par Hans Bibelriether, ne manque pas d'attrait pour autant : ski de fond à la frontière tchécoslovaque ; curling sur l'étang gelé de Grafenau et flambée dans la cheminée remplacent avantageusement les myrtilles et les fraises des bois.

Sous le soleil ou sous la neige, les arbres séculaires du parc national sont aussi majestueux. N'en déplaise à Herbet Achternbusch, Zwiesel n'a pas l'exclusivité des « *derniers vrais grands arbres* » (*le Monde Dimanche* du 9 août 1981). Mais, après tout, à chacun sa Bavière...

CHRISTIAN-LUC PARISON.

MONT BLANC

Les misères du refuge Vallot

ULTIME abri pour les alpinistes engagés dans l'ascension du mont Blanc (4 807 m.) et refuge souvent indispensable pour ceux qui sortent des prestigieuses voies italiennes, la cabane Vallot installée à 4 366 m. devient chaque été une véritable poubelle, mais également un W.-C. public, et elle ne cesse de se dégrader. « *L'entretien de Vallot est un éternel recommencement* », répétait récemment le président du Club alpin français, M. Jacques Malbos, aux alpinistes qui déploraient le délabrement de cette installation. Les conditions climatiques qui règnent à cette altitude mettent la construction à rude épreuve, et « *nombre d'alpinistes font le reste* », ajoutait-il.

L'installation d'un gardien à cette altitude est presque impossible, et elle nécessiterait une transformation complète de cet abri. D'autre part, Vallot doit demeurer très largement ouvert aux alpinistes en difficulté, donc assumer à cette altitude, selon un secouriste du peloton de gendarmerie de haute montagne de Chamonix, une « *mission de service public* ».

L'état actuel de délabrement de la cabane, meurtrie par la tempête et les actes de vandalisme ressemblant la plupart du temps à un dépôt d'immondices, en rend l'usage fort précaire. « *Que faire contre la folie destructrice qui parfois gagne les hommes en détresse dans ces lieux ?* », fait observer le guide chef de la compagnie chamoniarde. Vallot fut plusieurs fois éventré à coups de piolet par des alpinistes, ouvrant ainsi un passage au vent qui agrandit rapidement l'orifice, et qui permit l'entrée de la neige dans le refuge, aggravant ainsi sa détérioration. Pour se chauffer, certains n'ont pas hésité à arracher les pièces de bois qui se trouvaient à l'intérieur du bâtiment, ou à extraire de ses parois la laine de verre... pour se confectionner une meilleure literie. Enfin, au cours de l'automne 80, les panneaux solaires, installés sur le toit du refuge et qui servaient à l'alimentation en énergie de la balise de détresse qui relie directement Vallot au poste de secours de Chamonix, ont été dérobés. Une plaque de deux mètres sur un mètre qui fut très probablement redescendue de nuit et à dos d'homme dans la vallée.

Si l'on admet, au Club alpin français, qu'il est impossible d'assurer la propreté de ce refuge fréquenté l'été par plusieurs milliers d'alpinistes, on se déclare prêt à le rénover. Ainsi, pour permettre une meilleure protection du refuge contre le vent, la porte actuelle donnant accès à l'intérieur de cet abri sera condamnée et remplacée par une ouverture réalisée sous le refuge, à l'abri des tempêtes. L'isolation sera d'autre part améliorée. Le refuge pourrait également être doté de couchage très sommaire, le tout étant réalisé dans des matériaux extrêmement robustes dissuadant les tentatives de vandalisme.

CLAUDE FRANCILLON.











GUIDES

Une France très futée

DIEU qu'ils sont malins, ces « petits futés » ! A peine sortis de l'École des hautes études commerciales (H.E.C.), trois jeunes diplômés, plutôt que de s'embarquer dans la croisière des cadres bien payés, s'en vont créer « leur » entreprise, à haut risque mais hautes responsabilités : les Nouvelles Éditions de l'Université (N.E.U.), société éditrice des Guides du petit futé. Et ça marche ! Après deux ans de vaches maigres, ils ont déjà publié vingt-trois guides des grandes métropoles régionales françaises et un guide de Bruxelles, tirés chacun à dix mille exemplaires en moyenne et vendus à 90 % dans les deux mois qui suivent la parution...

Pas vraiment de secret de fabrication. Les petits futés, François Delay et Jean-Paul Labourdette (vingt-quatre ans), Dominique Arzias (vingt-huit ans), sont tellement contents de leur réussite qu'ils livrent, à qui veut les entendre, les ficelles de leur réussite.

Tout d'abord, ils rachètent en juin 1979, la N.E.U., une S.A.R.L. en faillite, qui leur permet de disposer d'un support technique rudimentaire immédiatement et de bénéficier d'une domiciliation.

Pas de fonds propres, mais une énergie à revendre, et à partager. On fait marcher à fond la matière grise. François Delay dénonce, à ce propos, l'erreur que commettent de nombreux patrons : « Ils n'ont rien compris. Les étudiants ont une énergie démente et une envie folle de travailler. Le tout est de les responsabiliser. »

On invente un produit original et sans concurrence, un guide qui s'adresse aux habitants d'une ville, si possible exhaustif, répertoriant une foule d'informations administratives, pratiques, qui concernent tous les aspects de la vie locale (mairie, transports, commerçants, restaurants, bars, boîtes, sports, etc.).

On applique à fond les principes appris à H.E.C. On commence la publicité avant même la réalisation du premier guide ; très vite, on informatise la gestion de l'entreprise et l'on gère sa trésorerie au plus près.

Le premier guide, Nancy, est réalisé par la cellule de base. Les trois instigateurs perçoivent rapidement le type d'ouvrage qu'ils se doivent de réaliser. Leur positionnement ? « La qualité qui fait de vous l'unique. » L'absence de fonds propres ? « Nous recrutons des gens très valables dans chaque ville par la publication de petites annonces dans les bulletins de liaison des écoles commerciales. Nous recevons ainsi des dizaines de candidatures de jeunes qui se proposent de devenir « rédacteurs en chef » d'une édition locale. Nous leur faisons remplir un questionnaire qui nous permet de distinguer leurs qualités premières et organisons des rencontres. On leur donne tous les atouts en main : la manière de construire le guide, de rédiger les informations, de démarcher la publicité locale — nous nous chargeons, à Paris, des annonceurs nationaux, — de surveiller les ventes, etc. Nos correspondants locaux, qui sont tous étudiants, sont nos éditeurs délégués et leur propre patron. »

Correspondants

Ces correspondants acceptent, au départ, un risque énorme : travailler mille cinq cents heures en moyenne, à un ou plusieurs, sans être certains que le guide sera publié. Ils sont payés par le pourcentage qu'ils perçoivent sur la publicité démarchée et sur la vente du guide, à condition qu'ils aient rempli les objectifs des quotas minimaux imposés par Paris et acceptés par contrat.

Mais quand ça marche — et tout est fait pour que ça marche toujours, — un individu ou un groupe d'individus peut gagner plus de 60 000 francs, comme le responsable du guide de Tours. La publicité locale paie l'imprimeur — chaque guide revient à environ 60 000 francs, — la publicité nationale couvre les frais administratifs, la vente assure les salaires — encore bas — des trois permanents.

Et les petits futés ne veulent pas s'en tenir à ce premier succès. En avant l'innovation ! Se rendant compte de la somme immense des informations qu'ils possèdent, ils ont décidé de créer « une société de services du type de l'A.F.P., mais du domaine de leur compétence ».

Ils ont passé, dans ce but, un accord avec la société Sperry Univac qui, pour trois ans de doubles pages couleurs dans les guides, fournit à l'entreprise un petit ordinateur de 500 000 francs qui va leur permettre de sortir des guides d'un genre nouveau. Par exemple, un bouquin qui donnerait tous les restaurants où l'on peut manger de 2 heures à 4 heures du matin en France, ou tout autre « titre farfelu » donc unique, intéressant et vendable.

Et puis, la machine, alimentée par les informations codées par les correspondants locaux, pourra sortir toutes sortes de listings à destination d'utilisateurs divers, comme la liste des bijoutiers des grandes villes ou celles des boulangeries qui font des croissants au beurre. Tout un programme...

OLIVIER SCHMITT.

★ *Les Guides du petit futé*, vingt-quatre grandes villes de France et de Bruxelles. Nouvelles Éditions de l'Université, 28, rue des Petites-Écuries, 75010 Paris. Tél. : (1) 523-10-63 et 770-41-35.

Jardinage

Doigts verts et studieux

LES livres de jardinage fleurissent. Et c'est compréhensible : 58,3 % des ménages déclarent « *avoir les doigts verts* ». Trop souvent, ces ouvrages se cantonnent dans une technicité, certes précieuse, mais un peu lassante pour celui qui est encore peu familiarisé avec les saxifrages, les bouturages et les forçages.

Michèle Lamontagne publie un *Nouvel Agenda du jardinage* qui évite cet écueil. Le recours à la photo et au croquis aère et illustre un texte bourré de science et de trucs.

Découpé en douze mois, cet agenda explore non seulement les grands travaux, les techniques, les principaux végétaux, mais aussi les ennemis, les dangers et les loisirs du jardin.

En fait, Michèle Lamontagne *convie* le lecteur à vivre avec la nature : elle traite du poulailler et des abeilles ; elle sait le moyen de confectionner des bouquets secs ; un tour au pays des confitures ; *comment* éloigner la mouche de la carotte ; quelles plantes aiment l'ombre ; du bon usage du bac à réserve d'eau ; choisir ses meubles de jardin ; comment jardiner quand on est handicapé ; savoir dédicacer une courgette... Une véritable mine de conseils que le débutant feuilletera à l'endroit, à l'envers, par sujet, par mois, par intérêt ou par plaisir.

★ Le Nouvel Agenda du jardinage, par *Michèle Lamontagne*, Éd. Solar, 70 F environ.

● *Une maison de l'île de la Réunion.* — Petite île si attachante et si méconnue, l'île de la Réunion ouvre une « maison » où le public trouvera cave à punch, boutique d'artisanat, restaurant et, bien sûr, un bureau d'informations touristiques.

* Maison de l'île de la Réunion, 1, rue Vignon, 75008 Paris, tél. : 268-07-85.

Hippisme

L'Aga Khan joue et perd

ON repart de zéro. Jusqu'à la semaine passée, l'automne hippique s'annonçait aussi rectiligne que les 400 derniers mètres de Longchamp : une voie triomphale où l'anglais *Shergar* allait n'avoir qu'à allonger la foulée pour accéder, précisément, au plus grand triomphe, celui de l'Arc. On n'imaginait pas d'autre vainqueur à la célèbre épreuve du 4 octobre que le triple lauréat du Derby d'Epsom, du Derby d'Irlande et des King George, supérieur de quatre à cinq longueurs au meilleur « trois ans » français, *Akarad*, selon leur propriétaire commun : l'Aga Khan.

Et puis, patatras, *Shergar* n'a terminé samedi que quatrième du Saint-Léger de Doncaster, à onze longueurs du gagnant : un inconnu, *Cut Above*. Distance (2 800 mètres) excédant son aptitude ? Particulière efficacité de la tactique des adversaires qui s'étaient ligués à trois (l'écurie de *Cut Above* alignait aussi *Bustomi* et *Magikin*) pour assurer un rythme sévère à la course et émousser la pointe de vitesse finale du champion ? Passage à vide saisonnier après un printemps étincelant ?

On incline vers cette dernière explication. On ne gagne pas impunément le Derby d'Epsom de dix longueurs. Ou, plutôt, on ne se plie pas, impunément, dans les semaines qui précèdent, à la préparation forcenée permettant de le gagner ainsi. Car c'est moins l'épreuve elle-même qui éprouve l'organisme que l'entraînement qui permet de l'accomplir. L'équivalence existe en sports humains : ce n'est pas directement pour avoir conquis telle médaille d'or que tel athlète n'a été, après les Jeux, que l'ombre de ce qu'il y avait montré, c'est pour avoir outrepassé ses limites à s'élever à un niveau où il avait des chances de la conquérir.

Il est à craindre que *Shergar* ne conquière plus rien du tout, jamais. Il venait d'être « syndiqué » comme futur étalon (essentiellement entre des éleveurs britanniques, l'Aga Khan gardant une part de copropriété de 25 %) sur la base d'une valeur globale de 10 millions de livres sterling (plus de 100 millions de francs). Quand de tels intérêts sont en cause, on n'a pas droit au risque d'une seconde défaite. Une est déjà de trop. Un grand propriétaire international (qui considère, pour sa part, que *Shergar* a été victime, à Doncaster, de la distance de 2 800 mètres) nous disait, dimanche, à Longchamp :

« *Je ne comprends pas que l'Aga Khan ait choisi cette course pour son cheval. C'est une erreur qui lui coûte cher.* »

Perte, cependant, toute virtuelle : il n'était pas question de vendre à nouveau ce qui venait de l'être. Peut-être fut-ce d'ailleurs l'assurance d'un marché déjà conclu qui incita à assumer le risque.

L'erreur ?

L'erreur ayant été commise — si erreur il y a eu, — rendons cette justice à l'Aga : il ne cherche pas à en diminuer la portée. Quand un grand cheval est battu, quelques indiscrétions, savamment *distillées*, font souvent mention, le lendemain, d'une boiterie, d'un accident de ferrure, voire d'une poussée de fièvre, révélatrice *a posteriori* d'un état d'incubation au moment de l'épreuve. Pour *Shergar*, rien de tel : un silence consterné.

Comme la nature hippique a horreur du silence, des bruits de galopades, jusque-là discrets, prennent soudain du relief. C'est, par exemple, celui des sabots de *Détroit*, à l'arrivée, dimanche, du Prix Foy. Les deux courses de rentrée de la gagnante de l'Arc, à Deauville, le mois passé, avaient été encourageantes, sans plus. Sa très facile victoire, dimanche, a été prometteuse. Deux réserves, cependant : à l'exception de *Gold River*, elle ne battait que des seconds rôles. Par ailleurs, elle était déjà, manifestement, au sommet de sa condition, à l'inverse du rondouillard *Akarad* de la semaine précédente. Attention : avant l'heure c'est pas l'heure...

Les bookmakers anglais donnent, pour l'Arc, *Akarad* à 4/1, à égalité avec le représentant du cru, *Ardross*. *Détroit* est à 12/1 ; *Bikala*, qu'on doit revoir demain dans le prix Prince d'Orange, à 25/1.

Une nouvelle venue dans le « betting » : *April Run*, à 16/1. C'est la gagnante, dimanche, du Prix Vermeille. Elle a relégué à une longueur et demie et plus *Léandra* (héroïne d'une fin de course spectaculaire), *Madam Gay*, la gagnante du Prix de Diane (probablement un peu sur le déclin après une saison où elle a été constamment sur la brèche, d'Epsom à Chicago, en passant par Chantilly) et *Val d'Erica* (dont la course nous a paru meilleure qu'elle n'est généralement jugée).

Cette *April Run* porte la nouvelle casaque vedette, celle de l'Américain Firestone (rien à voir avec les pneus, mais tout à voir avec une marque internationale de produits d'entretien ménager, ce qui, paraît-il, n'est pas plus mal). Ce M. Firestone avait payé 180 000 livres, l'hiver passé, la pouliche irlandaise *Blue Wind*. Depuis, celle-ci a gagné les Oaks d'Epsom. M. Firestone se trouve donc être le propriétaire de la meilleure pouliche britannique de trois ans, et — *April Run* ayant ceint, dimanche, une couronne équivalente — de la meilleure pouliche française. Une ombre sur les empires hippiques où le soleil ne se couchait jamais, ceux de Robert Sangster et de Stavros Niarchos. Ceux ou celui ? Car une rumeur circule. On dit que les deux grands propriétaires internationaux, dont la rivalité avait fait monter les enchères, aux ventes de yearlings du Kentucky, vers la zone des 2 millions de dollars, auraient conclu un accord de non-concurrence. Les lois antitrust ne s'appliquent pas au marché des chevaux...

Si une paix des enchères a été effectivement conclue, les grands éleveurs-vendeurs vont pouvoir dérouler le tapis rouge devant M. Firestone : voilà un homme peut-être susceptible de la rompre.

LOUIS DÉNIEL.

Plaisirs de la table

La Gascogne des simples

LA course au soleil, oui, bien sûr ! La ruée vers l'eau, d'accord ! Le grégarisme vacancier s'accordant avec le jeu du saute-bouchons, sans doute ! Et encore pour le gastronomade la recherche des bonnes adresses, la course aux étoiles et aux toques illustres, le rallye des relais... Et l'on passe à côté de paysages, de trésors inconnus. Sont-ce les difficultés de l'heure ? Il semble, en tout cas, que d'intelligentes initiatives privées veuillent démontrer, avec Lanza del Vasto, que si « *les villes* (et les stations vacancières) *nous ont ôté l'or de l'évidence et l'ont perdu* », on peut, grâce à elles, découvrir l'or de nos provinces mal connues.

Cinq Français sur dix et neuf sur dix parmi les jeunes placent, paraît-il, le Périgord en Gascogne. Et cela est si vrai que l'on y passe (et encore pas *souvent*) sans s'arrêter, qu'il y a quelques années encore il n'y avait qu'un seul feu rouge pour tout le département du *Gers !*

C'est pourquoi les Artisans villageois (à Saint-Clar - 32380) viennent d'éditer un petit *Guide des restaurants inconnus de Gascogne*. Ses auteurs ne cachent point les « gentils » défauts des Gascons qui souffrent du silence *ambiant : « Les heures égrenées par l'horloge de la mairie, les fêtes et les deuils ponctués du son des cloches, une voiture parfois, l'aboiement d'un chien, tout cela ne suffit pas à leur prouver que leur province existe encore. »* C'est pourquoi ils parlent haut et *fort*, et rient à gorge déployée aux repas de midi, à l'auberge de campagne ! Car ici, la vie s'arrête de 12 h 15 à 13 h 30... On *est à table !* Mais, dit le guide, si à ces heures vous vous trouvez perdu, ayez recours à la gendarmerie la plus proche. Vous y *trouverez un* excellent accueil, une foule d'informations, des restaurants à fréquenter aux sites à visiter et aux rivières poissonneuses...

Le petit guide donne donc une vingtaine d'adresses, tant dans le Gers que dans les Landes. Ce *ne sont pas des maisons* renommées, quelquefois simplement des fermes où l'on vous servira le repas familial. Les menus vont *de 25 F à 50 F et, le plus souvent*, il s'agit de cuisine de femme. Quelquefois, il y a des chambres, comme à l'*Auberge de Guinlet d'Eauze*, l'antique Elusa, *non loin* de l'oppidum pré-romain d'Esbérous (3 kilomètres).

Si vous allez vers Plaisance-du-*Gers (où le Ripa-Alta est* une grande halte gourmande), à quelques kilomètres de cette bastide de 1322 en bord de l'Arros, la *Ferme Ruat*, à *Lupiac, vous* propose un menu de ce genre : « Soupe de fèves — Hors-d'œuvre et pâté maison — Ragoût avec *cou et gésiers confits — Volaille* grillée au feu de bois — Salade — Dessert » pour 40 F avec vin, café et service compris. Et pour coucher, à Lupiac même, le couvent, ancien hospice des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle a été transformé en agréable gîte avec huit appartements (location pour une semaine minimum. Renseignements : Chambre d'agriculture à Auch).

Près de Fleurance, autre typique bastide à la place centrale carrée entourée d'arcades surbaissées, et où sévit M. Mességué, à Saint-Léonard-Lartigole, la bonne Mme Lambert sert à sa table d'hôte sa tarte aux champignons, ses pigeons farcis, son foie gras « maison », ou, si vous téléphonez la veille, votre plat préféré.

Et ainsi, de garbures en magrets, de confits en pastis, la Gascogne vient à vous avec ce petit guide bien fait parce que fait avec amour par des artisans du folklore.

Franchir le seuil

L'Erve et la Vègre sont deux rivières bien de chez nous, je veux dire sinueuses, riantes, encore un peu secrètes et riches en poissons. Elles enferment une partie de la Sarthe, de Saint-Denis-d'Anjou à Sillé-le-Guillaume, de Saint-Symphorien à Saint-Céneré, avec aussi Sablé-sur-Sarthe, Saulges, des noms qui ne disent carrément rien à ceux pour qui vacances s'écrivent Espagne, Côte d'Azur ou côte bretonne.

C'est pour cela que quelques *aubergistes* du coin *ont créés la Chaîne des auberges Erve-Vègre*, avec une charte reconnue par les comités départementaux de tou*risme de la Mayenne et de la* Sarthe et les directions départementales de la concurrence et de la consommation.

Mais surtout ils ont édité une petite plaquette charmante dans sa bonhomie. Chaque tête de chapitre est une invitation au voyage provincial : « *Chez moi, en Erve-Vègre, je ne vous offrirai pas un palace.* » « *Chez moi, en Erve-Vègre, il n'y a pas de gastronomie à la mode.* » « *Chez moi, en Erve-Vègre, il n'y a pas de saumons.* » « *Chez moi, en Erve-Vègre, il n'y a pas les grandes eaux de Versailles.* » Pour conclure modestement « *Il n'y a rien... que des petites choses qui font la vie heureuse.* » Un lit-bateau à l'ancienne pour dormir ; les escargots de la prairie et les anguilles de la rivière avec les légumes du jardin ; des brochets qui vous « *crochent la ligne* » ; la fête de la Moisson puis le « pommé » à l'heure de la distillation du cidre... Et les *gens* de l'Erve-Vègre ressemblent à leur pays, pratiquant la politique de la porte ouverte, de la main tendue et du verre offert à celui qui franchit le seuil...

Ces quinze aubergistes offrent certes des prestations diverses. Mais tous sont unis dans le plaisir de bien faire et de faire aimer leur petit coin de France, comme dit M. Maréchal (*Auberge du Roi René*, à Saint-Denis-d'Anjou).

Ce petit opuscule et la liste des membres de la chaîne sont envoyés par le Comité départemental du tourisme de la Mayenne (9, rue de l'Ancien-Evêché à Laval) où de la Sarthe (préfecture du Mans).

Gascogne, Erve-Vègre... ces efforts pour faire aimer leur petit coin de terre d'une France mal connue méritaient, eux, d'être connus. Il fait encore bon vivre en France... Quand on sait !

ROBERT J. COURTINE.

Philatélie

Nº 1 707

FRANCE : Notre-dame de Louviers.

Construite progressivement et transformée entre les treizième et seizième siècles, Notre-Dame de Louviers, dans l'Eure, aura l'honneur du sixième timbre de la série dite « touristique » de l'année. Vente générale le 28 septembre (51°/81). Retrait prévu pour le 8 octobre 1982.



2,20 F, brun et bistre rouge.

Format 36 × 22 mm. Dessin et gravure de Pierre Béquet. Timbre d'usage courant, chiffre de tirage non fixé. Impression taille-douce ; Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 26 et 27 septembre, de 9 heures à 18 heures, par le bureau de poste temporaire installé en la salle des fêtes de Louviers (Eure). — *Oblitération* « P.J. ».

— Le 26 septembre, de 8 heures à 12 heures, au bureau de poste de Louviers. — Boîte aux lettres spéciale pour « P.J. ».

Vient de paraître :

✉ Le catalogue Jacquet, 9e édition, 32 pages, des documents officiels de la collection historique du timbre-poste français. Prix : 10 F franco. C.C.P. 4302-99 Paris ; 27, rue Desnouettes, 75015 Paris.

FRANCE : Centenaire de la Caisse nationale d'épargne.

Complément d'information à notre chronique nº 1706 du 12 septembre.

La mise en vente anticipée s'effectuera également :

— Les 22 et 23 septembre, de 10 à 17 heures, au *Musée de la poste* ;

— Les 22, 23 et 24 septembre, de 8 à 19 heures, à la Recette principale et à Paris-41.

Calendrier des *manifestations* avec bureaux temporaires.

● 14000 Caen, du 18 au 28 septembre. — Foire. (Cachet petit format.)

⊙ 68700 Wattwiller (Centre paroissial), le 20 septembre. — 5e centenaire de l'église Saint-Jean-Baptiste.

⊙ 31000 Toulouse (C.N.E.S., 18, av. Edouard-Belin), le 26 septembre. — 10e anniversaire de « Eole ».

⊙ 26000 Valence (Palais de la Foire), les 26 et 27 septembre. — 1er Festival de la carte-postale.

Expositions « T.G.V. »

Au train à grande vitesse T.G.V., la S.N.C.F. consacre deux expositions avec bureaux temporaires :

le 26 septembre, à partir de 14 heures et le 27 septembre — LYON, près du bureau « Informations-Réservations » de la gare de Lyon-Perrache ;

le 27 septembre — PARIS, dans la salle d'accueil du T.G.V., à la gare de Lyon ;

le 27 septembre — MACON, inauguration de la nouvelle gare de Mâcon T.G.V. et du baptême d'une rame T.G.V. « Ville de Mâcon », sans bureau.

ADALBERT VITALYOS.



Jeux

échecs N° 935

SUR DEUX AILES

(17e Mémorial Capablanca, Cienfuegos, 1981)
Blancs : A. MIKHALCHISHIN
Noirs : V. CSESBKOVSKY
Défense est-indienne

1. d4	Cf6	20. Ta-ç1	Fh8 (m)
2. ç4	g6	21. Fb4	Tg6
3. Cf3	Fg7	22. a4	h5 (n)
4. Cç3	0-0	23. Cd1	h4
5. é4	d6	24. Cf2	Th6
6. Fé2	é5	25. Cé3	Rg6 (o)
7. 0-0 (a)	Cç6 (b)	26. Ch3	Ch7
8. d5 (c)	Cé7	27. Tg1!! (p)	Rf7
9. Cd2 (d)	Cé8 (é)	28. g4!	h×g3
10. b4	f5	29. T×g3	Ff6
11. ç5 (f)	h6 (g)	30. Tç-g1	Fh4
12. Fa3	Rh8	31. Tg3-g2	
13. b5	Cg8		Cé-f6 (q)
14. Cç4	Cg-f6 (h)	32. Cg5+	Ré7
15. é×f5 (i)		33. Cç4	Cé8
	g×f5 (j)	34. C×h7	T×h7
16. Dd2	Tg8 (k)	35. Tg8	Dç7
17. ç×d6	ç×d6	36. C×d6!	
18. f4!	é4		abandon (r)
19. Rh1	Rh7 (l)		

NOTES

a) Une autre idée, conseillée par Gligoric ; 7. Fé3, ne pose pas de problème aux Noirs après 7..., ç6 ; 8. 0-0, é×d4 ; 9. C×d4, Té8 ; 10. f3, d5 ; 11. ç×d5, ç×d5 ; 12. Db3, d×é4 ; 13. Fç4, Tf8 ; 14. Ta-d1, Dé7 ; 15. f×é4, Cç6 ; 16. Cd5, C×d5 ; 17. C×ç6, b×ç6 ; 18. é×d5, ç×d5 ; 19. F×d5, Fg4 ; 20. Tç1, Ta-ç8 ; 21. T×ç8, F×ç8, nulle. (Nei-Stein, 1967).

b) Contrairement au caractère attentiste du système ancien 7..., Cb-d7, ce développement moderne du C-D provoque la fermeture du centre, après laquelle les Noirs auront les mains libres pour obtenir du contre — jeu sur l'aile — R.

c) Si 8. Fé3, Té8 ! ; 9. d5, Cd4 ou 9. d×é5, d×é5 ; 10. D×d8, C×d8 ; 11. Cb5, Cé6 ; 12. Cg5, Té7 ! (Larsen-Fischer, Monte-Carlo, 1969).

d) D'autres continuations sont 9. b4 ; 9. Fd2 et 9. Cé1. Le C-R vise, après l'avance thématique ç5, la case ç4 d'où il exercera une forte pression sur le pion d6 tout en libérant le pion f.

é) Le retrait sur é8 est considéré comme inférieur à la suite 9..., Cd7 ; en effet, sur é8, le C-R ne s'oppose pas à l'avance ç4-ç5. Cependant, Geller, grand théoricien de l' « est-indienne », estime que la variante découlant de 9..., Cf-d7 est favorable aux Blancs après 10. b4, f5 ; 11. f3, Cf6 ; 12. ç5, f4 ; 13. Cç4, g5 ; 14. a4, Cg6 ; 15. Fa3, Tf7 ; 16. b5, Ff8 ; 17. g5 et recommande le blocage de l'aile-D par 9..., ç5 !, par exemple, 10. Tb1, Cé8 ; 11. b4, b6 ; 12. a4, f5 ; 13. a5, Cf6 ; 14. Da4, Fd7 ; 15. Da3, Fh6 ; 16. Fd3, Dç7 ; 17. b×ç5, b×ç5 ; 18. é×f5, g×f5 (comme dans la partie Larsen-Fischer, 1971).

f) Ou aussi 11. f3, f4 ; 12. ç5, g5 ; 13. Cç4, Tf7 ; 14. a4, Cg6 ; 15. Fa3, Cf6 ; 16. b5 avec initiative des Blancs, et non 14. Fd2, Cg6 ; 15. Fé1, Ff8 ; 16. Ff2, h5 ; 17. Tç1, Cf6 ; 18. ç×d6, ç×d6 ; 19. Cb5, g4 ; 20. C×a7, Fd7 ; 21. a4, g3 ! avec avantage aux Noirs (Chamkovitch-Nesmetdinov, 1961).

g) Une idée curieuse. Si 11..., ç6 ; 12. Cç4, f×é4 ; 13. Fg5 ! et si 11..., a5 ; 12. Fa3, a×b4 (ou 12..., f×é4 ; 13. Cd×é4, Cf5 ; 14. b×a5, T×a5 ; 15. Fb4, Ta8 ; 16. Cb5 ! (comme dans la partie Lombardy-Yanofsky, Siegen, 1970) ; 13. F×b4, d×ç5 ; 14. F×ç5, b6 ; 15. Fb4, Cd6 ; 16. Cç4 ! (Taimanov-Portisch, 1969). La meilleure suite semble être le retour à la variante principale 11..., Cf6, ainsi que l'a montré récemment le nouveau champion de Yougoslavie, dans sa partie contre Elen où chaque temps a compté : 12. f3, f4 ; 13. Cç4, g5 ; 14. Fa3, Cg6 ; 15. ç×d6, ç×d6 ; 16. b5, Cé8 ; 17. b6, a6 ; 18. Ca4, h5 ; 19. Ca-b2, Tf7 ; 20. Cd3, Ff8 ; 21. Cf2, Cf6 ; 22. h3, Tg7 ; 23. Tç1, Ch8 ; 24. Db3, Cf7 ; 25. Ca5, Ch6 ; 26. Cç6, Dé8 ; 27. Ca7, Fd7 ; 28. Tç7, g4 ; 29. f×g4, h×g4 ; 30. h×g4, C×g4 ; 31. C×g4, C×g4 ; 32. T×b7, Cé3 ; 33. Tf2, Dg6 ; 34. T×d7, T×d7 ; 35. b7, Tb8 ; 36. F×a6, Tb7 ; 37. Td2, Dg3 ; 38. Té2, Th3 ; 39. Db2, Dh2 + ; 40. abandon.

h) Le plan des Noirs coûte beaucoup de temps et paraît artificiel : au lieu d'installer en un temps le C-R en f6 (11..., Cf6), il a fallu quatre temps au C-D pour venir en f6.

i) Une réfutation de la construction adverse (avec Dd2-f4), mais 15. f3 était jouable si 15..., Ch5 ; 16. g3, Dg5 ; 17. Tf2, Cf4 ; 18. Ff1 !

j) Et non 15..., F×f5 ; 16. Cé3 !

k) Les Noirs sont mal inspirés dans ce milieu de partie. Mieux valait 16..., f4 ; 17. f3, Ff5 malgré la perte de la case é4.

l) Cédant la case h8 au Fg7, dans la logique d'un plan douteux.

m) 20..., Ff8 n'était pas plus mauvais.

n) Risqué. 22..., Dé7 semble plus solide.

o) Cherchant ailleurs son salut.

p) L'attaque décisive.

q) Sur 31..., Fé1 ; 32. D×é1, T×h3 ; 33. Cç4, les Noirs sont en zugzwang.

r) Car si 36..., C×d6 ; 37. Tg7 +, T×g7 ; 38. T×g7+.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 934
M. BOTWINNIK

« Chakmatny listok », 19 :
(Blancs : Ra1, Da2, Fd2, Pf3 et g2. Noirs : Rh5, Dg7, Fg6, Cd3, Pé5.)
1. g4+, Rh4 ; 2. Fh6!!, D×h6 ; 3. Dh2+, Rg5 ; 4. Dd2+, Cf4 ; 5. Dd8 mat !

ETUDE

V. KOROLKOV
ET L. MITROPHANOV
1962

BLANCS (5) : Rf4, Ta2 et h5, Cg5, Pb2.
NOIRS (6) : Rg2, Dg7, Pb3, ç3, f7, f6.

Les Blancs jouent et font nulle.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 932

LE TREMPLIN DE DEAUVILLE

Le coup suivant, joué au cours d'un des Festivals de Deauville, est assez rare.

	Nord	
	♠ R V 8 ♥ 9 7 ♦ A R D 7 6 ♣ D 9 4	
Ouest ♠ A 10 9 3 2 ♥ V 10 8 2 ♦ 3 ♣ 8 6 3	N / O E / S	**Est** ♠ 5 4 ♥ A 8 5 ♦ V 9 8 5 4 ♣ A V 5
	♠ D 7 6 ♥ R D 4 3 ♦ 10 2 ♣ R 10 7 2	
	Sud	

Ann. O. don. E.-O. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Rosen	Zeuli	Bates	Kolt.
			1 SA
Passe	1 ♣	passe	3 SA
Passe	2 SA	passe	

Ouest entama le 3 de pique pour la dame de Sud qui joua carreau pour l'as, puis le roi de carreau sur lequel Ouest défaussa un trèfle. *Comment Koltscheff, en Sud, a-t-il gagné* TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Réponse :

Les carreaux étant inexploitables, il fallait essayer de faire au moins deux levées à trèfle et le déclarant joua le 4 de trèfle du mort pour le 5 et *le 10* qui resta maître. Il continua trèfle, Est pris au troisième tour avec l'as et il continua pique pour l'as d'Ouest qui rejoua pique ; mais le roi de pique maître du mort obligea Est à jeter un cœur et le déclarant trouva alors sa neuvième levée grâce à une élégante fin de coup : *il ne tira pas la dame de carreau* (bien qu'il n'ait plus de reprise au mort), mais il joua le 9 de cœur du mort qu'Est laissa passer pour ne pas libérer deux cœurs. Sud fit la dame de cœur, puis il réalisa le treizième trèfle, et *il rendit la main à Est à cœur* pour en faire un tremplin et le forcer à jouer carreau. Il permit ainsi au mort de faire la dame de carreau, la neuvième levée.

Il n'aurait servi à rien que, sur le troisième pique, Est défaussât un carreau (au lieu d'un cœur), car le déclarant aurait pu alors, en toute quiétude, tirer la dame de carreau avant de jouer cœur (puisqu'il n'aurait affranchi qu'*un* carreau en Est). Il en aurait été de même si Ouest avait laissé passer le deuxième tour à pique, car le déclarant aurait pu alors tirer la dame de carreau, Ouest ne pouvant plus faire son as de pique...

Une manœuvre bien orientée

Certains coups techniques sont bien connus et la difficulté est de savoir contre lequel des deux adversaires il faut les utiliser. En général, les enchères adverses permettent de faire le bon choix, comme dans cette donne jouée dans un tournoi à Nice.

	Nord	
	♠ D 6 2 ♥ 10 5 ♦ A 7 6 5 ♣ R V 3 2	
Ouest ♠ A V 10 7 5 ♥ R 8 6 4 ♦ R D V 4 ♣ —	N / O E / S	**Est** ♠ 9 8 3 ♥ 9 7 3 2 ♦ 10 9 8 3 2 ♣ 9
	♠ R 4 ♥ A D V ♦ — ♣ A D 10 8 7 6 5 4	
	Sud	

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
1 ♣	contre	surc.	passe
passe	1 ♠	1 SA	2 ♦
3 ♦	contre	3 SA	passe
4 ♣	passe	5 ♣	passe
6 ♣	contre	passe	passe...

Ouest ayant entamé le roi de carreau, *comment Lamielle, en Sud, a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A TRÈFLE contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Ces annonces sont plus normales qu'elles n'en ont l'air, et, quand on sait que Nord a vraisemblablement un gros honneur à pique pour avoir dit « 2 SA », il est normal d'aller au chelem et en marchant... à pas de loup pour essayer de se faire contrer.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble® N° 120

LE LOISIR DE L'ÉTÉ

« *Les médias se sont emparés du phénomène scrabble depuis que ce jeu s'est avéré être la distraction favorite des Français en vacances. Le sondage IFRES, publié par le « Journal du Dimanche » et qui a révélé cette nouvelle vogue, donne d'intéressantes précisions sur les fans du scrabble : dans les 62 % de vacanciers qui le pratiquent, on compte une nette majorité de femmes (47 % contre 37 % d'hommes), de jeunes (57 % de dix-huit à vingt-quatre ans contre 45 % de vingt-cinq à cinquante-neuf ans et 26 % de plus de soixante ans) et de cadres moyens (55 %). Même chez les agriculteurs, on compte 38 % de scrabbleurs. Il est vrai que culturel est très proche de cultural...*

Puisque les jeux de lettres sont au goût du jour, nous vous proposons aujourd'hui, sur le thème « loisirs de l'été », un petit conte anagrammatique : il faut remplacer chaque mot manquant par une anagramme du mot en lettres capitales qui le précède.

« Cet HERCULE n'était pas bon..., aussi, la GALLOISE ne s'... pas : bien que handicapée par son plexus VÉSICAL, elle était pourtant ... La trouvant PALOTTE, il lui enleva son ... ce qui la fit TOUSSER discrètement. « Tant pis ! je la ... dit-il. Ah ! je m'ENGOUAIS d'une ... MALHEUR à son os ... ! » Elle répondit : « Tu as une tête d'AGREGE qui danse le ... ».

Le dictionnaire en vigueur est le PLI (Petit Larousse illustré) de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

	TIRAGE	SOLUTION	Réf.	Pts
1	B R A K E E I			
2	I E + Z P S A N	BREAK	H 8	52
3	E U E E R L I	PANSIEZ	13 E	87
4	E U + L R S T U	LIEREZ	K 8	30
5	D F E E S T T	SUTURALE (a)	F 8	62
6	— R D I T O D L	DEFETS (b)	8 A	33
7	D L + O N I S F	DROITE	15 A	24
8	F + O T U X N E	INDOLES (c)	J 8	29
9	U N T + A E S I	EXPOLIEREZ (d)	K 4	62+10
10	V A P O I E N	INFATUES (e)	C 6	76
11	P A E + H A O W	OVNI	L 2	29
12	W A O E P + H M	HA	M 2	25
13	W A E + U U S E	POEME	B 6	35
14	H E A U + I N G	WUS	J 2	35
15	H U + A ? B E U	GENAI	N 1	30
16	B + E N J A M E	HAUTEU(R)	E 5	42
17	E N + I A C L R	JAMBE	D 2	51
18	R C E V G L T	RELANCAI (f)	2 A	82
19	G L E + A O ? S	CIVET	H 1	33
20	T Q M Y	LORG(N)AS	O 5	73
			TOTAL	931

NOTES. (a) Relatif aux sutures. (b) Feuillet dépareillé d'un livre. (c) Composé chimique. (d) Séparer par lames minces une roche, une ardoise. Solo de Philippe Lormant. (e) ou ENFUTAIS. La 2e anagramme FUTAINES ne passe pas. (f) Le mot double est meilleur que le mot triple LANCIER (O 5, 79).

Résultats : 1. Hannuna, 882. 2. Mothashem, 796.

So-club de l'Etoile, 8, av. Foch, Paris. Tournois mardi, 20 h. 30, vendredi et samedi, 21 h., mercredi, 14 h. 30. 18 août 1981.

● TOURNOIS HOMOLOGABLES :
— Ile-de-France, Nanterre (lycée Joliot-Curie) : dimanche 20 septembre, à 10 heures. Droits : 30 francs pour les trois séances. Tél. 555-78-11.
— Nantes : le 4 octobre. Tél. (40) 65-14-89.
— Challenge de Wallonie (Belgique). Tél. (85) 23-11-90.
— Tournoi amical : premier tournoi du Havre, dimanche 11 octobre, à 10 heures (deux séances), à l'hôtel de ville. Tél. (35) 46-76-89.

● Le LAROUSSE DU SCRABBLE, de Michel Pialat, édition 1981, est — enfin — publié. Nous en rendrons compte dans une prochaine chronique.

MICHEL CHARLEMAGNE.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

les grilles du week-end

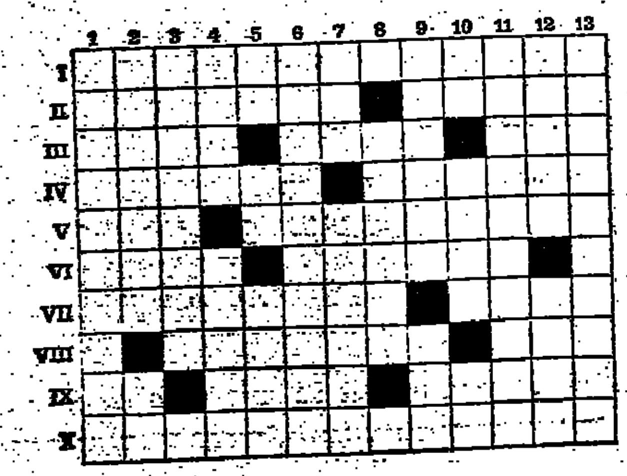
MOTS CROISÉS
N° 163

Horizontalement

I. Ministère public. — II. Font de vieux os ; Faillit perdre son âne pour un royaume. — III. Saoûle le baudelairien ; Où est l'ascenseur pour le 7e ? Sour. ou rend sourd. — IV. Au 2 du précédent ; Lisses. — V. Au sein ; Enchantés. — VI. Successeur ; Parfumas de droite à gauche — VII. Suppléants ; De bon ton, dans les deux sens. — VIII. On leur a trouvé une parade ; Université nouvelle. — IX. Préposition ; A force de lessiver ; Elève de saint Augustin. — X. Ceux des frères Willot ne sont pas à la noce.

Verticalement

1. Lumière, quand vous nous tenez. — 2. Plus rares chez les précédents que dans les réunions publiques ; Pièce. — 3. Spleen. — 4. A la porte ; Corrigés. — 5 On s'y repose chez Victor Hugo ; Article : Economiste, distingué bien entendu. — 6. Est-ce légiférer ? — 7. Nuisible, en partie ; Sur elle, il n'y a pas de 1. — 8. Un peu de tout, partout. — 9. Au bout du fil, C'est un âne. — 10. Possessif ; Africaine ; Dieu. — 11. C'est un travail de serpent. — 12. A pris couleur ; Va ! — 13. Toutes neuves.



Solution du n° 162

Horizontalement

I. Tragicomédie. — II. Revenus ; Fisc. — III. Omission ; Lar. — IV. Montes ; Usure. — V. Prééminent. — VI. Ed. ; Sinusoïde. — VII. LSD ; Nie ; Boom. — VIII. Orées ; Tenue. — IX. Equerres ; Scn. — X. Inca ; Elle. — XI. Laïcisations.

Verticalement

1. Trompe l'œil. — 2 Remords ; Ona. — 3. Aviné ; Douci. — 4. Gestes ; Réac. — 5. Inséminer. — 6. Cuisinières. — 7. OSO ; Nue ; Ela. — 8. Nues ; Tsit. — 9. Ef ; Snobé ; Et. — 10. Dilutions. — 11. Isa ; Doucin. — 12. Ecrêtements.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★)
N° 163

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré (les noms propres ne sont pas admis).

Horizontalement

1. EOPRSTU (+ 3). — 2. EEILOTZ (+ 2). — 3. AEEINNR (+ 1). — 4. EEENRTT (+ 1). — 5. ACDEILU (+ 1). — 6. CEIIILLT. — 7. AEORRSST (+ 1). — 8. EILOOPTU. — 9. AAEGPTU. — 10. AAEFINUV. — 11. AEERSSTU (+ 2). — 12. ADEEFINR. — 13. ACEESTT. — 14. CEELLPU — 15. EEEIMRT (+ 1). — 16. ACEEHNS (+ 1).

Verticalement

17. AALORSU. — 18. EFFIOST. — 19. CEEINORT. — 20. ACEENOT. — 21. ADEIIMPV. — 22. AFIOTTU (+ 1). — 23. CEEPRRSU (+ 1). — 24. CEEIOZ. — 25. AACELT (+ 2). — 26. ABEELSTT (+ 2). — 27. AENOSTU (+ 1). — 28. CGINNORU. — 29. AEEGILT. — 30. CEEHIRT.

★ Jeu déposé.

Solution du n° 162

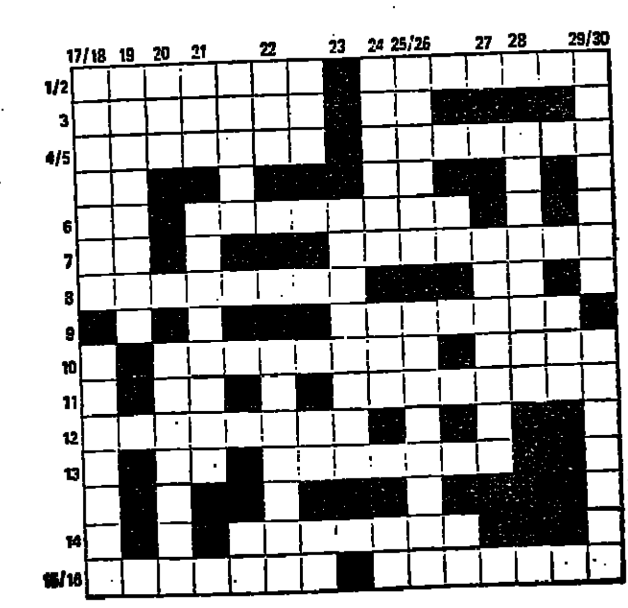
Horizontalement

1. OSSATURE (OUTRASSE ROUTASSE TROUASSE SOURATES TOUSSERA). — 2. MUERAI (REMUAI AERIUM MAIEUR) — 3. ERRANCE (CARENER CERNERA CRENERA ENCRERA). — 4. SILICULE (CUEILLIS LUCILIES). — 5. STEEPLE (PELTEES). — 6. LIGUEUSE. — 7. SCIERAI (SICAIRE ECRIAIS). — 8. UROCAIRE ... DELE (DEROULE). — 9. ZINCATE (TANCIEZ). — 10. TARASQUE (ARQUATES RAQUATES ETARQUAS TAQUERAS) — 11. REACTIVA (ACTIVERA CAVERAIT). — 12. RALLIDE (DRAILLE). — 13. DIERESE (DESIREE SIDEREE). — 14. STARIETS, sing., ermite russe (ARTISTES RESISTAT RETISSAT STRIATES TITRASSE TRESSAIT TSARISTE). — 15. ETHERES.

Verticalement

16. OISELEUR (SOULERIE). — 17. ALACRITE (CALERAIT CALTERAI ECLAIRAT LACERAIT LACTAIRE RECALAIT). — 18. SALIGAUD. — 19. TAULARD. — 20. TACHERON (ARCHONTE). — 21. EQUIDES. — 22. RELISIEZ (LISERIEZ RESILIEZ). — 23. LISEREES (REELISES). — 24. MASTOC. — 25. CHIADENT (DENICHAT). — 26. ECRETENT — 27. STHENE. — 28. REOPEREE. — 29. ALVEOLE. — 30. INSERIEZ (RESINIEZ SERINIEZ).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



DÉFENSE

M. MAUROY ANNONCE UNE RÉVISION DU RÉGIME DE RETRAITE DES MILITAIRES

M. Pierre Mauroy, qui était, jeudi 17 septembre, l'invité du Journal de la mi-journée d'Antenne 2, a annoncé une révision du régime de retraite des militaires. Il a notamment déclaré : *« J'ai eu à ce sujet une discussion avec les généraux. Je leur ai dit : mais la retraite à quarante ans, pour les militaires, est-ce qu'elle correspond encore à quelque chose ? Ils ont été les premiers à dire que c'est comme ça depuis les époques où chaque génération avait sa guerre et où il fallait faire en sorte qu'il y ait naturellement une armée avec des jeunes. L'armée a évolué sur ce plan-là ; naturellement il faut des jeunes mais il est nécessaire aussi d'avoir des techniciens. Les généraux, les amiraux ont souligné devant moi que, de plus en plus, l'armée forme des techniciens. Pour former un technicien supérieur ça demande sept ans, et puis, vers une quarantaine d'années, ceux que l'on appelle « les chasseurs de têtes » — ça existe en France ! — au nom de la grande industrie et quelquefois de l'industrie étrangère, viennent dire : « Ne restez pas dans l'armée, prenez votre retraite proportionnelle pour partir dans une activité comme ingénieur dans telle ou telle entreprise. » Je pense que le système n'est plus adapté à la situation présente (...). C'est un dossier que nous allons ouvrir. Mais la perspective sera effectivement, dans tous les domaines de revoir les régimes de retraite. »*

Auparavant, le premier ministre avait indiqué, à propos de la mise en œuvre du « plan » du gouvernement contre le chômage : *« Ce sera une bataille exemplaire. Il n'y aura pas un jour de l'existence du gouvernement que nous ne mettions en place, que nous ne proposions une solution pour réduire le chômage. »*

RELIGION

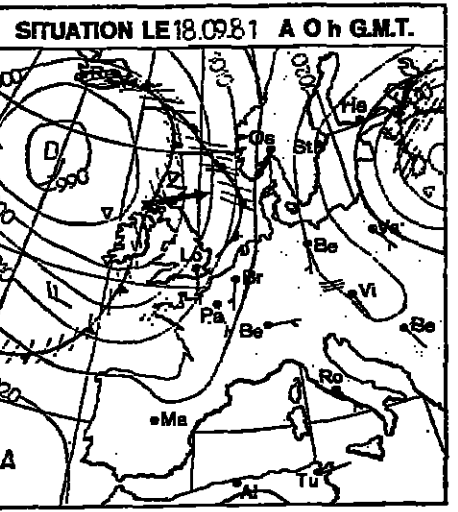
LE PÈRE MICHEL BOULLET AU SECRÉTARIAT NATIONAL DE L'OPINION PUBLIQUE

Le Conseil permanent de l'épiscopat a nommé, à titre de successeur du Père Jacques David, le Père Michel Boullet, qui devient ainsi secrétaire adjoint de l'épiscopat et chargé de l'opinion publique.

[Né le 19 avril 1932 à Niort (Deux-Sèvres), le Père Boullet est licencié ès sciences et licencié en théologie. Ordonné en 1964, il fut de 1969 à 1975 supérieur du grand séminaire interdiocésain de Poitiers. Vicaire général à Angoulême, il a suivi notamment les centres diocésains d'information et la Fédération des *organismes de communication* sociale.]

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 19.9.81 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 18 septembre à 0 heure et le samedi 19 septembre à 24 heures :

La perturbation pluvio-orageuse relativement étroite qui commençait à affecter nos régions occidentales au début de la journée de vendredi continuera à progresser vers l'est. Elle achèvera de traverser le sud-est du pays samedi soir. L'accalmie qui lui fera suite par l'ouest sera très temporaire. En effet, une nouvelle perturbation pluvieuse accompagnée d'un renforcement sensible des vents abordera l'entrée de la Manche dans la nuit de samedi à dimanche.

Samedi matin, le temps sera très nuageux du pourtour méditerranéen aux Alpes et aux Vosges avec des pluies parfois accompagnées d'orages. Ces précipitations pourront être localement assez marquées, surtout sur les versants sud des massifs montagneux. Dans la journée, cette zone perturbée s'éliminera par l'ouest. Elle persistera encore le soir sur l'extrême Sud-Est et la Corse. Sur le reste de la France, le temps sera nuageux avec des éclaircies qui deviendront plus belles par l'ouest après quelques averses temporaires sur la moitié nord. Cependant, le ciel se couvrira le soir sur l'extrême Ouest et dans la nuit de nouvelles pluies pourront y apparaître avec un début de renforcement des vents assez sensible.

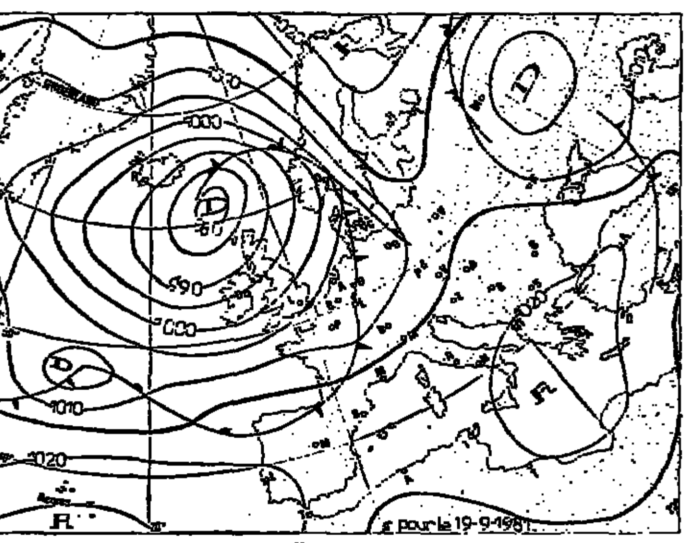
Les températures maximales seront *en baisse sur la moitié sud-est* de la France et en hausse sur la moitié nord-ouest.

Le vendredi 18 septembre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 008,9 millibars, soit 756,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 17 septembre; *le second, le minimum de la nuit du* 17 au 18) : Ajaccio, 25 et 14 degrés ; Biarritz, 28 et 19 ; Bordeaux, 28 et 18 ; Bourges, 24 et 12 ; Brest, 20 et 14 ; Caen, 23 et 14 ; Cherbourg, 21 et 14 ; Clermont-Ferrand, 23 et 12 ; Dijon, 22 et 9 ; Grenoble, 24 et 12 ; Lille, 19 et 13 ; Lyon, 22 et 11 ; Marseille, 27 et 17 ; Nancy, 21 et 8 ; Nantes, 24 et 15 ; Nice, 24 et 18 ; Paris-Le Bourget, 23 et 13 ; Pau, 27 et 16 ; Perpignan, 27 et 18 ; Rennes, 24 et 15 ; Strasbourg, 20 et 9 ; Tours, 25 et 15 ; Toulouse, 28 et 18 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 26.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 29 et 19 degrés ; Amsterdam, *18 et 13 ; Athènes, 25 et 15 ; Berlin,* 17 et 5 ; Bonn, 21 et 11 ; Bruxelles, 19 et 12 ; Le Caire, 32 et 24 ; îles Canaries, 27 et 21 ; Copenhague, 16 et 8 ; Genève, 22 et 9 ; Jérusalem, 26 et 17 ; Lisbonne, 25 et 18 ; Londres, 20 et 17 ; Madrid, 33 et 15 ; Moscou, 14 et 5 ; Nairobi, 27 et 14 ; New-York, 18 et 16 ; Palma-de-Majorque, 30 et 15 ; Rome, 23 et 18 ; Stockholm, 14 et 2.

PRÉVISIONS POUR LE 19 SEPTEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



PROBABILITES POUR LA JOURNEE DU DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

Une perturbation pluvieuse accompagnée de vents forts traversera le pays d'ouest en est. Dès le matin, elle couvrira la moitié Ouest tandis que sur la moitié Est les éclaircies seront de moins en moins fréquentes. Le soir elle atteindra les frontières orientales du pays, prenant localement sur le relief un caractère orageux alors que sur le quart nord-ouest une amélioration relative s'amorcera. Les vents à dominante sud-ouest à ouest seront assez forts ou même forts, plus particulièrement sur les côtes de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord. Les températures varireront peu par rapport à la veille.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

VIVRE A PARIS

Une garantie de ressources pour les veufs

La mairie de Paris a décidé d'instituer un système de garantie de ressources pour les veufs et les veuves.

Pour tous les veufs et les veuves, la garantie de ressources sera assurée par une allocation attribuée en fonction du barème de l'allocation de la Ville de Paris, soit 2 065 F par *mois et une prise* en charge du loyer pouvant atteindre 600 F, le total s'élevant à 2 665 F. Bien entendu, les bénéficiaires devront résider à Paris depuis trois ans et avoir sollicité tous les avantages légaux auxquels ils peuvent prétendre.

Toutefois, les *modalités* de versement seront différentes suivant qu'il s'agit de personnes de moins de cinquante-cinq ans ou âgées de plus de cinquante-cinq ans.

● *Pour les veuves et les veufs de moins de cinquante-cinq ans : l'allocation sera* versée pour une durée maximale d'un an, une révision de la situation ayant lieu au bout de six mois de paiement. Pour tenir compte de la situation morale qui prévaut au moment de la disparition du conjoint, les demandes seront acceptées dans un délai d'un an à partir de la date du décès.

● Pour les veuves et les *veufs âgés de plus de cinquante-*cinq ans : l'allocation sera versée sans limitation de durée, compte tenu des difficultés que l'on rencontre à cet âge pour retrouver un emploi. De même la demande pourra être formulée à n'importe quel moment.

Enfin, une *importante* dérogation est prévue pour cette catégorie de bénéficiaires. Ils pourront percevoir l'allocation au taux le plus élevé (soit 2 665 F) même s'ils ne sont pas titulaires de tous les avantages légaux auxquels ils peuvent prétendre. Cette disposition, selon la mairie de Paris, devrait permettre aux veuves et veufs âgés de retarder leur demande de retraite pour qu'ils puissent la percevoir à l'âge *réglementaire* sans subir des abattements résultant d'une demande anticipée.

Ce système de garantie de ressources sera complété par un effort de la Ville en faveur de la réinsertion professionnelle des femmes restant seules. Le *Conseil de Paris facilitera* ce retour au monde du travail par l'octroi de prises en charge de stages de formation professionnelle.

C'est pourquoi *le dispositif* d'aide à la formation professionnelle des femmes seules, *instauré en 1977 pour les mères* de famille et étendu aux femmes attendant un enfant, sera désormais ouvert aux veuves sans enfants. Les *frais de stage pourront être réglés jusqu'à* concurrence de *5 000 francs*, sans aucune *condition* de ressources, une résidence à Paris depuis au moins trois ans étant toutefois exigée.

« Parent seul »

En outre, l'allocation « parent seul - enfant seul » *est* majorée. Cette allocation a été créée par la municipalité parisienne en *1977. Elle est destinée à aider* les parents seuls (veufs, divorcés, pères ou mères célibataires) qui élèvent un seul enfant à compenser l'absence de prestations familiales pour les enfants uniques âgés de *plus* de trois ans.

Son *montant* est fixé par référence aux prestations familiales et au plafond de ressources du complément familial. Ceux-ci ayant été augmentés, l'allocation « *parent seul - enfant seul* » est réévaluée et portée, en chiffres arrondis, à *2 000 francs par an*. Son plafond d'attribution est *également réévalué* et est porté en ressources nettes *imposables* à 5 000 francs par *mois*.

Les conditions d'attribution sont, d'autre *part*, aménagées de façon à concerner uniquement les enfants ayant plus de trois ans (jusqu'à trois ans les parents touchent le complément *familial*) et *jusqu'à l'année* de leur seizième anniversaire.

A l'exception des allocations mensuelles d'aide à l'enfance *réservées* aux familles *très défavorisées*, cette allocation « parent seul - enfant seul » est la seule aide financière servie aux *familles présentant ces caractéristiques*. En effet, ni l'Etat ni les caisses d'allocations familiales ne prennent en compte ces situations.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

« Coulisses de la Comédie-Française », 10 h., porte de l'administration, place Colette, Mme Lemarchand.

« Salons du ministère de la marine », 10 h. 30, 2, rue Royale, Mme Pennec.

« Le château de Maisons-Laffitte », 14 h. 30 et 15 h. 45, entrée hall gauche côté parc, Mme Hulot.

« *L'hôtel de Sully* », *15 h.*, 62, rue Saint-Antoine, Mme Guillier.

« Grands hôtels du Marais », 15 h., place des Vosges, statue de Louis XIII, Mme Meyniel.

« Le château de Monte-Cristo », 15 h., arrêt l'Hermitage, aut. 158 (Saint - Germain - la - Défense), Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Salons de l'hôtel de Soubise », *15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois* (Arcus).

« Jardins secrets de la rue d'Enfer », 15 h., 22, avenue Denfert-Rochereau, Mme Ferrand.

« Vieux Montmartre », 14 h. 45, métro Abbesses, Mme Haulier.

« Le Paris de Rabelais », 15 h., angle place du Panthéon et rue Valette, M. Boulo (Histoire et Archéologie).

« Montmartre », 10 h. 30, métro Abbesses.

« La mosquée », 15 h., devant l'entrée, M. Jaslet.

« Saint-Germain-des-Prés », 15 h., métro Saint-Germain-des-Prés (Résurrection du passé).

« Le Sénat », 10 h. 30, 20, rue de Tournon.

« Le Palais-Bourbon », 14 h. 45, 33, quai d'Orsay.

« L'Institut de France », 15 h. 30, 23, *quai Conti (Tourisme culturel)*.

« Synagogues de la rue des Rosiers, le Couvent des Blancs-Manteaux », 16 h., 3, rue Malher, M. Teurnier (le Vieux Paris).

LUNDI 21 SEPTEMBRE

« Saint - Germain - l'Auxerrois », 15 h., devant l'église, Mme Bouquet des Chaux.

« Saint-Savin à Berzé-la-Ville », 15 h., Musée de monuments français, Mme Garnier-Ahlberg.

« Saint-Leu-Saint-Gilles », 15 h., entrée, 92, rue Saint-Denis, Mme Meyniel.

« La Samaritaine », 15 h., statue Henri IV, sur le Pont-Neuf, Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

« La franc-maçonnerie », 15 h., 16, rue Cadet, M. Jaslet.

« Hôtels, églises, ruelles du Marais », *14 h. 30, métro* Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'UNESCO », 14 h. 45, place Fontenoy (Tourisme culturel), (film sur Malte).

« Hôtels de l'Ile-Saint-Louis », 14 h. 30, 1, quai d'Anjou, M. Teurnier (Le vieux Paris).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

15 h., 163, rue Saint-Honoré, Mme Chandrane : « Que penser des phénomènes spirites ? » et Natya : « Le symbolisme des fleurs ».

17 h. 30, 199 bis, rue Saint-Martin, Bernard Benson : « Si la paix éclatait », film « la Bombe » (AMORC).

LUNDI 21 SEPTEMBRE

20 h., 2, rue Gustave-Eiffel, à Levallois. « La maladie mentale, approche sociologique et juridique » (C.E.E.P.P.).

Les mots croisés se toruvent page 21 dans le « Monde des loisirs ».

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du 18 septembre 1981 :

UN DECRET

● Portant codification des textes législatifs concernant les procédures fiscales (première partie : législative ; deuxième partie : réglementaire ; troisième partie : arrêtés).

D'autre part, le *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses*, du 18 septembre publie des arrêtés portant attribution de la médaille d'honneur de la police française, conférant la médaille pénitentiaire, portant promotion dans l'ordre du mérite agricole et une citation à l'ordre de l'armée.

BREF

ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS. — Le Département interdisciplinaire de recherche dans l'enseignement des langues (DIREL), à l'université de Paris-VII, propose aux enseignants du secondaire des cours en linguistique anglaise et française et des stages d'initiation à l'enseignement de l'anglais assisté par ordinateur.

★ Mme Jeanine Bouscaren, bureau de formation des maîtres, Institut d'anglais Charles-V, 10, rue Charles-V, 75004 Paris, tél. : 274-27-54, poste 286, à partir du 23 septembre, tous les mercredis, de 13 h. 30 à 16 h.

LOTO

TIRAGE N° 37 DU 16 SEPTEMBRE 1981

2 — 9 — 11 — 20 — 30 — 36

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 27

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	5	2 192 068,70 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	51	107 454,30 F
5 BONS NUMEROS	2 149	7 650,30 F
4 BONS NUMEROS	126 834	129,60 F
3 BONS NUMEROS	2 373 759	10,00 F

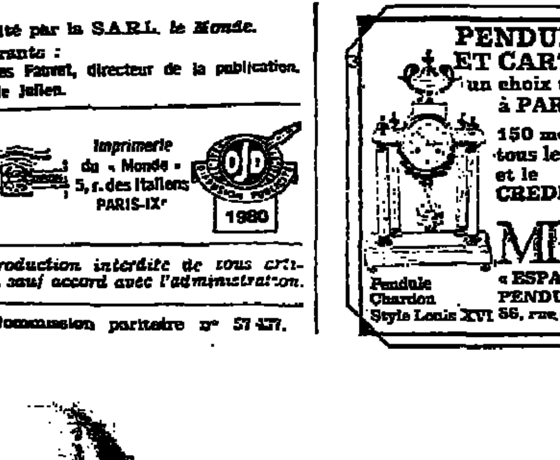
SUPER CAGNOTTE 20 000 000 F

POUR LE TIRAGE DU 23 SEPTEMBRE 1981. VALIDATION JUSQU'AU 22 SEPTEMBRE 1981 APRES-MIDI

SOCIÉTÉ DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL



Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.
Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe



Commission paritaire n° 57 437.





Le Monde

culture

CINÉMA

La polémique ouverte par M. Jack Lang

En choisissant de ne pas se rendre au Festival du film américain de Deauville au début du mois — « Il y aurait là une anomalie de la part du gouvernement à venir apporter son soutien à une industrie déjà influente et puissante », disait-il, — M. Jack Lang, ministre de la culture, a ouvert une polémique d'autant plus ample qu'elle couvait depuis quelque temps au centre du débat culturel français. La dénonciation de l'« impérialisme américain » n'est pas un combat récent, mais ce combat semble transcender désormais les divergences politiques ou esthétiques. Jamais on n'a autant parlé d'identité nationale, les artistes se redécouvrant français après avoir eu d'autres familles, d'autres patries intellectuelles.

Libres opinions

Le poison américain

par GÉRARD BLAIN (*)

C'EST à quelques jours de la rentrée scolaire que les déclarations de M. Jack Lang, au sujet du Festival de Deauville, sont venues apporter quelque réconfort au cinéaste et au père de famille que je suis. Enfin un ministre de la culture qui semblait porter quelque attention à ce qu'est réellement la culture d'un peuple, à savoir sa façon de vivre, de sentir, de manifester ses joies, ses peines, ses désirs, et cela dans le quotidien de son existence. Or une simple et fort déprimante promenade dans les supermarchés, en vue de classiques achats de rentrée, m'avait suffi à mesurer l'ampleur du désastre culturel dont la France est le théâtre.

Il n'est désormais un cartable, un *tee shirt*, un blouson, qui ne soit frappé aux couleurs des États-Unis, qui ne porte un slogan glorifiant les bienfaits de la « civilisation » américaine. Par quelque bout que l'on prenne la lorgnette, partout l'Amérique abaisse les mœurs de notre peuple, le mal prenant racine dans le subconscient de nos enfants et condamnant ainsi à terme la culture française à n'être qu'une misérable singerie de l'*American way of life*. Le processus doit être d'ailleurs suffisamment avancé pour que des publicitaires n'aient pas hésité à faire campagne pour Pepsi-Cola avec des affiches entièrement rédigées en anglais, comme nous l'avons constaté peu avant les vacances.

Je m'éloigne du cinéma et du Festival de Deauville ? Pas le moins du monde. Le cinéma américain, puissamment véhiculé d'un bout à l'autre de la planète par de gigantesques réseaux de distribution, constitue l'instrument décisif de cette entreprise de déculturation. C'est par les films *made in Hollywood* que l'Amérique infuse son venin dans l'esprit des peuples, qu'elle leur impose insidieusement mais profondément ses stéréotypes et que littéralement elle les dévitalise. J'ai un peu l'impression d'énoncer des évidences, mais, à voir les réactions que les saines déclarations de M. Jack Lang ont suscitées, je crois qu'il est des évidences toujours bonnes à rappeler.

Pourtant le danger ne date pas d'aujourd'hui. Je suis bien obligé de constater qu'en 1948, à la suite des scandaleux accords Blum-Byrnes (il semblerait donc que, sur ce point au moins, les socialistes aient heureusement évolué), c'est Maurice Thorez qui disait : « *Le film américain qui envahit nos écrans grâce à Léon Blum ne prive pas seulement de leur gagne-pain nos artistes, nos musiciens, nos ouvriers et techniciens des studios. Il empoisonne littéralement l'âme de nos enfants, de nos jeunes gens, de nos jeunes filles, dont on veut faire des esclaves dociles des milliardaires américains et non des Français et des Françaises attachés aux valeurs morales et intellectuelles qui firent la grandeur et la gloire de notre patrie.* »

***

Ce que Maurice Thorez, en son simple et rude langage, aurait pu toutefois ajouter, c'est que l'impérialisme américain, dont le cinéma demeure donc le relais indispensable (on aliène d'abord les âmes pour mieux ensuite asservir les corps), est d'autant plus redoutable qu'il est porté par une bonne conscience morale inébranlable.

Qu'ils soient de gauche, de droite, du centre ou d'ailleurs, qu'ils prennent leur pied aux exploits de John Wayne ou de Jane Fonda, les Américains ont l'absolue conviction d'avoir été en quelque sorte élus pour accomplir le paradis sur terre, d'être les détenteurs de la vérité universelle et d'être les soldats de la volonté divine — qu'ils appartiennent au *Peace Corps* ou aux *Special Forces*, c'est tout un. C'est je ne sais plus quel intellectuel conservateur (mais il aurait pu tout aussi bien être progressiste) qui proclamait naguère : « *Étant donné que Dieu nous a favorisés, nous avons le droit de chercher à ce que les autres nations se soumettent à notre volonté.* »

Alors qu'un ministre de la culture français refuse de cautionner, par sa présence, un festival entièrement conçu pour favoriser la pénétration américaine en France, cela me paraît personnellement la moindre des choses, et j'espère même bien que ce n'est qu'un début. Mais M. Jack Lang imaginait-il alors l'ampleur du tollé que ses prises de position allaient susciter ? Il doit être en tout cas aujourd'hui édifié sur ce qu'il faut bien appeler la trahison des clercs. On a vu, en effet, non seulement des critiques, mais encore (ce qui est plus grave) des cinéastes français pour manifester leur réprobation et stigmatiser celui qui, naïvement, avait osé mettre en question la suprématie cinématographique des États-Unis.

Ces cinéastes, qui ignorent sans doute l'existence d'un Abel Gance, d'un Jean Renoir ou d'un Robert Bresson, qui ignorent aussi qu'à Hollywood les rares authentiques créateurs (comme, par hasard, des immigrés) ont été systématiquement écrasés ou crétinisés sur l'autel du dollar et de l'analphabétisme triomphant (le destin de Stroheim devrait pourtant leur donner à penser, mais peut-être n'ont-ils jamais entendu parler des *Rapaces*), ont très exactement, vis-à-vis de l'Amérique, un comportement de colonisés.

Quant à moi, qui ai vécu en 1960 à Hollywood, qui ai eu sous les yeux la perspective d'une carrière américaine comme toutes les midinettes du monde doivent, malheureusement, en rêver, et qui n'ai eu de cesse que de fuir ce pays de zombis invertébrés, je puis affirmer qu'il faudrait désormais m'enchaîner pour me traîner une seconde fois dans ces épouvantables machines à décerveler que sont les studios hollywoodiens.

***

Il faut que M. Jack Lang sache bien qu'en boycottant le Festival de Deauville il a réveillé en nous l'espoir d'une libération culturelle. Il n'a plus le droit de nous décevoir. Mais il doit aussi savoir que ce Festival n'est que la pointe émergée d'un gigantesque iceberg, et que l'Amérique est résolue à employer tous les moyens pour nous écraser. Elle annonce du reste assez clairement la couleur. Il y a actuellement, sur les murs de Paris, une affiche qui proclame : « *Steven Spielberg et George Lucas frappent à nouveau.* » On se croirait à Nagasaki, au lendemain d'Hiroshima.

(*) Cinéaste.

■ La finale du premier concours d'orgue européen aura lieu le dimanche 20 septembre à 14 heures, sur le grand orgue de la cathédrale de Beauvais (Oise).

■ PRÉCISION. — « Points de repère », le nouveau recueil de textes de Pierre Boulez (« le Monde » du 17 septembre), est édité par Christian Bourgois, pour les éditions du Seuil.

MUSIQUE

Délires et sagesse du baroque

(Suite de la première page.)

Il y aurait beaucoup à dire sur ce « mouvement » qui n'a pas atteint sa pointe en France, où il a éveillé bien des résonances, mais on ne peut nier que cette conception ouvre de larges perspectives de réinterprétation féconde, ne serait-ce que pour une lecture nouvelle des textes musicaux, où l'on s'est trop longtemps fié à une graphie prise au pied de la lettre, en négligeant toute une tradition d'ornemenation non écrite, qui change entièrement son visage.

Comme une illustration de la conférence de Philippe Beaussant, le groupe Musica Antiqua de Cologne (cinq merveilleux instrumentistes, cordes et clavecin, barbus et bondissants, sortis comme des diables noirs de leur boîte) nous plongeait le lendemain dans les délices baroques du dix-septième siècle italien, avec des sonates inconnues de Cima, Castello, Farina et Marini. Les corps ondulaient, dansaient au gré de la musique, portés par ces belles tempêtes, ces longues plaintes sensuelles, ces fuites éperdues, ces violentes accélérations et, tout à coup, de vastes élargissements, voire de pieuses méditations.

On ne se posait aucune question de style dans ces œuvres inconnues, entièrement remises au pouvoir des interprètes, prodigieusement vivantes à travers cet expressionnisme à l'emporte-pièce, jusqu'au moment où ils interprétèrent une sonate de Haendel, qui en perdit sa perruque de devoir danser aussi vite, avec de telles variations de tempo, des rythmes déhanchés, des danses à cloche-pied, une passacaille tombant en convulsions. Haendel voulait-il vraiment cela ?

Comme quoi notre résistance est fonction de la connaissance de modèles anciens. Comment répudier les images de beauté que nous avons reçues d'un passé récent ? Faut-il brûler ce que nous avons adoré, ou admettre sur un pied d'égalité des expressions aussi contrastées, antithétiques ?

Archange ou démon ?

Comme le dit Philippe Beaussant, Corelli était-il un archange ou un démon furieux, ou les deux à la fois ? Entre l'ancien modèle néoclassique et le foisonnement échevelé du baroque actuel, mille possibilités s'ouvrent en tout cas à notre époque, qui n es'ennuiera pas au concert.

Le 16 septembre, le récital Bach-Scarlatti de Scott Ross (retransmis en direct par France-Musique), sur un délicieux clavecin moderne de Claude Mercier, mettait tout le monde d'accord. Chemise noire lui aussi et barbe blonde, il ne dansait pas, mais dodelinait doucement de la tête, comme un globe terrestre tournant dans l'espace sidéral au gré de ces musiques pleines de rêve, jouées si sagement et doucement, lisibles, sereines, délicatement ornementées, ni baroques ni classiques, mais parfaites et cependant chaleureuses, sous le regard de l'éternité.

Grands espaces de Bach, récitatifs creusés de l'intérieur et toccatas jeunes et libres, et puis des images exquises de Scarlatti, précieuses comme du Debussy, des pluies de notes lumineuses comme une fontaine au soleil dans un patio, des confidences d'intimité silencieuse comme un Vermeer, avec, pour finir, un page sublime de Couperin, sceau posé sur cette soirée par un enchanteur qui s'enchantait lui-même.

JACQUES LONCHAMPT.

« BÉATRICE ET BÉNÉDICT » au Festival Berlioz

La politique du sapeur Camember

N'en déplaise aux esprits chagrins, les aventures du sapeur Camember font partie de ces ouvrages éternels auxquels il faut toujours se référer dans les moments graves. Ainsi, imaginons que le major Mauve, médecin mélomane, quittant sa garnison de Saône supérieure, se soit mis en tête de faire représenter à Lyon *Béatrice et Bénédict* de Berlioz. « Quelles sont, dirait-il, les ressources de l'endroit ? »

« *M'sieur major*, répondrait Camember, *il existe une merveilleuse salle d'opéra presque contemporaine de Berlioz et dans laquelle cet ouvrage léger, d'un caractère intime, produirait le meilleur effet.* » « Dans ce cas, conclurait tranquillement le major, *nous le jouerons plutôt dans l'auditorium Maurice-Ravel, comme la salle est plus vaste, cela fera encore moins de bruit...* »

Si les choses ne se sont pas passées exactement de cette façon, le résultat est le même et, y eût-il cent raisons à cela, aucune ne serait satisfaisante. *Béatrice et Bénédict* est une œuvre fragile parce que c'est une œuvre limite, à la limite du théâtre, car l'action n'est qu'un prétexte, à la limite de la musique, car elle tend sans cesse vers le silence, vers la litote, vers l'andante pianissimo. Pour la sortie de l'oubli où des exhumations imparfaites la font retourner régulièrement, il faut des précautions infinies, un orchestre excellent, des chanteurs possédant une bonne diction (car la musique y est intimement liée au texte) et sachant, entre les airs, jouer la comédie. Il est nécessaire en outre qu'ils possèdent les secrets du bel canto, car, aussi paradoxal que cela puisse paraître, *Béatrice et Bénédict* offre une synthèse de l'opéra-comique français du dix-huitième siècle et de l'esthétique tendre et nostalgique de Bellini réhaussée par la richesse des modulations de Berlioz, par sa verve mélodique et l'originalité de son instrumentation.

Autant dire qu'on ne peut pas réunir aisément toutes ces conditions et que, en se précipitant résolument au-devant de nouvelles difficultés, le Festival Berlioz n'a pas modifié beaucoup l'opinion selon laquelle *Béatrice et Bénédict* est un ouvrage sérieux, attachant, mais qui ne tient pas la scène. Le parti pris du metteur en scène, Jean-Louis Thamin, d'étoffer le dialogue que Berlioz avait tiré tant bien que mal de *Beaucoup de bruit pour rien*, en puisant plus largement dans Shakespeare, n'est pas condamnable e n soi, mais, si les scènes parlées gagnent en intérêt, leur dimension exige alors de véritables comédiens. D'où l'idée de doubler chaque chanteur par un acteur... Malheureusement, l'acoustique de l'auditorium obligeait à une diction espacée, presque caricaturale, de sorte que le retour à la musique était attendu avec impatience.

Un mot suffit pour caractériser les évolutions des acteurs pendant toute la durée de l'ouverture, pour dénoncer ces croisements de lances censés représenter les joutes amoureuses : inutiles. Il est désespérant de voir un metteur en scène se tordre l'esprit pour chercher ainsi, en pure perte, midi à 14 heures. L'ouvrage pose de réels problèmes de mise en scène, c'est l'évidence même et certains ne comportent sans doute pas de solution satisfaisante, mais les éluder ne sert à rien sinon à en créer d'autres qui n'ont même pas l'excuse d'être inévitables.

L'Orchestre de Lyon digne d'éloges

Ce qui est digne d'éloge, en revanche, quoique les défauts de l'acoustique n'aient pas permis d'en jouir complètement, c'est la prestation de l'Orchestre de Lyon et la distribution dominée par Christiane Eda-Pierre (Hero), qui conférait à son rôle ce style mozartien dans lequel il est conçu. Le ténor Ian Caley (Bénédict) et la mezzo Alicia Nafe (Béatrice) possèdent l'un comme l'autre la voix de leur emploi, malheureusement leur diction laisse beaucoup à désirer et tous les revirements psychologiques de l'héroïne, lorsqu'elle raconte son rêve, par exemple, restaient lettre morte, son duo aigre-doux n'était pas plus compréhensible.

Les autres protagonistes : Xavier Tamalet (Don Pedro), René Massis (Claudio), Fiona K i m m (Ursule), complétaient la distribution de façon très satisfaisante.

Dans le court rôle de Somarone, on retrouvait Gabriel Bacquier toujours égal à lui-même, mais on regrettait que la scène de l'épithalame fût traitée de m enière trop exclusivement bouffonne. Au bout de quelques minutes, on ne pouvait plus sourire sérieusement.

Sur la direction de John Nelson, on fera une seule réserve concernant les tempos généralement un peu lents quoique fidèles aux indications métronomiques de la partition. Placées entre parenthèses, ces indications ne sont nullement impératives et, compte tenu de la succession de morceaux relativement lents, il est important d'entretenir entre eux des différences de caractère plus nettes.

Un lieu mal adapté à l'œuvre, une mise en scène compliquée et simpliste, le bilan en dépit de la réelle qualité musicale n'est pas vraiment positif, mais il faut bien essayer avant de réussir, surtout quand le pari est difficile, et le Festival Berlioz a l'avenir devant lui.

GÉRARD CONDÉ.

GALAS

Pour son cinquantenaire

L'American Center a rendu hommage à Gene Kelly

Pour son cinquantième anniversaire, l'American Center for Students and Artists de Paris, que préside Mme Judith Pisar, avait organisé, jeudi au Théâtre du Rond-Point-Renaud-Barrault, une soirée en l'honneur de Gene Kelly sous la présidence de la princesse Grace de Monaco. Aujourd'hui septuagénaire, le prodigieux danseur, chanteur, chorégraphe, acteur, n'a plus tout à fait sa silhouette des années 50. Mais les quelques entrechats qu'il a exécutés dans la bonne humeur et l'enthousiasme général ont montré qu'il tenait toujours la forme.

La salle a fait un triomphe à la vedette américaine — au sens propre du terme — du spectacle, le clown muet George Carl, qui n'a pas son pareil pour se prendre les doigts dans le micro, perdre une main, ne la retrouver qu'en en perdant une autre et récupérer un petit chapeau incroyablement baladeur.

L'école de danse de l'Opéra a repris, sans avoir l'air d'y toucher, la scène avec les enfants d'Un Américain à Paris et l'inoubliable balancement sous le parapluie de Singin' in the Rain. Cyril Atanassof et Claude Vulpian ont mis la même discrétion à interpréter un pas de deux de Gershwin. Jacques Villeret a fait rire en se demandant gravement s'il en avait le droit, et un Thierry le Luron tricolore et sac au dos a transmis en « frangliche » les compliments du maire de Paris au héros de la fête.

Leslie Caron, Georges Guétary, Jacques Demy, François Truffaut sont venus tour à tour avec le maître de maison, Jean-Louis Barrault, évoquer les souvenirs de leur collaboration avec Gene Kelly et présenter quelques séquences de ses grands films. Ce qui a permis de le voir ou de le revoir conquérant un délicieux Paris de carton-pâte, chaloupant sur patins à roulettes dans les rues de New-York, dansant avec son double ou avec une souris de dessin animé. Beaucoup se disaient, en sortant, que le cinéma américain, tout de même... — A. F.

THÉATRE

« Olym-Piaf »

Marie Tikowa, comédienne, a travaillé sa ressemblance physique avec Édith Piaf. Elle a étudié le port de la légendaire petite robe noire et cet art de jouer avec ses mains qui appartenait à la Môme. Elle a fait siens les sourcils ultra-épilés et copié la bouche de souffrance.

N'empêche que rien ne se produit au long des deux heures appliquées, besogneuses, qu'elle inflige, épaulée par Jean-Claude Ramseyer, qui tantôt danse, tantôt assure des rôles de figuration : il tente d'incarner les hommes, nombreux, que la géniale malade entraîna dans son sillage jusqu'à son ultime passage à l'Olympia.

Par-ci, quelques numéros de play-back — et donc des extraits de chansons qu'on n'a pas oubliées. Par-là, quelques doses bienvenues d'anciennes images d'archives projetées sur écrans de télévision — rares moments où l'évocation mélodramatique trouve un peu d'épaisseur, de vérité. À Londres, en 1979, Jane Lapotaire avait recréé Piaf. Il faut pour cela avoir du coffre. — M.L.B.

★ Théâtre Fontaine, 22 heures.

LE THÉATRE-ATELIER DU LUXEMBOURG A L'HOTEL DE GOUTHIÈRE

Le Théâtre-Atelier du Luxembourg, animé par Jean-Louis Bihoreau, va reprendre pour neuf représentations — du 21 septembre au 2 octobre — son spectacle joué aux mois de juin et juillet aux Rencontres du Carreau du Temple. Au programme, une farce de Beaumarchais : *les Bottes de sept lieues*, et le mimodrame de Cot Dornand : *Chand d'habits*.

Les représentations de ce spectacle forain, organisé avec le conservatoire Hector-Berlioz et l'aide de la mairie de Paris, auront lieu en l'hôtel de Gouthière, 6, rue Pierre-Bullet, à Paris (10e), tous les soirs à 21 h., les 21, 22, 23, 25, 26, 27 et 30 septembre et les 1er et 2 octobre.

QUINTETTE - LA PAGODE

Aurore Clément, Jean Sorel et avec Bruno Cremer

AIMÉE

Un film de Joël Farges

PUBLICIS CHAMPS-ÉLYSÉES (Dolby stéréo)
PARAMOUNT OPÉRA (Dolby stéréo)
PARAMOUNT MONTPARNASSE (Dolby stéréo)
PARAMOUNT ODÉON (Dolby stéréo) - PARAMOUNT GALAXIE et AU

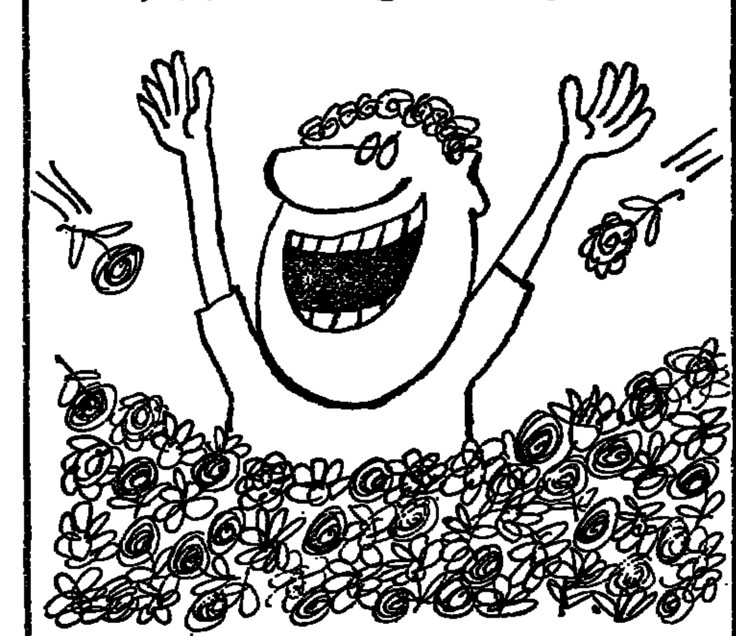
ÉCRAN GÉANT 240 m2



SON STÉRÉO DOLBY SYSTÈME

LES JURÉS DISTRIBUENT DES LAURIERS...

MAIS C'EST LE PUBLIC QUI ENVOIE DES FLEURS !...



DÉJÀ 2.200.000 SPECTATEURS ONT APPLAUDI (vraiment applaudi) LE FILM DE CLAUDE LELOUCH

LES UNS ET LES AUTRES

ELYSÉES LINCOLN VO • 7 PARNASSIENS VO
14 JUILLET BEAUGRENELLE VO • QUINTETTE PATHÉ VO • IMPERIAL PATHÉ VF

L'événement du Festival de Deauville

Rendez-vous CHEZ MAX'S

"Film optimiste et tonique... C'est un excellent spectacle qui rend heureux."
FRANCE-SOIR

UN FILM DE RICHARD DONNER avec JOHN SAVAGE

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : L'éducation d'un prince ; la Double inconstance.
Petit-Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : Tu as bien fait de venir, Paul.
TEP (797-96-06), 20 h. : la Planète sauvage ; Voyage au centre de la terre (films).
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h. 30 : Groupe des Six et École d'Arcueil (Auric, Sauguet, Poulenc).
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : la Vie parisienne.

Les autres salles

Antoine (207-77-71), 20 h. 30 : Potiche.
Astelle-Théâtre (202-34-31), 20 h. 30 : l'Occasion.
Athénée (742-67-27), 21 h. : Faisons un rêve.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme.
Comédie-Caumartin (272-43-31), 21 h. : Reviens dormir à l'Élysée.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. : Freaks Society ; 21 h. 30 : Boris Supervian.
Edouard-VII (742-57-49), 20 h. 30 : Deburau.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h. 30 : D. Lavanant ; 21 h. 45 : On continue à l'appeler Pantalon ; 23 h. : Racontez-moi votre enfance.
Espace-Marais (271-10-19), 20 h. 30 : la Mouette ; 22 h. 15 : Si tu grimpes à l'arbre, rapporte-moi une vache.
Fontaine (874-74-40), 20 h. 30 : les Trois Jeanne.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h. : Anatole.
Huchette (326-38-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : le Divan.
Lucernaire (544-57-34). Théâtre noir ; 18 h. 30 : Yerma ; 20 h. 30 : Douce ; 22 h. 15 : Un oiseau dans le plafond. — Théâtre rouge, 20 h. : les Amis ; 22 h. 15 : J. di Giacomo. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Arsenic et vieilles dentelles.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Domino.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercices de style ; 22 h. : Ce soir, je sors. — Petite salle, 20 h. 30 : Un dibbouk pour deux personnes.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
Œuvre (874-42-52), 21 h. : Pa.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Pauvre France.
Poche-Montparnasse (548-92-97), 21 h : Accordez vos violons.
Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : Flora Tristan ; 21 h. 30 : le Fétichiste.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h. 30 : le Charimari.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
TAI - Théâtre d'Essai (278-10-79), 18 h. 30 : la Famille Fenouillard ; 20 h. 30 : le Rouge et le Noir ; 22 h. : le Chien des Baskerville.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 15 : Essayez... c'est pas sorcière ; 21 h. 30 : Nous, on fait où on nous dit de faire.
Théâtre en Rond (387-88-14), 21 h. : Douze hommes en colère.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : 1939 ou le Rêve américain.
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 18 septembre

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. 30 : Hé, dis Jeannette ; 21 h. 30 : Woodie Folies ; 23 h. : le Vampire de Perraultbad.
Blancs-Manteaux (887-17-84), 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier. — II, 21 h. 30 : Attachez vos ceintures ; 22 h. 30 : Pit et Rik.
Café d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h. 45 : Plurielle ; 23 h. : A. Agier.
Café de la gare (278-52-51), 20 h. 30 : Marianne Sergent ; 22 h. : Qu'est-ce qu'il y a dedans ?
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince.
Fanal (233-91-17), 20 h. : Un ouvrage de dames ; 21 h. 15 : F. Blanche.
Petit Casino (278-36-50), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes.
Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : J. Charby ; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 45 : Du ronron sur les blinis.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Florence Brunold ; 21 h. 30 : Il en est... de la police.
Tremplin de Paris (258-85-26), 20 h. 15 : Trente centimètres à l'ombre.

Comédies musicales

Porte-Saint-Martin (607-37-53), 20 h. 30 : Violettes impériales.
Renaissance (208-21-75), 20 h. 45 : Dédé.
Théâtre 13 (627-36-20), 20 h. 30 : Barbe verte.

La danse

Théâtre Noir (797-85-15), 20 h. 30 : Ballet Kodia.

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm (Beethoven).
Saint-George's Anglican Church, 20 h. : Brasenose College Oxford.

Festivals

FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS (633-61-77)

Station Auber-R.E.R., salle des Échanges, 16 h. 30 : Ensemble de flûtes à bec de Paris (Holborn, Purcell, Cabezon).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h. 30 : M. Chapuis (Bach).

FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE (269-31-84)

Eglise Saint-Louis-en-l'Île, 20 h. 30 : Orchestre de chambre B. Thomas, F.-H. Houbart (Haendel, Corette, Telemann).

FESTIVAL DE MONTMARTRE (258-97-62)

Eglise Notre-Dame de Clignancourt, 21 h. : Chants populaires et religieux d'Amérique du Sud.
Centre d'art celtique, 20 h. 30 : Prévert Jacques, Breton André.

FESTIVAL DE SCEAUX (660-07-79)

Orangerie, 21 h. : G. Magnan (Mozart, Schumann, Beethoven).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. : M. Saury Jazz Fanfare.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 20 h. 30 : Mojo Blem Blues Band ; 23 h. : Los Hijos del Rey.
Cloître des Lombards (233-54-09), 22 h. 30 : R. Gould.
Connétable (277-41-40), 22 h. 30 : Convoi exceptionnel.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : M. Solal.
L'Écume (542-71-16), 22 h. : J.-P. Charlès, P. Payet, J.-L. Verger.
Gibus (700-78-88), 22 h. : The little roosters.
Jazz Unité (776-44-26), 21 h. : Théo Loevendie.
Olympia (742-25-49), 20 h. : Murray Head.
Nogent, pavillon Baltard (871-16-55), 21 h. : Joan Baez.
Petit Journal (326-28-59), 21 h. 30 : Alligator Jazz Band.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h. : Sonny Grey, O. Hutman, D. Lemerle, C. Bellonzi.
Slow Club (233-84-30), 21 h. 30 : J. Milliet.

En région parisienne

Choisy-le-Roi, Kiosque (852-27-54), 21 h. 30 : Alma Nova.
Rosny-sous-Bois, Salle des Fêtes (854-56-73), 21 h. : Désormais.

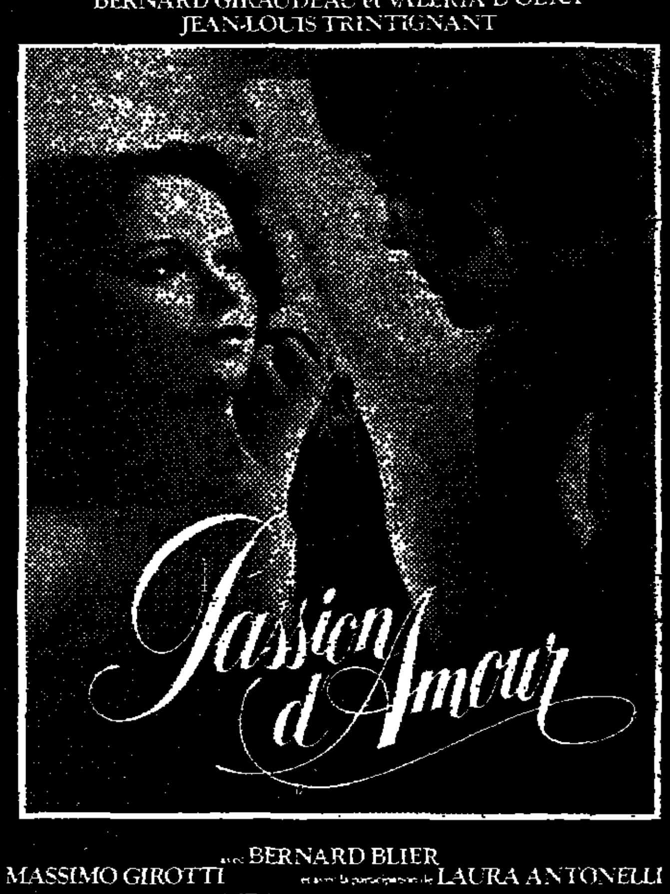
GAUMONT AMBASSADE VO (70 M/DOLBY) • GAUMONT LES HALLES VO (DOLBY)
BROADWAY VO (70 M/DOLBY) • CLUNY PALACE VO (DOLBY) • FRANÇAIS VF (DOLBY)
A.B.C. VF (DOLBY) • MONTPARNASSE PATHÉ VF (DOLBY) • CLICHY PATHÉ VF
III NATION VF • LA FAUVETTE VF • GAUMONT CONVENTION VF (DOLBY)
GAUMONT Ouest VF (DOLBY) • GAMMA Argenteuil VF (DOLBY) • PATHÉ Champigny VF
BELLE EPINE Thiais VF • CLUB Colombes VF • CYRANO Versailles VF
4 TEMPS La Défense VF • CLUB Les Mureaux VF • FRANÇAIS Enghien VF

OUTLAND ... LOIN DE LA TERRE

Réussi à la perfection. (LE PARISIEN LIBÉRÉ)
Un excellent film. (FRANCE-INTER)
Un superbe morceau de cinéma. (LE MATIN)

UGC CHAMPS-ELYSÉES VO • CAMÉO • BIENVENUE MONTPARNASSE • UGC ODÉON VO
MISTRAL • MAGIC CONVENTION • 14 JUILLET BASTILLE VO

MARCEAU COCINOR présente
UN FILM DE ETTORE SCOLA
BERNARD GIRAUDEAU et VALERIA D'OBICI
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT



MASSIMO GIROTTI ... BERNARD BLIER ... LAURA ANTONELLI
mise en scène de ETTORE SCOLA

CENTRE CULTUREL de la Communauté française de BELGIQUE
46, RUE QUINCAMPOIX (4e)
Face au Centre G. POMPIDOU
271.26.16

du 23 septembre au 8 novembre
Le journal d'une femme de chambre
de Octave MIRBEAU
avec Geneviève FONTANEL
mise en scène Jacques DESTOOP

"On y croit. C'est tout vivant, tout frais, pêché à l'instant dans le vivier naturaliste". LE FIGARO.
"De ce "journal", où Mirbeau dénonce une société où il a honte de vivre, Jacques Destoop a tiré un monologue très habilement structuré". FRANCE-SOIR (François Chalais).
"L'adaptation est ingénieuse et la comédienne extraordinaire, vive, profonde, sensible : c'est donc bien du théâtre". LE QUOTIDIEN DE PARIS.
"Une mise en scène d'une ampleur inaccoutumée pour un "one-woman-show"". L'HUMANITÉ.
"Théâtre sans artifice : un comédien, un texte, un public. C'est simple, immédiat et tellement vrai." LES NOUVELLES LITTÉRAIRES.
"Ce "journal" devient explosif à l'heure où Geneviève Fontanel nous le jette au visage". LE QUOTIDIEN DU MÉDECIN.
"Avec cette performance, Geneviève Fontanel devrait entrer dans le minuscule peloton des très grandes". RIVAROL.

En version originale
U.G.C. MARBEUF - U.G.C. OPÉRA - BIENVENUE MONTPARNASSE - 14-JUILLET BEAUGRENELLE
U.G.C. DANTON



SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Méfiez-vous des blondes, de A. Hunebelle ; 19 h : Deauville 81 : Madame Wang's de P. Morissey ; 21 h : Marin Karmitz, dix ans de solitude : la Terre promise, de M. Littin.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Films d'auteurs et films rares : Le cœur nous trompe, de C.B. de Mille ; 17 h : Hommage à M. Karmitz : Comédie ; Sept Jours ailleurs, de M. Karmitz ; 19 h : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Topaze, de M. Pagnol.

Les exclusivités

ALLEMAGNE, MÈRE BLAFARDE (All., v.o.), Marais, 4e (278-47-86).
L'AMANT DE LADY CHATTERLEY (Fr.-Angl.) (*), vers. angl. : Normandie, 8e (359-42-18) ; vers. fr. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
L'ANNÉE DES TREIZE LUNES (All. v.o.) (**), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
L'ANNÉE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN (Fr), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LES ANNÉES LUMIÈRE (Suisse), vers. angl. : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
L'ARME A L'ŒIL (A.), v.o. : Paramount - Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount - City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount - Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA BIBLE NE FAIT PAS LE MOINE (A), v.o. : St - Michel, 5e (326-79-17) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27).
LA BOUM (Fr.), Opéra - Night, 2e (296-62-56) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16). H. sp.
CHARULATA (Ind., v.o.), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount - Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount - City, 8e (562-45-76) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE DERNIER MÉTRO (Fr) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DE WITTE (Belg., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62).
DIVA (Fr) : Panthéon, 5e (354-15-04).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82).
L'ÉQUIPÉE DU CANNONBALL (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Gaîté - Rochechouart, 9e (878-81-77).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A.) (*) (v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; (v.f.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; St - Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
FAME (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17).
LA GRANDE ZORRO (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.F. : Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Forum, 1er (297-53-75) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.F. : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
LES HOMMES PRÉFÈRENT LES GROSSES (F.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LES FILMS NOUVEAUX

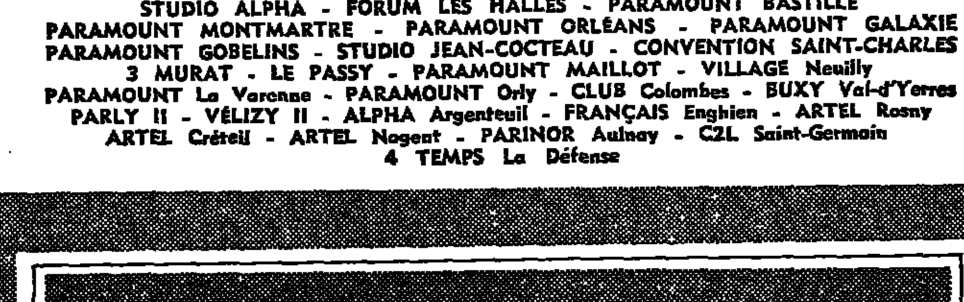
AIMÉE, film français de Joël Farges. — Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15)
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE, film américain de Steven Spielberg. — V.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis - Saint - Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount - Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
BEAU-PÈRE (*), film français de Bertrand Blier. — Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Publicis - Champs - Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LA CHASSE SAUVAGE DU ROI STAKH, film soviétique de Valeri Roubintchik. — V.o. : Cosmos, 6e (544-28-80). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
PASSION D'AMOUR, film italien d'Ettore Scola. — V.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81). — V.f. : U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LA VIE EN MAUVE, film américain de Jean-Claude Tramont. — V.o. : U.G.C. - Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenue - Montparnasse, 15e (544-25-02).

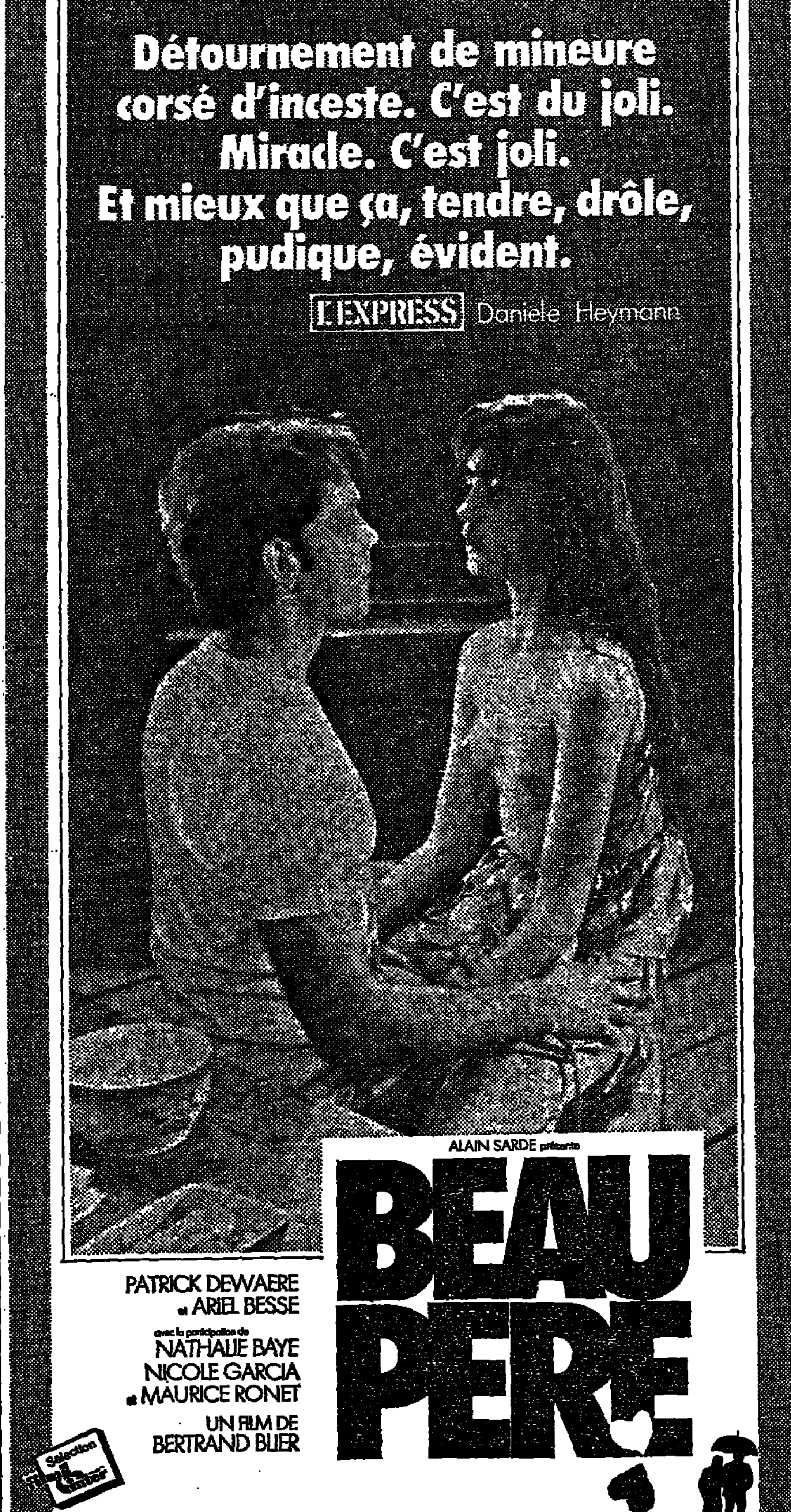
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; St-Germain-Huchette, 5e (633-63-20) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96)
IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
JAZZ SINGER (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LILI MARLEEN (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
MADAME CLAUDE No 2 (Fr.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
MALEVIL (Fr.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
MESSE NOIRE (A., v.f.) (**) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
MOI, CHRISTIANE F. (All., v.o.) (*) : Studio Médicis, 5e (633-24-97) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) — V.f : Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Murat, 16e (651-99-75).
NEIGE (Fr.) (*) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
NEW-YORK 1997 (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
OUTLAND (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) — V.f. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Nation, 12e (343-04-67)
LE POLICEMAN (*) (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) - V.f. : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-53-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy - Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
REGARDS ET SOURIRES (Angl., v.o.) : U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
RENDEZ-VOUS CHEZ MAX'S (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) — V.f : Impérial, 2e (742-72-52)
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00)
TAIS-TOI QUAND TU PARLES (Fr.-Tun.) : Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C Gare de Lyon, 12e (343-01-59) U.G.C Danton, 6e (329-42-62) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-42) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01)
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-13-12)
THIS IS ELVIS (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Colisée, 8e (359-29-46)
TROIS FRÈRES (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
UN AMOUR INFINI (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Gaumont Champs-Elysées 8e (359-04-07) — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88)
UNE MÈRE UNE FILLE (Fr.-Hon., v.o.) : Épée de bois, 5e (337-57-47).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).
VIENS CHEZ MOI J'HABITE CHEZ UNE COPINE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33)
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les festivals

BUSTER KEATON, Marais, 4e (278-47-86), Ma vache et moi ; Harpe-Huchette, 5e (633-08-40), la Croisière du « Navigator ».
STEVE McQUEEN (v.o.) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32), Guet-apens.
COMÉDIES ITALIENNES, Ciné-Seine 5e (325-95-99), 16 h 20 : Nos héros réussiront-ils ? ; 18 h 20 : le Sexe fou ; 20 h 30 : les Nouveaux Monstres ; 22 h 20 : Affreux, sales et méchants.
MARX BROTHERS (v.o.) : Nickel-Écoles, 5e (325-72-07), les Marx au Grand magasin.
FRITZ LANG (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), la Cinquième Victime.
MARLÈNE DIETRICH (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), Ange.
J.-L. GODARD, Studio 43, 9e (770-63-40), Masculin - féminin ; Une femme est une femme ; Made in U.S.A.
J. TOURNEUR (v.o.) : Action République, 11e (805-51-33), Vaudou.
SERGIO LEONE (v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85), Il était une fois la révolution.
LA FRANCE DE LA NOUVELLE VAGUE, Olympic, 14e (542-67-42) Model Shop ; les Demoiselles de Rochefort.
JACK NICHOLSON (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), Chinatown.
FILMS SAIGNANTS (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), V., S., 24 h 30 : Carrie.







RADIO-TÉLÉVISION

LES RADIOS LIBRES AU SÉNAT

La gauche n'approuve pas le projet voté

Le Sénat a adopté, jeudi 17 septembre, par 188 voix contre 0 (P.C., P.S. et M.R.G. s'abstenant) le projet de loi « portant dérogation au monopole de l'Etat de la radiodiffusion ». Si la gauche ne s'est pas prononcée en faveur de ce texte, c'est qu'il avait été trop modifié, à son gré, par la majorité sénatoriale.

Le Sénat, en effet, n'a pas voulu laisser les mains libres à l'exécutif. Il a tenu à préciser la composition de la commission consultative d'attribution des dérogations, et le contenu du cahier des charges qui fixera les règles de fonctionnement des stations de radios libres. Suivant la demande de leur rapporteur, M. Pasqua (R.P.R., Hauts-de-Seine), les sénateurs ont notamment autorisé le recours aux recettes publicitaires, tout en fixant une limite horaire. La veille, ils avaient d'autre part inscrit dans la loi la possibilité de création de radios municipales que le ministre et la gauche voulaient interdire.

La question des ressources publicitaires a fait l'objet de plusieurs amendements. Le premier, dû à l'initiative du groupe communiste et défendu par M. Marson (Seine-Saint-Denis), écartait tout appel au financement publicitaire.

Au rapporteur qui veut que cette publicité soit réglementée pour sauvegarder les intérêts de la presse écrite locale (limitation à cinq minutes d'antenne par heure, non cumulables), mais qui estime que les recettes publicitaires sont nécessaires à l'indépendance des radios locales privées, M. Marson oppose l'expérience de la presse écrite de la libération : le choix des annonceurs a condamné les journaux d'opinion à la disparition. « *Loin de faire vivre de multiples petites stations*, déclare-t-il, *la publicité ira aux gros. Ce sont les annonceurs qui décideront qui doit vivre.* » Dans ce débat, M. Fillioud, ministre de la communication, n'intervient que pour s'en remettre « *à la sagesse du Sénat* ». Par 204 voix contre 23 (P.C.), le Sénat repousse l'amendement communiste.

Dans le courant de la discussion, le ministre donne l'assurance à M. Pierre-Christian Taittinger (R.I., Paris) que les radios privées pourront procéder à des échanges de programme. M. Fillioud accepte que les représentants de la presse écrite siègent à la commission consultative des dérogations Mais il voudrait que le rapporteur retire de son amendement la représentation des associations de consommateurs.

Toutefois il est battu sur ce dernier point et reproche à la commission de vouloir substituer la totalité de son texte à celui du gouvernement. « *Je constate*, déclare-t-il, *que vous êtes animés par un souci purement politique.* »

Par 188 voix contre 106 (P.C., P.S., M.R.G.) un amendement défendu par M. Pasqua, sous-amendé par M. Cluzel (Un. cent., Allier) est adopté contre l'avis du ministre C'est ce texte qui précise notamment le contenu du cahier des charges, et limite la publicité à cinq minutes d'antenne par heure. Le même amendement fixe que les obligations seront déterminées par un décret du Conseil d'Etat qui devra tenir compte des circonstances locales : « *Une radio de village*, indique M. Pasqua, *n'obéit pas aux mêmes contraintes que celle d'un quartier de grande ville.* »

L'ensemble de l'article premier est voté par 192 voix contre 0.

Dans la discussion, Mme Brigitte Gros (Gauche dém. Yvelines) évoque la nationalisation de Matra-Hachette et exprime son inquiétude devant une situation qui risque « *d'aggraver la mainmise de l'Etat sur la presse écrite.* » « *Le pouvoir d'Etat est maître de la radio et de la télévision ; s'il reste un espace libre,* affirme-t-elle, *c'est bien celui de la presse écrite, et cela grâce à la publicité* ».

Plusieurs sénateurs expliquent leur vote avant le scrutin sur l'ensemble du projet.

M. Cluzel : « *Je remercie tout particulièrement le ministre d'avoir bien voulu s'en remettre à la sagesse du Sénat sur le problème de la publicité. La crainte que j'exprimais, hier, de retomber dans de mauvais errements, aura disparu si, devant l'Assemblée nationale, vous défendez et améliorez encore le texte issu de nos débats.* »

M. Marson : « *Ce texte ne garantit plus le pluralisme nécessaire de l'information et autorise une publicité qui risque de soumettre les radios locales aux puissances d'argent.*

» *Nous nous abstiendrons, espérant que le texte définitif sera plus conforme à nos dispositions.* »

M. Ciccolini (P.S., Bouches-du-Rhône) : « *Les modifications apportées ici sont telles que si elles devenaient définitives, un jour ou l'autre, les gros mangeraient les petits, les faibles succomberaient devant les forts. La mainmise des collectivités territoriales sur les nouvelles radios ne répond pas à notre conception de la démocratie locale. Je me félicite que le gouvernement ait déposé ce projet, mais, dans sa rédaction actuelle, il ne nous convient pas.* » — A. G.

Fin du premier acte

Décidément, tout va très vite du côté des radios libres et la machine parlementaire, désormais en route, s'active fort, sous l'œil anxieux de plusieurs milliers de personnes désormais impliquées dans un projet de radio. En tout cas, les sénateurs ont fait la preuve, jeudi 17 septembre, qu'ils écoutaient les radios libres, ou, de toute façon, qu'ils étaient sensibles aux arguments de leurs partisans, et avaient entendu leur appel. Ils ont dit oui au principe de la publicité, oui aux radios municipales (les sénateurs ne sont-ils pas aussi des maires ?), oui à la transparence obligatoire du financement et à un cahier des charges dont ils ont précisé la teneur. Ils ont dit non, en fait, au projet de loi initial du gouvernement que de nombreux amendements ont — bien plus que complété — complètement remanié. Au point que M. Fillioud s'en est publiquement alarmé, provoquant l'indignation de plusieurs sénateurs.

Ainsi, le Sénat est-il allé bien au-delà de ce que projetait le gouvernement, lequel, par l'intermédiaire de M. Fillioud, s'est montré extrêmement discret sur ses intentions véritables concernant la publicité. Le camp socialiste en était troublé, qui a préféré s'abstenir, plutôt que de voter contre le projet amendé.

Le comité interministériel réuni jeudi soir ne semble pas avoir fait progresser le débat au sein même du gouvernement, et la question de la publicité demeure en suspens. S'ils ne peuvent être entièrement satisfaits, les partisans et responsables de radios libres (les textes préfèrent le terme de « radios locales privées », « par respect pour Radio-France », a dit M. Cluzel) seront tout de même soulagés de se voir reconnaître le droit de vivre et de subsister grâce à des ressources publicitaires, qualifiées par Mme Gros, « d'oxygène » des radios locales De nombreux points restent dans l'ombre et le cahier des charges sera bel et bien déterminant, notamment en ce qui concerne la propriété des émetteurs et la forme juridique des radios.

De son côté, la presse régionale ne va pas manquer d'être déçue, elle qui n'a cessé de proclamer son attachement au monopole, *tout en se préparant secrètement* à l'éventualité d'une libération des ondes. Si le vote de l'Assemblée nationale devait confirmer les orientations choisies par le Sénat, ce pourrait bien être le point de départ d'une grande bataille pour la conquête du marché publicitaire en province, une lutte bien inégale.

Regroupements et projets ambitieux

Mais les débats politiques et les questions actuellement posées n'ont pas enrayé l'accroissement incessant du nombre de radios en France. Leur organisation se fait désormais plus prudente, plus rationnelle, et l'on assiste déjà à quelques regroupements autour de projets plus élaborés. Radio-Paris, dont les émissions commencent officiellement le lundi 21 septembre sur 91,2 MHz fait partie sans aucun doute de ces plans ambitieux.

Créée autour de Paris-Métropole, à laquelle se sont jointes Service-Orient et Radio-Exil », elle annonce en effet un mélange étonnant de collaborateurs réguliers. Ainsi Mmes Monique Pelletier, Françoise Gaspard et Arlette Laguiller, MM. Lionel Jospin, René Monory, Thierry Jeantet, Léon Hamon, Brice Lalonde, Haroun Tazieff, Thierry Levy, Henri Caillavet, Jean Cluzel... devraient y faire des chroniques ou des émissions régulières.

Dans la journée, plusieurs journaux d'information s'adresseront à différents groupes professionnels (médecins, enseignants, commerçants, avocats). On prévoit également des magazines sur le théâtre, la littérature, le cinéma, la mer, des émissions réalisées avec ou par Médecin sans frontières, le Pen Club, différentes organisations de parents d'élèves, des communautés étrangères ou régionales... Radio-Paris se réclame d'une totale indépendance politique et financière, et souhaite s'adresser à la province par l'intermédiaire de cassettes. Décidément, c'est bien tous les jours qu'il se passe quelque chose du côté de la F. M.

ANNICK COJEAN.

★ Radio-Paris, 60, rue de Provence, 75009 Paris.

SPORTS

VOILE

Le bateau français « King-One » gagne la Half Ton Cup

Un bateau français, *King-One*, vient de gagner la Half Ton Cup, disputée en cinq épreuves à Poole, en Grande-Bretagne, par une trentaine de voiliers en majorité anglais ou français, ceux-ci ayant dominé la compétition. Courue en temps réel entre des unités de possibilités identiques, mesurant quelque 9 mètres de long, et menées par cinq hommes, cette coupe oppose autant les architectes navals que les équipages.

L'an dernier, en Suède, elle avait été gagnée par le half tonner français *Ar Bigouden*, conçu par Joubert et Nivelt. *King-One*, un First Evolution, contruit et préparé par le chantier Bénéteau de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, a été dessiné par Jean Berret, architecte rochelais, responsable de plusieurs modèles en vue comme le First-35 de 10,70 mètres de long, à deux cabines arrière.

King-One (185 points), qui devance *Jonathan* (172 points), de Joubert et Nivelt, était mené par un très bon équipage comprenant en particulier Jérôme Langlois et le Danois Paul Elvström, quatre fois champion olympique.

Gilles Gabinet se classe huitième sur l'une de ses créations, *Jeanne-d'Arc* Les Anglais ont beaucoup déçu : leur premier bateau est neuvième. Rodney Pattison, trois fois médaillé olympique, barrait un voilier norvégien qui termine dixième. Il faut préciser néanmoins que le half tonner grec *Glaska*, classé troisième à un demi-point du français *Jonathan*, a été dessiné par l'architecte britannique Rob Humphreis.

L'attention se tourne maintenant vers Marseille, où se dispute le Quarter Ton Cup Dans cette série, l'architecte et barreur cannois Jacques Fauroux manifeste depuis quelque temps une supériorité marquée à l'échelle internationale : il a triomphé l'an dernier dans cette épreuve en Nouvelle-Zélande.

YVES ANDRÉ.

D'UN SPORT A L'AUTRE

FOOTBALL. — Bordeaux s'est imposé, jeudi 17 septembre, à Reykjavik face à l'équipe des Vikingurs par 4 à 0 en match aller de la coupe de l'U.E.F.A. Par ailleurs, Saint-Etienne a battu Auxerre par 3 à 0 dans un match en retard comptant pour le championnat de France de première division.

HALTEROPHILIE. — Le Soviétique Yurik Vardanian est devenu champion du monde de la catégorie des 82,5 kg, le 17 septembre, à Lille, avec un total de 392,5 kg. Hors concours, il a amélioré les records du monde de l'arraché avec 170 kg et de l'épaulé-jeté avec 223 kg. La veille, le Bulgare Yanko Russev avait obtenu le titre des 75 kg avec un total de 360 kg. Hors concours, il avait battu le record du monde de l'épaulé-jeté avec 206 kg.

TENNIS. — Les quarts de finale du National, disputés le 17 septembre à Tours, n'ont pas donné lieu à des surprises. Jérôme Potier bat Henri Leconte, 6-2, 6-4 ; Yannick Noah bat Patrick Proisy, 6-1, 6-0 ; Thierry Tulasne bat Dominique Bedel, 6-3, 6-0 ; Christophe Roger-Vasselin bat Paul-Antoine Torre, 6-2, 1-6, 7-5. La finale féminine opposera Frédérique Thibault qui a battu Elisabeth Randier, 6-2, 7-6, à Gail Lovera qui s'est imposée à Nathalie Fuchs, 6-4, 6-7, 8-6.

Vendredi 18 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Retransmission théâtrale : Henri IV.
De L. Pirandello. Mise en scène : R. Hanin. Enregistré au Festival de Pau 1981.
Le dramaturge italien met en scène le drame d'Henri IV condamné par la folie à éterniser le jeu d'une soirée de carnaval.

22 h 30 Magazine : Pleins feux.
Une émission de J. Artur.
Avec la participation d'Alice Sapritch, Marcel Maréchal et Jean Anouilh : extraits de Carmen, de la Princesse Baraka.

23 h 35 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Série : L'ennemi de la mort.
Dernier épisode : l'Accomplissement.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Les sentiers de la création. Avec MM P. Boulez *(Points de repère)* et C. Simon *(les Géorgiques)*.

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (cycle R. Leenhardt) : les Dernières Vacances.
Film français de R. Leenhardt (1947). Avec O. Versois, M. François, R. Devillers, P. Dux, J. d'Yd, C. Barry, B. Sovy (nouvelle rediffusion).
En 1932, les membres d'une famille bourgeoise se réunissent, pour la dernière fois, dans un domaine du Gard qui va être vendu. Un adolescent découvre l'amour et la jalousie auprès de sa cousine, déjà femme à seize ans Un beau film d'auteur dans la tradition classique du roman d'analyse français. Très neuf de ton et de style en son époque, il devait influencer la « nouvelle vague ». Odile Versois y fit des débuts remarqués.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Fils du vent.
Un reportage de D. Le Comte.
Une enquête sur les Tziganes : les Roms, les Manouches ou Sintes, qui ont vécu en Allemagne et les Kales venus d'Andalousie et de Catalogne.

21 h 30 Téléfilm : Un temps ailleurs.
Réal. : P. Laïk. Avec M. Dubost, S. Bebbot, D. Messali, B. Catillon et V. Dréville.
Les angoisses d'un quadragénaire.

22 h 25 Journal.

22 h 45 Magazine : Thalassa.
En direct du Salon international de la pêche à Nantes, le point sur les industries qui travaillent pour la mer.

FRANCE-CULTURE

20 h. Emission médicale (en liaison avec TF 1) : La neurochirurgie infantile.
21 h 30, Black and blue.
22 h 30, Nuits magnétiques : Un train peut en cacher un autre.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 5. Concert de musique de chambre (en direct de Munich) :
22 h 30, Ouvert la nuit ; 23 h 5, Vieilles cires : l'art du Quatuor du Flonzaley (R. Schumann) ; 0 h 5, Jazz Forum : A. Braxton et le Quatuor R. Schumann.

Samedi 19 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 Emissions régionales.

12 h 30 Cuisine légère.
Tarte à la tomate fraîche et au basilic.

12 h 45 Avenir.
La nouvelle formation des instituteurs.

13 h Journal.

13 h 30 Le monde de l'accordéon.

13 h 45 Fugues à Fugain.
14 h, L'étrange Monsieur Duvallier ; 15 h 5, Maya l'abeille ; 15 h 3, Archibald le magicien, Plume d'élan ; 16 h, Temps X ; 17 h, Serpico.

18 h 15 Trente millions d'amis.

18 h 45 Magazine auto-moto.

19 h 10 Six minutes pour vous défendre.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les paris de TF 1.
Jacques Fabbri.

20 h Journal.

20 h 30 Numéro Un : Nana Mouskouri.

21 h 30 Série : Madame Colombo.
Le mystère du magnétoscope
Kate enquête sur le meurtre d'une femme à l'aide d'un magnétoscope.

22 h 30 Sports : Télé-foot 1.

23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 ANTIOPE.

11 h 40 Journal des sourds et des malentendants.

12 h La vérité est au fond de la marmite.
Les aubergines.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Des animaux et des hommes.
Les naissances insolites.

14 h 25 Les jeux du stade.
Cyclisme ; Haltérophilie ; Patinage de vitesse.

17 h 20 Récré A 2.
La bande à bédé ; La révolte irlandaise.

18 h Musique : Ouvertures.
(En liaison avec France-Musique), « Symphonie n° 2 », de Saint-Saëns, par l'Orchestre national de France Dir. : N. Marriner ; Magazine : Ainsi parlait Karajan.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 10 D'accord, pas d'accord (I.N.C.)

19 h 20 Sports : Cyclisme.
Le Tour de l'Avenir.

19 h 45 Les gens d'ici.

20 h Journal.

20 h 35 Téléfilm : le Rescapé de Tikeroa.
Un film de H. Hiro et J. L'hote. Avec J. Martin, etc.
Un gendarme perdu dans une île de l'archipel de Tahiti doit faire face à des conflits raciaux.

22 h 10 Jeu : La chasse au trésor.
Les Alpes-Maritimes.

23 h 10 Les carnets de l'aventure.
Aventures en Antarctique, un film de M. Hoover, Grand Prix du Festival de Telluride 1981.
Trois hommes et une femme s'attaquent à de nouveaux sommets.

23 h 40 Sports : Haltérophilie.
Championnats du monde.

23 h 50 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Lolek et Bolek ; à 18 h 55, En direct du passé : l'An mil.

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 55 Dessin animé.
Le chansonnier de l'histoire de France.

20 h Les jeux.

20 h 30 Le roman du samedi : Un prêtre marié.
D'après Barbey d'Aurevilly. Réal. : L. Grospierre. Avec G. Wod, C. Erhardy, E. Riva, etc.

22 h Journal.

22 h 15 Ciné regards.
Le cinéma de la rentrée vu par J.-M. Poiron.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : A Lyon.
8 h, Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Education et informatisation de la société.
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... B. Lamarche Vadel : Michel-Ange.
11 h 2, La musique prend la parole : « Concerto n° 2 en la majeur », de Liszt.
12 h 5, Le pont des arts.
14 h, Sons : Cinématographie.
14 h 5, Ruggero Raimondi. De Mozart à Palladio, de Don Giovanni à Ruggero Raimondi.
16 h 20, Le Livre d'or : « Sonate, opus 30 n° 1 » (Beethoven); « Sonate opus 80 n° 1 » (Prokofiev), par Oleg, violon, et M. Dalberto, piano.
17 h 30, Pour mémoire : La psychanalyse aujourd'hui en France.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La communauté radiophonique des programmes de langue française.
20 h, Une petite croix sur la caisse gauche, d'E. Favre. Avec : M. Thierry, Y. Clech, J. Brassat, J. Faubert, H Virlojeux (rediff.).
21 h 27, Musique enregistrée.
21 h 55, Ad lib, avec M de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musique légères et pittoresques : vagabondages sans frontières et musiques récréatives (Calvi, Walberg, Zejmo, Muller et Siegesmund, Chaillet, Banech et Dumond, Sucsa, A. Thomas, R. Jouve, J. Mathys) ; 7 h 2, Actualité lyrique : l'opérette du jour, « Friederike » de F. Lehar ; et une avant-première sur la saison 1981-1982 des théâtres lyriques français.
9 h 2, Samedi (Magazine de J.-M. Damian) ; la direction d'orchestre aujourd'hui : « Daphnis et Chloé » de M Ravel, dir. P. Monteux ; 10 h 15, Enregistrements historiques et rééditions : « Symphonie n° 1 » de Brahms, dir. C. Palta ; 11 h 45, Musique ancienne : « Symphonie n° 35 » de Mozart et « Airs de cour » de M. Lambert ; 12 h 35, Jazz ; 13 h 15, musique contemporaine ; 14 h, Finale du 31e Concours de chef d'orchestre de Besançon ; 14 h 30, Acoustique musicale : « la Walkyrie », début de l'acte 1, de R. Wagner, par l'Orchestre du Festival de Bayreuth, dir. P. Boulez (avant-première).
16 h 30, *Concert : musique traditionnelle albanaise de* Macédoine : « Chansons et danses tosques », par l'Ensemble Saset E. Ohrid, dir S. Islam ; « Chansons et danses gègues » par l'Ensemble Liman Kaba E. Dibres.
18 h, Ouverture (avec Antenne 2) : « Symphonie n° 2 en la mineur » de Saint-Saëns, par l'Orchestre national de France, dir N. Marriner ; 18 h 45, Comment l'entendez-vous ? « Schubert », par D. Sallenave, écrivain, Prix Renaudot 1980.
20 h 45, *Soirée lyrique* (Festival de Salzbourg - Kleinen (Festspielhaus, 15-8-81) - Récital de chant Gundula Janowitz, soprano : « Marienleben », cycle de mélodies de P. Hindemith, avec P Waters au piano.
22 h 30, Ouvert la nuit : le temps suspendu, par M. André (Liszt, Purcell, Schubert, R. Strauss, H. Dufourt).

● *Les cofondateurs de Cité future*, projet de radio privée, à Paris, auquel sont notamment associés des journalistes du *Monde*, ont fait entrer dans le capital de la société Médiacolor, propriétaire de la station, la Fédération nationale des coopératives de consommateurs. Celle-ci a mandaté M. Claude Neuschwander pour la représenter. M. Neuschwander, par ailleurs directeur général adjoint de la FNAC, au titre des coopératives, assurera, à l'avenir, la gérance de Médiacolor, en remplacement des cofondateurs, MM. Pierre Bellanger et Alain Perissé.

● RECTIFICATIF. — Contrairement à ce que nous avons annoncé (*le Monde* du 18 septembre), M. Sampierro Sanguinetti n'est pas nommé chef du service de la radio et télévision à Nice, mais en Corse.

PRESSE

LE SORT DES JOURNALISTES DE « COMBAT SOCIALISTE »

Les délégués de l'intersyndicale de *Combat socialiste*, le quotidien du P.S. qui a cessé de paraître le 9 juillet, déplorent l'absence de véritable plan de reclassement du personnel, en particulier pour les journalistes. Deux d'entre eux seulement — sur les trente-cinq que comptait la rédaction — ont retrouvé du travail. Après avoir fait la « *tournée des ministères* », les autres se sont vu proposer des postes « *sans rapport avec leur qualification professionnelle* ». C'est pourtant à partir d'une promesse de reclassement, *soulignent les délégués syndicaux*, que les autorisations de licenciements ont été accordées par l'inspection du travail.

L'intersyndicale, qui a dénoncé la « *gestion irresponsable* » du directeur de la publication, M. Germon, a également fait état de plusieurs motions émanant de sections locales du P.S. Celles-ci, estimant que les dirigeants socialistes avaient « *agi comme les plus mauvais patrons* », réclament la reparution du journal.

Au P.S., M. Delanoë, porte-parole du parti, est chargé de trouver une solution à ce problème.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS   OFFRES D'EMPLOIS   OFFRES D'EMPLOIS   OFFRES D'EMPLOIS

Le Groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine.

- Postes en province :
- RESPONSABLE FISCAL EUROPE - Grenoble — réf. VM13001Y
- ADJOINT AU CHEF DU PERSONNEL - Haute Normandie — réf. VM 4197R
- DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - ESSO - Seine-Maritime — réf. VM11507B
- Postes en Région Parisienne :
- RESPONSABLE DES VENTES Europe de l'Ouest Diamant Industriel — réf. VM7416B
- SECRETAIRE GENERAL — réf. VM4224K
- ADJOINT A LA DIRECTION TECHNIQUE - Ingénierie — réf. VM10457H
- INGENIEUR DES VENTES Produits Chimiques — réf. VM4020Z
- INGENIEUR ANALYSTE — réf. VM4212Y
- JEUNE CADRE FINANCIER HE — réf. VM7515B
- JEUNE CADRE COMMERCIAL Export Afrique — réf. VM4197S
- INGENIERIE FINANCIERE ET NEGOCIATION — réf. VM7410C
- RESPONSABLE SERVICE PRODUITS ET DEVELOPPEMENT — réf. VM14485A
- CHEFS DE PROJET — réf. VM10391H
- CHEF D'EXPLOITATION — réf. VM10391J
- ANALYSTES-PROGRAMMEURS — réf. VM10391K
- GAGNER UN PARI DANS LA P.A. — réf. VM17529A
- ADJOINT CHEF COMPTABLE — réf. VM17346N
- SECRETAIRE BILINGUE — réf. VM17346L

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature.

GROUPE EGOR
8 rue de Berri 75008 Paris

egor
PARIS LYON MILANO NEW-YORK CALGARY MONTREAL TORONTO

média-system



Filiale du groupe européen AKZO, leader en hormonologie et réputé pour la haute qualité de ses produits, cherche pour son Siège Parisien un

médecin - chef de produit

Sous l'autorité du Directeur Marketing et au sein de l'équipe médicale, il est responsable de l'expérimentation clinique avant et après AMM pour une gamme de produits. Il participe à la formation des Délégués Médicaux, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de communication. Il est souhaité : une première expérience de l'Industrie du Médicament (au sein d'un laboratoire pharmaceutique ou en milieu hospitalier), et une bonne maîtrise de l'Anglais lu et parlé.

Adressez votre dossier (lettre manuscrite, C.V. dét., sal. act., tél. pers.) sous référence 54 BM à :

HB
Hervé Le Baut-Consultants
11, rue La Boétie - 75008 PARIS. Tél. : 265 38 39.

THOMSON-CSF TELEPHONE

recrute pour son activité
COMMUTATION DE MESSAGES

INGENIEURS LOGICIEL expérimentés

EN TELEINFORMATIQUE ET RESEAUX
POUR ETUDES ET REALISATION
DE SYSTEMES TEMPS REEL.

Lieu d'affectation : MALAKOFF.

Envoyer C.V. et prétentions sous réf. DCP 81.18 à P. LEQUENNE, Division Commutation Publique 146, Boulevard de Valmy 92700 COLOMBES.

LES LABORATOIRES APPLIPHARM

- Spécialisés dans la production et la commercialisation de produits pharmaceutiques grand public.
- Dont le C.A. actuel de 36 M. (réalisé à 50% à l'exportation) est en constant accroissement.
- Qui sont assurés de la poursuite de leur développement à moyen et long termes.

recherchent leur

pharmacien directeur

- Qui animera et coordonnera l'activité de son équipe pharmaceutique : production, contrôle, développement, dossiers d'A.M.M.
- Il devra :
  - résider à Marseille,
  - maîtriser parfaitement l'anglais.
- Sa connaissance des techniques touchant à la forme aérosol serait appréciée.

Expédier votre dossier de candidature à :

EFFOR CONSEIL
6, rue Auguste Bartholdi - 75015 Paris
à l'attention de J.-P. Jacob
qui garantit le secret de votre offre.

SOCIETE DE CONSEIL EN INFORMATIQUE
recherche

INGENIEURS DIPLOMES

sortant école

- célibataires, dégagés des obligations militaires
- libres rapidement

DESIREUX D'ENTREPRENDRE UNE CARRIERE dans

L'INFORMATIQUE

dans le cadre d'un contrat de travail avec stage de formation rémunéré.

Adresser lettre de candidature avec C.V. détaillé + photo en précisant la date de disponibilité à No 6.355, CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

INFORMATIS

Pour d'importants projets de Télécom, Robotique, Soft base

INGÉNIEURS IRIS 50
Expér. SIRIS 3, évolution vers les systèmes DPS 7

INGÉNIEURS SYSTÈMES
3 ans expér. réseau de Télécom (PROT, X25, HDLC...)

INGÉNIEURS SYSTÈMES
4 ans expér. logiciel, Télécom Téléphonie

INGÉNIEURS SYSTÈMES
3 ans expér. logiciel, processus industriel.
SOLAR, MITRA, PDP 11
26, r. Daubenton-5e, 337-99-22.



recherchent pour renforcer le développement du secteur
REVUES SCIENTIFIQUES

RESPONSABLE D'EDITION

Rattaché directement au Directeur des Editions Scientifiques et Techniques.

Il devra :
- avoir fait des études supérieures scientifiques et avoir exercé une activité de recherche pendant plusieurs années ;
- avoir une expérience d'encadrement et d'administration dans le cadre d'un laboratoire ou dans un autre contexte ;
- avoir la connaissance courante de l'anglais ;
- assurer en relation avec les rédactions et les sociétés savantes la conception des actions promotionnelles et le développement des ventes.

Ce poste convient à un cadre dynamique ayant la volonté de réussir dans un contexte international difficile.

Adresser C.V. et prétentions au Service du Personnel 37, rue Boulard 75014 PARIS.

COLLECTIVITÉ LOCALE

(+ 40.000 habitants) proche Paris
recherche
pour poste à responsabilité à pourvoir mi-octobre

ARCHIVISTE de 1re CATÉGORIE

- Diplômée d'architecture paléographe exigé ;
- Rémunération de début : 5.000 F ;
- Primes et avantages divers ;
- Sécurité d'emploi - Possibilité carrière.

Adr. candid. et C.V. au journal qui trans. s/nº 105.063 M à Régie Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

GROUPE DE PRESSE D'AUDIENCE NATIONALE
recherche
Forts Tempéraments Commerciaux
pour PROSPECTION TELEPHONIQUE à MI-TEMPS

Lieu de travail : Paris 2ème
Fixe + intéressement + primes
Tél. : 296.36.87 de 15 h à 16 h 30 aujourd'hui et demain.

Société filiale d'un important GROUPE ÉLECTRONIQUE

recherche

COMPTABLE CONFIRMÉ (ÉE)

Le (la) candidat (e) retenu (e) devra avoir :
- 28/30 ans minimum.
- Plusieurs années d'expérience dans un service comptable et financier.
- Des compétences affirmées en comptabilité générale et analytique.
- Si possible des connaissances en informatique.

Lieu de travail :
Banlieue NORD-OUEST de PARIS.

Écrire avec curriculum vitae et prétentions nº 7.795, CONTESSE PUBLICITÉ, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cédex 01 qui transmettra.

CABINET DE FORMATION A PARIS
recherche

FORMATEUR

Ayant grande expérience dans l'animation de sessions de haut niveau en milieu industriel dans le domaine Développement des ressources humaines.

Ce poste conviendrait à un spécialiste, de formation littéraire, possédant une culture générale très étendue (niveau doctorat), habitué à des prestations de niveau élevé.

Des connaissances approfondies en psychologie et des aptitudes pédagogiques confirmées sont évidemment indispensables.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et prét. s/nº 8.373. Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris, Cedex 01, qui transmettra.

SOCIÉTÉ SECTEUR AUTOMOBILE
recherche pour renforcer ses
Services Méthodes-Contrôle et Études Électroniques

3 INGÉNIEURS-ÉLECTRONICIENS confirmés

ayant acquis une solide expérience dans l'électronique automobile.

Ces postes sont à pourvoir :
- soit dans l'une de nos unités Production située dans le PAS-DE-CALAIS ;
- soit dans la RÉGION PARISIENNE.

Merci d'adresser C.V., photo et prétent. sous nº 8.876, CONTESSE PUBLICITÉ, 20, avenue de l'Opéra - 75040 PARIS Cedex 01.

EMPLOYÉE DE MAISON
Non logée
Garde enfants 5-8 ans ménage, repassage, courses. Pavillons Aulnay-sous-Bois, proche gare. Références exigées. Tél. : 525-59-72.

Cherche collaborateur (trice) spécialisé (e) relations publiques commerciales, conditions intér. Ecr. s/nº 1.680 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

ETABLISSEMENT PUBLIC Banlieue SUD, recherche
1 INGÉNIEUR CONSTRUCTEUR MÉCANICIEN
Connaissances en aérodynamique. Formation A.M. + E.S.T.A. ou équivalent. Quelques années d'expérience appréciées.
Adresser C.V., photo à la Direction des Relations du Travail O.N.E.R.A., 29, av. de la Division-Leclerc, 92320 CHATILLON.

LA VILLE DE CORBEIL-ESSONNES recrute dès que possible UN ou UNE SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE Titulaire du F.A.S.B., lecture publique. Adresser C.V. au Service du Personnel, Hôtel de Ville, 91108 CORBEIL-ESSONNES.

FOYER SCOLAIRE recherche ÉDUCATRICE Diplômée, expérience. Tél. : 333-24-23.

URGENT Et. Enseignement privé, rech. PROFESSEURS Français, Anglais, Sc. Naturel., et Sc. Phys. Tél. : 878-86-44.

GESTION 2000, rech. ASSISTANT d'INGÉNIEUR Niveau DUT - BAC Connaissances bâtiment second œuvre, expérience bureau d'études et entreprise, 25 ans min. - 246-42-01.

secrétaires

Pour Poste stable ASNIÈRES
STÉNODACTYLO
EXCELLENTE PRÉSENTATION
Age minimum 28 ans.
Général Services E.T.T.
6, bd du Temple, Paris-11e.
Tél. 355-08-40.

représentation offres

Me BOURG-LA-REINE Impte Agence FNAIM rech. VENDEURS (euses) pour intégrer équipe dynam. Formation assurée. Tél. : 350-50-86.

cours et leçons

Cherche professeur de physique, très bon pédagogue, pour élève de 1re année de médecine. Téléph. apr. 20 h. : 705-63-63.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

Fuego GTL, fév. 81, rouge, int. vel. rouge, bte 5 vit., glaces teintées électrique, essuie-glace ar., 1re main, 9.000 km, 41.500 F. Tél. 748-89-56, hor. de bur.

capitaux propositions commerciales

Fabricant hollandais d'objets décoratifs en étain de premier ordre cherche des acheteurs pour le commerce de gros. Ecr. s/nº 6.177 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

information divers

Pour bien choisir votre métier FRANCE-CARRIÈRES chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

travaux à façon

ENTREPRISE. Sér. référ. effectue rapidement travaux peinture, menuiserie, décorat., coordinat., tous corps d'état. Devis gratuit. Tél. : 368-47-84 et 893-30-02.

formation professionnelle

ECOLE PRIVEE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
organise STAGES
AUDIT Informatique
CHEF DE PROJET
PLACES LIMITEES
INSCRIPTIONS : 294.98.61
P.R.

DEMANDES D'EMPLOIS

Diplômé études sup. droit des affaires, doct. en droit (doct. d'État), 31 a., ayant acquis 7 a. d'exp. de la négoc., du conseil et du contentieux dans cab. spéc. droit des affaires. Conn. anglais, ch. poste de respons. dans gde entreprise. Ecr. s/nº 6175, le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

INGÉNIEUR
Techn. comm., 53 ans, spéc. fours, équip. therm. Pratique impôt. Angl., ital. usuels. Ch. poste actif base Paris. Accepte déplac. J. MAHIEUX, 107, rue Dr.-Guionis, 92500 Rueil.

J.F. sérieuse, 21 ans, études « dessin de tissus » en cours, cherche travail à mi-temps l'après-midi (à partir de 13 h.) dans Publicité ou Maquettes dessin tissus.
Ecr. s/nº 6179, le Monde Pub., 5 r. des Italiens, 75009 Paris.

J. F. Thèse de 3e cycle, nutrition et alimentation. Maît. de physiologie animale et de biochimie. Niveau 4e année de médecine. 3 ans d'expér. de laboratoire de recherches. Ch. poste Paris ou province. Ecr. s/nº 029129 M. R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F. 17 ans cherche place STÉNODACTYLO Proximité Saint-Lazare. Ecr s/nº 084 M. Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

U.S.A. PROF : math Ang., Esp., Fr., All. + compt., ch. empl. étr. WAUTERS, 10, r. Willems, 1030 Bruxelles. 230-01-72.

H. 46 ans, Technicien Bourse, Changes Crédit, Faculté d'adaptation, disponibilité totale. Ecr. s/nº T029217 M. R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

PRÈS AVENUE OPÉRA
Restauration petit imm., asc. Appts 2 P. aménagés, charme. Téléphone : 261-27-46.

2e arrdt

OPÉRA MONSIGNY
Studios et 2 p. aménagés dans bel imm. restauré, calme, soleil, ascenseur. Tél. : 261-27-46.

3e arrdt

DUPLEX PLEIN SOLEIL
5e ét., asc., séj., + 3 chbres 2 sanitaires. Samedi 14-17 h 22, rue DEBELLEYME

4e arrdt

DUPLEX PRÈS PLACE DES VOSGES
Part. vend superbe appt 4 p., 110 m², entouré d'un balcon, très bien planté, dans immeuble gd stand. 7 ans. Très calme, ensoleillé, étage élevé, vue, très bien équipé et décoré. Parfait état. Tél. : domicile 272-04-14. Bureau : 720-70-87.

5e arrdt

GOBELINS près du bd ARAGO. B. 2 p., cft, 40 m². SAMEDI 14/17h., 67, RUE PASCAL.

Contrescarpe Lycée Henri IV BRULERIE SAINT-JACQUES 2-4, rue Larromiguière. Livraison mai 1982

2 - 3 - 4 - 5 PIÈCES
avec terrasse/park. Sur place, vendr., sam. de 14 h 30 à 18 h ou BEGI. 267-42.06

6e arrdt

SAINT-GERMAIN
Dans imm. restauré, beaux appts aménagés du studio au 3 p. duplex, charme, cft. 261-27-46.

21, RUE CHERCHE-MIDI
5 P. Sur cour, jardin classique. IDEAL POUR PROFESSION LIBERALE. 633-29-17. samedi, de 13 à 16 h.

7e arrdt

ANGLE QUAI D'ORSAY ESPLANADE DES INVALIDES
vue panoramique, plein soleil, imm. récent, standing 100 m² séj., 1 chbre, dressing, bains, service, parking. T. 233-61-60.

187, RUE DE GRENELLE
Joli 2 pces, cuis., bains, confort, calme, 38 m² environ. Samedi de 13 à 17 heures.

9e arrdt

DOUAI, pptaire, vd dans imm. p. de t., 2 appts, liv. + 2 ch., rén. et équ., gd std., plac. de hte qual. Loc. gar. net d'imp. 5 ans. EUROVIM - 723-41-00.

RICHELIEU DROUOT
GRAND LIVING. ENTRÉE cuisine, bains, dressing, 75 m², bon imm., prix intéressant. 14, RUE DE PROVENCE Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

10e arrdt

CANAL SAINT-MARTIN
95, QUAI DE VALMY, dans imm. restauré, tt cft, asc., chauf. cent. RESTE A VENDRE : S/CANAL 4 APPTS de 3/4 P. (87 m²) à partir 6.700 F. le m², et SUR COUR UN 2 PCES, s/place, sam., lundi, merc., 14 h. - 18 h. 30 ou 271-36-01.

12e arrdt

BEAU DUPLEX
Poutres, petite terrasse. 470.000 F. Tél. 770-21-39.

PARIS 12e
6, rue des Jardiniers proche du bois de Vincennes et à 300 m du métro Porte-de-Charenton. à vendre, très beaux 4 pièces, 92 m² + balcon : 950.000 F., habitables immédiatement, visite sur R.V. : tél. : 825-29-48, les lun., jeu., vend., de 14 h. à 19 h.

13e arrdt

MONTSOURIS, 3 P., 80 m² imm. 1960, tt cft., 5e ét., balc. 760.000 F. Tél. 589-49-34.

15e arrdt

R. BRANCION 7e ét. ss. asc., p. de t., non mans., magf. 2 p., cft, cuis. équip. 265.000. 577-96-85.

PRÈS DU CHAMP DE MARS **DUPLEX** 165 m², 2 portes palières, 1.900.000 avec box. Matin : 567-47-47.

Mo BIR-HAKEIM
Imm. récent, 5e ét. liv. dble + chambre sans vis-à-vis. Jean Feuillade - 566-00-75.

Mo VAUGIRARD
Imm. nf, 1980, gd stand., park. 8e étage, terrasse 33 m². SÉJOUR, CHAMBRE, entrée, cuis. équipée, bains, dressing. PX INTÉRESSANT, 2 caves 78, RUE D'ALLERAY sam., dim., lundi, 15 h. à 18 h.

MAIRIE 15e - Pierre de T. 6e sans asc. 20 m² envir. à rénover. 139.000 F. 575-22-75.

16e arrdt

ETOILE
sur de calmes jardins intérieurs, restauration luxueuse de 16 APPTS, du studio au 5 p. DUPLEX ET TRIPLEX. Téléphone : 261-27-46.

Mo EXELMANS Bon immeuble 120 m², asc., chff. cent., park., LIVING, s. à manger, 2 chbres, cuis., bains, chambre de service. PRIX TRÈS INTÉRESSANT 93, BOULEVARD MURAT Samedi, lundi, 15 à 18 h.

17e arrdt

WAGRAM, 200 m², bel appartement, double living, 4 chambres, 2 chambres de service, imm. p. de taille. GARBI, 567-22-88.

18e arrdt

39, av. de St-Ouen
Façade pierre de taille. Très bel immeuble

4 PIÈCES, 88 m².
9.700 F le m². Grande cuisine, séjour, 3 chambres, salle de bains + salle de douche, 2 w.-c. Vis. sur place les vend., sam., dim. et lundi, de 14 h. à 19 h., ou Z. IMMOBILIER. 267-37-77.

MONTMARTRE, r.-de-ch., pl. sol., vue verd., spl. 2/3 P., tt cft, poss. prof. Pptaire. 878-41-65.

19e arrdt

19e

Face Buttes-Chaumont
au 6e étage très bel appartement de 72 m², 2 chbres, séjour, cuisine équipée, parking. Prix : 800.000 F. IMMOBILIÈRE DU LÉMAN Tél. : (50) 26-14-86.

92 Hauts-de-Seine

MAIRIE D'ANTONY
2 PAVILLONS LIBRES l'un de 5 p. l'autre de 9 p. DELECROIX, notaire (1) 237-83-30.

Boulogne « La Principauté », rue de l'Abreuvoir, dans un petit immeuble pierre de taille de 3 étages, à vendre très beaux appartements de 3, 4 et 6 pièces aux luxueuses prestations. Livraison début 82. Capri, tél. : 825-29-48. Pour visiter sur place : lundi, jeudi, vendredi de 14 h à 19 h.

Mo PONT DE NEUILLY
Imm. réc., bon stand., balcon Séjour, chambre, entrée, cuis., bains, dressing, park. PRIX INTÉRESSANT 8, rue Garnier, s/rue, calme. Samedi, dimanche, 15 à 18 h.

ST-CLOUD, résidentiel, appt 115 m², gd cft, 2 s. de b., imm. récent, expos. plein sud, terrasse, vue sur parc, garage en ss-sol. Prix 1.150.000 F. Téléphone : 204-05-59.

95- Val-d'Oise

PARTICULIER, APPART. F4. park. couv. + tenn. 300.000 dont 147.000 prêt H.L.M., 30 mn St-Lazare. 032-72-85.

Province

CAVALAIRE, appt indépt de villa anc., bd mer (chemin privé), séj. 3 chbres, cuis., s. de bs, w.-c., terrasse, cave, jard. calme, vue except. sur le large et les îles. 550.000 F. Tél. : (1) 702.44.46.

CANNES
VUE UNIQUE, BORD DE MER, SUD. Splendides appartements. Téléphone : (93) 47-00-55.

Part. vends Valberg (06) F2 + garage. 40 m² face piste. 360.000 F. Tél. : H. B. (94) 68-62-99.

Haute-Savoie, PRAZ-DE-LYS, station été-hiver, près des Gets, studios à partir de 150.000 F. Location assurée. ERIGE BP 18 74240 GAILLARD. Téléphone : (50) 38-52-89.

THONON-LES-BAINS
(Haute-Savoie)
Magnifique appartement de 125 m², centre ville, vue sur le lac Léman, très gd séjour, 3 chambres, 2 bains, garage, immeuble récent. Prix : 780.000 F. IMMOBILIÈRE DU LÉMAN Téléphone (50) 26-14-86.

---

50 km DEAUVILLE
dans château 19e, brique rose, tout cft s/parc 2 ha de 1.000 F à 1.500 F le m². Beaux volumes de 150 à 250 m² à améliorer. Rendez-vous : 706-06-29.

villas

VILLA LE VÉSINET, calme, résidentiel, 5 min. R.E.R., conf., 5 P. + living, garage, jardin. 1.400.000 F, direct propriétaire. Tél. : 969-10-42.

SCEAUX PRÈS R.E.R.
Belle ppté. 11 P., 330 m², tt cft, gar., 1.025 m² jard. 2.100.000 F. Vis. sam. de 14 h. 30 à 18 h. 30. 11, RUE BERTRON. 705-39-10/350-87-82.

78-CHATOU Centre - R.E.R. 5'. Maison avec jardin, entièrement rénovée. Séjour 50 m², cheminée + 3 chambres, cuisine aménagée + salle de bains + salle d'eau + 2 w.-c. + garage. Prix : 1.100.000 F. Agences s'abstenir. Tél. travail : 071-53-94. Tél. domicile : 071-29-45.

appartements achats

ACHETE Studio/2 pièces Comptant, Paris Mme FAURE : 261.39.78 ou le soir : 900.84.25.

ACHETE Directement Urgent, Paris, 2 à 4 pièces, paiement cpt chez notaire, bon quartier. 873.23.55.

locations non meublées offres

Paris

Bd LANNES, 350 m², 7/8 P. 15.000 F net. 720-35-13 115 m² poss. profes. libérale.

Appt F2 tt conft. Paris 13e, 2.000 F par mois, charges comprises. Tél. 589-66-53.

JUSSIEU-FAC SCIENCES 7, CITÉ CARDINAL-LEMOINE STUDIOS tt équip., 30 m² 1.350 +ch. Sur place samedi 10 h-13 h ou BEGI 267-42-06.

ALESIA 5, rue Marie-Davy 75014 PARIS 3 P., entrée, cuisine aménagée, s. d. bns. LUXE. 2.800 + 400 chges + 20.000 F. Reprise justifiée, visite samedi de 10 à 18 h.

Région parisienne

SANS COMMISSION
VILLE-D'AVRAY
Dans très beau domaine à partir de

Studios ..	1.230 +	300 ch.
2 P.	1.960 +	600 ch.
3 P.	2.670 +	700 ch.
4 P.	3.200 +	950 ch.
5 P.	4.030 +	1 100 ch.

VISITE SUR PLACE.

Tél. 709-66-90.

---

92 - VILLE D'AVRAY
Très beau 5 P. tout cft. 183 m², 2 salles de bains, 1 s. d'eau, cuisine équipée, parking, cave, + terrasse 400 m², 9.500 F charges comp. 503-21-21.

BOURG-LA-REINE, 1er nov., Me Parc-Sceaux, pavillon 5 p., 3.900 F. - 660-15-93 ap. 19 h.

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES LOUEZ
Vos appartements sous 24 h. Nous garantis. vos loyers. SERV. GRATUIT - 233-71-14.

Région parisienne

Pour stés européennes cherche villas pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. 283-57-02.

URGENT, recherche sur

LEVALLOIS-PERRET
et/ou 17e, proche appartement 3 pièces, cft, loyer 16.000 F charges comprises. Ecr. s/no 6.178 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

locations meublées demandes

Paris

Ecole sup. Physique, Chimie PARIS-5e, recherche CHAMBRES pour étudiants. Tél. d'urgence : 337-77-00.

bureaux

Locations

8e ET CHAMPS-ELYSÉES
Domiciliation RM - RC - S.A.R.L. A partir de 150 F. CONSTITUTION SOCIETES. Tél., télex, tous démarches. C 2 E. Tél. 562-42-12.

SIÈGES DE SOCIÉTÉS
avec secrétariat, tél., télex. CRÉATIONS D'ENTREPRISES

ACTE S.A. 261-80-88 +.

SIÈGE SOCIAL
BUREAUX meublés - TELEX
CONSTITUTION STÉS
Prix compét., délais rapides
ASPAC 293-60-50
C P A 355-17-50

fonds de commerce

SHIPCHANDLER port privé Cote d'Azur CA. 500.000 F + stock. Tél. (93) 35-48-89.

immeubles

SPEC. INVESTISSEUR
Lyon, bon emplac., bel imm. bourgeois en pierre, fin 19e s., r.-de-ch., 4 bons commerces + 5e ét. de 23 logts. Bon rapport. Façades et toiture refaites. 1.900 F le m², soit 3.300.000 F. Ecr. no 83, Publicité Truche, B.P. 69, 69600 OULLINS.

ST-VINCENT-DE-TYROSSE
Grande maison, entièrement clos, 200 m² d'habitation comprenant 8 p., s. de bains, local commercial avec 2 garages + 2 pièces étages, jardin et cour. Tél. : (58) 77-03-27.

maisons de campagne

Vds petite maison bon état HÉRAULT. Prix : 80.000 F. Tél. : (67) 97-17-06.

Maisons individuelles

Les Charmilles, c'est aussi des centres de commerce.

On y trouve les petits commerçants indispensables, ce qui n'empêche pas pour les gros achats de se rendre à l'hypermarché du centre ville ou dans une galerie marchande.

CAPRI

MO: 18/9

Paris - Les Charmilles 26 mn à l'ouest pour retrouver une seconde nature.* A Montigny-le-Bretonneux.

*Temps par train au départ de Paris Montparnasse



C'est sur place qu'il faut juger nos maisons. Alors ce week-end, venez aux Charmilles, à Montigny-le-Bretonneux, nous avons aménagé et décoré à votre attention les maisons de notre Hameau témoin.
Vous y découvrirez un petit havre de 4 hectares, avec 55 belles maisons d'un étage, chacune avec son jardin, les unes isolées et les autres jumelées. Des maisons qui offrent de 4 à 6 pièces allant de 141 m² à 177 m².
Confort, espace, espace vert, tout est là pour que vous retrouviez une seconde nature.
Bureau de vente : avenue Eric Satie. Tél. : 043 01 41.
Ouvert le lundi, jeudi, vendredi de 14 h à 19 h le samedi et dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
Possibilité de prêt conventionné.

Je désire recevoir une documentation « Les Charmilles »
NOM
ADRESSE
TÉLÉPHONE : privé ______ professionnel ______
Coupon à retourner à : CAPRI, 4 place Raoul Dautry, 75015 PARIS Tél. 321.47.93

MO: 18/9

CAPRI

---

91 - DRAVEIL
« Les Sablonnières », R. Labor, maisons individuelles, 4 à 6 P., terrain 204 à 451 m². Prix moyen 650.000 F. Prêts conv. bonifiés. Vente s/place les après-midi, sauf mardi et mercredi. Tél. 840-29-44. LESPINASSE. Tél. 307-96-55.

propriétés

A vendre à 8 km de la frontière

PROPRIÉTÉ DE RÊVE

située à 1.000 mètres d'altitude, en bordure de la ville de La Chaux-de-Fonds (Suisse), comprenant luxueuse villa de 8 pièces, grand hall sur deux étages, piscine intérieure, très grand salon avec cheminée et boiserie dorée à la feuille, plus église et maison d'habitation de 2 logements située à 100 mètres, parc, forêt de 150 arbres. Prix : 2.130.000 F.S. Adresser offres sous chiffre 91-444 à Assa Annonces Suisses S.A., Case postale 950, 2301 La Chaux-de-Fonds.

COTE D'AZUR
SAINT-JEAN-CAP-FERRAT PROPRIÉTÉ DE TRÈS HAUT STANDING dans un parc de 11.000 m² situé au cœur de Saint-Jean-Cap-Ferrat, comprenant : VILLA DE MAITRE 3 niveaux sur sous-sol avec : Somptueuse enfilade de réceptions, salon, bibliothèque, grande salle à manger, 6 chambres de maître, 5 salles d'eau, grande terrasse, 7 chambres de service, salles de bains, office cuisine du personnel. En sous-sol grande cuisine, office, buanderie, autres pièces service. DÉPENDANCES : pavillon de gardien, annexe à usage de garage pour 4 voitures, serre, volière, tennis. Prix très élevé justifié. Dossier sur demande. Ecrire : PUBLICITAS R/PA., 26, avenue Victor-Hugo, 75116 PARIS FRANCE.

FEUCHEROLLES 78
vue, magnifique gentilhommière, 1 ha. de terrain, 10 pces. R.-d.-C. 240 m², 1er ét. 240 m², combles amén. 2.600.000 F. Jean COURTOIS. 261-90-02.

RÉGION NEMOURS, Belle ppté, parc clos murs 4,5 ha, gd pav., nombr. pces, cft, séj. except., boiseries, tr. belle poutr., P. de T., toit nf, grange, gar., abri bois, excel. état. T. 428-25-41.

BINIC (22)
Importante maison pierre sous ardoises, 8 pces principales, grenier aménageable, chauffage central, jardin clos 956 m². Etude BLANCHET notaire 22680 ETABLES-SUR-MER. Téléphone : (96) 70-61-35.

NORMANDIE entre Honfleur et Deauville chaumière et 3 bât. à colombage terre 5 ha, b. vue s/jolie vallée 637-14-40 ou (31) 89-43-30.

FOIX en Ariège résidence récente 6 p., garage, jardin, piscine équipée, terrain 1.600 m². Tél. (61) 65-40-29 ap. 18 h.

---

72 SARTHE. Site agréable en bord d'eau, MAISON 18e, avec moulin, 1 ha peupliers adultes, à 200 km de Paris. 850.000 F. Visitable le 21-9-81. EXCLUSIVITÉ ÉTUDE SAINT-FARGEAU Téléphone : 16 (1) 361-84-08.

A 150 KM SUD DE PARIS
MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ
Comprenant fermette séjour de 60 m², 5 ch., cabinet toilette, bains, 3 w.-c., cuis., chf. cent., cave, garage, maison de gardien, tout cft, gds bâtiments, 2 étangs sur 4 ha, le tout sur 12 ha. AFFAIRE UNIQUE

PRIX : 2.200.000 F.
crédit possible
THYRAULT, 89170 St-Fargeau. Téléphone : (86)74-08-12, après 20 h. : (38) 31-13-93.

Vends 100 km Paris ouest, deux granges normandes aménageables, 168 m² et 90 m², dans village, verger de 6.500 m², terrains construct. de 3.000 m², prix : 420.000 F Tél. : 16 (37) 23-36-35.

NORMANDIE
150 km de Paris ravissante maison normande s/2.500 m² terrain avec TENNIS 450.000 F. Urgent 255-66-18.

PÉRIGORD
BEAU MOULIN XVIIe s.
Superbe 5 ha, entièrement restaurée, dépendances, ruisseau. Prix 1.100.000 F. Documentation sur demande PROPINTER S.A., B.P. 33, 24103 BERGERAC. Tél. : (53) 57-53-75.

pavillons

95 - SAINT-OUEN-L'AUMONE 800 m gare, bus, pavillon 71, 6 pces, entrée, cuisine, séj. dble, w.-c. à l'étage : 3 chambres, salle de bains, w.-c., placard. Chauffage fuel. Jardin 380 m², prix 490.000 F. Téléphone 464-43-11.

TOURAINE, particulier vd entre Tours et Amboise, pavillon construit en 1975, 7 pièces sur sous-sol, caravane, 2 salles de bains, cheminée, cuisine aménagée. 4.000 m² de terrain, clôture. Tél. (43) 01-93-00 après 19 heures.

VITRY Proche gare ARDOINES cause mutation, Pav. rén. 320 m², 4 ch., 2 s. deb., séj., gar. 650.000 - 681-13-16.

CLAMART particulier vend pavillon meulière 6 pièces tt cft, garage, jardin. Px 1.200.000 F. T. 842-29-61.

terrains

Vends pinède 2 hectares, 12 F le m², prox. village, possib. camping, entre Nîmes et Montpellier, accessible voiture. Tél. : 16 (66) 80-74-39.

BON PLACEMENT NORMANDIE
Près ARGENTAN (61200). A bâtir 1.000 m² - 50.000 F H.T. ou 1.337,80 F/mois en 5 ans. Tél. : 058-28-98.

ORNE
SOLIGNY-LA-TRAPPE
5.200 m², EAU, ELECTRICITE. Prix : 80.000 F.
Tél. : 971-78-52, le soir 20 h.

EN PROVENCE A 8 km FAYENCE
LA CHESNAYE
TERRAINS A BATIR boisés 2.959 m² à 8.883 m², sup. moyen. 5.000 m² - 140.000 F. à 168.000 F H.T. Créd. poss. doc. grat. s/dem. : tél. : (38) 95-00-24 ou (94) 76-21-59.

NORMANDIE
propriétaire vend
TERRAIN
23 HECTARES bénéficiant d'un arrêté préfectoral autorisant lotissement de 75 lots VENTE URGENTE Prix intéressant Écr. no 104619M, Rég.-Presse, 85 b., r. Réaumur, 75002 Paris.

VENTE AUX ENCHÈRES TERRAIN INDUSTRIEL
1.000 m. de la frontière allemande, à Sarreguemines. Bureaux, env. 700 m², bâtiments industriels, environ 1.700 m². Terrain env. 8.000 m². 70 % des bâtiments moins de cinq ans. Mise à prix 1.500.000 F. Idéal pour les transitaires importateurs, exportateurs, production de toute sorte, stockage. Voisinage : Supermarchés de meubles et des produits do it yourself. Rens. : M. Maurice Karst, notaire à Sarreguemines. Tél. : (87) 98-54-84. La vente aura lieu : jeudi 24 septembre à 15 h., à GROSBLIEDERSTROFF, zone industrielle dans les bâtiments de la « BAT-CHIMIE ».

hôtels particuliers

ENGHIEN-LES-BAINS
Hôtel particulier, 12 p., 350 m² hab., dépend., jard., prestations de luxe. Idéal habitation et professionnel, prix intéressant. Rens. : A.C.I. (91) 53.25.00.

ROUEN - 24, RUE THIERS
Hôtel particulier, 226 m² au sol + 2 niveaux. Prix intéressant. Écr. s/no 029051 M. R.-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

l'agenda du Monde

Animaux

Ravis. chatte biche, yeux dorés, castrée, abandonnée, cherche maître affec. Tél. 363-75-65 soir - 336-47-14 matin.

Antiquaires

ACHETE MEUBLES
TOUTES EPOQUES
ARGENTERIE, BRONZE
HORLOGERIE, BIBELOTS
CHEMINEES marbre, pierre
BIJOUX, DECHETS OR
MAISON FHAL 41, av. de Saxe, 7e 566.07.11

Antiquités

Particulier achète anciens livres aussi Flamands. Écrire à De Bie François, Waalhofstraat 42, 2100 DEURNE, Belgique ou Téléphone : 031/21-61-89.

Artisans

DÉCORATION RÉNOVATION
tous corps d'Etat
M. Desormeau. Tél. : 736-71-15.

Bateaux

V. voilier Aloa 29 - 76 Diesel 6 couch. B. ET. Tél. Marché du bateau. Ap.-midi (94) 41-45-47.

★

V. voilier Dufour 2800 - 78. Diesel. Sécurité survie T.B. ET. Tél. Marché du bateau. Ap.-midi (94) 41-45-47.

★

V. Kirié 21 - Diesel couach. Foc à rouleau, séc. T.B. ET. Px intér. Tél. Marché du bateau. Ap.-midi (94) 41-46-47.

★

V. voilier Chergui 8,60 m. Diesel couach. Bien équipé. Px intér. tél. Marché du bateau. Ap.-midi (94) 41-45-47.

★

V. vedette 7,80 m - Wiking family 5/6 couch., cab. ar. équip. complet, séc. 3e -VHF, T.B. ET. Tél. Marché du bateau. Ap.-midi. (94) 41-45-47.

★

V. Kelt 8 m., 77 - Diesel, sec. 2e cat. survie, tr. équipé. B. ET. Tél. Marché du bateau. Ap.-midi. (94) 41-45-47.

★

V. voilier Gib. SEA 31 - Diesel mod. 81, bat. d'expo. Jamais navigué, affaire exceptionnelle Tél. marché du bateau. Ap.-midi. (94) 41-45-47.

Bijoux

LE SAMEDI ACHAT OR
Bijoux - Monnaies - Débris or dentaire. Discrétion assurée.

COMMODORE
98, boul. du Montparnasse

325-55-11.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Cours

Cherche professeur de physique. Très bon pédagogue pour élève de 1re année de médecine. Téléphoner après 20 h. 705-63-63.

J. F. 1er conserv. don. à domic. leç. piano solf. 236-02-79. Téléphoner assez tard.

DESSIN - PEINTURE AQUARELLE
Mercredi soir, jeudi après-midi pour enfants : peinture libre, céramique : mercr. de 14 à 17 h. Tél. le soir : 585-79-99 ou 337-89-30.

COURS D'ASTROLOGIE
A Paris le mercredi par prof. 30 a. d'exp. Tél. (35) 43-73-00, Michel Louis, B.P. 611, Le Havre.

J.H. DEA ling. franç., 6 a. exp. péd., donne cours franç., arabe, trad. 555-08-45. Dem. ch. 16. Ts jrs. 19/21 h s. samed., dim.

PIANO CHEZ VOUS
Enfants, adultes. Téléphone : 320-33-53.

Prof., allem., dipl. exp. donne cours d'Allemand format. perm. ou école privée. Ecr. s/no 1884 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Décoration

DÉCORAT. EFFECTUE LAQUE à partir de 350 F le m². Téléphone : 878-72-65.

Camping-car

V. mobil home, type hymer mobile, Mercédès 6 pl. 1980. Etat neuf. Tél. MARCHÉ DU BATEAU. 94/89-10-13.

Cuisine

- PROMOTION KITCHENETTE
- Evier + cuisson + meuble
- + frigo + robinetterie
- en 1 mètre 2.300 F Paris.
- Frigo 140 litres 950 F.
- SANITOR, 21, rue de l'Abbé-
- Grégoire, Paris (6e). Ouvert
- le samedi. Tél. : 222-44-44.

Détectives

DUBLY 61e année
Ancienneté - Loyauté
ENQUETES - FILATURES
121, r. St-Lazare, Paris 8e
Tél 387.43.89
Consultations gratuites

Enseignement

APPRENDRE L'AMÉRICAIN à

L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail, PARIS 75014

633-67-28

Cours de conversation dans la journée et le soir. Pour avancés, conversat. à partir de cassettes vidéo sur l'actualité diffusées par ABC TV News (matériel fourni par Center for Media Art).

Lycéens à partir de 15 ans. Inscript. immédiates. Début 5 octobre. Cours privés, préparation au TOEFL. Cours pour enfants : début 30 septembre.

Mode

30 % moins cher
- COSTUMES -
TOP COLLECTION
DIRECT USINES - 5, avenue de Villiers (17e). Mo Villiers.

Moquettes

MOQUETTE PURE LAINE

50 %
de sa valeur. Téléphone : 842-42-62.

INCROYABLE
30.000 m²
DE MOQUETTE
en stock à liquider, pure laine et synthétique. Prix de gros, pose assurée. Renseignements : 757-19-19.

Répondeurs téléphoniques

SOCIÉTÉ vend RÉPONDEURS Enregistreurs téléphoniques GARANTIE - PRIX SACRIFIÉ Téléphone : 978-59-58.

Tapis

LAURENT
TAPIS D'ORIENT
Un magasin de confiance
101, Av. la BOURDONNAIS
Paris-7e, Mo Ecole-Militaire, de 10 à 20 h. Tél. : 550-40-21

MISE EN VENTE
d'un important lot de tapis d'Orient et de Chine. GHOUM, NAIN, KASHEMIR, PAKISTAN, AFGHAN, CAUCASE. A partir de 800 F.

Transports

Louageur tt transport s/J8. 7 jrs s/7, ttes distances. Dépôt Sud. Pour R.-VS 16-37-23-58-65.

Vacances Tourisme Loisirs

CARAIBES. Louez directement à leurs propriétaires des voiliers de grand confort, moins cher et beaucoup plus attractif que l'hôtel CARIBCHARTER. 75, pl. Dr-Félix-Lobligeois, 75017 PARIS. 627-03-38/469-28-33.

CLUB CULTUREL
pr partag. vos centr. d'intérêts artist., musicaux, sportifs, etc., GOUTS COMMUNS. 548-96-16.

LES ORRES, Hautes-Alpes. 1 550-2 770 m. 17 remontées mécaniques, ski de piste, de fond, grand choix locations studios, appartements. Rens. LOGEVAC-LES ORRES, 05200, tél. : (92) 44-01-80.

Le Monde

équipement

TRANSPORTS

LES PROJETS DE M. FITERMAN

• Reprise par la puissance publique des autoroutes concédées
• Extension du réseau ferroviaire à grande vitesse

Concurrence et libéralisme : telles sont les deux idées-forces qui vont guider l'action de M. Charles Fiterman. Il l'a dit devant la presse, jeudi 17 septembre, au lendemain de la communication qu'il a faite devant le conseil des ministres pour présenter sa politique des transports intérieurs (« le Monde » du 18 septembre).

La concurrence, il en faut : « Il y a concurrence, il y aura toujours concurrence. Ce n'est pas une mauvaise chose non seulement du point de vue de la rentabilité, mais de l'efficacité », a dit le ministre des transports, contredisant ainsi certaines options jusque-là admises par la gauche, et principalement le parti socialiste, qui voyait, entre autres, dans la complémentarité des modes de transports un moyen de lutter contre le gaspillage.

Quant au libéralisme, M. Fiterman en a donné son interprétation. « Nous ne sommes pas dans un pays où on peut traiter les problèmes de manière administrative ou bureaucratique », estime-t-il, mais, à l'inverse, « qu'est-ce que le libéralisme quand un transporteur est sous la dépendance des chargeurs, ou quand un usager ne dispose pas des moyens d'être transporté ? ». M. Fiterman ne voit dans ce libéralisme-là que « le paravent qui a servi à faire une politique autoritaire ».

Pour le reste, M. Fiterman ne s'est pas étendu dans le détail sur ses projets. Leurs répercussions financières n'ont, semble-t-il, pas encore été évoquées. Il est vrai que le ministre a dû, jusqu'ici, travailler dans une certaine précipitation dont il a donné un exemple éloquent. « Quand je suis arrivé au ministère, a-t-il dit, j'avais une semaine pour donner mon avis sur le projet de budget des transports pour 1982... »

La philosophie du ministre des transports s'appuie sur trois observations :

1) La « politique passée » a laissé un « héritage détestable ». La S.N.C.F. est dans « une situation financière catastrophique », elle est « endettée jusqu'au cou », sans que pour autant les intérêts de « la masse des transporteurs routiers » aient été favorisés : beaucoup sont dans une situation « très fragile, souvent difficile, alors même que les conducteurs sont contraints de travailler trop souvent dans des conditions à nos yeux insupportables ». Et le ministre fait la même remarque pour les bateliers. Des investissements, il y en a pourtant eu, « mais pour qui ? Pourquoi ? Dans quelles conditions ? ». Et d'évoquer « des sur-investissements, des retards, des gâchis financiers, par exemple en matière d'autoroutes ».

2) L'action de M. Fiterman veut s'inscrire « dans la durée ». Dans le secteur des transports existe une certaine « pesanteur » due au fait que les réalisations portent sur de nombreuses années. Les « réorientations » ne doivent donc pas créer de « déséquilibres ». La politique nouvelle devra s'intégrer « dans le plan à élaborer, afin d'harmoniser les choix et de rationaliser au mieux les investissements ». Elle est aussi indispensable au changement : « Il faut créer les conditions de la satisfaction pour tous d'un véritable droit au transport, je dis même d'un droit au voyage. » D'où la nécessité d'un système de transports qui réponde aux besoins de la collectivité, « ce qui implique que les choix ne se fondent pas sur le seul critère du résultat financier à court terme de chaque unité de transport, mais prennent en compte des impératifs comme les économies d'énergie, la croissance de l'économie et sa compétitivité, l'aménagement équilibré du territoire et le développement des différentes régions du pays, la sécurité, la protection de l'environnement » ;

3) Inscrite dans le long terme, l'action doit en même temps « se développer sans retard ». D'abord elle doit être partie intégrante de la politique du gouvernement pour faire face à la crise économique et au chômage. Pour le secteur lui-même, « il y a urgence à faire face aux déséquilibres matériels et financiers, aux retards d'investissements, car tout retard accentue le désordre, aggrave les préjudices, rend plus difficiles les solutions ». Enfin, il y a urgence « à répondre à l'attente de tous les travailleurs des transports », mais « en prenant en compte à la fois les besoins et les réalités ».

Le ministre a aussi abordé de manière plus précise certaines orientations qu'il compte suivre dans certains domaines déterminés :

● S.N.C.F. : des mesures immédiates doivent être prises en matière de poursuite des investissements, de politique des liaisons secondaires et des négociations sociales. « Cela suppose des mesures financières. Elles vont être mises au point très rapidement afin de conduire à des améliorations progressives et réelles de la situation de la S.N.C.F. »

Mais « accorder de l'attention à la solution des problèmes de la société nationale ne veut pas dire qu'il lui suffira d'attendre et de tendre la main ». M. Fiterman attend d'elle un dynamisme commercial, l'élaboration de « produits » correspondant aux besoins des voyageurs d'aujourd'hui, bref, « un effort commercial, social, une modernisation et une rationalisation ».

Quant aux liaisons à grande vitesse, le ministre a déclaré que la « décision de principe » d'en étendre le réseau avait été prise, mais que l'ordre de priorité des réalisations est encore à l'étude. Un débouché vers l'étranger n'est pas écarté, la Commission européenne ayant manifesté de l'intérêt pour le développement de liaisons ferroviaires rapides entre les pays de la Communauté.

Les rapports du rail et de la route doivent être revus sous l'angle de « la vérité des coûts », car « une pression démesurée, artificielle, a conduit à une évolution qui, globalement, ne reflète pas les coûts réels dans le transport de marchandises ».

● RESEAU ROUTIER. — La politique de privatisation de la construction autoroutière a, de l'aveu du ministre, conduit à une impasse : les sociétés concessionnaires ont acquis des droits de construction dans des conditions qui imposent des péages souvent trop élevés au point d'être dissuasifs. « L'autoroute passe alors à côté de sa vocation et, à l'occasion de l'équilibre financier », dit M. Fiterman. La solution ? Il faut aller vers « la maîtrise publique, nationale ou régionale, de la gestion du système autoroutier et de son extension ». Il faut aller vers « une harmonisation des péages, dans le cadre d'une évolution maîtrisée qui permette l'allégement relatif — en francs constants — et progressif de l'ensemble des péages ». Ces péages, « leur suppression doit être maintenue comme objectif. Mais on ne peut envisager cette réalisation à court terme. »

● VOIES NAVIGABLES. — Un réseau « bien adapté » a « sa place, son rôle, son efficacité ». Dans le cadre du plan va être réalisé un schéma directeur de développement des voies navigables. Pour ce qui concerne la liaison Rhin-Rhône, son utilité n'est pas mise en doute, mais se pose le problème de son financement. « Il y a des priorités à prendre en compte : Seine-Nord, Seine-Est. Il sera difficile, au plan budgétaire, de répondre au problème posé. »

● EMPLOI. — Les transports doivent jouer un rôle important dans la politique de grands travaux prévue par le gouvernement : les projets de construction ferroviaire (T.G.V.), de tunnel sous la Manche, de modernisation du réseau navigable, peuvent créer des emplois. Mais « nous n'avons pas chiffré le nombre d'emplois nécessaires », reconnaît M. Fiterman.

JAMES SARAZIN.

ENVIRONNEMENT

M. Michel Crépeau dans la vallée de Chamonix

La fin des pistes au bulldozer

De notre correspondant

Grenoble. — Le 28 avril 1981, la commission supérieure des sites donnait un avis défavorable au projet d'extension des remontées mécaniques de Lognan-les-Grands-Montets, qui prévoyait la réalisation de terrassement de pistes, l'installation d'appareils, dans le site classé du Mont-Blanc (« le Monde » du 5 mai). La commission, qui a estimé que le projet qui lui était soumis était incompatible avec la protection de ce site exceptionnel, demanda que des modifications substantielles soient apportées. Avant que le dossier de Lognan soit à nouveau examiné par la commission supérieure des sites, M. Crépeau, ministre de l'environnement, qui préside conjointement avec le ministre de l'urbanisme et du logement cette commission, est venu, le jeudi 17 septembre, à Chamonix.

En se rendant pour la première fois dans une région de montagne, M. Crépeau a fait passer quelques frissons dans le dos des élus chamoniards : il s'indigna d'abord contre l'installation, à 2 000 mètres d'altitude, de gares de téléphériques à l'aspect « honteux » qui, dit-il, « ressemblent à des hangars de zone industrielle que je n'aurais pas accepté dans ma ville ». De même, il s'étonnera de la destruction du milieu naturel attaqué par des bulldozers. « Nous sommes ici en présence d'un gourbi et d'une carrière », ajouta le ministre de l'environnement, qui, après une heure de marche, entra enfin dans un secteur boisé tapissé de mousse et de lichens et boisé, mais promis à un semblable avenir. « Vous aurez peut-être ici les pylônes que vous réclamez pour installer des remontées mécaniques mais sûrement pas vos pistes faites aux bulldozers », annonça M. Michel Crépeau au P.-D.G de la société concessionnaire. « Vous devrez d'abord penser à la vision estivale de la montagne. »

Un réseau dense de remontées mécaniques

Survolant le massif du Mont-Blanc et la vallée de Chamonix en hélicoptère, il eut sans doute une vision moins choquante du paysage, puisqu'il déclara en redescendant qu'il n'avait « pas perçu de choses proprement scandaleuses à Chamonix ». Cette promenade aérienne l'avait certainement « retourné » et presque convaincu que l'extension du domaine skiable de Lognan-les-Grands-Montets en direction du plan Roujon et de la combe de Pendant n'était, comme l'a souligné le maire de Chamonix, M. Christian Couttet (sans étiquette), qu'« un grain de sable dans l'énorme potentiel skiable de la vallée de Chamonix ».

Les habitants de la vallée auront probablement obtenu gain de cause pour le secteur de Lognan. Mais M. Crépeau n'est nullement décidé à accorder les autorisations nécessaires à l'aménagement de l'immense belvédère encore vierge situé sur la commune des Houches : le plateau de Carlaveyron. Le promoteur de Tignes, M. Pierre Schnebelen, a proposé, il y a un an, de réaliser ici un réseau très dense de remontées mécaniques « susceptible d'entrer en compétition avec n'importe quelle station de ski européenne ». Ce stade de neige « à l'américaine » aurait pu absorber plus de cinquante mille skieurs/heure. Le ministre de l'environnement souhaite classer une partie de ce secteur et autoriser l'extension de la réserve des Aiguilles-Rouges, en direction du plateau de Carlaveyron.

M. Crépeau a suggéré que les collectivités locales et l'Etat élaborent rapidement une charte de la vallée destinée à assurer un développement mieux contrôlé de Chamonix où, affirme-t-on, sommeille chez chaque habitant propriétaire d'une petite parcelle de terre un projet immobilier.

Au cours de son voyage à Chamonix, le ministre de l'environnement a enfin indiqué que la politique de la montagne devait être très largement décentralisée, mais il a souligné que celle-ci s'inscrivait alors dans un cadre précis élaboré par les différents ministères concernés. M. Crépeau a déclaré que la directive sur la protection de la montagne était « acceptable » et qu'il était partisan, après son remodelage, de sa transformation en loi.

CLAUDE FRANCILLON.

Un cas particulier en Ile-de-France : qui paiera la carte orange ?

Parmi tous les dossiers que M. Fiterman a promis de traiter rapidement, celui des transports parisiens n'est certainement pas le plus facile. Pourtant, si comme le ministre des transports l'a annoncé, la nouvelle organisation, qui doit remplacer le Syndicat des transports parisiens créé en 1958 pour coordonner l'action de la R.A.T.P., de la S.N.C.F. en banlieue et des transporteurs privés, doit être mise en place le 1er janvier 1983, cela implique que le Parlement se prononce au cours de l'année à venir.

Depuis 1976, et la loi créant la région Ile-de-France, il est prévu que c'est elle qui, à la place de l'Etat, aura la responsabilité des transports en commun. Les gouvernements précédents n'ont pu trouver un terrain d'entente avec les élus régionaux sur les conditions de ce transfert (le Monde du 2 juin), mais ont dégagé quelques lignes de réflexion. Ainsi il est clair maintenant que les difficultés financières de la R.A.T.P. proviennent essentiellement du fait que, contrairement aux réseaux étrangers, elle doit elle-même financer une large part de la construction de nouvelles lignes. Pour des raisons sociales évidentes, les gouvernements successifs ont toujours freiné les augmentations de tarif ; la Régie ne peut dégager suffisamment de moyens pour s'autofinancer, ce qui implique un développement de ses emprunts, et donc de lourdes charges financières (près de 10 % de son budget de 1980).

Sur la façon de résoudre cette difficile question, M. Fiterman n'a donné aucune indication précise. Il a toutefois confirmé son souhait de voir le coût du transport domicile-travail pris en charge par les employeurs. Mais rien n'est décidé quant aux modalités. Dans une interview accordée ce vendredi matin à l'Humanité, il explique : « La revendication de la carte hebdomadaire payée par l'employeur est-elle la « solution technique » qui sera retenue ? Il serait prématuré de l'affirmer. »

On a beaucoup parlé en effet du paiement de la carte orange par les employeurs, ce qui est d'ailleurs une revendication ancienne du P.C. En fait, il n'est question que de leur faire payer le coût d'un aller et retour par jour de travail. Mais sous quelle forme ? Le plus simple consisterait évidemment à augmenter la « prime transports » pour qu'elle soit égale à la dépense effectuée par chaque salarié pour venir travailler. Mais cela ne l'obligerait pas à utiliser forcément les transports en commun. La distribution par l'employeur lui-même d'une carte de transports serait plus conforme à la volonté de réduire l'utilisation de la voiture particulière, mais ce serait techniquement une formule plus difficile à mettre en place.

Déjà, l'Union des organisations patronales en Ile-de-France se déclare opposée « aux projets tendant à faire supporter aux entreprises les frais de transport sur les trajets domicile-travail » ; elle fait remarquer que les entreprises supportent déjà 27 % du budget transports en commun de la région. Pour elle, une telle politique aurait pour résultat de faire payer « les consommateurs à la place des usagers ».

Cette prise de position est donc aussi une critique des projets de M. Claude Quin, le nouveau président — communiste — du conseil d'administration de la R.A.T.P., de faire appel aux grands magasins pour financer son entreprise. Celui-ci n'a pour l'instant encore rien décidé et ce n'est que vers le milieu du mois d'octobre qu'il fera connaître la politique qu'il entend mener. Pour l'instant, il continue ses réunions de travail avec tous les partenaires de la Régie et vient de rencontrer longuement les organisations syndicales de la Régie et de la région.

Suppression de la première classe

Bien entendu, celles-ci espèrent une modification sensible de la politique suivie jusqu'alors. D'abord dans les rapports sociaux, bien entendu. Un geste vient d'être fait en ce sens : à la veille de l'ouverture d'un long marathon de négociations salariales, M. Quin, « en accord avec le directeur général », a décidé d'atténuer les sanctions pécuniaires qui avaient frappé un certain nombre de militants syndicaux lors des conflits du printemps dernier.

D'autres décisions sont aussi envisageables : la suppression de la première classe — sauf dans le R.E.R. — est ainsi à l'étude. C'est un vœu de M. Fiterman, mais cela coûterait une cinquantaine de millions. Le développement du réseau d'autobus en banlieue est souhaité, ce qui, à terme, pourrait mettre en cause l'existence des sociétés privées qui subsistent encore. De même, il est possible que soit légèrement accélérée la réalisation de prolongement de lignes prévues mais non encore réalisées, vers La Courneuve par exemple.

Surtout il pourrait être mis un terme à la réduction des effectifs décidé depuis plusieurs années (moins 450 salariés entre 1979 et 1980). Mais, s'il est possible que le nombre d'agents présents dans les stations soit augmenté, il apparaît difficile de remettre deux agents par rame comme le demandaient les syndicats après les accidents de ces derniers mois. De toute façon les chiffres parfois avancés par les syndicalistes, embauche de 15 000 personnes alors que la R.A.T.P. en emploie actuellement 36 000, ne paraissent pas devoir être retenus.

En revanche, va être à nouveau étudiée la politique de la sous-traitance, particulièrement pour le nettoyage, problème auquel la C.F.D.T. est particulièrement sensible. Mais aussi pour l'entretien du matériel, ce qui pourrait remettre en cause les projets concernant l'atelier de Championnet où un dur conflit social — et politique avec la partie communiste — avait eu lieu l'an dernier. Le sujet est délicat à cause des positions prises jusqu'alors par une partie de l'encadrement.

Tout dépendra finalement de la politique des transports en commun que décidera le gouvernement et le conseil régional, où la gauche n'est pas encore majoritaire. Et surtout des crédits que les uns et les autres sont prêts à accorder à la R.A.T.P.

THIERRY BRÉHIER.

URBANISME

Coup de théâtre présidentiel

M. Mitterrand souhaite qu'un équipement public soit construit à la « tête Défense »

A La Défense, tout recommence : un nouveau programme « comportant des équipements publics » va être défini pour l'aménagement de la « tête Défense » et « une consultation d'architectes sera organisée, dans les plus brefs délais, sur de nouvelles bases », annonce le ministère de l'urbanisme et du logement dans un communiqué diffusé le jeudi 17 septembre.

Cette décision était attendue (le Monde du 8 septembre), après la visite du quartier, le 21 août, par M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, et le déjeuner à l'Elysée où le ministre a parlé de dossier avec le président de la République. M. François Mitterrand pourrait se rendre sur place prochainement, non pour visiter le quartier, mais pour inaugurer, le 25 septembre prochain, le SICOB, salon de l'équipement de bureau, au palais du CNIT.

Le programme étudié depuis deux ans à l'établissement public pour le terrain au sommet du quartier d'affaires, à proximité du centre commercial, comprenait un hôtel, une halle publique et 100 000 mètres carrés de bureaux, qui auraient pu abriter — mais rien n'était définitivement conclu — un ou deux ministères.

Deux consultations d'architectes ont été organisées récemment, l'une en 1979, l'autre en 1980, après que les résultats des études engagées en 1971 eurent été écartés. A l'issue d'une procédure aussi discrète que confuse, le conseil d'administration de l'EPAD, fortement influencé par les desiderata du ministre de l'environnement (via l'Elysée), avait choisi le projet de M. Jean Willerval par quatorze voix, contre treize à celui de M. Emile Aillaud, dont les immeubles-miroirs courbes plaisaient à Georges Pompidou.

Nouveau président, nouveaux projets. Si le motif de fond avancé est convaincant (comment en effet clore trente ans d'aménagement public et la construction d'un quartier exceptionnel par ses dimensions et son ambition sans que la collectivité y trouve un équipement véritablement public ?), la méthode employée est, hélas ! bien traditionnelle.

Un communiqué laconique et imprécis, des études interrompues sans que l'architecte précédemment sélectionné en soit averti personnellement (il s'en plaint amèrement dans une déclaration au Quotidien de Paris du 18 septembre), et une grande banalité, pour l'instant, dans les procédures prévues pour l'avenir.

Même si certains ont plaidé sans succès semble-t-il pour l'ouverture d'un grand concours international, quand le programme aura été défini, rien de véritablement nouveau n'est décidé pour le moment : un groupe de personnalités représentant l'Elysée (M. Paul Guimard, déjà chargé de suivre le dossier de La Villette), Matignon (M. Robert Lion, directeur du cabinet de M. Mauroy), le ministre de l'urbanisme et celui de la culture sont chargés par le président de la République de réfléchir à la question. Ensuite, on « consultera » les architectes, comme on l'a fait déjà quatre fois depuis dix ans.

D'ailleurs, il est possible, indique-t-on chez M. Quilliot, qu'on ne s'adresse (par courtoisie sans doute) qu'à ceux qui ont déjà travaillé sans aboutir. Ou bien serait-ce le moyen de réintroduire l'architecte américain d'origine chinoise Ieoh Ming Pei, dont le projet de 1972 (270 000 mètres carrés de bureaux, deux tours en U) est considéré comme le plus élégant et celui qui correspond le plus au « grand geste » que beaucoup souhaitent privilégier à la Défense. Dépassera-t-on alors les fameux 35 mètres instaurés du temps de M. Giscard d'Estaing pour éviter de violer une nouvelle fois l'Arc de Triomphe ?

Tout cela reste à décider. Peut-on espérer que ceux qui ont maintes fois protesté contre le secret qui entourait ce genre de dossiers sauront les exposer clairement sur la place publique et ouvrir le débat qui s'impose ?

MICHÈLE CHAMPENOIS.

M. RENÉ LAPAUTRE P.-D. G. D'U.T.A.

M. René Lapautre, vice-président de la compagnie U.T.A. a été nommé, le 17 septembre, président-directeur général en remplacement de M. Francis Fabre, au terme de la réunion du conseil d'administration de la société.

M. Fabre, né le 6 septembre 1911 à Marseille, assurait la présidence de la compagnie depuis 1969 et souhaitait que son mandat ne soit pas renouvelé. Le conseil d'administration l'a désigné comme président d'honneur.

Agé de cinquante et un ans, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Lapautre est inspecteur des finances. Il a eu successivement des responsabilités à la direction des relations économiques extérieures puis au cabinet du ministre des transports. Depuis 1972, il assumait la direction générale de la compagnie Air Inter. Il avait été nommé vice-président de l'U.T.A. en mai 1981.

Le Monde

économie

ÉTRANGER

Les ministres des finances des Dix ont accepté un relèvement des taux des crédits à l'exportation

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les ministres de l'économie et des finances des Dix, réunis le 17 septembre, sont parvenus à un accord sur trois des points qui figuraient à leur ordre du jour : les modalités de crédit à l'exportation vers les pays tiers, les mesures de sauvegarde italiennes sur les importations, le financement des investissements par la C.E.E.

Cependant, M. Delors a dû être déçu : faute de temps, l'examen de l'« avant-propos » de la Commission, où celle-ci, de façon audacieuse, explique comment peut s'opérer la relance de la Communauté, n'a pas pu avoir lieu. Certains pensent que l'ajournement de ce débat n'est pas innocent : la présidence britannique avait inscrit ce point à l'extrême fin de l'ordre du jour...

Les Dix ont adopté le mandat à confier à la Commission pour reprendre en octobre, à Paris, au sein de l'O.C.D.E., les négociations sur l'actualisation de l'arrangement concernant les conditions de crédit à l'exportation. Cet arrangement, désigné sous le nom de *consensus*, fixe les taux minima auxquels les pays de l'O.C.D.E. peuvent accorder des crédits à long terme, en particulier aux pays de l'Est et du tiers-monde. Ces planchers se situent actuellement, selon la durée du crédit et la richesse du pays client, entre 7,5 % et 8,75 %, ce qui est très inférieur aux taux du marché (12 % à 13 %).

Les Etats-Unis insistent pour que les taux planchers soient relevés de façon sensible. Ils auraient même souhaité que l'on décide d'une sorte d'indexation des taux du *consensus* sur ceux du marché. Jusqu'à présent, au grand mécontentement de Washington, l'accord n'a pas pu se faire, en partie à cause du refus de la Communauté — dû lui-même à la position française — d'accepter un relèvement significatif.

La France a assoupli sa position, et les propositions que fera la Communauté devraient permettre de trouver un compromis. Selon certaines sources (théoriquement le mandat adopté reste secret), les taux seraient relevés de 2 % pour les crédits aux pays en voie de développement, de 2,25 % pour ceux aux pays intermédiaires, catégorie dans laquelle on trouve les pays de l'Est, et de 2,5 % pour ceux aux pays industrialisés.

Le conseil des ministres a également donné son accord pour que l'Italie puisse proroger jusqu'à la fin février 1982, mais de façon dégressive et atténuée, les mesures prises en mai pour contribuer à redresser la balance des paiements. Depuis cette date, les importateurs italiens doivent verser à la Banque nationale en caution, pour trois mois, une somme égale à 30 % de leurs achats. Seules les importations de céréales ne sont pas assujetties à cette mesure dont curieusement, du côté français, on souligne l'efficacité.

Les Italiens avaient promis de la supprimer au 1er octobre. Ils obtiennent donc un délai de cinq mois ; mais la caution devra être ramenée à 25 % à compter du 1er octobre, à 20 % à partir du 1er janvier 1982 et à 15 % après le 1er février 1982, pour être abrogée à la fin de ce mois. En outre, l'ensemble des produits agricoles et les métaux non ferreux seront désormais exemptés de l'obligatio de dépôt.

Troisième point abordé : le financement des investissements par la C.E.E.. La Commission et plusieurs Etats insistent sur la nécessité d'accroître la contribution de la C.E.E. au financement des investissements. Un des instruments pour y parvenir est le NIC (Nouvel Instrument communautaire, ou encore « facilité Ortoli ») : la Commission emprunte sur le marché des capitaux et reprête à des entreprises publiques ou privées pour faciliter des investissements, essentiellement dans les domaines de l'énergie et des infrastructures. La Commission avait été autorisée à effectuer des opérations dans les limites de 1 milliard d'ECU (6 milliards de francs). Le conseil a donné son feu vert à l'ouverture d'une seconde tranche de 1 milliard d'ECU. La Commission aurait souhaité bien davantage, mais se heurtait depuis plusieurs mois aux réticences de la R.F.A.

Ajournement du débat sur la relance communautaire

Il a été entendu que ce problème de financement des investissements par la Communauté serait repris dans le débat qui vient de débuter sur la réorganisation de la Communauté. Ce débat, essentiel pour l'avenir de la construction européenne, aurait dû être abordé jeudi par les ministres des Dix, lors de l'examen de l' « avant-propos » au projet de cinquième programme de politique à moyen terme qui devait être soumis au conseil.

Dans ce document rédigé par M. Ortoli, le vice-président chargé de la politique économique et monétaire, la Commission esquisse un programme de relance de l'activité communautaire. « *Cet avant-propos rejoint les préoccupations du gouvernement français. La Commission pense comme nous que la Communauté ne pourra franchir les obstacles qui se dressent devant elle à propos du budget ou de la politique agricole commune que si elle se place dans une perspective de relance* », avait déclaré, en arrivant à Bruxelles, M. Delors, apparemment convaincu que ce dossier allait constituer le principal thème des discussions.

La présidence britannique n'avait pas organisé les travaux du jour pour qu'il en soit ainsi. Ce document de la Commission, effectivement très intéressant, ne semble intéresser que M. Ortoli et les Français. La Commission, comme si elle n'y croyait pas, n'a rien fait pour le valoriser.

PHILIPPE LEMAITRE.

Pour la première fois depuis 1975

« LE COMMERCE MONDIAL DIMINUERAIT EN VOLUME CETTE ANNÉE » estime le GATT

Genève (*A.F.P.*) — Le volume du commerce international en 1981 sera probablement inférieur à celui de 1980, pour la première fois depuis 1975 et la troisième fois en un quart de siècle, indique dans un rapport le GATT. L'an dernier, les échanges mondiaux, qui avaient représenté près de 2 000 milliards de dollars, avaient progressé en volume de 1,5 % contre 6 % en 1979.

Ce ralentissement du commerce est dû à la faiblesse de la croissance dans les pays industrialisés, et ne peut « *être directement imputé aux récentes mesures protectionnistes* » adoptées dans le monde, souligne le GATT, qui estime « *remarquable* » la « *résistance* » du système d'échanges international face aux niveaux actuels du chômage. Cependant, ajoute-t-il, « *les gouvernements cèdent ici ou là, et cette tendance dans l'ensemble bien marquée ne saurait être supportable bien longtemps* ».

Tout en reconnaissant que l'intervention de l'Etat est parfois nécessaire, le GATT estime que les économies sont devenues moins performantes en raison d'une baisse de leur capacité d'ajustement. Celle-ci est due à la « zone grise » des pratiques protectionnistes et à d'autres mesures paralysantes comme le blocage du mécanisme de fixation des prix et le resserrement du champ d'initiative des entrepreneurs, qui entraîne des retards coûteux dans l'application des décisions.

LE QUAI D'ORSAY RÉAGIT VIGOUREUSEMENT AUX CRITIQUES D'UN COMMISSAIRE EUROPÉEN

« *Il n'est pas tolérable qu'un membre de la Commission européenne s'exprime sur des projets qui n'ont pas encore fait l'objet d'un débat public en France* », a déclaré, jeudi 17 septembre, le porte-parole du ministre des relations extérieures en répondant à une question sur les vives critiques, sur les nationalisations projetées en France, émises par M. Karl-Heinz Narjes, commissaire européen chargé de la concurrence.

Dans une interview accordée à l'hebdomadaire allemand *Wirtschaftswoche*, M. Narjes avait déclaré que la nationalisation des banques constituait une « *concurrence déloyale au sein de la C.E.E.* » et que « *les concurrents des pays membres de la C.E.E. devront considérer avec méfiance toute affaire importante à conclure en France et nécessitant du crédit, se trouvant dans l'ignorance des véritables objectifs politiques du secteur bancaire français totalement nationalisé* ».

● *Les exportations françaises d'œufs et de volailles vers la Grande-Bretagne.* — L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris a rencontré, le jeudi 17 septembre, Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture. Pour tenter de mettre un terme à l'interdiction de Londres de laisser entrer en Grande-Bretagne des volailles et des œufs français. Une prochaine rencontre des services vétérinaires des deux pays a été décidée.

SOCIAL

Ouverture des négociations salariales dans la fonction publique

La C.G.T. veut obtenir le maintien du pouvoir d'achat pour tous les fonctionnaires

Les négociations salariales se sont ouvertes, ce vendredi 18 septembre, entre les sept fédérations de fonctionnaires et M. Anicet Le Pors, ministre de la fonction publique, après une première prise de contact le 3 septembre.

A l'ordre du jour : l'augmentation des traitements jusqu'à la fin de l'exercice. Le gouvernement doit faire des propositions et, après une seconde réunion le 25, le conseil des ministres se prononcera le 30 septembre sur des mesures qui doivent être prises pour le 1er octobre.

M. Le Pors a déjà annoncé que les discussions relatives à 1982 s'ouvriront aussitôt après, suivies de la réforme de la grille de rémunérations. D'autre part, quatre groupes de travail ont été constitués (emploi et durée du travail, droits syndicaux et libertés, rémunérations, titularisations, etc.).

Dans l'immédiat, les fonctionnaires constatent que leurs traitements ont pris du retard sur les prix : l'indice de ces derniers avait progressé de 9,8 % fin août, alors que leurs salaires n'ont été relevés que de 6,50 % (soit 3,10 % au 1er avril et 3,40 % au 1er juillet, la majoration de 3 % appliquée au 1er juin 1981 l'étant au titre de l'apurement de 1980). Le retard est donc approximativement de 3,5 % au début du mois en cours.

La C.G.T., pour sa part, réclame la rétroactivité au 1er septembre. Elle demande une mesure de rattrapage portant le traitement minimum à 3 800 F par mois, alors qu'il est à environ 3 500 F à Paris (3 300 F environ pour les non-titulaires). Elle veut aussi le maintien intégral du pouvoir d'achat jusqu'au sommet des échelles-chiffres (les traitements hors échelles, en « *lettres* », n'étant pas à négocier) et des « *mesures significatives* » pour les bas salaires.

Les revendications visant ces derniers sont unanimes, mais les autres fédérations se gardent, généralement, d'avancer des propositions chiffrées.

La plupart d'entre elles ont accueilli favorablement les déclarations de M. Le Pors reltives à rations de M. Le Pors relatives à vent appelé « *binôme* ». Selon ce système, la rémunération comporterait une partie fixe, sorte de salaire minimum garanti (environ 3 500 F) dont le maintien du pouvoir d'achat serait assuré pour tous les fonctionnaires jusqu'au sommet. L'évolution de l'autre partie serait négociée, de façon à revaloriser prioritairement les bas traitements.

En gros, ce procédé aurait l'agrément de F.O. et de la FEN et de la C.F.T.C. ; la C.F.D.T. défend une formule comparable. Mais la C.G.T. et la C.G.C. s'opposent à un dispositif qui pourrait ne pas maintenir intégralement le pouvoir d'achat des traitements élevés.

Pour l'instant, tous les syndicats s'interrogent : comment faut-il interpréter la déclaration de M. Mauroy à l'Assemblée nationale ? Celui-ci a annoncé « *une politique salariale rigoureuse, prévoyant le maintien du pouvoir d'achat moyen des agents en place* ». Mais qu'est-ce que le « *pouvoir d'achat moyen* » ? Celui du traitement moyen, c'est-à-dire environ 5 000 F par mois, alors que le salaire maximal de la grille oscille autour de 10 000 F ? S'agit-il du pouvoir d'achat de la masse salariale, ce qui peut offrir de sensibles écarts en faveur des petits salaires, au détriment des gros ?

Une autre question prête à controverse : M. Le Pors a déclaré que les discussions pourraient s'achever, sans signature des syndicats, par un relevé de conclusion. F.O. se récrie : la *politique contractuelle doit aboutir à une convention salariale signée par les deux parties.* De plus, l'Etat donnerait le mauvais exemple en ne recherchant pas le paraphe syndical : dans le secteur privé, les employeurs ne feraient plus d'effort pour obtenir l'approbation des travailleurs.

La FEN, qui a souscrit à la quasi-totalité des accords de la fonction publique, déclare ne pas attacher d'importance à la signature matérielle, si, pour sa part, le gouvernement prend des engagements formels. En revanche, chaque syndicat, affirment les enseignants, doit clairement faire savoir s'il accepte ou non les mesures adoptées au terme des discussions.

Autre son de cloche à la C.G.T. et à la C.F.D.T., sensibles à l'argument de M. Le Pors, « *qui ne veut pas diviser les syndicats* ». Par le passé, lorsqu'elles refusaient les conventions salariales, elles étaient exclues de certaines commissions chargées de leur application. Le libéralisme du nouveau ministre leur permettrait d'y siéger, qu'elles soient ou non signataires.

En outre ,cette nouvelle situation « *gommerait* » les querelles de naguère, lorsque la C.G.T. et la C.F.D.T. accusaient F.O., la FEN, la C.F.T.C., la C.G.C. et les autonomes de collaboration de classes, pour avoir conclu des accords... dont les aspects positifs bénéficient à l'ensemble des fonctionnaires.

Mais il n'est pas exclu que M. Le Pors, malgré la « *rigueur gouvernementale* » annoncée par le premier ministre, ne parvienne à rallier les syndicats. Il pourra notamment leur faire valoir que lui — et d'autres ministres, communistes ou non — ont obtenu de M. Mauroy que soit épargné aux fonctionnaires l'instauration d'une cotisation chômage (1).

JOANINE ROY.

(1) La cotisation versée par les salariés du commerce et de l'industrie est de 0,84 %.

Les orientations du secrétariat d'État chargé de la famille

Mme Dufoix veut donner la priorité à la petite enfance

Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité nationale, chargé de la famille, a présenté le jeudi 17 septembre les orientations de sa politique familiale.

« *Donner un horizon* » à cette politique, « *restaurer la cohérence du système d'aide, prendre en compte les besoins des familles : voilà nos objectifs* », a-t-elle affirmé. Pour y parvenir, elle souhaite que s'engage un « *débat démocratique* » suivi d'une « *loi d'orientation* ». Le débat et les décisions qui suivront devraient porter sur tous les aspects de la politique familiale, notamment la refonte des aides directes, de la fiscalité et de l'équipement. Mme Dufoix a confirmé qu'une seconde revalorisation, globalement de 25 % des prestations, interviendrait au début de 1982, et qu'à cette occasion le système d'aide serait progressivement aménagé pour devenir plus cohérent, plus simple et plus égalitaire. Elle a rappelé que le plafonnement du quotient familial ne constitue qu'un premier pas vers l'équité dans le domaine fiscal. Autre exemple de réforme : la taxe d'habitation pourrait être modulée en fonction de la taille de la famille ; diverses prestations pourraient être supprimées.

« *L'accès aux équipements destinés à l'enfance constitue un impératif national* », a d'autre part déclaré Mme Dufoix en rappelant l'« *état de carence* » actuel. Puisqu'il n'est pas « *possible d'être efficace dans tous les domaines à la fois* », elle a décidé de privilégier, dans un premier temps, la garde des enfants de moins de trois ans. « *Les crédits inscrits à ce titre au budget de 1982 permettent déjà de réaliser plus de dix mille places* » réparties entre les crèches collectives et les crèches familiales.

Mme Dufoix se refuse cependant à fixer un quota pour la répartition de ces places. De toute évidence, ainsi qu'elle l'explique, il s'agira essentiellement de places en crèches familiales qui assurent la garde d'enfants au domicile d'assistantes maternelles agréées, rattachées à une directrice de crèche ou à un centre social. Comme dans une crèche collective, les parents bénéficient de tarifs dégressifs et les nourrices sont payées par les municipalités. Mme Dufoix ne compte pas pour autant « *abandonner la crèche collective* » (« *pour qu'il y ait choix, il faut qu'il y ait offre* »), mais, compte tenu du coût élevé de leur fonctionnement, en grande partie à la charge des collectivités, ces dernières s'engagent de moins en moins dans la construction de tels équipements. Pour aider les municipalités qui ont l'intention de créer des crèches collectives, Mme Dufoix a annoncé son intention d'affecter des crédits supplémentaires aux places « *réellement créées* ».

Mme Dufoix a affirmé son intention de « *veiller sans relâche à ce que les politiques actuelles menées par le gouvernement conservent ou acquièrent une dimension familiale* », que ce soit dans le domaine de l'école, du logement, du rythme de vie ou de l'égalité dans la vie quotidienne. Une politique en faveur de l'enfance et de la famille détermine l'avenir d'une société ; c'est aussi par elle que passe une politique de prévention en faveur de l'adolescence. Mme Dufoix semble néanmoins consciente des résistances qu'elle devra affronter. « *Je me battrai avec ténacité* », a-t-elle conclu.

● *Le collectif S.O.S. refoulement*, qui regroupe une trentaine d'organisations de défense des immigrés s'« *élève contre la politique mise en place par le gouvernement* » avec l'entrée en vigueur de la circulaire du 11 août sur la régularisation des travailleurs clandestins et l'adoption en conseil des ministres de trois projets de loi. Ces textes constituent « *une mise en place d'un arsenal juridique répressif en contradiction avec les revendications des travailleurs et les promesses de solidarité exprimées par le gouvernement* ». S.O.S. refoulement « *réaffirme avec force qu'une juste politique vis-à-vis des immigrés passe par la régularisation sans condition de tous les sans papiers, le refus de tout statut particulier à l'immigration et plus généralement l'égalité des droits et une réelle solidarité internationale.* »

● *Chômage partiel à Renault-Véhicules industriels (R.V.I.).* — La direction du groupe R.V.I. (29 500 salariés) a annoncé à Lyon le 15 septembre au comité central d'entreprise que « *la plupart* » des usines du groupe seront mises en chômage partiel pour une durée de onze jours au cours du dernier trimestre « *pour enrayer l'augmentation des stocks* ». Les modalités de ces arrêts d'activité seront définies par les comités d'établissement de chaque unité. « *Un projet de convention avec le Fonds national pour l'emploi devrait permettre d'obtenir une indemnisation à 70 % des périodes chômées* », a précisé la direction de R.V.I.

ÉNERGIE

LA PRODUCTION QUOTIDIENNE DE L'OPEP A BAISSÉ DE 24,7 % EN UN AN

La production de pétrole des treize pays de l'OPEP est tombée à un niveau de 19,1 millions de barils/jour (955 millions de tonnes/an) à la mi-septembre, soit 24,7 % au-dessous du niveau de septembre 1980 (25 millions de barils/jour), selon la revue spécialisée « Pétrole et gaz arabes ».

La chute de la production, provoquée par la baisse de la demande, a été très forte pour cinq pays : Libye, — 70 % par rapport à septembre 1980 (0,5 million de barils/jour contre 1,68 million de barils/jour) ; Irak, — 69 % (0,9 million de barils/jour contre 2,9 millions) ; Nigeria, — 53 % (0,75 million de barils/jour contre 1,58 million) ; Koweït, — 51 % (0,62 million de barils/jour contre 1,28 million) ; Algérie, — 39 % (0,55 million de barils/jour contre 0,90 million). Deux pays, en revanche, ont enregistré une progression de leur production : l'Equateur, de 0,18 à 0,20 million de barils/jour, et l'Iran, de 1,1 à 1,2 million de barils/jour.

L'Arabie Saoudite extrait désormais près de 50 % du pétrole de l'OPEP avec 9,12 millions de barils/jour à la mi-septembre, niveau qui tient compte de la réduction de 1 million de barils/jour, effective à compter du 1er septembre. En 1980, la part de l'Arabie Saoudite dans le total général de l'organisation n'atteignait que 38 %.

CONJONCTURE

LE REFUS DE LA C.G.P.M.E. DE SIGNER L'ACCORD NATIONAL SUR LA DURÉE DU TRAVAIL

Un échec pour le C.N.P.F. et le gouvernement

En refusant, jeudi 17 septembre, de signer l'accord cadre du 17 juillet, paraphé par le C.N.P.F. et quatre syndicats (C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C.), sur la réduction et l'aménagement de la durée du travail, le comité directeur de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E.) a pris une grave décision de portée *politique*, mais aussi économique et sociale.

Cette décision, indique la C.G.P.M.E., a été prise en raison de l'« imprécision » du protocole d'accord national. Les représentants des P.M.E. estiment « *ne pas pouvoir entrer dans un processus qui conduira à abaisser le temps de travail hebdomadaire à trente-cinq heures en 1985* » et surtout ne pas pouvoir supporter de nouvelles charges qui « *iraient à l'encontre de l'intérêt des travailleurs en raison de l'abaissement rapide de la compétitivité des entreprises* » qui s'ensuivrait.

Au C.N.P.F., où officiellement aucune réaction n'a été rendue publique, c'est plutôt le dépit. On *espérait que le patron des P.M.E.* M. Bernasconi, obtiendrait l'appui de la majorité de ses fédérations et que la C.G.P.M.E. pourrait parapher l'accord national quitte à ce qu'une annexe soit insérée en mentionnant la liste des fédérations P.M.E. hostiles à l'application du texte.

Le dépit du C.N.P.F. est cependant limité. On estime au siège de l'organisation patronale que ce refus n'aura pas de conséquences au niveau des négociations professionnelles. En effet, les discussions avec les syndicats sont engagées avec les fédérations adhérentes au C.N.P.F. et couvrent de ce fait les P.M.E. Détail piquant : M. Bernasconi, qui siège au C.N.P.F. au titre de dirigeant de la fédération des garagistes (C.N.R.A.), a entamé des pourparlers et s'oriente vers une réduction de la semaine de travail à... trente-huit heures.

Il est, d'autre part, acquis qu'une loi interviendra pour imposer la semaine légale de trente-neuf heures et la cinquième semaine de congés payés à toutes les entreprises y compris celles qui n'adhèrent pas au C.N.P.F. En outre, le ministre du travail peut toujours procéder à l'extension des accords signés par une fédération patronale et obliger aussi toutes les firmes d'un secteur industriel ou commercial à appliquer lesdits accords. Le refus de la C.G.M.P.E. a cependant une double signification. C'est quand même un échec pour le C.N.P.F. qui pensait pouvoir rassembler toutes les organisations patronales comme cela avait *été le cas lors du constat d'accord* de Grenelle en 1968, et ensuite lors des négociations sur la mensualisation, la formation, la préretraite.

C'est aussi un échec pour le gouvernement qui vient de lancer un appel à la mobilisation de tous les Français. Cet échec est d'autant plus grave et lourd de conséquences que l'objectif gouvernemental était d'obtenir, sur le terrain, une réduction plus rapides des horaires.

S'il est vrai que les P.M.E. se verront imposer par la loi l'accord minimal du C.N.P.F., elles risquent, à l'image de leur Confédération, de traîner les pieds lorsqu'il s'agira de passer concrètement, dans les entreprises, à la *réduction des horaires non plus* légaux (de quarante à trente-neuf heures), mais effectifs en comprimant les horaires observés par les salariés.

Pour créer des emplois, M. Mauroy compte beaucoup sur les P.M.E. Ce sont surtout ces entreprises qui pratiquent, en effet, des heures supplémentaires, et c'est bien à ce niveau qu'une réduction du temps de travail est créatrice d'emploi. Le refus de la C.G.P.M.E. est peut-être plus tactique et politique que réel ; il souligne les inquiétudes et incertitudes du monde patronal. Il serait cependant un échec économique et social si le gouvernement n'arrive pas par des incitations fiscales et financières à convaincre sur le tas les petits patrons à surmonter leur appréhension. — J.-P. D.

● *M. Chérèque*, secrétaire général adjoint de la C.F.D.T., a jugé « *grave* » le refus de la Confédération générale des P.M.E. de signer l'accord sur la durée du travail, estimant que les P.M.E. « *sabotaient résolument* » les négociations.

Des petits patrons méfiants

Rude examen de passage pour M. Pascal Lamy, conseiller technique au cabinet du ministre de l'économie et des finances, qui « planchait » jeudi 17 septembre devant une quarantaine de petits et moyens fabricants de jouets, dont il était l'hôte à un déjeuner organisé par le mensuel *Jouets conseil* (1). Le moins qu'on puisse dire est que M. Lamy n'a pas emporté l'adhésion de son auditoire.

Beaucoup de ces chefs d'entreprise étaient venus pour éclairer leur lanterne sur les projets du gouvernement, qui leur paraissent ambigus. Sont-ils repartis rassurés vers la province, où la plupart d'entre eux travaillent ? Non, si on s'en tient à leurs réactions. « *Je suis écœuré* », dira l'un. « *Mon argent vous intéresse* », dira l'autre, ironique mais non amer. « *Une tuile* », dira un troisième, commentant le projet relatif à l'impôt sur la fortune.

Pour dynamiques qu'elles puissent être, ces P.M.I. sont cependant fragiles. Elles ont en commun le plus souvent d'avoir des activités de main-d'œuvre et saisonnières.

« *L'entreprise a un rôle fondamental* », a déclaré en substance à l'ouverture du débat M. Lamy. Il faut lever les incompréhensions que suscitent les choix des pouvoirs publics. Ces choix sont simples, continuera-t-il. Ils étaient inscrits noir *sur blanc dans le programme de* celui qui fut élu à la présidence le 10 mai. Il est donc *normal* qu'ils soient mis en forme et appliqués. M. Lamy n'en démord pas. Ces choix seront appliqués. Sur ce point, du moins, nulle ambiguïté.

L'impôt sur la fortune ? S'il n'avait comme assiette que la seule fortune des particuliers, maints interlocuteurs de M. Lamy n'y verraient pas motif à scandale. Bien au contraire. Mais le gouvernement considère les actifs des entreprises comme de la fortune. Là, ce fut un tollé. A croire que la *plupart des petits* entrepreneurs réunis pour écouter un membre du cabinet de M. Delors faisaient partie des 2 % d'entrepreneurs qui seront touchés *par le nouvel* impôt.

Au reste, comment a-t-on pu avancer ce pourcentage, puisque, M. Lamy l'a dit et redit, le gouvernement n'a pas encore mis au point les critères du calcul de cette taxation ? A sa mine, on peut penser que le gouvernement fera montre d'un appétit plus modeste que celui qu'on lui a prêté. Car, du côté de Matignon, on découvre que, en taxant trop largement l'outil de travail, le risque existe de tuer quelques poules aux œufs d'or. En clair, d'obliger des firmes à licencier, voire à mettre la clé sous la porte.

« *Déjà*, dira un industriel, *on met un frein aux projets d'investissement. A quoi bon chercher à accroître les capacités de l'outil de travail si l'État vous taxe demain sur le fruit de cet effort ?* »

En manière de provocation et sans doute pour tenir son auditoire en respect — mais alors quelles rumeurs dans la salle ! — M. Lamy estime normal qu'un chef d'entreprise doive éventuellement céder la maîtrise de sa firme afin de pouvoir acquitter son imposition sur la fortune.

« *Au reste*, ajoutera-t-il, *le ministère de l'économie n'a pas la responsabilité directe de ce dossier.* » Et de renvoyer ses auditeurs à M. Fabius.

Le travail temporaire et les contrats à durée déterminée ? Les industries *saisonnières* — telle celle des jouets — ont régulièrement recours à de tels emplois. « *Le travail temporaire ne peut avoir bonne presse*, dit M. Lamy, *lorsqu'il y a deux millions de chômeurs.* » Mais « *je n'ai jamais entendu dire*, ajoutera-t-il, *que le gouvernement le supprimerait, ni qu'on interdirait les contrats à durée déterminée* ».

Les prix ? Ils resteront libres pour l'industrie, précise le collaborateur de M. Delors en rappelant l'un des engagements du candidat François Mitterrand. Pour les prix de détail — *et alors que la pression de l'opinion* est forte pour qu'on les bloque à nouveau, rappelle M. Lamy, — Rue de Rivoli on s'en tient à la règle d'or : observation, concertation, action... sinon taxation.

ALPHONSE THELIER.

(1) Jouets conseil, 196, boulevard Pereire, 75017. Outre M. Lamy, M. David, membre du cabinet du ministre de l'industrie, était invité à ce déjeuner.

Au cours des huit premiers mois de cette année

LES IMMATRICULATIONS DE VOITURES NEUVES ONT BAISSÉ DE 4,8 %

La conjoncture demeure médiocre pour l'industrie automobile en France avec une baisse de 4,8 % des immatriculations (1 210 400 véhicules) au cours des huit premiers mois de 1981 par rapport à la période correspondante de 1980, malgré une légère reprise en août (+ 1,4 %).

Les constructeurs étranggers ont augmenté leurs ventes (+ 17,2 %) et ont couvert durant les huit premiers mois de cette année 27,1 % du marché ; les ventes des constructeurs *français* sont en baisse de 11 %.

En août, seul de tous les constructeurs français, Citroën a enregistré une progression de ses ventes par rapport à août 1980 13 713 (+ 15 %). Selon un porte-parole de la firme, il faut attribuer ce bon résultat notamment à une reprise du dynamisme commercial du réseau de vente et aussi au succès de la Visa-2.

Parmi les constructeurs français, Renault conserve la première place avec 39,5 % des immatri*culations (— 7,8 % sur 1980)*, devant Citroën, 14,6 % (— 6,1 %), Peugeot, 14,1 % (— 15 %). Talbot, 4,7 % (— 31,9 %), en revanche est dépassé par le groupe Volkswagen. *Ce dernier occupe depuis* le début de l'année 6,5 % du marché (4,50 % en 1980 pour la même période).

La part du marché couvert en *France par tous les constructeurs* japonais regresse légèrement. Ils détiennent ensemble 2,1 % du marché (2,7 % en 1980). Un accord d'autolimitation avait été souscrit il y aura un an en décembre entre les industriels français et nippons.

AGRICULTURE

La préparation de la conférence annuelle

LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES SERONT REPRÉSENTÉES EN FONCTION DE LEUR « IMPORTANCE ESTIMÉE ».

M. Pierre Mauroy a annoncé, *jeudi 17 septembre*, sa décision d'élargir la conférence annuelle agricole à toutes les organisations syndicales, après avoir reçu les responsables des organisations traditionnelles agricoles.

La prochaine conférence sera donc élargie au Modef, à la F.F.A. (Fédération française de l'agriculture) et à la C.N.S.T.P. (Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans) et à des représentants des salariés de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. Lors de cette conférence, dont la première phase aura lieu fin octobre au ministère de l'agriculture et la seconde fin novembre à Matignon, les participants étudieront particulièrement l'évolution du revenu agricole en 1981 et les moyens d'une meilleure connaissance de celui-ci. Le premier ministre a précisé aux quatre « grandes » organisations du monde agricole (F.N.S.E.A., C.N.J.A., A.P.C.A. et C.N.M.C.C.A.) que « *le nombre de représentants par organisation sera fonction de l'importance estimée de chacune d'elles* ».

M. Mauroy a indiqué qu'un « *plan de relance visant à redonner une cohérence politique à la politique agricole commune* », allait être proposé aux partenaires européens. Il comporte quatre points : défense de la préférence communautaire (notamment pour les produits substituts des céréales), aménagement des règle*ments vins et fruits et légumes* et garantie de prix selon les quantités produites, retour à l'unicité des prix et de marché (démantèlement des M.C.M., y compris britanniques) et, enfin, politique d'exportation plus active par la mise en œuvre d'accords-cadres de fournitures pluriannuelles de produits agricoles.

Une nouvelle réunion de travail avant la conférence aura lieu le 8 octobre avec le premier ministre.

● *Des tonnes de tomates dans les rues de Marmande (Lot-et-Garonne).* — Mécontents de la mévente des tomates et donc de la chute de son prix en raison d'une production excédentaire, des producteurs de la région de Marmande (Lot-et-Garonne), en ont déversé des tonnes, au cours de la nuit du 16 au 17 septembre, dans les rues de la ville.

La politique fiscale

(Suite de la première page.)

On admet d'ailleurs en haut lieu, après avoir examiné un certain nombre de cas concrets, que la taxation de l'outil de travail mettrait un certain nombre de moyennes et grandes entreprises en position difficile.

Autant bon nombre des respon*sables du secteur privé admettent* une légère taxation de la fortune personnelle — même si les exemples étrangers ne sont guère convaincants quant à l'effet de réduction des inégalités sociales, — autant ils récusent catégoriquement un impôt qui aboutirait à décourager les chefs d'entreprise d'accroître leur capital et d'investir.

Que sera finalement le projet dont seront saisis les députés dans quelques semaines ? A n'en pas douter, toute la discussion se concentrera à l'Assemblée nationale *sur la notion d'outil de travail* et sur les promesses faites par M. Mitterrand au moment de la campagne présidentielle de l'exonérer. Aussi peut-on penser que des modifications seront apportées aux orientations annoncées par le conseil des ministres du mercredi 9 septembre. *Le* projet de loi devrait comporter une définition assez précise de l'outil de travail. Ce point est important dans la mesure où il ouvrirait la voie à l'instauration d'un taux d'imposition très faible (inférieur à 0,50 %), réservé aux seuls moyens de production, le reste de la fortune personnelle étant taxé au taux déjà indiqué, c'est-à-dire entre 0,50 % et 1,50 %. Cela n'est qu'une hypothèse de travail, mais *elle devrait faire son chemin.* L'autre hypothèse, qui consisterait à retenir un taux forfaitaire et unique, faible, supprimant le recours à un barème progressif, *est beaucoup moins probable*, parce que venant trop tard.

La déclaration de M. Quilliot pose un autre problème au gouvernement. En relançant un projet d'impôt foncier déjà évoqué au Parlement en 1975, les socialistes veulent inciter les propriétaires de terrains constructibles à mettre ceux-ci sur le *marché en les taxant plus fortement* qu'ils ne le sont actuellement par les impôts locaux. Le nouvel impôt serait assis sur la valeur vénale des sols, alors que, *dans le système actuellement* existant, les taxes sur le foncier bâti et non bâti sont assises sur des valeurs locatives en principe régulièrement révisées.

Or, si l'impôt *sur la fortune* ne doit toucher que quelques centaines de milliers de contribuables, il en irait tout différemment avec l'impôt foncier, qui concernerait, lui, quelque vingt-cinq millions de propriétaires. C'est ce qui permet à M. Quilliot de dire que les deux projets ne sont pas incompatibles, mais complé*mentaires.*

Cela est vrai. Mais il est vrai aussi que toute l'action de MM. Mauroy, Delors et Fabius tend depuis des semaines à *convaincre* les Français que seuls les plus riches d'entre eux sont concernés par les projets fiscaux actuels. Ce souci est à ce point primordial pour le gouvernement que le premier ministre s'est *trompé, l'autre jour*, à l'Assemblée nationale, en annonçant que l'impôt exceptionnel que paieront l'année prochaine les contribuables pour financer le déficit de l'assu*rance chômage frapperait les seuls* hauts revenus. En fait, comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, les revenus moyens seront bel et bien concernés eux aussi *puisque* l'impôt jouera à partir de 9 000 ou 10 000 francs par mois.

On voit que la tâche, déjà difficile, du gouvernement est sans cesse compliquée par l'insuffisante prise en compte des éléments politiques et psychologiques, qui pèsent pourtant lourd dans la vie d'une nation.

ALAIN VERNHOLES.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −	
$ E.-U. ..	5,5000	5,5050	+ 15	+ 75	+ 10	+ 70	− 300	− 150
$ can. ...	4,5750	4,5820	− 150	− 100	− 250	− 150	− 740	− 550
Yen (100)	2,4150	2,4200	+ 180	+ 230	+ 380	+ 450	+1050	+1150
D.M.	2,3980	2,4040	+ 90	+ 150	+ 200	+ 260	+ 510	+ 610
Florin ...	2,1640	2,1700	+ 60	+ 110	+ 150	+ 210	+ 350	+ 500
F.B. (100)	14,6460	14,6730	− 740	− 440	− 750	− 500	−2600	−2000
F.S.	2,7500	2,7560	+ 120	+ 180	+ 250	+ 340	+ 700	+ 850
L. (1 000)	4,7340	4,7420	− 400	− 250	− 850	− 700	−2300	−1950
£	10,0400	10,0550	+ 180	+ 300	+ 400	+ 550	+ 800	+1080

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	11 1/2	12	11 3/4	12 1/4	11 3/4	12 1/4	11 3/4	12 1/4
$ E.-U. ..	5	5 1/2	16 1/2	17	16 3/4	17 1/4	17 1/2	18
Florin ...	11 1/2	12 1/2	12	12 1/2	12 1/4	12 3/4	12 1/2	13
F.B. (100)	18	23	20	23	19	22	19	22
F.S.	8 1/2	9 1/2	10 1/2	11	10 1/2	11	10 1/2	11
L. (1 000)	15	25	25	27	26	28	27	29
£	14	14 3/4	14 1/2	15	14 1/2	15	14 3/4	15 3/4
F français	17	18	24	25	23	25	22	24

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

GROUPE PROMODES CONSOLIDÉ

Résultats provisoires du premier semestre 1981

	CONSOLIDE (en millions de francs)		
	1er semestre 1981	1er semestre 1980	Variation 1981/1980 +
Chiffres d'affaires hors taxes....	6 823	5 484	24 %
Résultat d'exploitation	97,4	83,9	16 %
Bénéfice courant	43,4	36,4	19 %
Dont part du Groupe	32,6	29,3	12 %

N.V. KONINKLIJKE NEDERLANDSCHE PETROLEUM MAATSCHAPPIJ

Établie à La Haye/Pays-Bas

(Royal Dutch)

Le Conseil d'Administration et la Direction de la N.V. KONINKLIJKE NEDERLANDSCHE PETROLEUM MAATSCHAPPIJ (Royal Dutch) ont décidé de distribuer, à valoir sur le dividende de l'exercice 1981, un acompte de fl. 3,— par action ordinaire d'une valeur nominale de fl. 10.

Sous déduction de l'impôt néerlandais sur le dividende (25%) et contre remise du coupon No 170 des certificats d'action au porteur munis de coupons, le dividende intérimaire sera payable en France, à partir du mardi 22 septembre 1981, auprès de

Lazard Frères & Cie
121, boulevard Haussmann
Paris, 8e.

Les actionnaires *ayant leur domicile fiscal en France pourront obtenir une exonération* (de 10%) de l'impôt sur le dividende, si les coupons sont accompagnés, lors de leur présentation, de la déclaration "Inkomstenbelasting nr. 92F" ou "nr. 95F", prévue pour l'application de la convention franco-néerlandaise de double imposition.

Ont droit au dividende intérimaire pour les actions au porteur dont les certificats sont munis d'une feuille de dividende qui ne se compose pas de coupons séparés (dites titres CF), ceux qui, le 11 septembre 1981, à la fermeture des bureaux, sont détenteurs de telles actions et dont les feuilles de dividende se trouvent à cette date en dépôt auprès de Sicovam. Le *dividende intérimaire sera versé le mardi 22 septembre 1981, sous déduction* de l'impôt néerlandais sur le dividende (25%) au "Centrum voor Fondsenadministratie B.V." (Centre pour l'Administration de Valeurs mobilières), qui en assurera le transfert à Sicovam.

L'exonération (de 10%) de l'impôt néerlandais sur le dividende est obtenue en présentant, lors de l'encaissement du "certificat de coupon" délivré par Sicovam, la ou les déclarations "Inkomstenbelasting nr. 92F" ou "nr. 95F".

Les personnes domiciliées en France bénéficieront dans ce pays d'un crédit d'impôt d'un montant égal à la retenue de 15% effectuée aux Pays-Bas.
Lazard Frères & Cie tiendra à la disposition des intéressés des instructions précisant les modalités de présentation.

Le *crédit en compte ou le paiement de la contre-valeur du dividende seront effectués* en francs français au cours du jour, déduction faite de l'impôt français exigible et de la commission de change d'usage.

La Haye, le 10 septembre 1981

LA DIRECTION



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

18 SEPTEMBRE

Repli des actions françaises
Inquiétudes monétaires

La reprise observée jeudi sur le marché aura décidément été de bien courte durée et les cours ont repris en fin de semaine le ton baissier qu'ils arboraient depuis vendredi dernier.

C'est ainsi que l'indicateur instantané reflète un repli de 1,3 % environ, reperdant largement le terrain péniblement gagné la veille.

Les incertitudes sur l'indemnisation des actionnaires que contribuent à accentuer les longs conciliabules du Conseil d'État y sont sans doute pour quelque chose mais l'essentiel de cette baisse est plutôt à mettre au compte des remous monétaires.

L'actualité s'est en effet déplacée sur le plan monétaire depuis que le dollar fait marche arrière, sans qu'il soit encore possible de déterminer où se situera le butoir qui viendra stopper la baisse du « billet vert ».

A 5,4450 F en début de séance, la monnaie américaine a perdu 25 centimes par rapport à lundi sur notre place et la devise-titre traduit vendredi une « surcote » de 35 % environ, à 7,26/7,30 F.

Sur le marché de l'or, la décélération est assez nette à Londres où le métal fin s'est inscrit à 446,75 dollars l'once au fixing mais le lingot à Paris progresse tout de même de 1 000 points, à 94 985 F, tandis que le napoléon met 4,50 F à son actif, à 934,50 F.

Les baisses prédominent largement du côté des actions où B.C.T. abandonne 6 % après avoir été initialement « réservée », tandis que C.S.F. cède 7,5 %, A.D.G., U.F.B. et D.M.C. 7 % environ.

A l'inverse, les gains les plus significatifs dépassent rarement 3 %, seule Nouvelles Galeries réussissant à s'adjuger 5,4 % de hausse.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

PHARMUKA. — Visée par la nationalisation à travers sa société-mère, le groupe Pechiney Ugine Kuhlmann, la filiale pharmaceutique de ce dernier se pose d'ores et déjà en « pôle de rapprochement » au sein de ce secteur industriel. *« A côté des trois grands (Rhône-Poulenc, Roussel-Uclaf et Sanofi, filiale d'Elf-Aquitaine), il y a de la place pour un ou deux autres groupes pharmaceutiques de dimension internationale »*, estime le directeur général de Pharmuka, M. Pierre Champarnaud.

Se défendant d'avoir pris contact en ce sens avec les pouvoirs publics, la firme qui se situe au cinquième rang en France affirme cependant son intention de se rapprocher d'une société du secteur pharmaceutique de taille et de structures sensiblement équivalentes.

Dans l'immédiat, Pharmuka s'en tient à un plan de cinq ans axé sur le rachat de sociétés hors de France et des rapprochements à l'intérieur de l'Hexagone, le tout assuré par l'autofinancement que permet la gestion de l'entreprise. Celle-ci prévoit de réaliser au cours de l'exercice en cours un chiffre d'affaires de 750 millions de francs environ contre 650 millions en 1980, son résultat net devant progresser de 15 % par rapport aux 17 millions enregistrés en 1980 tandis que la marge brute d'autofinancement s'accroîtrait de 42 % par rapport aux 42 millions de francs de l'année dernière, les effectifs se maintenant autour de 1 800 personnes.

ITO-YOKADO. — Admise à la cote officielle de la Bourse de Paris, cette société japonaise de distribution a inscrit un cours de 33,90 F jeudi 17 septembre après 33,25 F la veille, jour de son introduction sur notre marché.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	16 sept.	17 sept.
Valeurs françaises	91,3	92,2
Valeurs étrangères	143,9	146,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	95,2	94,9

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 17 sept. .... 17,5 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17/9	18/9
1 dollar (en yens)	226,60	228

NEW-YORK

Au plus bas de l'année

Poursuivant son mouvement de chute au fil des séances, le marché new-yorkais a atteint, jeudi, son plus bas niveau de l'année en termes d'indice, le Down Jones des industrielles abandonnant encore 11,51 points à 840,09, alors qu'il s'adjugeait plus de deux points en ouverture.

A l'évidence, les opérateurs sont en plein désarroi. Non seulement, ils ne croient guère à une réelle détente sur les taux d'intérêt alors que, dans le même temps, la conjoncture économique leur apparaît peu réjouissante.

La communauté boursière craint l'imminence d'une récession économique aux Etats-Unis, ce qui devrait sans doute inciter l'administration Reagan à revoir ses positions au vu des derniers propos tenus par M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale. Celui-ci considère notamment que le total des réductions des dépenses publiques doit avoisiner les 80 à 100 milliards de dollars pour l'année fiscale 1983-1984, mais c'est tout de suite que les « coupes budgétaires » doivent être accentuées à hauteur de quelque 15 milliards de dollars, estime-t-on. Le président Reagan semble fermement décidé à œuvrer dans ce sens, estimant que les Américains devront consentir des sacrifices dès l'année prochaine.

Signalons, pour finir, que le volume des échanges s'est un peu étoffé, pour atteindre 48,30 millions d'actions contre 43,66 millions, la veille.

VALEURS	Cours 16 sept.	Cours 17 sept.
Alcoa	25 1/2	25 5/8
A.T.T.	56 1/4	56 3/8
Boeing	26	25 5/8
Chase Manhattan Bank	50 1/2	50 3/4
Du Pont de Nemours	39 7/8	39 1/2
Eastman Kodak	63 3/8	62 1/8
Exxon	31 7/8	31 5/8
Ford	19 7/8	19 3/4
General Electric	53 1/2	52 5/8
General Foods	28 3/8	28
General Motors	45 5/8	45 1/8
Goodyear	17 7/8	17 3/4
I.B.M.	54 3/4	54 1/4
I.T.T.	28 1/8	27 1/2
Mobil Oil	27 1/2	26 7/8
Pfizer	42 1/4	41 1/2
Schlumberger	55 3/8	52 5/8
Texaco	35 1/4	34 3/4
U.A.L. Inc.	18 3/4	18 3/4
Union Carbide	47 3/8	46 5/8
U.S. Steel	28 3/4	27 5/8
Westinghouse	27 1/4	26 3/8
Xerox Corp.	47 3/4	46 1/2

BOURSE DE PARIS 18 SEPTEMBRE COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
3 %	....	2 801	Agr. Inc. Madag.	34 80	34 80	Bongrain S.A.	788	788	C.G.V.	167	167
5 %	41 30	3 151	Air-Industrie	16	17 60 d	Bon-Marché	102 40	95 30 o	Chambon (M.)	187	....
			Allied Herlicq	78	77	Bois	440	....	Chambourcy (M.)	600	650

[illegible]

HORS-COTE

Compartiment spécial

[illegible]

Autres valeurs hors cote

[illegible]

17/9	Émission Frais inclus	Rachat net
SICAV		
1re catégorie	8773 77	8375 91
Actions France	157 82	150 66
Actions-Investiss.	186 50	178 04
Actions sélectives	214 35	204 63
Aedificandi	241 77	230 81
A.G.F. 5000	183 07	174 77
Agimo	278 51	265 88
Altefi	175 30	167 35
A.L.T.O.	167 06	159 48
Amérique Gestion	322 49	307 87
Bourse-Investiss.	192 87	184 12
C.I.P.	626 47	598 06
Convertimo	202 02	192 86
Cortexa	673 46	642 92
Credinter	261 44	249 58
Croiss. Immobil.	253 63	242 13
Drouot-France	204 73	195 45
Drouot-Investiss.	479 59	457 84
Energie	208 96	199 48
Epargne-Croiss.	952 49	909 30
Epargne-Industr.	323 90	309 21
Epargne-Inter	463 87	442 84
Epargne-Oblig.	140 49	134 12
Epargne-Unie	549 59	524 67
Epargne-Valeur	262 71	250 80
Euro-Croissance	267 43	255 30
Financière Privée	593 63	566 71
Foncier Investiss.	452 40	431 89
France-Épargne	297 08	283 61
France-Garantie	241 30	236 57
France-Investiss.	267 86	255 71
Fr.-Obl. (nouv.)	331 87	316 82
Francic	179 71	171 56
Fructidor	169 04	161 37
Fructifrance	313 73	299 50
Gestion Mobilière	368 21	351 51
Gest. Rendement	389 59	371 92
Gest. Sél. France	265 36	253 33
I.M.S.I.	257 63	245 85
Indo-Suez Valeurs	432 51	412 90
Interoblig.	6685 89	6383 43
Intersélect France	192 12	183 41
Intervaleurs Indust.	300 49	286 86
Invest. St-Honoré	451 16	430 70
Laffitte-France	152 55	145 62
Laffitte-Oblig.	125 64	119 94
Laffitte-Rend.	164 24	156 79
Laffitte-Tokyo	512 57	489 33
Livret portefeuille	323 10	308 45
Multi-Obligations	370 66	353 85
Multirendement	125 23	119 55
Mondial Investiss.	225 08	214 87
Natio.-Inter.	610 18	582 51
Natio.-Valeurs	380 39	363 14
Obligam	132 91	126 88
Pacifique St-Honoré	295 25	281 86
Paribas Gestion	342 48	326 95
Pierre Investiss.	283 80	270 93
Rothschild Expans.	537 01	512 66
Sécur. Mobilière	352 02	336 06
Sélec. Mobil. Div.	248 24	235 07
S.P.I. Privinter	178 12	170 04
Sélection-Rendem.	131 33	125 37
Sélect. Val. Franç.	148 44	141 71
S.F.I. fr. et étr.	292 66	279 39
Sicavimmo	351 75	335 80
Sicav 5000	149 19	142 42
S.I. Est	688 94	657 70
Silvafrance	250 11	238 77
Silvam	214 36	204 64
Silvarente	159 49	152 26
Silvinter	247 86	236 62
S.I.G.	487 23	464 60
S.N.I.	766 27	731 52
Sogepargne	270 05	257 80
Sogevar	579 47	553 19
Sogintar	713 05	680 72
Soleil Investiss.	338 87	323 50
U.A.P. Investiss.	227 19	216 89
Unifrance	171 47	163 69
Unifoncier	453 02	432 46
Unigestion	410 96	392 32
Uni-Japon	653 70	624 06
Unirente	1377 89	1332 58
Valorem	268 11	255 95
Worms Investiss.	459 70	438 86

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2431	4,5 % 1973	2590	2570	2569	2560
3160	C.N.E. 3 %	2970	2970	2972	2970
486	Air Liquide	491	480 10	482	480 10
380	Als. Superm.	345	340	340	340
92	A.L.S.P.I.	98	95	95	96
107	Alsthom-Atl.	111 50	111	111	110
171	Applic. gaz	192	178 50	178 50	178 50
275	Eurafrance	324 50	321	321 50	321
690	Europe n° 1	725	710	720	700
560	Facom	530	530	529	520
140	Finextel	140	140 60	141	140 60
129	Fives-Lille	135	131	131	130
96	Fonderie (Gén.)	80 50	89 50	89 50	87 80
61	Fraissinet	66	66	66	65 50
285	Penhoet	295	295	295	290
310	Pernod-Ricard	314	310	309	310
114	Pétroles (Fse)	122 50	120 50	119 50	118 50
163	— (obl.)	159	155	155	153
29	— (certific.)	30 30	30 70	30 70	30 70
80	Pétroles B.P.	57	57 50	57 80	57 80
153	Peugeot S.A.	164 50	166 30	164	166 30
265	U.I.S.	282	271	271	270
102	U.C.B.	126	122 10	122 10	124 50
7	Usinor	7 50	....	....	....
92	— (obl.)	94 20	....	....	....
125	U.T.A.	123	125	125	127 50
250	Valéo	223 50	223	223	227 50
365	— (obl. conv.)	370	369	369	367
345	Gen. Motors	332 50	328	325	327
69	Goldfields	68 30	68 55	67 50	68
101	Harmony	116 50	111	111	110 10
27	Hitachi	25 25	25 35	24 70	25 70
385	Hoechst Akt.	400	405 50	405	413 50
38	Imp. Chemical	35 50	36 20	36 20	35 90
131	Inco. Limited	114 50	112 60	112 60	112 10
840	Deutsche Bank	908	924	914	926
181	Dome Mines	162	150	149	150
210	Driefontein Cst	200	204 80	200	204 50
320	Du Pont-Nem.	288 50	286 50	286 50	287 90
505	Eastman Kodak	455	450 10	449 90	450 10
94	East Rand	103 10	101 10	101	102 50
275	Ericsson	232	238	238	233 60
250	Exxon Corp.	226	225	224	229 90
145	Ford Motors	141	148	148	148 20
270	Free State	302	294	289	294
143	Gencor	158	159 50	159 50	158 80
406	Gén. Electr.	381	385	385	380
53	Shell transp.	47 50	48 20	48 20	48
670	Siemens A.G.	750	748	746	750
146	Sony	132 90	135	133 50	136 50
410	Unilever	415	415	415	....
106	Un. Min. 1/10	101	101 30	101 80	101
365	Unit. Techn.	315	304 90	305	308
310	West Deep	294	284 60	280	284 60
596	West Drief.	556	557	555	555
415	West Hold.	434	417	417	415 10
340	Xerox Corp.	343	340 50	338	340 50
3 42	Zambia Corp.	3 03	3 01	3 02	3

[illegible]

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/9	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 456	5 445	5 270	5 530
Allemagne (100 DM)	*239 940*	*239 880*	*234*	*246*
Belgique (100 F)	14 660	14 662	12 850	15 550
Pays Bas (100 fl.)	216 880	217 050	209	220
Danemark (100 krd)	76 200	76 250	73	78
Norvège (100 k)	93 990	93 100	91	96
Grande-Bretagne (£ 1)	*10 102*	*10*	*9 700*	*10 300*
Grèce (100 drachmes)	9 785	9 780	....	....
Italie (1 000 lires)	4 740	4 720	4 650	5 050
Suisse (100 fr.)	279 620	280 150	275	288
Suède (100 krs)	99 290	99 130	96	101 500
Autriche (100 sch)	*34 155*	*34 210*	*33 200*	*34 800*
Espagne (100 pes.)	5 880	5 828	5 600	6
Portugal (100 esc.)	8 500	8 470	7	8
Canada ($ can 1)	4 535	4 539	4 440	4 670
Japon (100 yens)	2 416	2 408	2 320	2 450

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/9
Or fin (kilo en barre)	93500	94000
Or fin (en lingot)	93585	94985
Pièce française (20 fr)	930	934 50
Pièce française (10 fr)	501 50	501 50
Pièce suisse (20 fr)	800	798
Pièce latine (20 fr)	780	769
Souverain	840	865
Pièce de 20 dollars	4080	4250
Pièce de 10 dollars	2099 80	2250
Pièce de 5 dollars	900 10	.....
Pièce de 50 pesos	3500	3878
Pièce de 10 florins	742	750

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le Conseil d'État poursuit l'examen des textes sur les nationalisations

- Une commission spéciale de l'Assemblée nationale examinera le projet avant le débat
- Des actionnaires étrangers demandent une indemnisation immédiate et en espèces

Le Conseil d'Etat, réuni en assemblée plénière, poursuivait, vendredi 18 septembre, l'examen du projet de loi de nationalisation.

La discussion s'est engagée jeudi sur le fond, et le Conseil aurait finalement reconnu la constitutionnalité des justifications avancées par le gouvernement pour procéder aux nationalisations.

Les conseillers ont ensuite examiné le texte, article par article. Celui concernant le calcul de la valeur de l'indemnisation a donné lieu à de longues interventions. Il semble que le Conseil, tout en jugeant fondée constitutionnellement la méthode d'évaluation sur les seuls cours de Bourse, préférerait cependant que le gouvernement adopte la solution mixant cours de Bourse, actifs nets et bénéfices (1).

L'examen du texte se poursuivait ce vendredi avec notamment les articles concernant la rétrocession au secteur privé des participations industrielles des holdings financières Paribas et Suez et le seuil de nationalisation des banques. On s'orienterait vers une nouvelle rédaction de l'article concernant la cession de ces participations. Le nouveau texte fixerait un délai maximum d'un an pour procéder à ces opérations. Il définirait également avec plus de précision les participations qui resteraient dans le giron de l'Etat, soit qu'elles concernent des sociétés « nationalisables », soit qu'elles revêtent un caractère de service public ou d'intérêt national. Un tel texte ne résoudrait pas cependant tous les problèmes. Fixer un délai est une chose, mais que se passera-t-il si l'Etat, dans ce délai d'un an, ne trouve pas preneur ou si les acheteurs proposent un prix ridiculement bas ?

Sur la question du seuil de nationalisation des banques, on sait que, en section, le Conseil d'Etat a estimé que l'on ne pouvait pas traiter différemment les banques françaises et les banques étrangères. Ou bien le gouvernement nationalise tous les établissements qui ont 1 milliard de francs de dépôts de résidents, ou bien il fixe la barre au niveau de la plus importante des banques étrangères. Si on adoptait un tel seuil, douze banques seulement seraient, semble-t-il, nationalisées au lieu de trente-six, et la Banque Rothschild resterait en dehors du champ.

Quoi qu'il en soit, les décisions ultimes appartiennent au gouvernement, l'avis du Conseil n'étant que consultatif. Un conseil interministériel, initialement prévu ce vendredi matin, a été repoussé compte tenu de la longueur des débats au Conseil. Il pourrait se tenir lundi, et les ministres auront alors en main l'avis définitif de la Haute Assemblée.

Cependant, plusieurs sociétés américaines et ouest-allemandes actionnaires de banques françaises demandent une « *indemnisation juste, rapide et en espèces* ».

« *Nous souhaiterions être payés rapidement en espèces, et à un juste prix* » a déclaré à l'agence Reuter, M. Frankenfield, président de Philadelphia International Investment, qui a une participation d'environ 4 millions de dollars dans la banque Worms depuis 1968. Même écho l'Ina International, détentrice d'une participation de 25 millions de dollars dans la Compagnie financière de Suez. « *Nous estimons que les investisseurs étrangers devraient être payés rapidement, entièrement et en espèces* », a dit son porte-parole, ajoutant que la société avait adressé au gouvernement français une note rappelant la convention franco-américaine de 1959 garantissant des indemnisations rapides, équitables et en espèces.

S'il paraît douteux que le gouvernement français revienne sur le principe des obligations, il n'est pas impossible qu'un geste soit fait en matière d'évaluation de l'indemnisation. En outre, des contacts ont été pris avec plusieurs Etats étrangers pour examiner les différents problèmes posés par les nationalisations, notamment celui de l'extra-territorialité des filiales à l'étranger des sociétés françaises concernées.

En principe, l'Assemblée sera saisie du texte gouvernemental définitif à la fin de la semaine prochaine. Pour aller plus vite, il a été décidé de constituer une commission spéciale comprenant trente et un députés désignés à la proportionnelle. Elle se substituera aux six commissions permanentes pour examiner le projet et recueillir les amendements. Cette commission n'aura que quelques jours pour mener à bien sa tâche, l'Assemblée devant toujours débattre du projet de loi à partir du 8 octobre.

J.-M. Q.

(1) M. Delors indique à ce propos que le remboursement en capital — en fait l'amortissement — commencerait à partir du 1er janvier 1983 et ne grèverait donc pas sur le budget 1982, les premiers intérêts devant être versés le 1er juillet 1982.

VIFS REMOUS SUR LE DOLLAR

De vifs remous se sont produits à la veille du week-end sur les marchés des changes, où les cours du dollar ont fortement fluctué après leur forte baisse de ces derniers jours.

La monnaie américaine, qui était revenue, jeudi 17 septembre, à Francfort, de 2,32 DM à 2,2650 DM, a commencé par remonter à près de 2,30 DM pour revenir en fin de matinée à 2,27 DM. A Paris, tombée la veille de 5,59 F à 5,45 F, elle valait 5,46 F vendredi 18 septembre vers midi, après un raffermissement à 5,50 F.

Sur le marché de l'or, des remous se sont également produits, le cours de l'once revenant de 459 dollars à 447 dollars environ, sur des ventes bénéficiaires liées au raffermissement passager — ou éventuel — du dollar.

● *Le gouvernement américain va commencer le mois prochain* la vente de 46,5 millions d'onces d'argent prélevé sur ses réserves afin d'obtenir des fonds pour l'achat de matériaux stratégiques comme le cobalt. Un porte-parole de l'administration des services généraux (G.S.A.), qui gère les réserves de matériaux stratégiques, a annoncé jeudi qu'à partir d'octobre 1,25 million d'onces d'argent seront mises en vente chaque semaine. — *(Reuter.)*

PROJET D'ACCORD DANS LES SUCRERIES ET RAFFINERIES AU SUJET DE LA DURÉE DU TRAVAIL

Les négociations patronat-syndicats ont abouti, jeudi 17 septembre, à un projet d'accord dans les sucreries-raffineries (15 000 salariés) qui ramène la durée annuelle du travail de 1 856 à 1 770 heures compensées pécuniairement à 99,4 %. La durée hebdomadaire sera ainsi ramenée de 40 à 39 heures sauf pendant les 14 semaines de la saison betteravière, à l'automne, où elle passe de 48 à 46 heures.

C'est la première fois qu'un tel accord est réalisé dans la branche professionnelle de l'agro-alimentaire, conformément à l'accord national interprofessionnel du 17 juillet. L'application de ce projet sera négociée dans chaque entreprise.

En février 1982, les négociations reprendront pour réduire à 42 heures la semaine de travail pendant la saison betteravière, indique la Fédération générale de l'agro-alimentaire C.F.D.T., puis a donné son acord de principe sur le projet avant de consulter ses sections d'entreprises.

La cinquième semaine de congés payés sera appliquée à compter du 1er juin 1982. A cette date, les salariés bénéficieront de 2 jours et demi de congés payés supplémentaires.

LE PROCHAIN VOL DE LA NAVETTE SPATIALE POURRAIT ÊTRE RETARDÉ

La NASA s'est donné jusqu'à la fin de septembre pour décider des expériences qui seront réalisées à bord de la navette spatiale au cours de son deuxième vol. Les niveaux de vibrations enregistrés au moment du décollage, lors du premier lancement, sont en effet de nature à nuire aux expériences scientifiques installées dans la soute. Aussi la NASA a-t-elle construit pour ce vol, en principe fixé au 9 octobre, un système destiné à créer un important rideau d'eau — 270 000 litres d'eau pulvérisés à la minute — pour amortir les ondes de choc provoquées par le fonctionnement des deux fusées d'appoint de l'engin.

Du bon fonctionnement à froid de cette installation, qui a coûté 2 millions de dollars, dépendra le maintien ou non à bord de sept expériences scientifiques et du bras télémanipulateur que les Canadiens ont construit. Si les résultat de cet essai, au cours duquel les moteurs des fusées d'appoint ne seront pas mis à feu, venaient à être décevants, il faudrait se résoudre à sortir ce matériel de la navette, opération qui prendrait au moins cinq jours et retarderait d'autant la date du second tir de la navette.

● *M. Pierre Dreyfus*, ministre de l'industrie, a examiné, ce jeudi 17 septembre à Rome, avec plusieurs ministres italiens, les perspectives d'une « collaboration rénovée » entre la France et l'Italie.

M. Dreyfus a notamment affirmé que les nouvelles entreprises publiques (nées de la nationalisation) jouiraient d'une complète autonomie de gestion.

● *L'inauguration du T.G.V.* — M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, participera, aux côtés du président de la République, à l'inauguration, le 22 septembre, du train à grande vitesse.

● *Les élections aux conseils d'établissement des collèges et lycées.* — Pour favoriser la participation aux élections des représentants de parents d'élèves, une note de service, publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'éducation du 17 septembre, demande aux chefs d'établissement de « *faire imprimer les bulletins de vote ainsi que les déclarations des candidats* ».

CRÉATION D'UNE ASSOCIATION ÉDUCATION, PLURALISME ET LIBERTÉ

L'association Education, Pluralisme et Liberté, qui vient d'être créée sur l'initiative de M. Jacques Legendre, ancien secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, a présenté ses objectifs au cours d'une conférence de presse, mercredi 16 septembre.

Les fondateurs de l'association veulent préserver le pluralisme et la liberté au sein de la fonction publique « *pour que les jeunes n'aillent pas se réfugier vers le privé* ». Ils insistent sur le rôle des parents, des enseignants, des « *outils pédagogiques* » et de l'Etat qui ne doit pas se servir de l'école « *pour faire passer une vérité qu'elle quelle soit* ».

Les premiers membres ont signé un manifeste dans lequel ils appellent notamment « *à agir pour le respect de la liberté de choisir son école, pour le respect de la personnalité de chaque jeune, c'est-à-dire pour la défense d'un élément essentiel de la démocratie* ».

Parmi les premiers signataires, on relève les noms de MM. Jean-Louis Boursin, ancien recteur de Reims et ancien directeur de l'école des cadres de l'U.D.R. ; Christian Cappe, lycéen, un des responsables du Mouvement des jeunes pour la liberté de l'enseignement ; Patrick Gérard, président du Collectif des étudiants libéraux de France ; Jacques Malherbe, journaliste au *Figaro* ; Roland de Narbonne, président de l'Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves ; et Michel Prigent, président des Cercles universitaires.

Le premier numéro d'un bulletin paraîtra en novembre. Des colloques et des journées d'études seront organisés à Paris et en province « *pour régionaliser l'action de l'association* ».

★ 70, Galerie des Damiers, Patio n° 3, Défense I, 92400 Courbevoie.

Le numéro du « Monde » daté 18 septembre 1981 a été tiré à 576 625 exemplaires.

A B C D E F G

